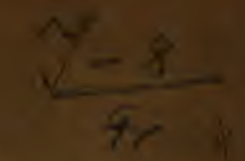
S. E. le Baron A. de STIEGLITZ



L'Italie

ET LA

TRIPLE ALLIANCE

PARIS

DUJARRIC ET Cie, ÉDITEURS

50, Rue des Saints-Pères, 50

1906



S. E. le Baron A. de Stieglitz

S. E. le Baron A. de STIEGLITZ

L'Italie

ET LA

TRIPLE ALLIANCE

PARIS
DUJARRIC ET Cie, Éditeurs
50, Rue des Saints-Pères, 50

1906

CHAPITRE PREMIER

Le 15 septembre 1864 la France et l'Italie conclurent ensemble une convention nommée: *Convention de Septembre*, concernant la question romaine. L'article Ier de cette convention exigeait de l'Italie qu'elle n'attaquât pas le territoire du Pape et qu'elle le défendît même par la force contre toute attaque ultérieure. Dans l'article II il était dit que la France retirerait ses armées du territoire papal, progressivement et à mesure que le pape formerait sa propre armée. Cependant l'évacuation complète devait se faire dans l'espace de deux ans (1).

Le jour même de la conclusion de cette convention, un protocole fut signé d'après lequel cette convention devait entrer en vigueur après que S. M. le roi d'Italie aurait pris une décision concernant le transfert de la capitale du royaume dans un endroit que le roi indiquerait subséquemment. Ce transfert de la capitale devait s'accomplir dans le délai de six mois, après la conclusion de la Convention de Septembre.

Le 12 décembre le Parlement accepta à une grande majorité la proposition du gouvernement de transférer la capitale à Florence. Le 11 décembre 1866 le drapeau français de la tour de Saint-Ange fut remplacé par le drapeau du Pape. Les troupes françaises furent retirées de Rome et remplacées par 8.000 soldats, mercenaires pour la plupart, de nationalité française et belge ; les autres provinces des États de l'Église furent occupées par 4.000 hommes payés à la solde.

En 1867, Garibaldi échoua dans sa tentative de s'emparer de Rome. Cette tentative s'explique par l'impression que la Convention de Septembre fit sur les Italiens. Cette impression fut très mauvaise et provoqua une excitation générale des esprits et l'irritation de tout le

(1) Notre ouvrage : ***Recherches sur les principes d'équilibre politique, de légitimisme et des nationalités.***

peuple. Rome devint le mot de ralliement des révolutionnaires qui proclamaient que le drapeau national flotterait bientôt sur la cité aux sept coteaux. Le roi était troublé et ne savait quoi entreprendre en vue des manifestations patriotiques qui éclataient dans tout le royaume, son amour-propre luttait contre la crainte de se quereller avec la France.

Le sentiment public le poussait vers Rome. Il ne pouvait lutter contre le courant qui entraînait tous les partis sans perdre de son prestige; d'un autre côté, il savait que l'empereur Napoléon ne lui permettrait jamais de toucher au Pape. Le gouvernement français prouvait bien par la manière étroite dont il suivait tout ce qui se passait dans la Péninsule, qu'il était résolu de défendre à tout prix le trône du Pape contre toute attaque. La diplomatie française, avec un zèle assidu informait le Cabinet de Florence sur tous les actes du parti révolutionnaire, ne se lassait pas de lui rappeler la nécessité d'accomplir ses engagements (1). Le 24 septembre arriva la nouvelle de l'apparition de Garibaldi à Asinalunga, à la frontière des États du Pape. Mais le gouvernement fit arrêter le patriote italien et l'incarcéra dans le fort d'Alexandrie. Pourtant cette incarcération fut de très courte durée. Le ministre Ratazzi délivra Garibaldi et l'envoya dans son île favorite de Caprera, après lui avoir fait promettre de ne pas quitter l'île. Le 22 octobre, Garibaldi réussit à quitter Caprera. Il vint à Florence et de là à Pérouse pour se mettre à la tête des volontaires et marcher sur Rome. Ces événements provoquèrent la chute du ministère Ratazzi. Le nouveau ministère eut à sa tête le général Menabrea, partisan de l'alliance française. En même temps un corps expéditionnaire français, sous le commandement du général Failly, quitta Toulon se dirigeant sur Civita-Vecchia. Le 30 octobre, l'avant-garde du corps expéditionnaire pénétra dans Rome. Le 30 novembre eut lieu la bataille de Mentana, à laquelle prirent part, d'un côté les garibaldiens commandés par Garibaldi, de l'autre, les troupes françaises et papales, que commandait le général français Polhes et le général du Pape, Canzler. Les troupes franco-papales comptaient 5.000 hommes, contre environ 4.000 garibadiens mal armés et exténués par toutes sortes de privations. Malgré cela ils se défendirent héroïquement. Quoique les alliés aient réussi à les battre, la victoire fut chèrement

(1) *Les relations de la France et de la Prusse de 1767 à 1870*, V. Italie en 1867; *La cour de Rome et la Convention du 15 Septembre*; N. G. ROTHAN: Mazzini et Garibaldi (*Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1886).

payée. En rendant compte de cette bataille, le général Failly se servit d'une phrase malencontreuse : « les chassepots ont fait merveille. » En 1868, l'Italie (Victor-Emmanuel) prit l'initiative de pourparlers avec la France pour conclure une alliance offensive et défensive. Ces pourparlers continuèrent jusqu'au mois de juin 1869. Ils furent menés par des intermédiaires officieux. A Paris ce fut Rouher qui fut le principal conseiller de Napoléon III sur toutes les questions que ces pourparlers concernaient ; le second conseiller fut le marquis de Lavallette.

Le Président du Conseil des Ministres italiens, le général Menabrea, prit part aux pourparlers entamés lorsqu'ils furent notablement avancés. Le président du Conseil autrichien, le comte de Beust, était au courant de tous les détails des pourparlers dont il recevait toutes les informations par l'ambassadeur d'Autriche à Paris, Metternich, qui y prenait part plutôt comme ami de Napoléon, qu'en qualité d'ambassadeur. Enfin, pendant la durée des pourparlers, on s'adressait au prince Jérôme Bonaparte. Les pourparlers donnèrent lieu à beaucoup de notes diplomatiques et de lettres privées, mais à aucun document officiel. A un certain moment on pensa même à élaborer un projet de traité. Ce traité devait aboutir à une triple alliance entre la France l'Autriche et l'Italie; pour son adhésion l'Italie exigeait l'évacuation de Rome par les troupes françaises et le retour à la Convention du 15 septembre.

L'entrée des troupes italiennes à Rome ne devait pas être considérée comme une exception. — Les exigences de l'Italie mirent fin aux pourparlers par suite de l'opposition de la France (1). En juillet 1870, Napoléon III renoua les pourparlers de 1869 et proposa à l'Italie et à l'Autriche la conclusion d'une alliance offensive et défensive. On proposait à l'Italie le retour à la Convention de Septembre, c'est-à-dire l'évacuation de Rome par les troupes françaises. Mais l'Italie exigeait l'addition d'un article en foi duquel la France se chargerait de concilier les intérêts nationaux italiens avec ceux du Pape.

L'Italie devait prendre possession des États du pape à l'exception de Rome et de ses environs. Le 23 juillet, Gramont télégraphiait au baron Malaré, à Turin, que le comte de Beust et le prince Napoléon conseillaient à l'Italie de déchirer la Convention du 15 septembre et de la rem

(1) Napoléon Bonaparte (Jérome) : Les alliances de l'empire en 1869 et 1870 (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1878, p. 492-494).

placer par un nouveau traité dont la base serait l'occupation de Rome par les armées italiennes, après que le corps expéditionnaire français l'aurait évacué. Mais le gouvernement français ne pourrait jamais y consentir. La Convention de Septembre paraissait la seule base possible d'une entente (1). L'inimitié de l'Autriche envers la Convention de Septembre, dont parle le télégramme de Gramont, se confirma par la dépêche du comte de Beust au prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, du 20 juillet. Il y était dit que le jour où les Français quitteraient le territoire du Pape, il fallait faire en sorte que les Italiens pussent y pénétrer d'une manière légale et avec le consentement de la France et de l'Autriche.

Les Italiens ne s'uniraient jamais avec la France et l'Autriche de cœur et d'esprit, tant que durerait le malentendu romain. Et ne vaudrait-il pas mieux, à parler franchement, que le Saint-Père fût mis sous la protection des armées italiennes, plutôt que d'être en butte aux entreprises garibaldiennes. Si la France accordait à l'Autriche l'honneur de résoudre la question romaine, elle lui faciliterait beaucoup son rôle vis-à-vis de Florence.

De plus, la France, en agissant ainsi, ferait un acte de libéralisme, affaiblirait son ennemi, élèverait une digue contre l'envahissement teutonique, provoqué par la Prusse en Allemagne et que l'Autriche craignait particulièrement en vue de son caractère épidémique (2). Le 27 juillet, le général hongrois Türr, qui avait de grandes relations en Italie et avait offert ses services à la France, écrivit de Florence au duc de Gramont qu'il avait conféré avec les ministres italiens et des personnages politiques en vue, et était convaincu qu'il fallait faire avancer la solution de la question romaine si l'on voulait pousser l'Italie à aider la France d'une manière prompte et active. Or la Convention de Septembre, d'après Drouyn de Lhuys, n'apporterait aucun profit au gouvernement italien et ne serait pour lui qu'une complication.

Les Italiens comprenaient que la France ne pouvait abandonner le Pape, mais le gouvernement impérial pourrait donner à l'Italie des promesses secrètes pour qu'elle puisse dire au pays que la question nationale italienne aurait sa parfaite solution avec la guerre (3). Le 29

(1) R OTHAN, *L'Allemagne et l'Italie*, 1870-1871, l'Italie, Paris 1885, p. 68.

(2) *Ibidem*, p. 70.

(3) *Ibidem* p. 7[illegible]

juillet le général Türr arriva à Vienne et le 30, le prince La Tour d'Auvergne lui lut la dépêche du duc de Gramont où il était dit : « Il nous est impossible de faire la moindre chose pour Rome ; si l'Italie ne veut pas marcher qu'elle reste » (1).

Le 3 août, l'envoyé du gouvernement italien, le comte Vimercati, arriva au quartier général impérial à Metz. Il apportait à l'empereur Napoléon un nouveau projet d'un traité d'alliance rédigé par le comte de Beust et Visconti-Venosta. L'Autriche et l'Italie devaient se mettre en état de neutralité armée. Les deux puissances garantissaient l'une à l'autre leurs territoires et se refusaient à toute entente séparée, déterminaient le nombre des armées qu'elles devaient entretenir pour la défense de leur neutralité et indiquaient les points de concentration des corps d'armée pour leur préparation guerrière (15 septembre.) Les articles complémentaires du traité prévoyaient l'extension de la guerre soit par l'immixtion de la Russie, soit par l'initiative de l'Autriche. C'est alors que la Triple-Alliance devrait agir d'après la convention de 1869. L'Italie devrait traverser le Tyrol pour se réunir aux armées françaises qui se trouveraient dans l'Allemagne du sud, pendant que les forces autrichiennes et hongroises soutiendraient le mouvement général des Français et des Italiens.

La France ne prenant pas part au traité, devait s'engager à concilier le droit national de l'Italie avec les droits du Saint-Siège (2). Ce dernier article du traité, Napoléon III ne se décidait pas à le signer.

Le prince Napoléon employa tous ses efforts pour convaincre l'empereur de signer. Il lui disait : « Signez, Sire, le projet qui vous est soumis... Informez télégraphiquement Vienne et Florence que vous consentez à signer, pour lier vos alliés. Si nous sommes battus, vous aurez au moins ce traité qui sera comme un retranchement, à l'abri duquel vous pouvez espérer un secours, mais signez avant que les armes aient prononcé ; c'est utile à tous les points de vue » (3). Les efforts du prince Napoléon n'aboutirent pas.

Le 3 août, Napoléon III, dans une lettre au ministre français des affaires étrangères, déclara que, malgré cette proposition, probablement de Vimercati, malgré les efforts du prince Napoléon, il ne céde-

(1) V. *Les Alliances de l'Empire*, p. 498.
(2) V. Rothan, p. 78
(3) V. *Les alliances de l'Empire* p. 497.

S. E. le Baron A. de STIEGLITZ

L'Italie

ET LA

TRIPLE ALLIANCE

PARIS
DUJARRIC ET Cie, ÉDITEURS
50, Rue des Saints-Pères, 50

1906

Italiens et surtout parmi les irrédendistes à cause de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche. Les Italiens trouvaient que l'Italie avait besoin d'une compensation et les irrédendistes exigeaient, comme compensation, l'élargissement de la frontière italienne jusqu'aux Alpes Juliennes qu'ils disaient la frontière naturelle de l'Italie.

La haine contre l'Autriche inspira naturellement la sympathie et l'amitié envers la libre France, alliée à l'Italie dans sa lutte pour son unité. Mais malheureusement pour les deux nations, italienne et française, la situation se modifia par suite de l'expédition militaire de la France en Tunisie. En 1862, l'Angleterre avait passé un traité avec le bey de Tunis, par lequel elle avait reçu le droit de construire un chemin de fer de Tunis au port de La Goulette (17 kilomètres et demi). Après le traité de Berlin, l'Angleterre résolut de vendre ce chemin de fer. Il est clair que les intérêts de la France lui commandaient de ne pas laisser transmettre ce chemin de fer dans des mains non françaises, étant donné le voisinage de l'Algérie. Mais les Italiens empêchèrent les Français de s'emparer du chemin de fer. Le Parlement italien adopta le projet de loi qui garantissait à une compagnie italienne l'achat du chemin de fer pour une colossale somme d'argent (1880). En même temps, le gouvernement italien fit savoir au bey de Tunis que la France avait reçu le consentement des pouvoirs au Congrès de Berlin pour l'occupation de Tunis. Le 11 mars 1881, le bey de Tunis ordonna de suspendre la construction du chemin de fer de Tunis à Sousse. La construction et l'exploitation de ce chemin de fer fut transmise à une Compagnie d'actionnaires français.

En même temps une bande de brigands tunisiens passa la frontière algérienne et commit toute une série d'actes de brigandage. Le président du Conseil, Jules Ferry, déclara à la Chambre que ces brigandages étaient l'œuvre de la peuplade des Kroumirs, voisine de l'Algérie, qui était presque indépendante du bey de Tunis et forte de 7,000 hommes environ.

Ferry proposait à la Chambre d'envoyer une expédition militaire contre les Kroumirs et de rétablir le pouvoir légal du bey. Le projet de loi pour donner au gouvernement les crédits nécessaires pour cette expédition fût accepté par le Parlement. Mais l'expédition militaire commencée par les Français pour rétablir le pouvoir du bey finit par l'établissement du protectorat français en Tunisie. Le 12 mai, le

général Bréart et le bey de Tunis Mohammed Es-Sadok signèrent un traité à Kassar-Saïd. Par ce traité, le résident général de France prit l'administration de la Tunisie sous le pouvoir fictif du bey. Le résident était dépendant du ministère des affaires étrangères qui avait un bureau spécial : « Bureau des affaires tunisiennes ». Ces événements excitèrent en Italie une indignation générale et eurent pour conséquence la chute du Cabinet Cairoli en mai 1881 et son remplacement par le Cabinet Depretis.

Depretis resta au pouvoir jusqu'à sa mort (1887). Du reste il donna plusieurs fois sa démission, mais le roi le chargea chaque fois de former un nouveau ministère. Ayant reçu le poste de président du Conseil, Depretis s'occupa avant tout de la réforme électorlae. En 1882, le Parlement avait accepté le projet de loi par lequel tous les Italiens de vingt-et-un ans auraient le droit de voter, à condition qu'ils sachent lire et écrire et qu'ils payent 20 lires d'impôts gouvernementaux et fonciers. Grâce à la nouvelle loi, le nombre des électeurs s'éleva de 632.000 à 2. 600.000.

La même année 1882, Depretis qui se faisait remarquer comme germanophile, profita de l'excitation des Italiens provoquée par le protectorat français à Tunis, pour passer un traité d'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche. Le ministre des affaires étrangères du Cabinet Depretis, Mancini, contribua surtout à la conclusion du traité de la Triple-Alliance.

Officiellement la nouvelle de la conclusion du traité fut déclarée par le ministre Mancini en 1883. Par ce traité, l'Italie s'engageait à prêter son aide à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie dans le cas où la France troublerait la paix en Europe dans le but de reprendre l'Alsace-Lorraine. De leur côté l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie prirent l'engagement de prêter main-forte à l'Italie, dans le cas où l'Angleterre voudrait remplacer l'occupation anglo-française de l'Égypte par l'occupation anglo-italienne, la France voulant s'y opposer de force.

Le gouvernement italien proposait d'introduire dans le traité un article, d'après lequel *casus fœderis* (1), ne devait pas comprendre des actes hostiles contre la Russie, tant que cet empire ne réunirait pas ses forces militaires avec celles de la France, pour une guerre contre l'Allemagne et l'Autriche, à propos de la question de l'Alsace-Lorraine.

(1) Un des cas prévus par le traité quand devait fonctionner l'aide des alliés.

Mais la proposition de l'Italie ne fut pas acceptée à cause de l'opposition de l'Autriche qui, en vue de ses intérêts politiques dans la péninsule des Balkans, voulait que le *casus fœderis* se rapportât aussi dans le cas d'une guerre entre elle et la Russie. Dans la même année de 1882, le Parlement accepta du gouvernement la proposition d'un projet de loi pour l'augmentation de ses forces de terre par quatre divisions et aussi de ses forces de mer. Le 6 octobre, le Parlement fut dissous et, le 29, eurent lieu de nouvelles élections, qui se terminèrent par une brillante victoire du ministère.

Le 2 juin, Garibaldi mourut à l'île de Caprera.

Une émeute qui survint en Égypte et qui avait à sa tête Arabi-Pacha, détermina l'Angleterre à proposer à la France une action commune pour l'étouffer. Mais cette proposition ne fut pas acceptée par la France. Alors l'Angleterre fit la même démarche auprès de l'Italie avec le même résultat. Ce refus fut l'effet d'une menace que fit la France à l'Italie de lui déclarer la guerre, si elle acceptait la proposition de l'Angleterre (1).

En 1870, la Compagnie des bateaux à vapeur Rubattino de Gênes, fonda une station de charbon sur le golfe d'Assab. Plus tard, la même compagnie acheta un petit territoire situé sur la même côte. En 1882, le gouvernement italien acheta à la compagnie Rubattino la colonie d'Assab, pour une certaine somme d'argent. Au commencement, le gouvernement italien n'avait pas l'intention d'élargir ses territoires coloniaux, mais ensuite il se laissa entraîner par le courant de la politique coloniale qui avait envahi toute l'Europe.

Pour son extension coloniale, l'Italie prit pour prétexte le meurtre de l'explorateur italien Bianchi.

En 1885, l'Italie occupa le port de Massaouah au nord-ouest d'Assab, qui appartenait à l'Égypte. L'Italie ne fit aucune attention aux protestations de l'Égypte, de la Porte et aussi de l'Abyssinie. Le négus Johannès voulait aussi s'emparer de Massaouah. L'occupation de ce port par les Italiens amena la guerre entre l'Italie et l'Abyssinie. Cette guerre, qui fut beaucoup plus dure et dispendieuse que ne le pensait le gouvernement italien, excita le mécontentement général et força le ministre des affaires étrangères, Mancini, à prendre sa retraite (1885). Il fut remplacé par le comte Robilan, ancien ambassadeur

(1) Stillman, *The Union of Italy*, Cambridge, 1898, p. 377.

d'Italie à Vienne. La guerre continua sans changement notable. Au mois d'avril 1886, les membres d'une expédition scientifique italienne furent assassinés sur le territoire du sultan du Harrar, mais la situation de l'Italie était si précaire qu'elle ne put exiger aucune satisfaction. Le 22 janvier 1887, un général abyssin et prince du royaume de Tigré-Aloula surprit les Italiens à Dogali. Les Abyssiniens étaient en force, tandis que les Italiens n'avaient que 500 hommes. Malgré leur infériorité numérique, les Italiens combattirent avec beaucoup de courage pendant huit heures. La victoire resta aux Abyssiniens et la plupart des Italiens furent tués. La même destinée échut au chef des forces italiennes, le colonel de Crestacoriso.

Les préparatifs militaires du côté de l'Italie et de l'Abyssinie continuèrent durant toute l'année 1887 et, en 1888, le négus Johannès à la tête d'une forte armée, se dirigea vers Massaouah. Au mois de mars, il s'approcha de la ville à une distance si courte, qu'on pouvait voir ses soldats du haut des murs. Mais voyant que les Italiens, commandés par le général San-Marzano étaient prêts à la lutte, il ne voulut pas attaquer et s'éloigna sans courir la chance des armes. En même temps, un prince vassal du négus Johannès, Ménélick, se révolta contre lui; les derviches, partisans du Mahdi, commencèrent à se rassembler dans le but d'attaquer le négus. Le 11 mars 1889, les Abyssiniens et les Derviches se rencontrèrent à Galabat. Les Abyssiniens furent battus et le négus lui-même blessé mortellement. Après la mort du négus Johannès, il y eut en Abyssinie une guerre entre plusieurs prétendants au trône. Le gouvernement italien profita de ces événements pour élargir ses territoires coloniaux en Afrique. Keren et Asmara furent occupés. Toute la contrée soumise par les Italiens reçut le nom de colonie de l'Erythrée (ancien nom de la mer Rouge). Ménélick devint le négus d'Abyssinie et conclut avec l'Italie un traité d'alliance et de commerce.

D'après ce traité (2 mai 1889), les sujets des deux empires obtenaient une complète liberté de commerce et de culte. Ménélick s'engageait à faire tout son possible pour faire cesser la vente d'esclaves et défendre aux marchands nègres l'entrée de son territoire. Enfin, le traité enjoignait au Négus de s'adresser à l'Italie dans tous les cas où il aurait des pourparlers avec des gouvernements étrangers. Le 25 février 1890, entre l'Italie et l'Abyssinie, fut passé un nouveau traité qui, en laissant dans toute sa vigueur le premier traité, le complétait par les clauses

suivantes : le roi d'Italie reconnaissait Ménélick comme empereur d'Éthiopie ; quant à ce dernier, il reconnaissait la souveraineté de l'Italie sur les colonies italiennes du bord de la mer Rouge. De plus, Ménélick faisait un emprunt de 4 millions de lires garanties par l'Italie, dans une banque italienne, et abandonnait à l'Italie les revenus des impôts du territoire du Harrar.

Au mois de juin 1885, le ministre des affaires étrangères, Mancini, prit sa retraite et fut remplacé par le comte Robilan.

Au mois de mars 1887, le comte Robilan signa un nouveau traité d'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche, ratifié le 13 mars ; ce traité était moins désavantageux pour l'Italie que celui de 1882. D'après ce traité, l'Italie s'engageait à défendre ses alliés seulement dans le cas d'une attaque par plusieurs puissances. De leur côté l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie s'engageaient à secourir l'Italie dans le cas où les intérêts de l'Italie en Abyssinie seraient lésés par une autre puissance. En juillet 1887, Depretis mourut. Crispi devint président du Conseil. Les années (1878-1887) pendant lesquelles Depretis avait été président du Conseil s'appelèrent l'époque du Transformisme, mot qui rappelait de loin l'opportunisme français mis en pratique par Gambetta. Mais l'opportunisme existait depuis longtemps ; Gambetta ne fit que transformer un système politique en lui donnant un nouveau nom. L'opportunisme était toujours considéré dans les cercles politiques développés comme la base de la politique. Gambetta exigeait l'aveu incontestable de la forme républicaine et, en même temps, la progression dans le programme des réformes. Il en était autrement en Italie. Un mélange complet dans les programmes politiques, des bribes de théorie politiques de subdivisions de partis, une indifférence politique complète, autrement dit un indifférentisme politique immoral et sans principe. Tels sont les traits particuliers de l'opportunisme italien du temps de Depretis. Né de l'avidité du pouvoir, pour le conserver malgré tout, le transformisme ne pouvait se passer de jouer à la popularité, ce qui coûta très cher au pays. On commença par faire de grandes dépenses, surtout par construire des chemins de fer sans nécessité. De même pour les dépenses militaires. Ces dépenses furent occasionnées surtout par l'alliance de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche. En 1889 le déficit monta jusqu'au chiffre de 200 millions. Il fallut créer de nouveaux impôts qui provoquèrent un mécontentement général vu la pauvreté du pays. Il faut ajouter à cela la guerre des tarifs avec

la France (1888-1890), qui fut très nuisible au commerce italien, surtout à celui du vin. L'Italie est redevable de cette guerre au ministre Crispi qui se distinguait par sa prédilection pour l'Allemagne. En 1887 Crispi visita Bismarck à Friedrichsruh. En 1888, Guillaume II vint à Rome rendre visite au roi Humbert. En 1889, Humbert rendit visite à Guillaume avec Crispi. Et, à cause de ces visites d'Allemand, à cause de ces stupides menaces allemandes, le pauvre peuple italien devait porter le fardeau de nouveaux impôts et d'une guerre de tarifs ruineuse! En 1889 des émeutes éclatèrent à Rome, Milan, Turin dans la Pouille et en Sicile. Ce n'est que grâce aux mesures draconiennes prises par Crispi que ces émeutes furent étouffées. En 1890 le Parlement fut dissous. De nouvelles élections donnèrent une immense majorité à Crispi; 400 députés sur 508 étaient ministériels. Mais ces élections, qui formèrent une fausse majorité, n'exprimaient pas la vraie situation et ne répondaient pas au vœu national. Elles n'affermirent pas Crispi. Le 31 janvier 1891 le Parlement ne donna pas sa confiance au ministère après la discussion du budget. Le vote de la Chambre fut provoqué par le soi-disant projet gouvernemental de réformes financières par de nouveaux impôts. Le Cabinet Crispi fut remplacé par le Cabinet di Rudini. Le marquis di Rudini était le chef de la droite modérée; cependant il entra dans la formation du ministère, un représentant des radicaux, Nicotera, qui fut fait ministre de l'intérieur.

La diversité du ministère ne lui permit pas une longue existence, il ne dura qu'une année. En mai 1892, le ministre di Rudini prit sa retraite. Le nouveau ministère (14 mai) fut formé par le député Giolitti, un des chefs de la gauche. En 1891 arriva le terme du second traité de la Triple-Alliance, di Rudini avait reçu l'aide des radicaux par sa promesse de ne plus recourir à cette alliance. En 1891, à Monza, eut lieu l'entrevue de di Rudini et du ministre des affaires étrangères de la Russie, de Giers. Dans cette entrevue, les deux ministres parlèrent du renouvellement, pour l'Italie, de la Triple-Alliance qui fut caractérisée par les ministres «un mal nécessaire». De Giers et di Rudini aboutirent ensuite à la convention suivante : la Russie proposerait son intervention à l'Italie et à la France à chaque malentendu qui surgirait entre ces puissances. Il fut parlé de l'intervention de la Russie, quand l'Allemagne se réclamerait *casus fœderis,* au cas où la France attaquerait l'Allemagne. De son côté, l'Italie s'engageait à ne pas entraver les liens reli-

gieux qui unissaient la Russie à l'Abyssinie et à profiter aussi de la première occasion pour quitter l'Érythrée, en gardant seulement le port de Massaouah qui avait une importance internationale et qui était un point d'observation sur la mer Rouge. On résolut aussi de ne pas augmenter le budget militaire italien et de conserver les cadres existants, quoiqu'ils fussent insuffisants pour mettre sur le pied de guerre avec la promptitude voulue douze corps d'armée. Le ministère Giolitti fut reçu par le Parlement avec tant de défiance qu'il voulut prendre sa retraite le 27 mai, mais il resta au pouvoir par la seule volonté du roi. Le Parlement accepta un budget temporaire, après quoi les séances furent remises et le 12 octobre, la Chambre fut dissoute.

Les élections du 6 novembre donnèrent au ministre une majorité considérable. Mais cette majorité ne pouvait raffermir le ministre quant à la situation intérieure de l'Italie. Le 11 février 1893, durant la séance de la nouvelle chambre, le ministre des finances, Grimaldi, déclara que le déficit de 1893 serait de 48 millions de lires; mais d'après beaucoup d'hommes politiques même, ce chiffre ne correspondait pas à la réalité. Le gouvernement ne trouva pas d'autre issue à cette situation que de contracter un nouvel emprunt annuel ; cette opération financière fut cachée sous le nom de « changement temporaire des pensions du gouvernement ». La situation financière du pays influa de la manière la plus funeste sur le cours de la rente. Le prix de l'or ne cessa d'augmenter. A ces malheurs s'ajoutèrent dans l'automne de 1893 les scandales des banques.

On parlait depuis longtemps d'abus dans les banques d'émission de Rome et de Naples ; on ajoutait que certains ministres, sénateurs et députés n'étaient pas étrangers à ces abus. Au mois de mars, Giolitti annonça au Parlement que la banque romaine avait un déficit de caisse de 28 millions de lires; il ajouta que la somme légale d'émissions, c'est-à-dire la somme d'émission de billets de crédit, dépassait 64 millions de lires. Le président du Conseil déclara aussi que dans les autres banques d'émission, outre celle de Toscane, d'énormes déficits étaient découverts. A la suite de ces déclarations, une commission parlementaire fut nommée pour résoudre ces deux points : quels abus avaient eu lieu et quels personnages politiques et administratifs y avaient pris part. Au mois de juin, le gouvernement présenta un projet de loi déterminant les droits et devoirs des banques d'émission. D'après cette loi, la quantité de papier-monnaie devait être sévèrement limitée.

Le nombre des banques devait être réduit à trois au lieu de six. Deux des anciennes, celles de Naples et de Sicile, devaient subsister et une nouvelle, sous le nom de banque d'Italie, devait être créée. Cette loi fut ratifiée par la Chambre en juillet. A l'ouverture de la session parlementaire, après les vacances d'été, d'autres projets de loi furent déposés à la Chambre : sur l'impôt progressif, les droits de succession, et la réforme des droits sur l'alcool. En même temps, la commission d'enquête sur les abus et désordres dans les banques présenta ses conclusions. Le compte-rendu accusait sévèrement les ministres et même le président du Conseil Giolitti. Peu de temps auparavant Giolitti insistait pour qu'on nommât sénateur Tolango qui aurait été mêlé aux déprédations de la banque romaine. Le 29 novembre le ministère Giolitti dut prendre sa retraite.

Quelques semaines se passèrent avant l'avènement d'un nouveau ministère. Enfin, le roi confia la formation d'un nouveau ministère à Crispi. Le 20 décembre, le Cabinet Crispi se présenta à la Chambre. Crispi fut nommé président du Conseil et ministre de l'intérieur, et le baron Blanc, ministre des affaires étrangères, Sonnino, ministre des finances, Saracco, ministre des travaux publics, Baccelli, ministre de l'instruction publique. Sous le ministère Giolitti des émeutes avaient encore éclaté en Sicile ; elles étaient dirigées contre les municipalités. Cette hostilité avait pour cause les impôts que la ville prélevait sur les denrées alimentaires. Outre cette cause, il y avait aussi la répartition injuste des terres communales qui ruinait les petits fermiers.

Les émeutes prirent le caractère d'une révolution (1894) préparée par les associations ouvrières *fasci di lavoratori* qui avaient à leur tête le député de Felice Giuffria. La révolution, commencée à Partinico et Piano de Greci se répandit dans toute la Sicile et menaça la Péninsule. En conséquence, Crispi déclara la Sicile en état de siège. Pour étouffer la révolte, il y envoya le général Morra di Lavriano avec des forces considérables. Le général Morra fut investi des plus grands pouvoirs, égaux à ceux d'un dictateur. A son arrivée la révolte ne fit qu'augmenter : beaucoup de postes de douanes furent brûlés, les mairies détruites. Les condamnés furent libérés et le peuple jeta des pierres aux soldats, ce qui força ceux-ci à tirer sur le peuple. Grâce aux mesures énergiques prises par le général Morra, l'émeute fut vite étouffée. Outre ces émeutes en Sicile, d'autres troubles, avec un carac-

tère anarchique, éclatèrent dans les provinces de Massa et Carrara. Ces émeutes se produisirent parmi les carriers de Carrara. De nombreuses arrestations eurent lieu et un grand nombre parmi les promoteurs des troubles furent condamnés à de sévères punitions par la cour martiale. Cependant on étouffa les désordres aussi vite qu'en Sicile. En Juillet. le gouvernement accepta trois projets de loi contre les anarchistes. En octobre, le gouvernement annula 271 associations ouvrières. Ces associations étaient répandues dans tout le royaume. Pourtant on leur rendit bientôt leurs droits, dès que le gouvernement fut convaincu qu'elles n'étaient pas affiliées à l'anarchisme. Après cela, le gouvernement s'occupa des finances du pays. Le 21 février 1899, le ministre des finances Sonnino déclara franchement que depuis quinze années on cachait au peuple la vraie situation et que le déficit pour les années 1893-1894 atteignait le chiffre de 177 millions.

Le ministre proposait en conséquence de diminuer les dépenses et d'augmenter les impôts. Cette déclaration surexcita vivement le Parlement et le pays. Sonnino dut se retirer et Boselli pris sa place. En juillet, le Parlement accepta le projet de loi élaboré par Boselli. Ce projet ne différait pas notablement de celui de Sonnino. Le 10 décembre le ministre Sonnino présenta de nouveau son budget des dépenses et redevint ministre. D'après ce budget le déficit de 1895-96 était de 80 millions, dont 53 devaient être couverts par la réduction des dépenses militaires et 27 par l'augmentation de certains impôts. Mais le Parlement ne devait pas entrer dans l'analyse de ce budget. Le 11 décembre, Giolitti présenta à la chambre certains documents qui démontraient la participation de Crispi aux scandales des banques. Cette découverte produisit une vraie tempête. Le 15 décembre, Crispi suspendit les débats au Parlement, puis, pendant cinq mois gouverna le pays sans disposer de la majorité. Ensuite le Parlement fut dissous. Les nouvelles élections lui rendirent la majorité.

Nous avons vu que Ménélick devenu négus, contracta avec l'Italie un traité de commerce et d'alliance. Mais dès que son pouvoir fut affermi en Abyssinie et qu'il ne craignit plus la révolte des princes vassaux, il commença à rejeter les articles du traité qui le rendaient dépendant de l'Italie. A son exemple, le ras Mangascia prince du Tigré, devint aussi hostile à l'Italie. Voulant prévenir les hostilités de Mangascia contre l'Italie le général Baratieri, gouverneur de l'Erythrée, le poursuivit à marches

forcées et le battit complètement à Coatit et à Senafe en janvier 1895. Après cela, il occupa tout le Tigré sans grande difficulté. Alors Mangascia demanda du secours à Ménélick qui lui répondit favorablement. Tous les autres princes d'Abyssinie se réunirent aussi contre les Italiens.

Après avoir attendu un temps favorable, Ménélick s'avança contre les Italiens, à la tête d'une armée de plus de cent mille hommes. Mais Baratieri n'avait pas eu le temps de se préparer à la guerre et n'avait à sa disposition qu'environ 26.000 hommes.

Le 7 décembre 1895, à Amba-Alaghi, le major Toselli fut attaqué par les Abyssins. Les Italiens furent battus après une courageuse résistance et Toselli fut tué avec une grande partie de ses soldats. Alors les Abyssins s'avancèrent et investirent la forteresse de Makallé. Pendant presque un mois, la petite garnison du fort, avec le major Galliano à sa tête, se défendit bravement. Une des sources tomba au pouvoir des Abyssins et les assiégés commencèrent à souffrir de la soif. Alors les Italiens résolurent de faire sauter la forteresse et de se jeter contre l'ennemi pour se frayer un passage. Mais Ménélick, en face du courage des assiégés et des pertes subies par eux, fit savoir à Baratieri qu'il offrait à la garnison de Makallé de sortir librement avec armes et bagages et de se réunir aux Italiens qui se trouvaient à Adigrat. Cette proposition fut acceptée par Baratieri. La forteresse de Makallé se rendit le 25 janvier 1896 (1). Pendant ce temps, des renforts étaient venus d'Italie, mais les soldats n'étaient pas préparés à cette guerre dans le désert et les montagnes, si loin de la mer. Le général se tenait sur la défensive devant l'inégalité des forces en présence. Mais les exigences du gouvernement italien le forcèrent à changer d'attitude. Le 1er mars 1896, il dirigea son armée, forte de 17.000 hommes, contre les Abyssins aux environs d'Adoua. Le nombre des Abyssins commandés par Ménélick lui-même était de 80.000 hommes. Les Italiens essuyèrent une défaite complète.

Le quart des Italiens tomba sur le champ de bataille et entre autres, les généraux Dabormida, Arimondi et le courageux défenseur de Makallé, Galliano. Sur le reste, le quart fut fait prisonnier et parmi eux, le général Albertone (2). Cette terrible défaite produisit une déplorable impression en Italie et l'indignation fut générale envers Crispi. A Rome, Milan, Gênes, Ancône, Crémone, Lodi, des démonstrations

(1) Petro ORSI, *L'Italia moderna*, Storia degli ultimi 150 anni fino all'innalzamento al trono de Vittorio-Emmanuel III. Milan 1901, p. 291.

(2) *Ibidem*, p. 292.

eurent lieu contre la politique africaine du ministère. Le peuple essaya même d'empêcher le départ des troupes pour l'Afrique. A Milan il se produisit des émeutes sanglantes. Mêmes ceux des organes de la presse qui s'en rapportaient amicalement à Crispi, commencèrent à le blâmer. C'est ainsi que le journal *L'Opinione*, dans son article de tête, déclara que le ministère Crispi s'était trompé dans sa politique envahissante. Il s'était trompé aussi dans ses préparatifs de guerre et dans son commandant en chef. Le 5 mars, le Parlement se rassembla. Crispi n'attendit pas le vote de la Chambre et déclara que le ministère se retirait et que le roi avait accepté sa démission. Le 10 mars le roi Humbert nomma président du Conseil et ministre de l'intérieur, le marquis di Rudini ; ministre de la guerre, Ricotti ; ministre des affaires étrangères, le duc Sermonetta, qui avait l'amitié de Guillaume. Le 17 mars di Rudini prononça un discours dans les deux Chambres et dans lequel il développait le programme du ministère. Dans son discours, di Rudini déclarait que l'ancien Cabinet, après la bataille d'Adoua, avait donné complète liberté d'action au général Baldissera (1), en le laissant libre de quitter Adigrat et Kassala. Le 8 mars, Baldissera reçut l'ordre d'entamer les pourparlers de paix avec Ménélick. Le Parlement poursuivrait les pourparlers avec dignité. Il ne continuerait pas la politique d'envahissement et n'avait pas l'intention de s'emparer du Tigré.

Le ministre exigeait un crédit de 140 millions (2).

Le 29 mars, le crédit fut accepté par le Parlement et le 25 avril par le Sénat. Au commencement de juin, le Sénat accepta le projet de loi présenté par le ministre de la guerre, Ricotti. D'après cette loi, l'armée italienne était amoindrie de 70.000 hommes. Ceci amena un conflit entre la Chambre et le Sénat, ce qui provoqua à son tour la retraite du marquis de Sermonetta. Le 11 juillet, tout le ministère tomba, mais le roi chargea le marquis di Rudini de former un nouveau ministère. Le 14 juillet, un nouveau Cabinet di Rudini fut formé avec le général Pelloux comme ministre de la guerre, en remplacement du général Ricotti.

Le 20 juillet, Visconti-Venosta fut nommé ministre des affaires étrangères. Le 26 octobre, un traité de paix fut signé à Addiss-Ababa

(1) Nommé général en chef avant cette bataille, le 22 février.

(2) SCHULTESS.

entre l'Italie et l'Abyssinie. D'après l'article 1er une paix et une amitié éternelles s'établissaient entre les deux nations. L'article 2 déclarait le traité d'Ucciali nul. L'article 3 déclarait l'Abyssinie indépendante. D'après l'article 4, la question des limites territoriales était remise à une année, et jusque là, d'après l'article 5, l'Italie ne cédait son territoire à aucune autre puissance.

Le 30 septembre, l'ambassadeur d'Italie à Paris, Tornielli, et le ministre français des affaires étrangères Hanotaux, signèrent un traité de commerce entre l'Italie et la Tunisie, ce traité confirmait le protectorat de la France sur la Tunisie.

Le 17 décembre, à la Chambre, le ministre Visconti-Venosta déclara que si l'Italie n'avait pas signé ce traité il y aurait eu une rupture entre l'Italie et la France, ce qui aurait amené des difficultés pour les Italiens vivant en Tunisie. Le 2 mars 1897, la Chambre fut dissoute. Les 21 et 28 mars, de nouvelles élections donnèrent les résultats suivants : 332 pour et 149 contre le ministère. Le 5 avril, le Parlement fut ouvert par le discours du trône où Humbert rappelait qu'il y avait dix ans que la Constitution, instituée par le roi Charles-Albert fonctionnait. Il y était parlé de la bravoure des Italiens en Afrique. Le 8 juin, le Parlement accepta le projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Le 27 juin, cette loi fut acceptée par le Sénat. Le budget de la guerre y était déterminé par le chiffre de 296 millions de lires, dont 7 millions pour les dépenses en Afrique. L'armée consistait en 12 corps d'armée. Le contingent de l'armée pour l'année suivante devait être de 215.000 hommes et celui des nouvelles recrues de 100.000 hommes. Le 1er décembre, le ministre des finances Luzzatti, présenta son rapport sur les finances. De 1896 à 1897, les revenus surpassaient les dépenses de 44 millions ; un nouvel emprunt était inutile et la dette de l'État pouvait être en partie couverte. Les dépenses pour la colonie d'Erythrée descendaient de 9 à 5 millions. Le 3 décembre, une crise ministérielle survint. Après un vote de la Chambre sur une question militaire, le général Pelloux demanda sa retraite et avec lui tout le Cabinet. La formation d'un nouveau Cabinet fut confiée à di Rudini. Le 14 décembre, le ministère fut formé. Di Rudini resta président du Conseil et ministre de l'intérieur : Zanardelli, ministre de la justice ; Branca, ministre des finances; Brinn, ministre de la guerre. Ce Cabinet était hétérogène ; il y avait des membres de la droite et de la gauche. Grâce à ce mélange, la majorité du gouvernement descendit de 120 voix à 16 seulement.

Durant le mois de janvier, de graves désordres qui avaient pour cause la cherté du pain eurent lieu dans beaucoup de villes. Pour régulariser le budget, l'impôt sur le blé étranger avait été augmenté depuis plusieurs années. Il s'en suivit que dans beaucoup de provinces, les habitants avaient dû se refuser l'achat du pain et de le remplacer par le maïs. L'abus du maïs provoque une maladie de peau nommée *pellagra*. Les désordres avaient commencé en Sicile, dans la ville de Siculiana. Le peuple, affamé, avait attaqué la mairie, en exigeant du pain, du travail et la réduction des impôts. Il y eut une rencontre avec la force armée et la mairie fut brûlée avec les archives. Le 17 janvier, à Ancône, eut lieu un mouvement socialiste. Le peuple exigeait que le pain fût à meilleur marché. Les boulangeries furent envahies, les douanes brûlées, l'armée attaquée. Vers le commencement de mai le mouvement se répandit dans toute l'Italie même dans les endroits réputés paisibles, comme Bari, Padoue, Malzetta. Les socialistes qui profitaient d'une liberté relative que leur octroyait di Rudini, à cause du caractère hétérogène de son Cabinet et de son alliance avec les radicaux, prirent part à tous ces désordres. Le 5 février, la Chambre accepta la réduction de l'impôt sur l'importation des blés. Le 9 février le projet fut accepté par le Sénat, la réduction devant avoir un caractère temporaire. Le vote du Parlement résolut la question des impôts pour un temps très court, jusqu'au 30 février. Le 27 avril, la loi fut prorogée jusqu'au 15 août. Du 6 au 9 mai, Milan fut le théâtre de graves désordres ; le 6 mai, les ouvriers se rassemblèrent en masse dans différents quartiers de la ville. On jeta des pierres sur les agents de police.

On tenta de libérer les ouvriers arrêtés, et plusieurs hommes des deux côtés furent tués. Le 7 mai, des barricades furent élevées dans les rues de Milan. Les troupes durent les prendre d'assaut. Il y eut 82 morts, et la ville fut déclarée en état de siège. Les clubs socialistes et républicains furent fermés. Le 8 mai, les troupes refoulèrent les émeutiers et les masses de paysans qui voulaient pénétrer dans Milan furent arrêtées. Le 9 mai, la bataille entre les émeutiers et la troupe continua, 400 étudiants de l'Université de Novi y prirent part. Les troupes attaquèrent le monastère des Capucins, situé à la porte de Monforte, d'où on tirait sur les soldats. Le peuple endommagea les gares de chemin de fer et jeta des brandons allumés sur les trains en marche. Le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, quitta la

ville pendant ces émeutes, mais lorsque vingt-huit moines capucins furent mis en prison par les soldats, il exigea leur mise en liberté. Cette demande fut repoussée et le général Bava exprima son mécontentement de ce que l'archevêque avait quitté la ville pendant ces tristes événements, lorsqu'il pouvait apaiser le peuple par des paroles de paix et par son intermédiaire. La conduite de l'archevêque Ferrari provoqua l'indignation générale, surtout parce qu'il était connu comme ennemi de l'unité italienne. Cette conduite correspondait à celle des autres cléricaux. Le clergé voulait inculquer au peuple l'idée que le paupérisme était causé parce que le Pape n'avait plus de pouvoir temporel. Les journaux *Voce della Verita, Unita Catolica, Osservatore Catolico,* imprimaient des articles démagogiques, qui ne cédaient en rien à la virulence des articles de journaux républicains et socialistes.

En conséquence, le gouvernement résolut de dissoudre beaucoup de sociétés catholiques et d'interdire quelques journaux cléricaux (1). Le 10 mai, l'état de siège, fut déclaré à Naples, Luino, Messine, Florence et, le 28 mai, il y eut une crise ministérielle provoquée par les dissentiments du Cabinet sur le programme politique. Cette crise amena la retraite du Cabinet Visconti-Venosta. Alors le président du Conseil di Rudini transmit au roi la demande de retraite du Cabinet. Le roi confia de nouveau à di Rudini la formation d'un nouveau ministère. Le 1er juin, un nouveau Cabinet fut formé avec Cappelli comme ministre des affaires étrangères. Le 16 juin, di Rudini présenta un projet de loi concernant des mesures de tranquillité publique. Le 18 juin, ce projet passa aux débats, durant lesquels les ministres virent qu'ils n'avaient pas la confiance de la majorité de la Chambre. Voyant cela, le Cabinet se retira avant le vote. Le 29 juin, un nouvau ministère se forma sous la présidence du général Pelloux, qui prit le portefeuille de l'intérieur, l'amiral Canevaro, ministre des affaires étrangères; Carcano, ministre des finances; le général di San-Marzano, ministre de la guerre et l'amiral Palumbo, ministre de la marine. Le 4 juillet, le président du Conseil Pelloux lut le programme du Cabinet. Ce programme déclarait que le ministère avait l'intention de soutenir l'ordre, de défendre les institutions du gouvernement et la société et de s'efforcer de tranquilliser les esprits. Le 12 juillet, la Chambre approuvait les mesures du gouver-

(1) ***Politische geschichte der Gegenwart Winkenman.*** p. 230-236, 1898. ***Europaischer geschicht***, p. 293-294, 1898.

nement contre les émeutes ainsi que des mesures préventives pour assurer la tranquillité publique. Le 19 juillet, le Sénat ratifia ces mesures. Le 10 septembre, l'anarchiste Luccheni assassina à Genève, l'Impératrice d'Autriche, Elisabeth. En 1894, le président de la République française, Carnot, fut aussi assassiné par un anarchiste italien, Caserio.

La Suisse était remplie d'anarchistes italiens. La Confédération Helvétique les expulsa. Devant toutes ces difficultés, l'Italie crut de son devoir de s'adresser aux gouvernements étrangers en leur proposant de se réunir en congrès, pour s'occuper des mesures à prendre contre l'anarchie. Cette proposition, signée par le ministre des affaires étrangères, Canevaro, fut adressée aux représentants étrangers en Italie, le 6 octobre. Dans cette note il était dit : que dans tous les pays les autorités signalent l'existence d'une certaine classe d'individus plus ou moins nombreuse dont les principes faux, les aspirations et les crimes ont pour but de saper les bases sur lesquelles repose le régime actuel, et de le détruire complètement — ce sont des fanatiques ne reculant devant aucun crime tant révulsif et insensé soit-il, émettant des principes qu'ils qualifient d'anarchiques. Cette propagande est soutenue par une presse clandestine incitant le peuple aux voies de fait et qui acclame les exploits anarchistes en les approuvant comme le meilleur moyen de lutter contre la société. Le gouvernement a essayé autant que possible de combattre le développement de ces théories criminelles par les mesures légales, et dans certaines circonstances par des mesures extraordinaires. Mais ceci n'a pas donné les résultats attendus car c'étaient des mesures isolées. Pour arriver à un résultat, la solidarité des gouvernements exigeait qu'ils se prêtassent une aide mutuelle.

Devant cette série de crimes anarchistes qui provoquent la terreur du monde entier, le gouvernement italien a pris l'initiative pour un échange d'idées relativement à la conclusion d'un traité international d'aide mutuelle pour la lutte générale contre les anarchistes. Cette proposition, acceptée par tous les gouvernements, prouve leur entière solidarité dans cette question. Un même consentement consacre le libellé du congrès : Le gouvernement italien s'adresse aux États d'Europe pour aboutir à une entente dont le but est de trouver les moyens pour lutter contre les anarchistes et leurs adeptes (1). La conférence se réunit à Rome, au palais Corsini.

(1) SCHOULTESS, 1898, p. 299.

Les séances commencèrent le 24 novembre, Canevaro fut nommé président. Trente six délégués de quatorze États y prirent part. Les protocoles n'en furent pas publiés.

Le 23 novembre, le ministre Bacelli présenta à la Chambre le budget de 1897-1898, qui ne montrait qu'un déficit d'un million, malgré les troubles de l'année écoulée et la baisse des impôts sur les blés. Pour l'année 1898-1899, un déficit de 14 millions et demi était à prévoir. Pour 1899-1900 il fallait s'attendre à un déficit de 31 millions et demi. Ces déficits étaient dus à la construction de chemins de fer. Le déficit total de 46 millions devait être couvert par les opérations de la Dette de l'État, d'après la loi de 1894, et aussi par le capital qui revenait à l'État, par le fait de la dissolution des congrégations religieuses (1).

Le 29 février 1888, le traité de commerce entre l'Italie et la France avait pris fin. Cette tension dans les rapports commerciaux entre l'Italie et la France eurent pour l'Italie de funestes conséquences.

L'Italie fut privée de son principal marché pour l'exportation de ses produits d'économie rurale. Voulant trouver d'autres marchés, l'Italie fit d'autres traités avec l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Mais ces traités ne lui remplacèrent pas les pertes considérables occasionnées par les impôts français sur ses produits (2). Le 21 novembre 1898, l'Italie et la France passèrent un nouveau traité par lequel les impôts italiens furent abaissés sur 80 produits d'exportation (3). Le 8 janvier 1899, le traité fut accepté par la Chambre italienne à une majorité de 226 voix contre 34. Le traité, présenté au Sénat le 10 avril, fut sanctionné le même jour par 105 voix contre 16.

Le 3 mai, le ministère Pelloux tomba par suite de malentendus sur sa politique en Chine. Le roi confia la formation d'un nouveau ministère au même général Pelloux. Le 14 mai, le ministère fut formé avec le général Pelloux comme président et ministre de l'intérieur; Visconti-Venosta fut nommé ministre des affaires étrangères; Carmini, ministre des finances; Boselli, ministre du trésor; le général Mirri, ministre de la guerre; l'amiral Bettolo, ministre de la marine. Le Cabinet fut un Cabinet de coalition. Il entra dans sa formation plusieurs groupes de la gauche et de la droite. Le 31 mai, la Chambre approuve la politique

(1) Wippermann. *L'Histoire politique contemporaine*, 1898, p. 342.

(2) A. Billot. *Le rapprochement commercial entre la France et l'Italie.* Souvenirs diplomatiques. *(Revue des Deux-Mondes)*, 1er juillet 1899, p. 135.

(3) Wippermann, p. 135.

du gouvernement en Chine par une majorité de 239 voix contre 140. Ce vote eut lieu après la déclaration de Visconti-Venosta, disant que l'Italie ne cherchait pas à agrandir ses colonies de Chine, mais seulement à se créer des stations de charbon. Le 1er juin, la Chambre des députés examina à nouveau les projets de loi sur le maintien de l'ordre public. Les premières séances à ce sujet durèrent du 16 février au 4 mars. Le 4 juin, le roi émit un décret sur l'amnistie. D'après ce décret l'amnistie visait les personnes qui avaient pris part aux désordres de Milan, à l'exception des récidivistes et de ceux qui auraient versé le sang. Le 22 juin, d'après un décret royal, les séances au Parlement furent suspendues jusqu'au 28 par suite d'une obstruction de l'extrême-gauche à cause des projets de loi sur la sûreté publique.

Ce décret était identique dans ses points principaux à celui proposé par le Gouvernement. Il avait un caractère temporaire et devait être présenté à la Chambre pour devenir loi. Il entrerait en vigueur le 20 juillet. L'article 1er déclarait que la police avait le droit d'interdire toute réunion et assemblée et menaçait de poursuites capitales les récalcitrants. L'article 2 défendait le port de tout emblème révolutionnaire. L'article 3 donnait au ministre de l'intérieur plein pouvoir de dissoudre toute association criminelle et autres assemblées ayant pour but d'ébranler les institutions sociales et la Constitution. Les assemblées dissoutes auraient le droit de porter plainte au Conseil d'État contre le ministre de l'intérieur. Si les associations se formaient de nouveau, les personnes qui se trouveraient à leur tête seraient passibles d'une amende de 1.000 lires ou d'un emprisonnement de 3 mois. L'article 4 déclarait que si plus de deux fonctionnaires, agents ou employés des chemins de fer, des postes et télégraphes ou des ouvriers des compagnies de gaz et d'électricité s'entendaient entre eux pour faire une grève, ils seraient passibles d'une amende de 1.000 lires ou d'un emprisonnement de 3 mois. Quant aux personnes qui se trouveraient à la tête du mouvement, elles seraient passibles d'une amende de 3.000 lires et d'un emprisonnement de 6 mois. Les articles 5-9 concernaient la presse. Les mesures pénales pour la violation des lois sur la presse s'appliquaient au rédacteur du journal et aux auteurs des articles incriminés. Si c'est l'auteur qui était puni, le rédacteur du journal ne portait pas la peine. Les propriétaires des journaux et des typographies étaient solidaires des rédacteurs et auteurs. Dans le cas où le chef d'un État étranger ou les représentants diplomatiques près

le Quirinal seraient offensés, les poursuites légales ne pourraient être commencées que sur la plainte de l'offensé. (1).

Le 28 novembre, le ministre Boselli présenta le projet du budget. Dans son compte-rendu de l'année budgétaire 1898-1899, le ministre indiqua un excédant de 5 millions, ce qui n'était pas arrivé depuis dix ans. Pour l'année 1899-1900, le ministre déclara que le déficit ne serait pas de 31 millions comme l'avait prédit le ministère précédent. Grâce aux mesures projetées par le ministre et à l'augmentation des revenus de 15 millions, l'équilibre du budget serait atteint (2). Le 1er janvier 1900, le roi Humbert proclame l'amnistie. Cette amnistie concernait les personnes qui auraient enfreint la loi sur la sûreté publique, la loi sur les fonctionnaires pendant qu'ils réprimaient les désordres et les lois sur les affaires politiques (3). Le 8 janvier, le ministre de la guerre Mirri prend sa retraite à cause d'un acte du général, commis en 1895 ; étant alors commissaire en Sicile, il libéra un assassin pour des raisons d'élection. Le général Pelloux le remplaça temporairement. Le 7 avril, Mirri est remplacé par le Comte Ponzo-di-San-Martino. Le 24 janvier, un traité est passé avec la France concernant la limite des territoires italiens et français sur les bords de la mer Rouge. Le 3 avril, l'ordre administratif est changé à la Chambre des Députés et les droits du président sont élargis. Le 15 mai, après des vacances de plusieurs semaines, le Parlement se rassemble à nouveau. A la première séance, l'opposition déclare qu'elle s'opposera, même par la force, au fonctionnement des nouvelles règles parlementaires.

Le 18 mai, le roi dissout le Parlement. Le 7 et le 11 mai eurent lieu de nouvelles élections, qui donnèrent les résultats suivants : 309 députés ministériels, 107 députés de l'opposition constitutionnelle et 94 députés de l'extrême gauche. 60 °/o des électeurs prirent part à ces élections. 640.000 électeurs optèrent pour le ministère contre 580.000. Des électeurs de l'opposition, 265.000 votèrent pour l'opposition constitutionnelle, 320.000 électeurs votèrent pour les trois groupes de l'extrême gauche. De ces 320.000 voix, 166.000 pour les députés socialistes, 82.000 pour les radicaux, 71.000 pour les républicains. Les électeurs socialistes furent dans une proportion plus grande que

(1) Schoultess, p. 252.
(2) *Ibidem*, p. 255.
(3) Schoultess, p. 237, 1900.

60 %. Pourtant il faut diminuer ce chiffre devant les considérations suivantes . Des partis politiques italiens seuls les socialistes posent leurs candidats dans tous les collèges électoraux. Les autres partis posent leurs candidats là seulement où ils ont la chance de passer aux ballottages. La répartition des partis politiques de l'Italie d'après les élections de 1900 se présente de la manière suivante : pour l'Italie du nord, les candidats de l'opposition comptent 70.000 voix de plus que les candidats du gouvernement ; dans l'Italie médiale, les candidats du gouvernement comptent 28.000 voix en plus ; dans l'Italie du sud les mêmes candidats comptent 90.000 voix en plus. En Sicile 25.000 voix pour les candidats du gouvernement en plus. Pour les candidats socialistes 130.000 voix, c'est-à-dire 80 % sont donnés par l'Italie du Nord dont la priorité revient au Piémont (45.000 voix), la Lombardie (30.000) et l'Emilie (25.000). L'Italie médiale donne 24.000 voix, celle du sud, 9.000. La Sicile, 3.600 ; la Sardaigne, seulement 200. A Rome et à Naples il n'y eut presque pas de socialistes. Dans la Province romaine, sur 34.000 électeurs il y eut seulement 1.941 voix ; dans la province napolitaine, sur 31.000 électeurs, il y eut seulement 2.240 voix socialistes.

Pour le parti républicain, soutenu par les radicaux et les socialistes, 71.000 électeurs votèrent, dont 21.000 en Lombardie et 18.000 dans l'Italie médiale, et à peine 2.400 voix dans l'Italie du Sud,

Dans l'Italie du Sud, il n'y eut presque pas de républicains, en tout 2.400 voix (1).

Au commencement de juin, le ministère italien des affaires étrangères décréta une adresse préventive aux ouvriers. Il y était dit que les propriétaires de la Prusse orientale étaient depuis longtemps déjà très émus par l'émigration des ouvriers de ce pays. Pour parer à cela, les propriétaires depuis longtemps déjà désireraient remplacer les ouvriers prussiens par des Italiens. Mais la raison de l'émigration était la faible rétribution que recevaient les ouvriers de la part des propriétaires. Pour cette cause et pour acquérir plus d'indépendance, les ouvriers de la Prusse orientale émigraient dans d'autres provinces de l'Allemagne, cherchant un travail plus avantageux dans les grandes usines, les travaux publics, chemins de fer, canaux, etc. Les ouvriers allemands avaient été remplacés sans succès par les Polonais et les Russes du voisinage et

(1) *Ibidem*, p. 239.

maintenant les propriétaires fonciers désiraient s'adresser aux ouvriers italiens. Mais ceux-ci y trouveraient un salaire inférieur, des conditions d'existence plus mauvaises qu'en Italie. Les journaux étaient remplis de plaintes concernant la situation des ouvriers dans ces provinces. Le ministre espérait que les Italiens ne se laisseraient pas tenter par l'émigration, s'ils n'étaient pas garantis par des traités qui les dédommageraient du sacrifice qu'ils feraient en quittant leur pays (1).

Le 16 juin la Chambre des députés se rassembla. L'opposition recommença sa lutte contre le nouveau système bureaucratique.

Pour l'élection du président de la Chambre, vingt voix du parti ministériel se rangèrent du côté du candidat de l'opposition. Le 18 juin, le ministère Pelloux présenta sa démission provoquée par l'impossibilité de s'entendre sur la question du nouvel ordre administratif et la majorité suspecte du ministère. Le 24 juin, un nouveau ministère se forma. Le président du Conseil fut Saracco, qui prit en même temps le portefeuille du ministère de l'intérieur ; Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères ; Gianturco, ministre de la justice ; di Rudini, ministre du trésor ; Commuri, ministre des finances ; Branco, ministre des travaux publics ; Gallo, ministre de l'instruction publique ; Ponzo-di-san-Martino, ministre de la guerre ; Morino, ministre de la marine ; Carcano, ministre des travaux publics ; Pascalato, ministre des postes et télégraphes. Le 27 juin, la Chambre se rassembla de nouveau. Le président du Conseil exposa le programme du gouvernement. Il commença par demander aux députés de s'occuper tranquillement des travaux parlementaires. Cette tranquillité était nécessaire pour donner au pays le bien-être qu'il demandait. La politique d'économie rurale, l'établissement de la justice, de l'administration gouvernementale, des finances, des écoles, de l'armée, feraient l'objet des réformes parlementaires. Le gouvernement était fermement convaincu que le mécontentement de la nation était provoqué par le mauvais état économique du pays. Le gouvernement considérait avant tout de son devoir de proposer au Parlement de prendre des mesures afin de remédier, ne fût-ce que partiellement, à cette malheureuse situation. Dans la conclusion de son discours, le président du Conseil disait que sa vie longue et humble tirait à sa fin, partant, il était exempt de toute ambition et des passions de parti. En sa qualité de vieux libéral dévoué au

(1) *Ibidem*, p. 240.

roi il appelait à s'unir ceux qui désiraient travailler en commun au relèvement des institutions politiques libérales, au raffermissement du régime gouvernemental, et à l'accroissement du prestige et des forces de la dynastie. Le 2 juillet, la Chambre remplaca par un autre l'ordre bureaucratique du mécanisme parlementaire qui avait provoqué tant de discussions orageuses.

Mais le nouvel ordre accepté par la Chambre, renfermait beaucoup d'articles de l'ancien. Ces articles avaient pour but d'empêcher l'ostruction parlementaire. Le 7 juillet, le Parlement accepte le budget provisoire, pour la fin de l'année, par 242 voix contre 47. Le 7 juillet, le ministère publia le manifeste suivant :

« Au nom du roi Victor-Emmanuel III, nous accomplissons le pénible devoir d'informer le pays que la vie précieuse du roi Humbert s'est terminée par un crime. La nation, qui était dévouée à l'Auguste défunt et l'aimait sincèrement, sympathise chaudement avec la dynastie et maudit l'horrible crime. La nation, accablée de douleur, conservera un pieux souvenir du bon, chevaleresque et magnanime roi qui était l'orgueil de la nation. En se rassemblant autour de l'héritier du défunt et en lui prouvant leur fidélité inébranlable, les Italiens montreront par leur conduite que les institutions politiques du pays ne meurent pas (1). »

Le 3 août, le roi Victor-Emmanuel III rédigea de Monza le manifeste suivant au peuple :

« Le deuxième roi d'Italie est mort. Ce brave soldat que la guerre avait épargné et qui, par la volonté de la Providence, avait échappé aux dangers qu'il envisageait sans crainte et qu'il encourait pour soulager les souffrances du peuple, ce bon et noble roi est tombé victime d'un crime digne d'être maudit, juste au moment où il prenait part tranquillement aux réjouissances publiques. Mais je senss que mon premier devoir est de suivre la volonté de mon père, d'imiter les vertus qu'il a montrées comme roi et comme premier citoyen de l'Italie. En ce moment de profonde douleur, je suis soutenu par l'exemple de mon noble père, du grand roi qui a mérité d'être nommé le Père de la Nation. Je recevrai une consolation dans la force que me donne l'amour et le dévouement du peuple italien. Les institutions du pays survivent au roi bien-aimé qui les a respectées et rendues inébranlables, grâce

(1) *Ibidem*, p. 241.

à son impeccable règne de vingt-deux ans. Ces institutions sont sacrées pour moi à cause des tradititions de ma maison, et aussi parce que, comme Italien, je les aime et je l'ai protégerai d'une main ferme contre tout attentat, car ils garantiront à l'Italie, j'en suis sûr, son bonheur et sa grandeur. L'unité et l'indépendance de l'Italie ont fait la gloire de mon grand-père, et la gloire de mon père provient de ce qu'il a maintenu cette grandeur et cette indépendance. Le but de mon règne est indiqué par ces souvenirs ineffaçables. Que Dieu me vienne en aide et que l'amour de mon peuple me fortifie, pour que je puisse employer toute mon attention royale à garder la liberté et défendre la monarchie, inséparablement unies pour le bien de la patrie. Italiens! pleurez en pensant au roi Humbert de Savoie et gardez sa mémoire saintement, vous, qui avez été sensibles au malheur qui a frappé ma maison, comme si ce malheur vous avait frappé vous-mêmes. Cette unité de la pensée et du sentiment servira pour l'avenir comme elle servit jusqu'à présent, de meilleure garde à mon royaume et de garantie pour la liberté de la patrie, qui s'incarne dans le noble nomde l'inviolable Rome, emblème de la grandeur et gage inviolable de l'existence de l'Italie. Telle est ma foi, tel est le but que je poursuis comme citoyen et comme roi » (1).

Le 9 août, eurent lieu les funérailles du roi Humbert au Panthéon. Le 11 août, le roi Victor-Emmanuel III prononça le serment de fidélité à la constitution et son discours du trône, identique dans ses principales parties au manifeste ci-dessus. Le 29 août, le tribunal de Milan jugea le régicide Bresci : il fut condamné à un emprisonnement à perpétuité. L'enquête judiciaire découvrit une conspiration anarchiste, dont le but était l'assassinat du roi d'Italie. Au mois de septembre, la paix entre l'Italie et l'Abyssinie fut signée. D'après ce traité la rivière Mareb indiqua la limite entre les territoires de l'Italie et de l'Abyssinie. En plus, l'Italie s'engageait à payer à l'Abyssinie une contribution de 3 millions de lires (2). Le 8 novembre, un décret royal ordonna la dissolution du conseil municipal de Naples, parce qu'il se trouvait sous l'influence de la société secrète la Camorra. Le 14 novembre le président du Conseil Saracco présenta au roi le programme politique du gouvernement. Il commençait par une allusion à l'assassinat du roi,

(1) *Ibidem*, p. 242.
(2) *Ibidem*. p. 243

présent, l'émigrant ne servait trop souvent qu'à enrichir ceux qui l'employaient en disant qu'ils voulaient lui rendre service. Le seul but ou du moins le but principal était le profit que présentait le transport de cette marchandise vivante ; souvent la loi et l'humanité étaient négligées par les agents et leurs aides, dans le but d'avoir le plus grand profit. Mais maintenant le moment était venu de changer radicalement cet ordre de choses inhumain.

Les intermédiaires et les institutions sociales devaient se conformer au but suivant : transporter les émigrants avec le plus de garantie et le moins de risques pour eux.

A la suite de l'accomplissement de ce projet, la patrie profiterait de l'émigration moralement et matériellemnt (1). Dans son discours prononcé dans la même session de la Chambre des députés, Luzzatti déclarait que tout le monde était d'accord que les maux en question devaient être supprimés. Libéraux intransigeants, sociologues, socialistes de toutes les écoles et de tous les partis, personne ne pouvait nier la nécessité de mesures qui fissent cesser ce spectacle honteux, — cause des tristes lamentations dont parle le poète. Heureusement pour l'Italie, le sentiment de la justice, qui réunit le principe de l'individualisme à celui de la charité et de la protection des faibles, fut une des particularités de l'école économiste italienne, qui ne se laissa jamais entraîner ni par les tentations du socialisme, ni par les exigencesi d'un individualisme excessif et implacable (2). Le discours de Luzzatti contribua pour beaucoup à l'acceptation du projet de loi par la Chambre.

La nouvelle loi italienne sur l'émigration établit dans le ressort du ministère des affaires étrangères un commissariat spécial où se trouvent réunis toutes les affaires concernant l'émigration. Ce commissariat se compose d'un commissaire général nommé sur une présentation du ministre des affaires étrangères, de trois commissaires et d'autres fonctionnaires subalternes. Il se constitue en plus un conseil d'émigration qui sera composé du commissaire général qui est le représentant du ministre des affaires étrangères, des représentants des ministères : du trésor public, de la marine, de l'instruction et de l'agriculture, de

(1) Alcide EBBAY, *Questions Diplomatiques et Coloniales.* 1er juin 1901, p. 645 La Nouvelle Loi italienne sur l'émigration.

(2) *Ibidem.* p. 646.

dans le chef-lieu de la province. Cette commission doit être formée trois membres nommés par décret royal, choisis parmi les personnes qui se sont distinguées dans les sciences géographiques, statistiques économiques ; ainsi que de deux membres élus, parmi les citoyens italiens demeurant à Rome, par l'union nationale des sociétés coopératives, par les principales sociétés de secours mutuel. L'avis du conseil doit être consulté sur toutes les questions importantes ayant rapport à l'émigration. Le commissariat sera en relation avec les autorités italiennes, les consuls d'Italie, les bureaux étrangers s'occupant de l'émigration et en général avec toutes les institutions qui, en Italie ou ailleurs, ont pour objet la protection des émigrés.

En dehors de cet organe central de l'émigration, la loi nouvelle établit encore des organes locaux. A Gênes, à Naples, à Palerme, ainsi que dans d'autres ports énumérés dans les décrets royaux, seront nommés des inspecteurs d'émigration, un par port. Lesdits inspecteurs devront être choisis parmi les fonctionnaires du ministère de l'intérieur ; ils auront pour objet la protection des émigrants à leur départ comme à leur retour. Dans les États où se dirige principalement l'émigration italienne seront établis des organes spéciaux du ressort du ministre des affaires étrangères. Ces organes seront établis en vertu de conventions spéciales avec les gouvernements étrangers. Lesdits organes auront pour but de défendre les intérêts des émigrés ainsi que de leur procurer les renseignements nécessaires et du travail. Ils auront en outre la mission de visiter les régions transatlantiques. La nouvelle loi stipule ensuite que personne n'a le droit de recruter des émigrants ni de promettre ou vendre des billets de passage de bateaux transatlantiques sans s'être muni préalablement au commissariat d'un brevet de transporteur d'émigrants. Ledit brevet sera octroyé aux sociétés nationales de transport maritime ainsi qu'aux sociétés étrangères autorisées par le gouvernement à fonctionner dans les confins du royaume d'Italie, aux propriétaires de bateaux nationaux et étrangers. Les prix de transport des émigrants doivent être approuvés par le commissariat et fixés tous les quatre mois aux termes suivants : 1er janvier, 1er mai et 1er septembre. Si l'émigrant n'a pu partir pour cause de maladie, il a le droit de réclamer l'argent payé pour le billet. Toutes les discussions engagées entre un transporteur d'émigrants et des émigrants seront examinées par une commission d'arbitres siégeant

(1) *Ibidem*, p. 648.

du président de la cour de justice de l'endroit ou de son remplaçant ou du procureur du roi, d'un membre du conseil de la préfecture et de deux membre élus par le conseil provincial (1).

Le 2 décembre, le ministre du trésor public présenta à la Chambre le projet de budget pour l'année 1901. Dans son discours, le ministre observait que le budget pour l'année 1899-1900 dépassait le projet de budget de 5.000.000 de lires. L'année 1900-1901 se terminerait par un déficit préalable de 19.000.000 de lires. Mais ce déficit se trouvait réduit à 6.000.000 de lires, si on défalquait les dépenses de l'expédition de Chine. Une partie considérable en serait couverte par l'augmentation des revenus. Le 4 février 1901 commença à la Chambre la délibération sur les questions et propositions faites au ministère Saracco à propos de la dissolution de la Bourse du travail à Gênes. Les débats parlementaires sur cette question continuèrent le 6 février.

La conduite de Saracco pendant la grève des ouvriers à Gênes fut rudement attaquée. La Bourse du travail avait été dissoute par Saracco pour tendances révolutionnaires, et quand une grève s'en suivit, il céda aux leaders républicains et socialistes et en permit la réouverture... Plusieurs orateurs parlèrent pour et contre le Cabinet. Parmi les orateurs de l'opposition, nous mentionnerons Prinetti. Ensuite commencèrent les débats sur les questions à l'ordre du jour. Di Rudini déclara qu'il voterait pour le gouvernement. Fortis proposa de remettre le vote jusqu'aux débats sur les questions économiques. Un appel nominal suivit. La Chambre accepta la formule de retour à l'ordre du jour proposée par le député Fulci, contenant le blâme de la conduite du gouvernement dans l'affaire de la dissolution de la Bourse du travail de Gênes. Cette formule de blâme fut acceptée par une majorité de 318 voix contre 102 ; 6 députés s'abstinrent de voter. Le vote amena la retraite du ministère Saracco, qui fut remplacé par le ministère Zanardelli-Giolitti. Dans le nouveau Cabinet, le poste de président du Conseil fut occupé par Zanardelli, Giolitti occupa celui de ministre de l'intérieur, Prinetti fut nommé ministre des affaires étrangères. Les autres portefeuilles furent confiés aux personnages suivants ; Cocco-Ortu, justice ; Wollenborg, finances ; di Bugoglio, trésor public ; Monza-di-San-Martino, guerre ; Morino, marine ; Nasi, instruction publique ; Giusso, travaux publics ; Picardi, agriculture ; Gamemberti, postes.

(1) Ibidem, p. 648,

Le 8 avril sous le commandement du duc de Gênes, oncle du roi d'Italie, arriva à Toulon l'escadre italienne, composée des vaisseaux de guerre suivants: *Lepanto, Garibaldi, Sicilia, Sardinia, Varese, Carlo-Alberto, Doria, Morosini, Dandolo, Agordato, Dardo, Urania, Partenopea,* et *Lampo*. Le préfet maritime de Toulon, le vice-amiral Beaumont, se rendit sur le vaisseau amiral *Lepanto* pour saluer le duc et dit qu'il était fier d'occuper en ce moment le poste de préfet maritime de Toulon, car c'était à cette circonstance qu'il devait le haut honneur de saluer Son Altesse Royale et de recevoir la flotte de la nation amie. La réponse du duc de Gênes et toute l'entrevue du représentant officiel de l'Italie avec le représentant officiel de la France offrit un caractère tout à fait cordial. Le second personnage qui visita le duc de Gênes à bord du *Lepanto* fut le maire de Toulon, Michelet, avec son adjoint Pascalon. Ils furent reçus de la façon la plus aimable par le prince italien. Le 10 avril il descendit du *Lepanto* et prit une chaloupe de commerce pour gagner Toulon et rendre visite au président Loubet.

Après un tête-à-tête très amical avec le président, le duc lui remit, au nom du roi Victor-Emmanuel, le collier de l'Annonciade. M. Loubet envoya au roi d'Italie la dépêche suivante :

« Sire,

« Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Gênes vient de me remettre, en votre nom, le collier de l'Annonciade, et je m'empresse d'adresser à Votre Majesté mes remerciements bien sincères pour cette marque si haute de son estime et de son amitié. Je prie Votre Majesté d'agréer mes vœux ardents pour la gloire de son règne, pour le bonheur de Sa Majesté la Reine, pour l'heureuse réalisation des espérances prochaines de la famille royale, enfin pour la prospérité de l'Italie, amie de la France » (1).

Le même jour le Président se rendit à bord du *Lepanto* pour rendre au duc de Gênes sa visite. Après celle du Président, le duc reçut la visite de M. Delcassé et du ministre de la marine Lanessan. M. Delcassé remit de la part du Président, au duc, la Grand'Croix de la Légion d'Honneur. Le soir un banquet eut lieu au palais de la préfecture maritime, pendant lequel M. Loubet prononça le discours suivant :

(1) *Le Matin* du 11 avril 1901.

« Monseigneur,

« Avant tout, je veux dire notre gratitude pour les sentiments dont Sa Majesté le Roi d'Italie a voulu nous donner un éclatant témoignage en envoyant mouiller, à côté de nos bateaux, dans les eaux de Toulon, la magnifique escadre, qui faisait tout à l'heure notre admiration par sa force et la belle tenue de son équipage. La France apprécie pleinement l'acte amical de votre souverain, et je n'y saurais mieux répondre, en son nom, qu'en exprimant l'espoir de voir se resserrer encore, pour leur bien commun, les relations cordiales qui existent si puissamment entre nos deux nations. Sa Majesté a ajouté du prix à sa décision en maintenant pour cette circonstance dans le commandement de son escadre le prince illustre qui occupe une place si haute parmi les chefs éminents de la vaillante marine italienne. C'est pourquoi, Monseigneur, vous êtes deux fois le bienvenu parmi nous, et nous prions Votre Altesse Royale de porter à Sa Majesté les vifs remerciements et les sincères souhaits de la France et du gouvernement de la République. Messieurs, je bois à Sa Majesté le Roi d'Italie, à Sa Majesté la Reine, à Sa Majesté la reine Marguerite, à Son Altesse Royale le Duc de Gênes, à la famille royale, à la marine et à la nation italiennes. »

A quoi le duc de Gênes répondit :

« Monsieur le Président,

« Je fus très heureux d'avoir été élu pour vous transmettre dans les circonstances présentes le salut de Sa Majesté le Roi d'Italie, mon souverain, je ne le suis pas moins d'avoir eu l'honneur d'arriver à Toulon à la tête de l'escadre italienne et d'avoir pu mouiller à côté de vos admirables et puissants bateaux, dont je viens d'admirer la tenue et la correction dans les manœuvres. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les paroles flatteuses que vous venez de m'adresser. Ces paroles sont en parfaite harmonie avec votre accueil si cordial, dont nous conserverons le plus agréable souvenir. De retour en Italie, j'aurai le plaisir de raconter à Sa Majesté le Roi les preuves de cordialité données par vous, Monsieur le Président, par tous vos confrères français et par la population de cette noble et sympathique ville. Je bois à votre santé, Monsieur le Président, à la marine française, à l'armée et à la nation françaises. »

Le même soir (10 avril) le Président Loubet reçut du Roi d'Italie la dépêche suivante :

« Je remercie bien vivement Votre Excellence de ses aimables

paroles et de l'accueil cordial fait à mon oncle, le duc de Gênes, et à l'escadre italienne. La reine s'unit à moi pour vous exprimer toute notre reconnaissance de vos souhaits pour notre bonheur. A mon tour je prie Votre Excellence d'agréer mes souhaits les plus sincères pour sa personne et pour la prospérité de la France, amie de l'Italie. Victor-Emmanuel » (1).

Le 12 avril les officiers de l'escadre méditerranéenne reçurent à bord de leurs bateaux les officiers de la marine italienne. En rade de Toulon chaque bateau français se tenait à côté d'un bateau italien. Les réceptions furent suivies de déjeuners, pendant lesquels les Français et les Italiens échangèrent les toasts les plus cordiaux. Sur le boulevard de Strasbourg, à Toulon, une bataille de fleurs eut lieu qui se distingua par une grande animation ; la pluie réciproque de fleurs entre les dames françaises et les officiers italiens fut accompagnée de vives acclamations : « Vive la France ! » « Vive l'Italie ! ».

Le même jour, le duc de Gênes donna un grand dîner à bord du cuirassé *Lepanto* en l'honneur de l'amiral Mégret et des autres officiers supérieurs de l'escadre méditerranéenne française. Le duc porta un toast à la flotte française et au Président de la République. L'amiral Mégret répondit en buvant au roi et à la reine d'Italie, ainsi qu'à la reine douairière Marguerite et au duc de Gênes (2). Le journal romain le *Capitaine Fracasse* observa, en parlant de la portée de l'entrevue franco-italienne, que la politique de patiente prévision suivie pendant ces dernières années avait préparé l'événement qui, sans exagérer son importance, donna aux deux peuples ces jours joyeux et les appela à s'aimer et à se comprendre mutuellement. La visite de Toulon était la preuve solennelle de ce que rien ne portait plus ombrage aux relations de la France et de l'Italie. Une infraction à la paix n'était plus à craindre.

Le journal *La Tribuna* disait que l'Italie était allée à Toulon pour faire une manifestation qui ne serait pas stérile, car le changement le plus à désirer était que nous ayons le spectacle de deux peuples et de deux gouvernements chantant le grand hymne de la paix et montrant qu'il n'y a plus entre eux ni méfiance, ni préjugés. Le journal militaire *Esercito Italiano* écrivait que la visite de Toulon était une nouvelle et

(1) *Le Matin* du 10 avril 1901.
(2) *Le Matin* du 13 avril 1901

imposante manifestation en faveur de la paix. Le journal *Ora* paraissant à Palerme ne désirait pas d'alliance, mais voulait l'amitié de la France, et une amitié grande, intime et constante, car la France et l'Italie avaient besoin de paix, et aussi de sympathies, de près et de loin, pour pouvoir développer largement leur activité. Elles avaient aussi besoin de secours mutuel, matériel et moral. Le journal milanais *Il Secolo* voyait, dans les fêtes de Toulon, un retour à l'enthousiasme de 1859. Cela faisait battre le cœur d'aise. Le journal rappelait ensuite le discours du député Cavalotti prononcé à l'inauguration du monument de Garibaldi à Nice. Cavalotti avait prédit les événement sactuels. M. Loubet, homme de talent et de cœur, avait effectué un rapprochement rapide avec l'Italie. *Le Courrier de Naples* disait que l'entrevue de Toulon était une nouvelle et solennelle manifestation de l'amitié cordiale qui pouvait et devait exister entre la France et l'Italie. Le journal exprimait sa reconnaissance aux illustres pacificateurs : Jules Simon, Borghi, Delcassé, Visconti. Le journal de Vienne *Neue Freie Presse* écrivait. « A en juger par les apparences, l'escadre italienne ne fait que rendre à la flotte française la visite faite à Cagliari en 1899, mais en réalité c'est une preuve nouvelle de rapprochement amical entre la France et l'Italie. » L'entrevue de Toulon n'avait provoqué à Berlin que de la satisfaction. Le journal de Bruxelles, *l'Indépendance Belge*, disait que l'ensemble des paroles prononcées à Toulon avait produit une excellente impression. Le rapprochement si vivement désiré et si souvent empêché par les manœuvres nationalistes, était en bon chemin. Les solennités de Toulon réaliseraient la réconciliation des deux nations latines. Les journaux anglais exprimèrent, tout comme la *Neue Freie Presse* et les journaux allemands, leur joie à propos d'un resserrement des liens unissant les deux nations latines, mais ils déclarèrent en même temps qu'ils regretteraient beaucoup si les liens qui unissaient l'Italie à l'Allemagne et à l'Autriche s'en relâchaient.

Le maintien de la Triple-Alliance et l'entente anglo-italienne quant à la mer Méditerranée doivent être aujourd'hui, comme auparavant, la base définitive de la politique, de l'Italie (1).

Avant la venue à Toulon de l'escadre italienne, l'escadre russe sous le commandement de l'amiral Birileff, mouillée dans ce port, l'avait quitté. Cette escadre se rendait à Barcelone, mais quelques jours

(1) *Le Matin* du 11 et 13 avril 1901

aprèsson départ elle reçut l'ordre de revenir dans les eaux françaises Le 9 avril la chaloupe canonnière *Khrabry* arrivait à Villafranca ayant à son bord l'amiral Birileff qui avait quitté le vaisseau amiral, le cuirassé *Alexandre* II, afin d'atteindre plustôt cette ville. Arrivé à Villafranca, l'amiral en repartit pour se rendre à Nice en équipage envoyé par le président Loubet. Il y arriva accompagné de quatre officiers de marine russe : Voévodsky, Ténicheff, Mikhaïloff, et Achambaroff, afin de saluer le président Loubet. La réception de l'amiral russe eut lieu en présence de Delcassé ministre des affaires étrangères.. Bireleff déclara à M. Loubet qu'il était chargé de saluer le présiden de la République. Qu'il remplissait sa mission avec d'autant plus de joie qu'il avait eté autrefois nommé bourgeois notable de la ville de Brest. Qu'il considérait la France comme sa seconde patrie. Le présidant Loubet dit qu'il était profondément touch éde l'idée de l'Empereur de Russie et priait l'amiral d'être auprès de Sa Majesté l'interprète de sa sincère reconnaissance. Au dîner donné le même jour en l'honneur de l'amiral russe, le président Loubet porta le toast suivant :

« Amiral,

« En vous donnant l'ordre de venir saluer le président de la République Française, Sa Majesté l'Empereur de Russie a prouvé une fois de plus la persistance de ses sentiments pour la nation amie et alliée. Je suis sûr d'être l'interprète de tous les Français en portant un toast à Sa Majesté l'Empereur de Russie, à Sa Majesté l'Impératrice, à la famille Impériale, au grand Empire russe, et à la marine que vous représentez ici. »

L'amiral Birileff répondit :

« Monsieur le président de la République Française,

« Permettez-moi de porter un toast au président de la République Française, et à la France, ma seconde patrie. » (1)

Le 10 avril M. Loubet se rendit de Nice à Villafranca où il visita le cuirassé russe *Alexandre II*. L'amiral ne se borna pas aux exigences étroites du cérémonial ; il descendit du cuirassé russe et alla à la rencontre du président sur le quai Courbet. M. Loubet fut reçu par l'amiral Birileff accompagné de quinze officiers de marine russe en grande tenue. Ayant répondu à l'invitation que lui avait faite Birileff de

(1) *Le Matin* du 10 avril 1901.

visiter le vaisseau amiral russe, M. Loubet, à bord de ce vaisseau, décerna à Birileff ainsi qu'à quelques autres officiers russes l'ordre de la Légion d'Honneur. Ensuite le champagne fut donné; M. Loubet et l'amiral Birileff échangèrent de nouveau des toasts où ils s'adressaient mutuellement des souhaits cordiaux.

En même temps que l'escadre italienne, à Toulon, arriva le cuirassé espagnol *Pelajo* sous le commandement de Dias de Merescu; il prit part aux fêtes solennelles franco-italiennes.

Le 6 juin, la chambre de commerce italienne organisa à Paris un dîner de gala auquel assistaient le ministre français du commerce, Millerand; le président de la chambre de commerce italienne, Musella; l'ex-ministre de la marine et homme politique bien connu Lockroy et autres personnages français éminents. L'ambassadeur d'italie à Paris, le comte Tornielli, présidait au dîner. Il prononça un discours où il disait qu'après le récent échange entre le roi d'Italie et le président de la République des plus grandes marques extérieures de leurs estime et sympathies mutuelles, rien ne lui semblait plus facile, plus juste, que la constatation de leur compréhension identique sur le mouvement intérieur de l'âme des deux nations. Qu'en réalité elles étaient en mouvement, que de jour en jour elles se rapprochaient pour leurs propres intérêts et aussi pour des intérêts de paix et de civilisation plus étendus. Que l'esprit étroit, les tendances égoïstes, une futile rivalité qui caractérisaient le commerce d'auparavant avaient fait place à une toute autre manière de voir. De la lutte non-infertile du commerce libre avec le protectionisme était surgie l'association anonyme des forces économiques des nations qui s'étaient unies à de puissants groupements lesquels avaient rendu possible la réalisation de choses auxquelles on devait accorder une importance mondiale..... En concluant, Tornielli porta un toast commun au roi d'Italie et au président de la République Française. Ensuite l'orchestre exécuta l'hymne national italien et la *Marseillaise*. Après le discours que prononça ensuite Musella, Millerand prit la parole. Il rappela la part brillante que prit l'Italie à l'Exposition Universelle. Il loua la bonne foi des voisins transalpins de la France; rappela l'origine commune des Français et des Italiens ainsi que leur commun idéal. Rappelant ensuite les grandes fêtes solennelles de Toulon, il souhaitait une union solide des deux nations sœurs. Puis des discours furent prononcés par Delombre, comme représentant de la ligue franco-italienne

qui se forma en France après la mort de Garibaldi ; ensuite par Lockroy et autres. (1)

Le 14 juin (2) le ministre des affaires étrangères, Prinetti prononça à la Chambre un discours sur la politique extérieure de l'Italie. Après avoir parlé du rôle joué par l'Italie en Chine et des relations amicales anglo-italiennes, le ministre exprimait la ferme espérance qu'une heureuse issue couronnerait les négociations ayant rapport au renouvellement des traités de commerce. Le ministre passa ensuite à l'interpellation du député Barzilaia sur la Triple-Alliance. Il y a dix ans on prenait à tort pour des conséquences de la Triple-Alliance des faits qui blessaient les sentiments et froissaient les intérêts de la grande nation, comme le relâchement de nos relations politiques, la guerre des tarifs avec la France et une augmentation des dépenses militaires qui dépassaient les ressources financières de l'Italie. Mais depuis, cet état de choses était tout-à-fait changé. Avec le temps la Triple-Alliance avait prouvé de plus en plus son caractère pacifique ; on avait vu qu'elle n'obligeait en réalité à aucune augmentation du budget militaire. On avait pu s'en convaincre par le fait de la réduction de ce budget sagement équilibré avec les ressources fiscales de l'Italie.

L'alliance fut complétée par des traités de commerce avec les puissances alliées. Grâce à ces traités, les rapports avec la France étaient devenus plus cordiaux. Ces rapports n'étaient point incompatibles avec la Triple Alliance, ce qui était clairement prouvé par les événements de Toulon. Les deux peuples, déposant toute défiance mutuelle, avaient reconnu à Toulon, l'absence de tout antagonisme entre leurs intérêts. Ils avaient pu montrer leur cordiale amitié qui était toute naturelle entre deux nations aussi proches d'origines, d'esprit et de civilisation. Il existait donc une grande différence entre les circonsances actuelles et celles de 1891 (3). On ne pouvait nier que la Triple-Alliance avait donné une base solide à la politique italienne et avait fortement contribué au maintien de la paix en Europe. Quant à Tripoli, Prinetti rappella les paroles prononcées à la Chambre par son prédécesseur, M. Visconti-Venosta. Le sens de la déclaration de Visconti-Venosta était que les intérêts de l'Italie exigeaient dans cette

(1) *Le Matin*, 7 juin 1901.

(2) *Le Matin* du 7 juin 1901.

(3) Époque à laquelle Prinetti prononça son discours contre la Triple-Alliance.

province le maintien du *statu quo* (de l'état actuel des choses). Prinetti déclara qu'il partageait absolument l'opinion de l'ex-ministre des affaires étrangères et qu'il avait la possibilité d'affirmer que les intérêts italiens en question ne seraient pas atteints. Mais quoi qu'il advînt, l'Italie pouvait être sûre désormais, grâce à ses alliances, ainsi qu'à ses relations amicales avec les autres puissances, que l'équilibre sur la Méditerranée ne serait pas troublé au détriment des intérêts italiens.

Observant la foi des alliances contractées, conservant la sincérité de l'amitié, s'estimant heureuse de ses relations pacifiques avec toutes les nations, l'Italie pouvait envisager sans crainte la situation politique présente et regarder l'avenir avec confiance. Elle continuerait, dans le concert des puissances européennes et pour le développement des intérêts communs, son œuvre de rapprochement et de paix, mais en même temps elle soutiendrait fermement son influence et son prestige partout où elle aurait le droit et le devoir de le faire pour le maintien de ses intérêts réels et légitimes (1).

On compte actuellement en Italie environ 32 millions et demi d'habitants, l'augmentation de la population est atténuée par le mouvement d'émigration se dirigeant principalement sur l'Amérique, qui voit arriver annuellement 150.000 Italiens. Le statut du royaume Sarde en date du 4 mars 1848 a été étendu ensuite à toute l'Italie. Il y a deux Chambres, le Sénat et la Chambre des députés.

Le Sénat se compose des princes de la famille royale qui siègent à vingt-et-un ans et votent à vingt-trois ans ; de membres nommés à vie par le roi et choisis parmi les citoyens âgés de quarante ans et dont la quantité est indéterminée, dans les catégories suivantes : les archevêques et évêques ; les membres de l'académie royale des sciences nommés depuis sept ans ; les membres du Conseil Supérieur d'instruction publique après sept ans d'exercice, le président de la Chambre des députés, les députés ayant siégé durant trois législatures et pas moins de six ans, les présidents des conseils provinciaux après trois élections à la présidence ; les ministres, les ambassadeurs, les envoyés extraordinaires en fonctions depuis cinq ans ; les premiers présidents et les presidents de la Cour de cassation et de la Cour des comptes ; les premiers présidents des Cours d'appel, les avocats généraux près la Cour de cassation et les procureurs généraux après cinq ans d'exer-

(1) *Le Matin* du 15 juin 1901.

cice, les présidents des Cours d'appel après trois ans, les conseillers de la Cour de cassation et de la Cour des comptes après cinq ans, les avocats généraux et fiscaux généraux près les Cours d'appel après six ans; les officiers généraux de terre et de mer, les majors généraux et les contre-amiraux seulement après cinq ans de grade en activité et les intendants généraux après sept ans; ceux qui depuis trois ans, paient 3.000 lires de contributions directes pour leur fortune ou leur industrie; enfin, ceux qui, par des services éminents, ont illustré la patrie (1).

Le nombre des sénateurs est illimité, mais il n'a jamais atteint 400. La Chambre des députés *(camera dei deputati)* se compose de 508 représentants du peuple, élus pour cinq ans. Pour être électeur, il faut avant tout: 1° jouir des droits civils et politiques: 2° être âgé de 21 ans; 3° savoir lire et écrire. Les électeurs se divisent en censitaires ou dispensés du cens. Les premiers, pour jouir de leur droit électoral, doivent passer un examen d'école primaire, onze catégories de personnes en sont exemptées: les membres d'académies des sciences; les membres des académies des arts et des belles-lettres existant depuis plus de dix ans; les décorés de la médaille du Mérite civil et militaire, ainsi que les personnes qui ont rendu service à l'État en général *(benemeriti della salute publica)*, les porteurs de la médaille Garibaldienne, ainsi que ceux qui ont été décorés de la médaille pour avoir pris part aux guerres pour l'indépendance et l'unité de l'Italie, etc.

Les électeurs censitaires sont: les personnes payant 19 fr. 80 ou davantage d'impôts directs; les fermiers de biens ruraux exploitant personnellement et payant un fermage d'au moins 500 lires par an; les fermiers payant 80 lires d'impôts directs; les citoyens payant un loyer de 150 à 400 lires suivant l'importance de la commune, pour leurs maisons d'habitation, leurs bureaux, magasins ou boutiques, où ils exercent soit leur commerce, soit un art ou une industrie quelconque. Telles sont les principales catégories des électeurs censitaires (2). Sont éligibles tous les sujets Italiens âgés de trente ans jouissant de tous leurs droits civils et politiques; les élections ont lieu tous les cinq ans.

Il y a en principe incompatibilité entre le mandat de député et

(1) DEMÈMBINES, *Les Constitutions Européennes*. Italie, p. 328.

(2) DEMOMBINES, p. 341.

charge de fonctionnaire ou employé en activité ou en non-activité touchant un traitement sur les fonds de l'État ; mais ce principe comporte un grand nombre d'exceptions. Inéligibles sont aussi les directeurs, administrateurs, représentants et en général tous ceux qui sont rétribués sur les fonds des sociétés et entreprises industrielles et commerciales subventionnées ou garanties par l'État, quand les subsides (ou la garantie) n'ont pas été concédés par une loi gérénale de l'État. L'incompatibilité atteint également les avocats et avoués, conseils ordinaires des dites sociétés. Sont encore inéligibles les ecclésiastiques. Peuvent être néanmoins élus, malgré leur qualité de fonctionnaires : les ministres, les secrétaires-généraux des ministères ; le président, les présidents des sections, ou des départements du Conseil d'État et l'avocat général du Trésor ; les premiers présidents, les présidents et les conseillers de la Cour de cassation ; les premiers présidents, présidents et conseillers des Cours d'appel, mais ils ne peuvent être élus dans le ressort de leur juridiction, ni dans celui où ils ont exercé six mois avant l'élection ; les officiers généraux de terre et de mer et les officiers supérieurs, mais ils ne peuvent être élus dans les circonscriptions où ils exercent leur commandement, ni dans celles où ils ont exercé six mois avant l'élection ; les membres du conseil supérieur de l'instruction publique, du conseil supérieur de santé, du conseil des travaux publics (voies et communications) et du conseil des mines ; les professeurs ordinaires des universités royales et autres établissements dans lesquels sont conférés les grades académiques supérieurs. Mais le chiffre des fonctionnaires ainsi élus ne doit pas dépasser 40 ; dans ce nombre ne sont pas compris les ministres et les secrétaires généraux (1).

Le pouvoir exécutif est entre les mains du roi. La dynastie de Savoie régnant en Italie obéit à la loi salique qui écarte du trône la lignée féminine. Le roi actuel, Victor-Emmanuel III, naquit à Naples le 11 novembre 1869. La reine, Hélène, née princesse de Monténégro, naquit le 8 janvier 1875 ; elle embrassa avant son mariage la religion catholique romaine (le 2 octobre 1896). En 1901, le couple royal eut une fille, la princesse Yolante-Marguerite. La succession au trône appartient au fils du roi, le prine Humbert de Piémont, né le 15 septembre 1904.

(1) DEMOMBINES, p. 3 6.

Le budget des recettes et des dépenses de l'État oscillait, ces dernières années, sur la somme d'un milliard sept cents millions de lires. Le roi reçoit, en vertu de la liste civile, quinze millions de lires Le revenu principal provient de l'impôt sur le foncier, qui donne environ cent six millions de lires, l'impôt immobilier produit deux cent quatre-vingt-six milions de lires, les droits de douane donnent près de deux cents millions. Le monopole du tabac fournit près de cent quatre-vingt-dix millions, l'enregistrement et les timbres *(registro e bollo)* donnent près de cent-vingt-cinq millions, l'impôt sur les produits manufacturés rapporte environ quatre-vingt-neuf millions, l'impôt sur le sel, soixante-quatorze millions, les loteries près de soixante-cinq millions, les droits de succession environ quarante millions (1).

Le service militaire est obligatoire en Italie. Tout sujet italien ayant atteint l'âge de vingt-et-un ans est astreint au service, dont la durée est de trois ans. Les personnes qui ont reçu une instruction supérieure et versé douze cents francs de taxe militaire ne font qu'un an. L'effectif de l'armée italienne en temps de paix était en 1905 de 13,640 officiers, 264,516 sous-officiers et soldats. L'effectif de l'armée en temps de guerre était en 1902 de 3,323.446 officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active, de la milice mobile et de la milice territoriale (2).

La flotte compte quatorze cuirassés d'escadre de première classe, cinq de deuxième; trois de troisième, cinq de quatrième, neuf de cinquième, treize de sixième, un de septième, treize contre-torpilleurs; sept torpilleurs de première classe, quatre-vingt-trois de deuxième, trente-et-un de troisième, quatre navires auxiliaires de première classe, cinq de deuxième, neuf de troisième, seize de quatrième, vingt-huit navires pour le service des ports, vingt-neuf remorqueurs, dix bateaux drageurs, deux canonnières pour les lagunes, treize chaloupes-torpilleurs vingt-deux croiseurs auxiliaires, soit au total 322 bâtiments (3).

Après l'armée et la marine, les sommes les plus importantes du budget sont allouées aux voies de communication, figurant pour 100 millions au chapitre des dépenses. Le réseau italien a presque doublé depuis 20 ans. A présent l'Italie possède environ 16.000 kilomètres

(1) Orsi, *L'Italia moderna,* Milan, 1901, p. 309.

(2) *Almanach de Gotha,* 1906, p. 936.

(3) *Ibidem* p., 937

de voies ferrées. En 1903 les importations de marchandises s'élevèrent à 1.861.960.455 lires, et les exportations, à 1.517.444.439 lires (1).

Les principaux articles d'exportation sont: la soie, les vins, les olives, le chanvre, les oranges, les citrons, les œufs et le soufre. Quant à l'importation, il faut citer en premier lieu la houille, le pétrole, le coton et les épices, le blé (en grains), le sucre, le poisson séché, les machines, la quincaillerie et différents tissus. L'instruction du peuple commence à faire à l'heure actuelle des progrès sensibles. En 1871, sur 100 personnes du sexe masculin, 57 ne pouvaient pas signer leur contrat de mariage, en 1881 le nombre en tombe à 48, en 1891 à 41 et en 1897 à 36 en 1902, à 32,56. La statistique accuse les mêmes données pour le nombre des conscrits illettrés. Quant aux femmes contractant mariage, en 1871, sur 100 femmes, 76 ne savaient ni lire ni écrire; en 1881 elles étaient 69; en 1891, 59; en 1897, 52 et en 1902, 45,79 (2).

En 1877 l'instruction primaire fut rendue obligatoire et gratuite en Italie pour les enfants de six à neuf ans.

Le nombre des écoles secondaires est d'environ 1.500, pour 125.000 élèves, dont un peu plus des 3/5 fréquentent les gymnases classique et le reste se répartit entre diverses écoles techniques. Le nombre des professeurs des écoles secondaires est d'environ 10.600 (3). En fait d'instruction supérieure, l'Italie possède 21 universités dont 17 sont à l'État et 4 sont dues à l'initiative privée. Il existe encore d'autres établissements de hautes études jouissant en partie des droits universitaires *(Instituti universitari)*, puis des écoles supérieures techniques *(scuole speciali supériori)* et enfin des classes universitaires aux lycées de Bari, d'Aquila et de Catanzaro. Il est à noter que toutes les universités n'offrent pas un ensemble de quatre facultés, savoir : de droit, des sciences, de philosophie et de médecine. Les universités suffragantes de quatre facultés sont celles de Bologne, de Catanzaro, de Gênes, de Messine, de Naples, de Padoue, de Palerme, de Pavie, de Pise, de Rome et de Turin. Aux universités de Cagliari et de Modène il manque une faculté philosophique, à celles de Sassari et de Sienne, deux facultés à chacune: celles de philosophie et celles de sciences.

L'université de Macerato n'est qu'une école de droit et n'a point d'autres facultés. Les quatre universités privées sont toutes incomplètes :

(1) *The Statesman's Year-Book*, 1905, p. 856.

(2) Orsi, *Year-Book*, p. 313, note.

(3) Fischer, *Ibidem* p. 323.

les universités de Camerino, de Ferrare et de Pérouse n'ont pas de faculté philosophique; à l'université d'Urbino il manque en outre celle de médecine. Pour le nombre d'étudiants il faut mettre au premier rang l'université de Naples, avec 5.800 étudiants, puis viennent celles de Turin et de Rome, dont la première en compte 3.000 et la seconde 2.300, celle de Bologne avec 1.600, etc. On peut fixer le chiffre total des étudiants universitaires en Italie à plus de 22.000.

CHAPITRE II

En envisageant le passé récent, vu les événements du printemps, je ne puis, dit Colojiani, ne pas reproduire les pages concluantes de mon livre : *Gli avvenimenti di Sicilia del 1893-1894*. Il ne manque pas, écrivais-je, de signes précurseurs du krach de la politique actuelle de l'Italie. Ces signes sont analogues à ceux qui précédèrent la fin du siècle de civilisation en France. Lisez Tocqueville, Taine et vous vous convaincrez qu'aussi la France, de même que notre Naples, notre Pouille, notre Sicile en 1893-1894, traversa à cette époque le développement d'une crise, laquelle n'avait besoin que d'une occasion pour se manifester. Ce pays encore loin d'être fait à l'organisation indépendante avait déjà perdu alors la confiance en ses dirigeants. « Du pain ! L'abolition des impôts » ! C'étaient, dit Taine, les cris de misérables tombés dans le désespoir et se ruant en avant avec une intrépidité sauvage. « A bas les boutiques ! A bas les réserves de blé ! A bas les douanes ! » Les obstacles sont renversés et aux cris de « Vive le Roi » !, le feu dévore les registres, les notes, les archives communales. Est-ce que tout ceci décrit par Taine ne rappelle pas avec une exactitude photographique les événements de Sicile ? Et cependant les paysans siciliens et de Pouille n'ont rien emprunté aux Français du siècle dernier des préludes du drame qu'ils reproduisent chez eux. Mais ce n'est pas encore tout. L'analogie s'étend aussi aux causes qui précipitèrent la crise en France, et à ce qui se fait aujourd'hui en Italie, au fardeau des embarras financiers de notre patrie... Le parallèle établi entre la France et la Sicile qui met l'Italie en retard d'un siècle peut encore être complété par une comparaison avec l'Angleterre. De l'autre côté de la Manche l'évolution politico-sociale ne fut pas toujours non plus aussi pacifique et progressive qu'aujourd'hui. Deux grandes périodes de troubles s'y produisirent, accompagnées de représailles

et de réactions rappelant l'Italie pendant les dix dernières années; ce fut de 1799 à 1824 et de 1837 à 1848. Dans l'intervalle il ne manqua pas non plus de soulèvements et de révoltes qui prirent fin dans des collisions sanglantes; particulièrement pendant les années 1819, 1831, 1832, 1839, etc.. et qui ne cessèrent cependant pas complètement même après 1898, sans compter l'Irlande où le caractère des événements n'a pas de similitude avec celui des événements d'Italie.. Si l'on transportait ces transitions (la seconde d'entre elles comprend le mouvement Chartiste) en Italie actuelle avec les principes qui guident les représentants de la bourgeoisie, ce qui fait sa gloire peu enviable, le bourreau devrait travailler sans relâche; les années de prison infligées aux prévenus se compteraient, non par centaines mais par milliers d'années; la Constitution au lieu de se développer dans le sens démocratique serait anéantie, et la plus complète réaction, impossible à réfréner par quelque moyen que ce soit, y règnerait. Mais notre comparaison de l'Italie avec la France et l'Angleterre est surtout instructive pour les classes dirigeantes de l'Italie. En France, leur aveuglement provoqua au siècle dernier une crise poussée à l'extrême et qui peut se répéter si la bourgeoisie dégénérée de la troisième République ne quitte pas le chemin du militarisme. En Angleterre elle a, en imitant les heureuses époques de Rome, toujours su céder à temps. Si des répressions même énergiques y ont eu lieu, elles n'ont pas été appliquées en système; les insurrections produites par des calamités économiques furent suivies de réformes économiques, les complications politiques furent résolues par des réformes. Alors même que le mécontentement se manifestait sous des formes criminelles, on examinait l'affaire à fond et aussi sa nature et on écartait les crimes en anéantissant leurs causes. Ainsi, la bourgeoisie, l'aristocratie et principalement les classes industrielles inquiétées et indignées par les événements bien connus de Sheffield, entreprirent en 1867 un ample informé en vue de sévères représailles; mais à peine l'affaire fut-elle éclaircie que la façon d'agir changea et que des mesures préventives furent prises sous forme des lois de 1870 et 1875, donnant aux ouvriers la liberté des grèves organisées.

Ainsi donc, l'histoire ouvre aux classes dirigeantes de l'Italie deux chemins absolument précis, presque complètement dépourvus de ramifications et de détours... Sur l'un on lit *Révolution*. C'est le chemin frayé par la France. Sur l'autre *Réformes*. Cette ancienne devie romaine, l'Angleterre se l'est appropriée en lui ajoutant par sons

histoire une force persuasive. L'Italie, quant à l'évolution, est un pays arriéré sur la France et l'Angleterre. C'est sous plusieurs rapports une circonstance fâcheuse mais qui a son bon côté; notre pays peut profiter des résultats politico-sociaux acquis par les autres nations.

Le mouvement politico-social de l'Italie pendant les 25 dernières années, à l'encontre des autres nations civilisées, a été retardé. La cause en a été quelques circonstances dignes d'une attention particulière; il suffit de citer la faiblesse de l'évolution industrielle, la concentration et l'organisation relatives des classes ouvrières, l'ignorance, la misère, le manque de liberté et d'instruction élémentaire et politique, l'épuisement des forces dans la longue période de conspirations, de soulèvements et de guerres pour l'unité et l'indépendance nationales, le servilisme entré dans la chair et le sang du peuple comme résultat d'une oppression séculaire, les différences locales et les conflits paralysant énormément de forces et d'énergies locales, qui dans des mains habiles étaient employés à des luttes réciproques, etc...

Le retard dans le développement politique et social se répercute dans toutes les classes, tant dirigeantes qu'inférieures. Tandis que ces dernières se distinguent par le manque de conscience des droits individuels et d'aspiration à un niveau plus élevé de la vie qui se manifeste par une alternative soit de servilité humiliée, soit d'explosion sauvage; dans les classes dirigeantes, on remarque une aversion pour toute innovation et une foi dans l'inébranlabilité de leurs privilèges, n'étant rien d'autre qu'une survivance féodale. Ces traits sont vivaces dans le sud de l'Italie et dans les îles ; le nord porte une empreinte d'une plus grande actualité cependant non à un degré pour qu'ils puissent influer nettement sur la politique et les qualités intellectuelles des classes supérieures, plutôt réactionnaires que judicieusement conservatrices. Les conservateurs ont cependant commencé de bonne heure à exprimer leur profond regret relativement aux piètres concessions faites et particulièrement aux réformes électorales de 1882 et celles administratives de 1889. En ignorant les causes, ils sont tombés sur les événements de 1898. Cependant de semblables faits demandent plus de méditation. Non seulement dans l'intérêt de l'équité, mais aussi d'une sage politique et des intérêts réels de l'État, il faut procéder à l'analyse des causes de ce conflit...

Comme on le sait, le dernier conflit fut causé par un renchérissement élevé du blé. La réduction de l'importation causée par la guerre

hispano-américaine eut aussi son influence, mais elle ne fut qu'une étincelle enflammant une matière depuis longtemps déjà prête à exploser. Au reste un tel renchérissement eût suffi pour provoquer l'explosion. — Le pain atteignait vraiment des prix invraisemblables; jusqu'à 59 centimes le kilogramme à Soresina, de 50 à 60 à Naples. On peut se représenter l'importance du renchérissement du prix du principal objet de consommation des Italiens, quasi l'unique objet consommé par les habitants du sud, en prenant en considération : le salaire peu élevé; la faible demande du travail; et la consommation extrêmement faible du pain, même avant ce renchérissement. En 1895 la consommation quotidienne et par habitant était de 330 grammes, tandis qu'en France elle était d'environ 533 grammes. Est-ce que, étant donné cet état de choses, il était, en 1898, impossible de prévoir la famine présente alors que le prix du blé avait doublé. Les contributions directes et indirectes municipales et gouvernementales composaient les 42,8 5 °/₀ du prix du quintal. La cause pour laquelle les crises économiques de l'Europe en général, donnent chez nous naissance à des conséquences particulières, est claire et depuis longtemps connue; chez nous c'est une goutte faisant déborder le vase; ce n'est pas à proprement dire une crise, mais l'exacerbation d'une maladie grave, chronique et, s'étant depuis longtemps déjà manifestée. Depuis longtemps déjà des faits directs et indirects démontrent la situation malsaine réellement en relief de l'Italie: l'ignorance, la criminalité, la diminution de la consommation, la confiscation des biens par suite du non paiement des impôts, l'émigration. etc.. et notre aveuglement seul nous a empêché jusqu'à présent de porter notre attention sur ces crises menaçantes relatées dans tous les ouvrages de statistique de Bodio. Il n'était pas nécessaire d'avoir en vue les événements de Sicile et du reste de l'Italie (1893-1894) pour prévoir que tout empirement ultérieur dans les besoins économiques existants, ce qui chez les nations vivant dans des conditions plus normales fût passé inaperçu, eût eu chez nous des suites graves qui, sous une surveillance superficielle, pourraient se montrer hors de proportion avec leurs causes. Les événements des temps derniers, en commençant par ceux de Sicile, ont ouvert les yeux même aux plus aveugles. Un conservateur-libéral sincère, le marquis de Viti de Marco, expliqua en octobre 1897 ces événements par des calamités d'économie générale; et ce célèbre professeur romain

ajoutait : « Le gouvernement cherche les instigateurs et cependant il est lui-même la cause des dangers menaçants ».

On peut juger jusqu'où l'affaire en était arrivée d'après des documents officiels reconnaissant les faits suivants... « Le nombre constamment progressif des émigrants ayant atteint en 10 ans le chiffre énorme de 2,391,159 Italiens, la constance des causes provoquant ce phénomène social, c'est-à-dire la plaie profonde rongeant l'économie nationale, l'oppression générale de l'agriculture et de l'industrie résultant des conditions de la concurrence universelle et de l'insuffisance des capitaux pouvant être placés à des conditions satisfaisantes, le manque d'économies nationales, le pitoyable dénuement de la plus grande partie de la population agraire, l'augmentation des ouvriers dans le chômage par suite de l'expansion des latifundia et la suspension d'importants travaux publics, l'accroissement extrême du paupérisme en général, — ce sont là tous des faits tellement importants dans les relations ético-sociales que la plus grande attention de la part du gouvernement s'impose ». Qui donc est ce dangereux agitateur digne d'emprisonnement, qui donc abaisse ainsi l'Italie aux yeux du monde entier ? Di Rudini lui-même ! Le fragment ci-dessus relaté est l'introduction du projet de loi écrit par lui sur l'organisation des communes provinciales déposé à la Chambre des députés à la séance du 15 avril 1897.

N'était le danger d'ennuyer le lecteur il serait facile d'énumérer des centaines de citations analogues ; je me bornerai à un fragment du discours prononcé par Giustino Fortunato à la grande attention de la Chambre. « L'automne dernier, dit le représentant de Basilicate, j'ai longtemps séjourné dans un coin éloigné de notre Péninsule, j'ai beaucoup observé, beaucoup écouté. Rentré, je considère de mon devoir de déclarer que nous dormons sur un volcan ! Les cultivateurs du sud qui ne connaissent rien, ni de la République, ni des socialistes, n'ont même pas besoin de la propagande des partis extrêmistes ; leur situation désespérée les agite bien suffisamment sans cela. Ils se taisent encore, n'ayant pas jusqu'à présent confiance dans leurs forces, dans la réussite d'une protestation contre le régime de succion et de confiscation. L'air est lourd ce qui annonce une tempête qu'il est impossible de ne pas craindre et aussi impossible de ne pas tenter de la détourner en prévision de violences et de conflit des classes. Le désordre économique, voilà en quoi consiste

la faiblesse de l'Italie et ce qui donne de la force à ses ennemis » Les paroles de Fortunato contenaient quelque chose de prophétique, mais, elles eurent le même sort que les miennes prononcées le 31 janvier 1893 le lendemain de l'échauffourée de Siculiana Ruggiero Bonghi, ex-ministre, membre de la droite, qui écrivit ce qui suit connaissant bien la situation : « Le danger que court le régime actuel de l'Italie est plus grand qu'en Angleterre. Il n'y a que quelques trente ans que l'Italie s'est unifiée. D'un assemblage faible, ébranlée par des mécontentements très sensibles, désorganisée politiquement et financièrement, elle n'est pas ferme sur ses bases civiles et sociales, et poursuivie par toutes sortes d'échecs elle hésite entre le maintien de ses alliances écrasantes et leur rupture, ce qui pourrait attirer d'autres dangers. La dernière solution peut être pire que la première ; les phénomènes provoqués dans d'autres endroits par l'inégale répartition de la richesse ont chez nous pour base l'égale extension de la pauvreté. » (1) De Bonghi à Saracco, de droite à gauche, d'un caractère et d'une situation sociale à une autre si distincte — la transition n'est pas faible. Mais dans quatre ans le second en viendra aux mêmes conclusions que le premier. Il est permis d'épargner au lecteur les considérations qui sont exposées à cet endroit, car il est facile de se les représenter d'après le titre lui-même de son article : « Sommes nous pauvres oui où non ? » (2)

Ce même Saracco, oubliant qu'il a été ministre sous Crispi, qui a été par son engouement insensé pour le militarisme la cause principale du désordre des finances de l'Etat, dans sa critique mordante sur les illusions et l'optimisme de Luigi Luzzatti relativement à la source des impôts remarquant que les lois en Italie ne sont promulguées que pour tromper l'avenir prochain, en vient à la conclusion convainquante ci-après : « Que dire du sérieux de ces promesses en présence de l'existence du programme les livrant au tranquille oubli ? Si une protestation ne précède pas immédiatement le krach, l'affaire ne sera qu'ajournée. Jusqu'à présent la population patiente, mais elle ne pourra pas longtemps supporter ces mensonges. (3) De semblables propos émanant d'un républicain ou d'un socialiste pourraient être considérés comme un appel à la révolte. Mais, je le répète, tout cela est vrai. Les

1) BONGHI, Il diritto del Principe in uno stato libero. *Nuova Antologia* 5 du 1 décembre 1893.

(2) *Nuova Antologia* du 30 novembre 1897.

3) *Niova Antologia* du 15 janvier 1898.

illusions sur les balances du budget de l'Etat vont de pair avec les illusions sur les économies nationales basées exclusivement sur l'augmentation des versements dans les caisses d'épargne ordinaires et postales. Quant aux dernières, il faut en général remarquer que cette manifestation dépandant de sa croissance parallèlement avec celle de la population et de son esprit de prévoyance qui commence à pénétrer partout et pousse de nombreuses personnes à placer dans les caisses, à de faibles intérêts, de petites économies qu'auparavant ils serraient chez eux dans un bas de laine seulement par manque de confiance dans un autre placement. Au fond, l'augmentation des sommes versées dans les caisses d'épargne qui a été de 277 millions de tires de 1886-1896, et de 205 millions pour les caisses d'épargne poslales de 1886-1894, a son mauvais côté, car une diminution de 514 millions de lires a été constatée pour les banques et sociétés de crédit de 1876-1894. Dans les déclarations d'ex-membres du gouvernement exposées plus haut on peut voir l'apparition du pessimisme soufflé par l'éloignement du pouvoir. S'il en était ainsi, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter, mais nous sommes en présence de la statistique objective de Bodio ou de Mulgalia plus que suffisantes, conduisant toujours à cette même conclusion de notre pauvreté absolue, abaissante, à côté de la richesse des autres nations. Ainsi le professeur Federico Flcôra, ennemi voué du socialisme, en se basant sur les données de Bodio et capitalisant les 54 milliards, formant la richesse de l'Italie, à 5°/₀ a obtenu en moyenne 350 lires de revenu annuel pour chaque famille italienne revenu, ajoute-t-il, capable de vous reduire à la mort par inanition. (1) Cette triste situation économique intimement unie avec le régime des impôts est comme destinée à diminuer encore davantage le maigre revenu de la population, à gêner la formation de capitaux productifs, à décourager l'industrie naissante.

En Angleterre les dépenses de l'Etat engloutissent 1/77 de la richesse nationale; en France 1/68; en Italie 1/32. Ou bien, en supposant une fortune de 10,000 lires, l'Anglais en verse au gouvernement 130, le Français 147, et l'Italien 207. La répartition des impôts ainsi que celle des dépenses du gouvernement conduisent encore à des idées plus amères. Dans le budget de 1895-1896 elles étaient réparties de la manière suivante : la dette publique 685 millions 42,5 °/₀, la

(1) *Le Finanze e la questione sociale.* Turin 1897.

guerre 443 millions: 27,5 %, frais de rentrée des recettes 160 millions: 10 %, l'intérieur 318 millions: 20 %. Il ressort de là que les dépenses improductives composent les 80 %, celles productives: 20 %. Attendu que dans cette dernière rubrique (les dépenses de l'intérieur) il se trouve des dépenses qui se couvrent d'elles-mêmes, par exemple les postes et télégraphes, il arrive que la part réelle entrant dans les dépenses de l'intérieur est inférieure aux 20 % ci-dessus indiqués. En 1862 elle était de 33 %. Un empirement est évident. La diminution des dépenses pour l'intérieur, notamment pour les travaux publics, explique le chômage croissant. Sur quoi donc sont de préférence établis les impôts qui fournissent les sommes dépensées si improductivement par le gouvernement. C'est là le plus triste côté de la question. Les chiffres corroborent la déduction de Giolitti qu'en Italie les impôts progressent à rebours. De fait, sur 1,361 millions de lires produits par les impôts reposant sur le foncier, les produits manufacturés, les patentes, les objets de consommation et les loteries, 731 millions incombent aux classes les moins fortunées et aux classes ouvrières, de sorte qu'il est impossible de ne pas partager l'opinion de ces deux économistes éminents appartenant à deux écoles différentes « Un mouvement général d'opposition a commencé à se manifester contre ce système sauvage d'imposition. Tout antagonisme disparaît dans les intérêts des classes dirigeantes lorsqu'il s'agit d'établir sur la masse des consommateurs une foule d'impôts scandaleux et de donner aux mendiants à résoudre le problème patriotique de maintenir le budjet en équilibre » (De Viti de Marco). La conduite de ces classes a rendu impossible la situation des classes laborieuses. « Dans nos communes il est possible au couvert de l'égide légale, avec la faveur des autorités de conniver, grâce aux relations locales, à des intérêts indignes, transportant tout le fardeau des impôts sur les contribuables les plus faibles « (Conegliani). Là où se sont fondées d'importantes entreprises industrielles.... il est impossible de nier une satisfaction relative malgré les procédés du fisc qui force souvent l'industrie naissante à émigrer, mais dans les milieux agricoles il règne une pauvreté indescriptible; il semblerait qu'en Italie le fisc ait pris l'agriculture pour son bouc émissaire. Les détails de cette situation sont tout simplement scandaleux; l suffit cependant de savoir jusqu'à quel point en arrive la chose en Italie. Tandis qu'en France le foncier verse pour les impôts d'Etat et municipaux 16 % de sa production totale,

en Allemagne, 15 °/₀ et de 13 à 20 °/₀ en Angleterre, en Italie, les impôts sur le foncier, engloutissent de 30 à 50 °/₀ de son revenu. Comme résultat notre système inhumain détient le record quant à l'expropriation par suite du non paiement des impôts : du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1895 il y a eu 64.000 ventes d'immeubles tant urbaines que rurales, c'est-à dire 567 expropriations pour 100.000 habitants, et que sur 3.000 propriétaires il y en a eu 18,9 °/₀ !. Ces chiffres sont encore plus éloquents si l'on tient compte : 1) qu'en 1895 76 °/₀ des immeubles expropriés sont devenus propriété d'Etat par suite d'absence d'amateurs pour les acquérir ; 2) que sur 62,49 °/₀ le prix de vente des immeubles expropriés a été inférieur à 50 lires. Ce sont là des faits horribles et honteux, s'exclame Fioretti. Le même auteur remarque justement que parmi les impôts sur le foncier, l'impôt sur le mobilier agricole démontre surtout l'injustice des contributions car dans les villages et les centres peu importants, rien n'est dissimulé au fisc, tandis que dans les grandes villes on peut à coup sûr supposer qu'au moins 50 °/₀ des propriétés imposées évitent les impôts.

C'est là, ajoute-t-il, leur unique bénéfice : autrement la vie économique de l'Italie pourrait s'éteindre d'un jour à l'autre (1). Les grandes calamités de l'agriculture et des classes agricoles démontrent que le désordre économique doit être beaucoup plus grand dans le sud de l'Italie et dans les deux îles principales. Qu'il en soit ainsi est visible par : une plus forte émigration des classes agricoles, une consommation moindre, le grand nombre des expropriations, la grande différence dans les économies réalisées. Je me bornerai à ces quatre indications économiques, elles suffisent pour prouver irréfutablement l'horrible misère du sud où prédomine l'agriculture et l'industrie relativement aisées du nord, contrée où l'industrie prospère, du moins suffisamment, pour fermer les plaies sanglantes de l'agriculture. Cette plus grande misère s'y manifeste par des émeutes de faméliques, et cette pauvreté, résultat du système des contributions, dépasse même celle dont se plaignait de son temps Salvian et même celles décrites par Vauban. Les résultats seront les mêmes qu'en France si nous ne changeons pas de voie. Il a été plus d'une fois parlé à la Chambre de la part prise par l'administration municipale au désordre

(1) FIORETTI Rivista Popolare du 30 Octobre 1897 Protestations des Italiens.

de l'économie générale, politique et morale. Mais personne n'a mieux abordé ce sujet ni avec plus d'autorité que Pelloux, ministre de l'intérieur. Dans une circulaire aux préfets (septembre 1898) il écrit : Après mon bref séjour en Angleterre au printemps dernier et quelques mois de stage au ministère de l'intérieur, je suis en mesure de démontrer que dans certains endroits la situation des choses laisse à désirer... Les abus de l'administration seront incessamment punis, sans faiblesse, d'après toute la rigueur des lois... Ils se montrent sous plusieurs formes ; depuis la connivence avec des amis et proches en créant pour eux des postes inutiles, en les nommant à des emplois qu'ils sont incapables de remplir, en les chargeant de travaux inutiles, en permettant des dépenses superflues, et en arrivant même à falsifier les listes électorales et les registres des contributions au détriment d'autres personnes, à omettre d'exiger les impôts de personnes proches, à cette façon d'établir la comptabilité qui deviendra bientôt absolument inintelligible, qui masque toutes sortes de faux et de fraudes, qui va même parfois jusqu'à des usurpations en s'éloignant des instructions données pour le service d'Etat. Si des mesures d'une répression sévère ne sont pas appliquées à ce sujet, l'espoir d'entraver les doctrines subversives dont la propagande est d'autant plus facile qu'elle se trouve en terrain fertile sera vain. Il était impossible de mieux exposer la situation ; mais quant à ce qu'il est d'agir c'est autre chose : *tra il dire e il fare ce il mare.*

Les hommes politiques en Italie, sans distinction de parti (je suis même plus enclin à désapprouver ceux de la gauche que ceux de la droite) ne se sont pa montrés prévoyants et impartiaux dans leurs intérêts personnnels où dans ceux de certains cercles et insouciants dans les affaires nationales et sociales. Quand ils ont manifesté quelque désintéressement, ce qui du reste a été assez rare, c'est à la dynastie qu'a été offert ce sacrifice et seulement par-ci par-là à la patrie. Rien d'autre ne s'est passé pendant les 40 dernières années. Dans presque tous les Etats, le clergé et la religion ont une influence conservatrice. Il en est tout autrement en Italie ; ce n'est pas ici la place de dire comment notre gouvernement en est venu à des relations hostiles avec l'Eglise. Dans ce conflit notamment, hormis dans la loi des garanties (1871), s'est manifestée toute l'imprudence et la grossièreté de la politique italienne constamment hésitante entre les principes de Zanardelli et de Prinetti et en contradiction ne dépendant

pas d'autres personnes, mais souvent se manifestant à de courts intervalles dans un même personnage, tantôt agissant avec toute l'orthodoxie d'un clérical, tantôt mettant en garde la papauté, après avoir, la veille, adoré la déesse de la Raison. C'est ainsi que le clergé et la religion, ailleurs organes du conservatisme, sur lesquels peut compter un Etat, se sont transformés chez nous en un élément d'agitation très visible. Heureusement ancore qu'en Italie les sentiments religieux sous faibles et que les cléricaux se tiennent cois. Le désordre économique et l'incapacité du gouvernement sont supportables quand l'esprit ae morale pénètre et soutient les particuliers et les institutions. Mais chez nous le ferment putride et toxique se montre et s'infiltre partout laissant des traces de destruction. Sans rien épargner il est passé de la vie privée dans la société et a fini par provoquer un danger pour les liens sociaux. C'est pourquoi, en ce qui concerne la criminalité, nous occupons la première place en Europe, et cette criminalité masquée, d'autant plus destructive qu'elle reste impunie, s'est étendue à la municipalité provinciale, aux institutions de l'administration, à tout l'organisme compliqué du gouvernement. Les données statistiques en font preuve.

L'histoire quotidienne relatant la fuite de caissiers, de banqueroutes frauduleuses etc... l'histoire de l'enquête relativement aux chemins de fer du sud en 1894, sur la disparition mystérieuse de matériaux, l'histoire de l'enquête relativement aux revenus du fisc sur les tabacs (procès Lobbia), les enquêtes relativement à la banque romaine, les discours des ministres et les comptes rendus du Parlement, pour ces derniers temps, de Saracco, Prinetti, Brunicardi sur les travaux publics etc... etc... constatent dans la criminalité privée un déplorable pendant à celle sociale et complètent le sinistre tableau des mœurs sociales par des relations étendues bien que d'une langue officielle ébauchée dans la circulaire du général Pelloux sur l'administration municipale. Si quelqu'un veut avoir un tableau proche de la vérité, qu'il lise l'article de Bonghi sur la décadence politique de l'Italie. (1) Il eût fallu avoir toute l'autorité de Bonghi et ce peu de liberté qui existait encore en Italie en 1893 pour exposer d'autres considérations plus importantes que la sienne dans les articles célèbres *Sul officio e sul diritto del Principe in uno stato libero,* qui lui valurent son expul-

(1) *Nuova Antologia* du 15 septembre 1895

sion (1). Nous nous bornerons à relater l'heureuse expression de Giuliu Prinetti empruntée à Guizot : « Dans les monarchies modernes ne descendant pas des dieux, la souveraineté repose sur la justice» (2). C'est précisément là ce qui manque complètement à l'Italie. La population consciente de ce triste état de choses cesse d'avoir foi en l'équité des lois et s'adresse à justice *morum barbarorum*. C'est sur ce dernier fait politico-moral de la situation ébranlée de l'Italie, que je crois de mon devoir de m'arrêter. Depuis longtemps la population aurait pu raffermir la situation ébranlée du pays, si la conscience du mal et ses causes véritables n'étaient voilées par une ignorance crasse et une éducation politique toute rudimentaire, si son énergie ne s'était éteinte par suite d'un esclavage séculaire et une lutte de plus de cinquante ans pour l'unification et l'indépendance nationales...«Notre peuple n'est pas content et il éprouve un dégoût pour le régime le condamnant à perpétuité à des souffrances et des privations qui deviennent, parfois insupportables ». C'est l'opinion du sénateur Giuseppe Saracco que l'on peut appuyer par une centaines d'autres aussi directes et émanant de monarchistes, constatant avec un regret infini la diminution ou la disparition de la foi dans les institutions actuelles. A quoi ont conduit les institutions actuelles de l'Italie, nous l'avons déjà vu : à des agitations, à l'anarchie. Par ces faits, l'Italie est contrainte à cette politique existant depuis quarante ans déjà ; ceux qui ont mérité le poteau d'infamie et les galères ont châtié leurs vices dans la personne de gens dont la seule faute a été la divulgation d'un travail destructif exercé sur les bases de la société (3).

Ottonieri trouve que la conscience sociale en Italie a subi une grande altération.

Dans les conversetions privées, et, en public, on peut entendre les cris : « A bas la patrie ! Vive Ménélick ! » et cela dans les moments les plus tristes pour l'Italie... Dans tout autre pays civilisé, l'homme qui agirait ainsi aurait mérité la haine de ses concitoyens. Chez les Italiens, au contraire, de tels propos trouvent souvent de la sympathie. Même ceux qui ne les approuvent pas les jugent avec condescendance, et ceci montre qu'en Italie le patriotisme est mort et enterré (*e morto e seppellito*). Le pire, c'est que beaucoup croient serieusement que tout

(1) *Ibidem* 15 janvier et 15 décembre 1895.
(2) Discours à Milan au cercle populaire, le 20 mai 1898.
(3) Dottore Napolione CALOJIANI : *Tumulti* e *Reazioni*, Milan 1899.

cela est bon, que c'est le progrès... Il est inutile de parler de ceux qui répètent avec égoïsme le vieux proverbe d'Aristophane et de Ménandre : *Ubi bene, ibi patria.* Une telle parole, digne de Shylock, aurait rendu impossible toute agglomération sociale. D'autres, partant d'un principe opposé, d'un altruisme exagéré, aboutissent, sans le savoir, au même résultat. Ils disent que l'humanité doit représenter une grande famille, gouvernée par des lois de charité et d'amour. La patrie est une des formes de l'égoïme, un obstacle à la fraternité des peuples, et, par conséquent, à bas la patrie ! vive l'humanité ! Ces idées ne sont pas nouvelles. Pythagore, Démocrite, Socrate, Diogène, Zénon, Aristide, Épicure, Cicéron, Sénèque, Marc-Aurèle, Epictète et beaucoup d'autres enseignaient le cosmopolitisme le plus noble. Mais le cosmopolitisme moderne est cause de grands maux dont les apôtres sont du Bois-Reymond, Nietzsche, Tolstoï. Il faut dire que ce ne sont que des rêveurs, des hommes mal équilibrés. Mais les anarchistes prennent les idées de ces rêveurs pour de l'argent comptant et veulent les appliquer dans le société contemporaine, en commençant par tout détruire. Il y a quelques années, les anarchistes n'osaient pas encore professer l'antipatriotisme. Le prince Kropotkine déclara lors de son jugement à Lyon : On m'accuse de ne pas professer le culte de la patrie. C'est une erreur. La chanson russe me procure plus de plaisir que la chanson française et je préfère la chaumière d'un de mes compatriotes au palais d'un Français ». A présent tout est changé. Les anarchistes, par la voie de journaux, de brochures et de discours, répandent des idées subversives contre la patrie en excitant les soldats à la révolte. Jusqu'à un certain point on comprend qu'ils agissent ainsi ; mais il est triste que les socialistes intelligents les soutiennent. L'auteur admet le bien-fondé des plaintes des travailleurs du monde entier qui proviennent de leur pauvreté. Sous ce rapport c'est Marx qui est dans le vrai et non pas Lassalle. Mais du fait de la lutte contre le capitalisme il ne s'en suit pas qu'il faille détruire l'idée de la patrie.

L'opinion des socialistes allemands sur cette question est bien connue. Bebel, Liebknecht, Singer, ont déclaré au Parlement, qu'en cas de guerre avec la France, les socialistes combattraient avec les Allemands. Les socialistes français qui, dans le passé montraient de l'hostilité contre la patrie, changent à présent non seulement leurs idées, mais aussi leur manière d'agir. Il est dit dans le manifeste du Conseil national des travailleurs français : « Nous ne permettrons

pas que notre belle devise: « Vive l'internationale » soit interprétée comme le cri de: « A bas la France ! » Non ! l'internationalisme ne veut pas signifier l'abaissement ou la négation de la patrie. Les nations, à leur origine, ont formé la première étape nécessaire vers la solidarité humaine toute entière que nous espérons. L'internationalisme, créé par la civilisati on contemporaine, n'en est pas moins une nécessité sociale. Les internationalistes peuvent même se dire patriotes, car eux seuls (?) ont une idée exacte des conditions dont dépend l'avenir et la grandeur de la patrie. En criant : « Vive l'association internationale des travailleurs ! ils disent : Vive la France des travailleurs ! Vive le prolétariat français qui ne peut devenir libre qu'en même temps que le prolétariat international. » Le manque de patriotisme de l'Italie provient moins de l'anarchie et du socialisme, que d'autres raisons qui ont leur origine dans l'Histoire et le développement politique de l'Italie.

L'unité de l'empire romain était basée sur sa force et ses conquêtes et non sur la conscience des peuples qui le formaient. Le *civis romanus* (citoyen romain) seul avait une patrie, dont il était fier. La patrie était Rome qui inspirait la terreur au monde entier. Après la chute de l'empire qui succomba écrasé par son propre poids plus qu'à cause des invasions des barbares, on fit de vains efforts pour constituer un royaume italien.

.... Avec la fondation et le développement des communes, toute solidarité a disparu. La commune est devenue l'unique patrie. La rivalité et les guerres horribles ont ensanglanté la Péninsule.... Les partis et les cercles politiques étaient en lutte perpétuelle et acharnée.... Tout cela a abouti à la domination étrangère. De siècle en siècle les poètes et les penseurs italiens, se souvenant du prestige d'autrefois et honteux de la décadence et de l'abaissement de l'Italie, ont fait entendre des appels larmoyants, qui ne trouvaient pas d'écho, comme les jérémiades des prophètes sur les ruines de Jérusalem.... On a tenté de réveiller dans le cœur des Italiens l'amour de la patrie par l'influnce de la pensée, de la littérature, de la musique, mais a grande idée de la libération et de l'union de l'Italie n'a pas été lcomprise par le peuple.

Garibaldi, par son activité, a rendu la révolution populaire, mais, après le premier mouvement révolutionnaire, l'action de la monarchie fut reconnue inévitable et nécessaire, sans provoquer l'enthousiasme.

Beaucoup l'envisagèrent non comme une libération mais comme une conquête dépourvue de gloire militaire. Le parti d'action (*il partito d'azione*), seul, continuait à entretenir la flamme de l'amour de la patrie mais après la prise de Venise et de Rome, l'épopée prit fin et avec elle s'éteignit tout enthousiasme patriotique, qui d'ailleurs n'avait existé que dans la bourgeoisie, les autres classes de la population étant restées hostiles ou indifférentes. Le gouvernement aurait dû développer et fortifier le sentiment national, mais il n'a pas su le faire par insouciance et manque de capacité......

Il fallaitde grands et persévérants efforts pour allier moralement les différentes provinces de la Péninsule, unies seulement par la langue littéraire et tout-à-fait différentes par leurs mœurs, usages, coutumes, traditions, et, ce qui est pire encore, par leurs intérêts, surtout entre le nord et le sud de l'Italie. On a cru que la législation pourrait à elle seule unifier le pays, mais cela a encore empiré la situation. La centralisation administrative a fait aussi beaucoup de tort.... Enfin a surgi la lutte politique, qui a rendu plus aiguë encore la tension des provinces; *(le tendenze regionali)*; l'éducation et l'instruction auraient pu avoir une forte influence sur l'esprit de la nation, mais malheureusement on dédaigna cette question. Dans les campagnes l'instruction était entre les mains du clergé qui développait la haine et le mépris de la patrie et des institutions du gouvernement. D'ailleurs les maîtres laïques ne prisaient pas davantage le patriotisme.

Recevant des rétributions minimes et fort inexactement payées par les communes, en butte au mépris général, ils n'étaient guère à la hauteur de leur sainte mission d'éclairer le peuple et devenaient facilement les instrumenets des partis révolutionnaires qui s'en servaient pour gangrener et démoraliser les masses incultes.... Le patriotisme est la plus noble expression des intérêts communs d'une nation et, par cela même. la plus sure garantie de la prospérité d'un pays. L'absence de patriotisme ne peut donc amener que de tristes résultats. Le manque de patriotisme en Italie est surtout matière de réflexions, car il ne provient pas de causes accidentelles, mais on trouve sa raison d'être dans les défauts qui caractérisent la nation italienne.

Un de ces défauts caractéristiques, le plus ancien et le plus enraciné des vices italiens, est l'inférence, l'apathie. Ne jamais se laisser entraîner, ne s'enthousiasmer pour rien, tout envisager avec la plus parfaite indifférence : voilà le fond essentiel de notre caractère

national. La religion, le culte de la vérité, l'indépendance, la défense des droits, la persévérance dans la poursuite d'un but politique ou social n'ont jamais profondément ému l'âme d'un italien. Nous pouvons nous vanter, il est vrai, d'avoir devancé les autres peuples dans le domaine de la pensée et de l'action, d'avoir éclairé le chemin de l'humanité, mais la gloire de ces actions revient à des personnes isolées, tandis que la nation italienne ne s'est jamais souciée de rien ni de personne. Pour avancer, pour agir, il faut croire à quelque chose, lutter pour des intérêts quelconques, avoir un but, un idéal, fût-il même faux, tandis que le peuple italien ne voit rien devant soi et ne croit à rien. De là son apathie et son indifférence.....

... L'apathie est le signe distinctif des êtres inférieurs.., Les races inférieures sont généralement inactives et apathiques. Un peuple qui ne comprend que les nésessités qui ont sur lui une influence immédiate et personnelle, qui ne voit pas ses intérêts et ne voit pas les dangers à combattre, n'a pas de stimulant pour l'activité, le mouvement, la lutte. Il vit comme un ver, se mouvant à l'aventure, sans but précis. Il peut, par hasard, tomber sur une nourriture, comme il peut tout aussi bien se noyer ou crever sous le pied d'un passant ou dans le bec d'un oiseau. On ne peut pas nier que l'apathie des Italiens s'est manifestée dans tous les cas de leur vie collective, ce qui est un des nombreux signes du niveau très inférieur de leur développement...... Notre peuple est aussi ignorant qu'aveugle, nos ouvriers, nos paysans sont abrutis. N'étant presque jamais sûrs du lendemain, ils épuisent leurs forces à la recherche pénible des moyens d'existence et dans la lutte perpétuelle pour assouvir les instincts animaux. Les classes privilégiées ne se distinguent pas non plus par l'instruction et la culture intellectuelle et les intérêts communs n'existent pas pour elles. Toute la vie est réglée par l'égoïsme le plus mesquin... L'indifférence et l'apathie sont fondées sur les mêmes causes que l'impressionnabilité et l'inconstance. Une des propriétés caractéristiques des sauvages est leur extrême impressionnabilité qui les conduit à des actions déraisonnables et violentes. La même chose se rencontre chez les peuples civilisés, parmi les personnes ignorantes et peu cultivées... Le peuple italien, généralement apathique, a quelquefois de vrais paroxysmes.

Celui qui verrait une explosion d'enthousiasme, comme il y en a souvent en Italie, pourrait affirmer, avec raison, que le sentiment qui

a donné lieu à cette explosion est profondément invétéré dans la conscience du peuple. Mais c'est une erreur: en quelques jours l'enthousiasme se calme et s'évapore. L'impressionnabilité par sa nature doit forcément conduire à la plus haute inconstance.

...L'auteur reconnaît qu'aucune nation au monde ne peut se vanter d'avoir atteint le développement psychologique qui la mette à l'abri de ces défauts. La masse populaire est partout impressionnable et inconstante, mais en Italie elle l'est plus qu'ailleurs. Ferrari a calculé qu'en Italie, depuis l'avènement au trône d'Othon Ier jusqu'à Charles V, il y a eu vingt et un mille sept cent quatre-vingt-dix-huit mouvements révolutionnaires plus ou moins réussis. Il y a eu sept mille révolutions proprements dites. On assure qu'en Italie et dans les îles, de 1791 à 1880, il y a eu quatre-vingt-huit révolutions. D'aprè cette statistique l'Italie accupe la seconde place honorifique après l'Espagne, qui en compte quatre-vingt-dix-neuf. La France considérée comme très agitée, n'en a que soixante et une. L'auteur ne garantit pas la précision de ses chiffres, mais trouve qu'ils démontrent suffisamment l'instabilité du caractère italien.

L'auteur cite plus loin quelques faits historiques qui prouvent le même défaut ou, comme il dit, le vice des Italiens. Ce sont : Colo-di-Rienzi à Rome (1347-1354), Savonarole à Florence (1498) et Mazaniello à Naples (1647). Ces cas sont très anciens, il est vrai, mais, l'auteur trouve que les circonstances récentes prouvent la même impressionnabilité et la même inconstance. Tout le monde se rappelle sans doute l'émotion profonde qui s'empara de l'Italie lors du siège de Makalé. Un enthousiasme maladif exigeait à tout prix la libération de ces héros qui avaient fait couler tant de larmes...

Mais, quand à la suite de la défaite d'Adoua, plus de deux mille Italiens furent abandonnés dans la fortoresse d'Adigrat, on se souciait fort peu de leur sort. Et pourtant on aurait dû s'occuper de préférence de ceux-là qui étaient des Italiens. Il y a eu un cas encore plus caractéristique. Quand on parlait de la guerre avec l'Abyssinie, tout le pays semblait enflammé d'une fièvre guerrière, mais après la déaite d'Adoua la disposition changea comme par enchantement. L'enthousiasme guerrier fit place à la faiblesse..... L'égoïsme régit le monde, il a pour but la conservation des individus et des peuples. Mais il y a deux genres d'égoïsme : l'un, étroit, aveugle; l'autre, intelligent, dans toute l'acception du mot. Le premier se contente de

petits profits immédiats et ne pense pas au lendemain. L'autre calcule et prévoit. Il n'évite pas comme le premier tout effort, tout sacrifice; au contraire, il va au devant de la lutte si elle peut lui assurer un profit sérieux et durable... Le premier genre d'égoïsme est celui des gens cultivés et civilisés... Les masses populaires en Europe et en Amérique ne sont pas capables de penser à l'avenir. Elle sont démoralisées par des démagogues et se laissent entraîner par des intérêts immédiats qui ne sont pas toujours justes.

Mais cette imprévoyance est ordinairement tempérée soit par la sagesse du gouvernement, soit par les intérêts collectifs des partis prépondérants, soit enfin par la politique traditionnelle, indiquant le chemin à suivre dans tout ce qui concerne les intérêts vitaux du pays. Par contre, en Italie où le gouvernement ne représente aucun parti; où les associations et les corporations n'ont aucune signification, où la presse, à très peu d'exceptions près, n'a pas d'indépendance, où la direction politique change du jour au lendemain, même dans les questions les plus graves, le manque de bon sens et de clairvoyance du peuple présente plus de danger que dans tout autre pays... » En Italie, le gouvernement est la seule force organisée. Il a à sa disposition les préfets, les maires, les procureurs, la police, tous les représentants du pouvoir et toute une armée de fonctionnaires.. En outre, il peut dissoudre les conseils municipaux des provinces et les institutions de bienfaisance, bouleverser les institutions publiques et les banques, être favorable ou hostile aux différentes branches du commerce et de l'industrie.

En qualité de consommateur il peut donner la préférence à tel ou tel industriel. Il peut en outre, distribuer des décorations, des subsides, des grâces, promettre des fauteuils de sénateurs, etc... Enfin il a des fonds secrets, des économies, ce qui fait que la presse et tout le monde est à sa disposition. En un mot, en Italie tout est subordonné à l'influence du gouvernement, ce qui fait que si le ministère veut un tant soit peu se mêler des élections, la soi-disant volonté du peuple se réduit à une illusion complète. Si le gouvernement en Italie se composait des dieux de l'Olympe, la seule crainte que ce gouvernement pourrait user des moyens dont il dispose suffirait déjà pour troubler la conscience de tout candidat car en réalité nous voyons apparaître à toutes les élections de la Chambre une masse de candidats ministériels. De cette manière le gouvernemont a un choix très etendu, et, comme il arrive

oujours, ce choix tombe généralement sur des gens qui n'ont d'autre mérite qu'une conscience élastique et de bas aloi.

De tels députés, et il y en a beaucoup, ne puisent pas leur force dans le bon droit pour remplir leurs fonctions; mais ils sont assiégés par toute une armée de solliciteurs, désirant des places, des subsides, des protections, des abus de pouvoir, etc... Les députés, bien sûrs de perdre leurs électeurs s'ils refusent de remplir ces exigences assiègent à leur tour les ministères, ne donnent ni trève ni repos aux employés et agissent avec tant de ténacité, qu'ils finissent par atteindre leur but. A mesure que les grâces et protections se répandent sur les électeurs, grandissent aussi leurs prétentions et la pression des députés sur les ministres; ceux-là font leur possible pour se mettre à l'abri de ces exigences, mais ils sont bien vite forcés de voir qu'il leur sera impossible de conserver le pouvoir, quels que soient leurs mérites et leurs bonnes intentions, s'ils ne cèdent pas aux exigences des députés, et ils finissent par céder, se conformant à l'influence du député pour conserver un certain nombre de voix électorales. Une certaine quantité de voix électorales est indispensable au gouvernement pour avoir de son côté la majorité, et le ministère ne peut y arriver que par d'incessantes concessions dans toutes les affaires...

« Il faut reconnaître qu'en ce moment en Italie le système parlementaire est totalement estropié... On ne saurait aller plus loin dans ce sens. N'ayant ni parti ni programme, la Chambre des députés est divisée en groupes, en cercles, menés par tel ou tel politicien, et ces groupes se laissent influencer pour tenir le pouvoir entre leurs mains. Bien peu pensent aux intérêts communs. Les questions les plus graves se débattent avec une honteuse indifférence. Cette Assemblée ne s'anime que quand on parle scandale ou potins. Les injures pleuvent alors comme une grêle, et cela finit souvent par des coups de poing. De cette manière la vie politique devient de jour en jour moins civilisée, les gens convenables l'évitent avec dégoût, et elle ne sera bientôt plus qu'une arène pour les lutteurs de profession.. Le peuple, qui travaille et souffre, contemple tout cela avec mépris... Quelle estime peut porter un peuple à ses représentants quand la plupart d'eux profitent de leur pouvoir pour voler les banques et avoir des bénéfices par tous les moyens illicites! Le mépris et la défiance du peuple ne se bornent pas au Parlement et aux députés, ils atteignent toutes les autorités et même l'autorité judiciaire... En Italie, on ne s'est pas

préocupé de donner une position indépendante aux représentants de la magistrature et d'éviter tout ce qui pourrait entraver leur autorité... De tous les maux causés par le parlementarisme, c'est l'un des plus grands surtout par ses conséquences fâcheuses, il détruit toute garantie de liberté et rend la vie d'un peuple civilisé aussi déréglée que celle d'une horde de sauvages... Maintenant chaque personne en procès cherche la protection d'un député, sachant bien qu'autrement on ne saurait gagner une affaire. Ce qui est pire encore, c'est que les représentants de la magistrature croient qu'il faut avoir un protecteur pour faire carrière et cèdent à cette nécessité, même au prix de leur indépendance et de leur dignité. Quelles idées sur la justice et l'honnêteté peut avoir un peuple qui entend tout cela et voit que les intrigues prospèrent et les honnêtes gens sont méprisés et raillés ?.

Mais malheur au pays où le peuple a perdu toute foi dans la justice. Cette anarchie morale, qui l'envahit, deviendra bientôt matérielle et active. Il faut que les classes privilégiées s'efforcent à tout prix de soutenir le culte de la justice et de la vertu pour que le peuple italien ne subisse pas ce triste sort.

Grâce au traité de San-Stéfano la Russie avait non seulement établi son protectorat sur la Turquie d'Europe, mais elle s'était encore assuré un passage entre la Mer noire et la Perse. L'Autriche et l'Angleterre ne pouvaient le permettre, ce qui donna lieu à la proposition de soumettre ce traité à un Congrès européen pour toutes les clauses concernant les intérêts des autre nations. Le Congrès se réunit à Berlin et l'Italie y fut conviée en qualité de grande puissance. « Mais elle y joua un rôle si misérable qu'on rougit involontairement rien qu'en y pensant ». On croyait en Italie que la crise d'Orient, soulevée par la rapacité commerciale, devait amener des changements dans la Méditerranée où l'Italie avait des intérêts à sauvegarder. Il fallait donc étudier ces intérêts d'avance sous tous les rapports, se préparer et s'arranger à tirer profit de cette crise pour l'Italie.

On dit que François-Joseph en venant à Venise en 1875, avait laissé sous-entendre à Victor-Emmanuel que si l'Autriche parvenait un jour à étendre son territoire, elle se désisterait volontairement de la province de Trente.

Au commencement de la guerre entre la Turquie et la Russie, on prévoyait déjà en Italie que l'Autriche parviendrait à recevoir la Bosnie et l'Herzégovine et on avança au-delà de Trente et Trieste dans

l'espoir que l'Autriche changerait ses frontières orientales quand le moment favorable serait venu. Mais l'Autriche trouva ce mouvement offensant pour elle, et les autres puissances accusèrent l'Italie de machinations ambitieuses. Alors Crispi partit pour la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche avec le consentement de Depretis et du roi.

D'abord l'Autriche ne voulut pas entendre parler de *compensations* dans le cas où elle recevrait la Bosnie et l'Herzégovine, mais Crispi réussit enfin à avoir la promesse qu'il y aurait un traité où serait débattue la question des compensations dès que le mouvement des troupes serait arrêté. C'était un résultat important, mais, pour atteindre ce but, il fallait se préparer et, en cas de nécessité, donner à sentir le caractère actif de la politique italienne. Tout le monde croyait que les Italiens étaient un peuple sage et raisonnable, mais faible. Il fallait s'occuper davantage de l'armée et prouver qu'il fallait compter avec l'Italie. On n'a pas su le faire au moment opportun; cela a fait du tort à l'Italie, et déjà Depretis traitait *d'aventures* ce qui devait être le fait d'une sage prévoyance politique. Au lieu d'affirmer l'existence de l'Italie, il a préféré s'en tenir à une prudence extrême.

En vain l'Angleterre a tâché d'animer l'énergie du gouvernement italien, en ne dissimulant pas son désir de conclure une entente avec lui pour défendre leurs intérêts communs dans la mer Noire et la Méditerranée; Depretis et Corti, craignant de compromettre le pays, ont décliné toutes espèces de relations d'alliance. Cela a eu pour conséquence que, quand toutes les autres nations sont arrivées à des traités secrets concernant des événements à venir après le Congrès de Berlin, l'Italie se vantait d'être venue à ce banquet grandiose, libre de tout engagement et elle a prouvé par là au monde entier la nullité et l'ingénuité de ses administrateurs.

Les représentants de l'Italie vinrent siéger au Congrès de Berlin pour regarder comment l'Autriche, *dans les intérêts de l'Europe*, s'était emparée de la Bosnie et de l'Herzégovine et comment elle avait annexé à la Dalmatie la commune de Spezza, étendant ainsi son activité politique dans la Méditeranée jusqu'à Salonique; comment l'Angleterre s'était emparée de l'île de Chypre pour couvrir la Turquie de ses grandes ailes, et comment enfin la Russie avait étendu son pouvoir sur le Danube, les mers Noire et Egée. Ce n'est pas tout. L'Italie a perdu encore plus par suite de l'intrigue qui a permis à la France de

s'installer à Tunis. Déjà en 1877, l'Autriche, la Russie et l'Allemagne avaient offert à l'Italie d'occuper Tunis, mais le gouvernement italien avait toujours décliné cette proposition, craignant de gâter ses relations avec la France. Quand le comte de Bülow transmit ce refus au prince de Bismarck, celui-ci dit qu'il ne fallait pas compter sur un allié aussi incertain que l'Italie, qui ne savait être ni une amie, ni une ennemie. Et, à la première occasion qui se présenta, il dit au comte Bikansfeld et au marquis Salisbury : « Prenez lÉgypte et n'empêchez pas la France de prendre Tunis. »

L'Angleterre ayant vainement offert à l'Italie d'entrer en accord, le gouvernement laissa clairement entendre à la France qu'elle pourrait tôt ou tard occuper Tunis si elle ne soutenait pas les exigences de la Russie. Voilà à quoi avait conduit la politique italienne, la politique d'isolement et de *mains déliées*... Si on voulait suivre attentivement la conduite que la France a observée envers l'Italie, les exigences de la France, sa haine vindicative et ses outrages, on serait profondément surpris. Et pourtant les Français croient qu'ils sont logiques et dans leur droit. Pour les comprendre il faut retourner au passé...

Napoléon III, persuadé que la primauté politique de la France ne serait jamais ni sûre ni durable tant que l'Autriche ne serait affaiblei sur terre ni l'Angleterre sur mer, décida d'agrandir le Piémont aux dépens de l'Autriche et d'en faire ensuite une puissance maritime sur a Méditerranée, une puissance amie, alliée et vassale de la France. En 1857 Napoléon III dit à Bismarck qu'il ne désirait pas faire de la Méditerranée un lac français, mais qu'il voulait que le drapeau français y dominât et que le drapeau anglais en fût exclu. Pour atteindre ce but il fallait deux conditions: réunir et allier les flottes centrales contre l'Angleterre, et créer une puissance maritime sur la Méditerranée qui soit alliée et vassale de la France.

Napoléon III vint en Italie à la tête de son armée pour mettre son projet à exécution. A Solférino et San Martino les armées françaises et piémontaises firent des miracles de bravoure. Les alliés avaient vaincu; mais quand Napoléon vit qu'une nouvelle victoire y aurait assuré l'indépendance et l'union à l'Italie, — ce qu'il ne désirait point et ce que voulait encore moins la France qui considérait cette entreprise avec méfiance, — il se sépara de l'Italie et l'abondonna à Villafranca.

Le Piémont reçut la Lombardie, mais il paya le secours et l'appui

de la France par deux de ses plus anciennes provinces, le duché de Savoie et le comté de Nice. Cependant le mouvemeut d'unification, loin de faiblir, avait envahi toute la Péninsule. Napoléon espérait qu'il ne dépasserait pas les Apennins : là encore il se trompa. « Quand l'expédition des Marches et d'Ombrie fut décidée, Napoléon essaya traitreusement de pousser l'Autriche à intervenir, mais heureusement ses perfides insinuations furent rejetées et il vit en outre se disloquer peu à peu son fameux royaume d'Etrurie, fondé par lui dans le but de dominer l'Italie par ses favoris. Ainsi l'Italie forma une nation unie grâce à la bravoure de ses enfants et grâce au concours de circonstances favorables. Mais il lui manquait Venise et Rome, sans lesquelles l'indépendance acquise était fragile et éphémère. La France le comprit et hissa son drapeau à Rome pour empêcher sa prise... Avant la guerre de Prusse et d'Italie contre l'Autriche, cette dernière avait offert Venise à l'Italie pour la débarrasser d'une alliance avec la Prusse. Cette proposition fut refusée par le gouvernement italien. Les Italiens furent battus à Custozza et à Lissa, mais ils remplirent avec honneur leurs obligations. Après la paix Venise fut acquise sous condition de passer par les Fourches Caudines françaises. Avec le temps, l'Italie aurait reçu la province de Trente si La Marmora n'avait montré trop de délicatesse et si Napoléon n'avait pas intrigué et s'était conduit en général avec plus d'honnêteté et de droiture... Il ne manquait plus que Rome. Mais, grâce aux Français, on ne pouvait pas prendre la Ville éternelle à laquelle étaient liées toutes les traditions, tous les souvenirs d'exploits et de grandeur des Italiens. Un sentiment de reconnaissance pour la France qui, la première, porta son appui à l'Italie, vécut quand même longtemps dans le cœur des Italiens, et sans Mentana sans le mot « jamais » prononcé par Rouher, les Italiens auraient conclu une alliance avec la France contre la Prusse. La colère des Français contre les Italiens, parce qu'ils ne sont pas venus à leur aide, n'était pas juste, et leur sentiment d'animosité, quand les Italiens vinrent à Rome, n'était pas raisonnable. — On espérait que la France comprendrait son injustice, mais cet espoir ne s'est pas réalisé. Les Français croyaient que l'Italie devait rester dans une éternelle dépendance de la France... Les longues années de souffrance que les Italiens ont endurées dans la période de leur esclavage politique, la haine de la domination étrangère, les immenses sacrifices qu'ils ont faits pour leur libération, ont développé dans le peuple italien un vif intérêt pour

toutes les nations, qui luttent pour la liberté ou pour la conservation de leur indépendance. On dit que les Italiens se sont unis par principe de nationalité et qu'ils doivent, par conséquent, non seulement se garder de détruire ce principe, mais encore contribuer à son triomphe universel. On ne peut sans doute se figurer une mission plus noble, mais l'ère chevaleresque n'est pas encore venue. Pour s'en convaincre il suffit de voir le cynisme révoltant avec lequel l'Europe civilisée contemple les massacres que commet un musulman barbare et fanatique, en Anatolie, en Arménie et à Constantinople.

Il serait donc stupide d'affirmer que le peuple italien doit seul se faire le défenseur chevaleresque de toute l'humanité et sacrifier inutilement ses propres intérêts...

Tant que la politique idéaliste en Italie ne sera pas remplacée par une politique fondée sur les faits et circonstances... les Italiens auront toujours à subir des déboires et des désillusions. La justessede cette considération a été bien prouvée par la conduite de l'Italie lors de la crise d'Égypte en 1881-82. L'ancien peuple égyptien soumis au joug perpétuel des Perses, des Grecs, des Romains, des Arabes, des Circassiens, a presque complètement disparu... Et pourtant les polititiciens en Italie en 1881, ne sachant rien faire de mieux, ont imaginé un peuple égyptien. Quand vinrent les nouvelles du mouvement révolutionnaire en Égypte, on parla de ce mouvement, on s'enflamma, on cria que c'était le noble réveil d'une nation, un essai audacieux de libération, le rugissement d'un peuple oppressé qui voulait reconquérir sa liberté, etc.....

Passant d'une exagération à une autre on est arrivé à comparer l'ignorant et fanatique Arabi-Pacha au plus noble des héros, à Garibaldi. L'opinion publique manifestait sa pleine compassion et sympathie aux arabistes... En analysant la conduite du gouvernement italien dans la question d'Égypte, l'auteur dit que dans toutes les questions internationales, un homme d'État doit avant tout se faire une idée juste des événements, étudier très sérieusements les intérêts de sa patrie, et des autres pays, et incliner ensuite la balance du côté voulu. Mais Mancini, alors ministre des affaires étrangères n'a rien fait de pareil et a suivi, dans sa politique, le principe de la neutralité.

L'Italie, disait Mancini, doit son union au principe de neutralité et doit par conséquent désirer que l'Égypte acquière l'indépendence par ses propres forces, moralement soutenue par l'Europe... S'il se trouve

que le soutien moral est insuffisant et qu'il faille recourir à une force armée étrangère, c'est la Turquie qui devrait agir. Comme la Turquie ne peut et ne veut pas se mêler des affaires de l'Égypte avec ses forces armées, une intervention serait à désirer du consentement de toute l'Europe et dont les clauses seraient établies par des traités internationaux. En théorie, personne ne pouvait nier la justesse des principes exposés par Mancini, mais il n'y avait aucune raison de croire qu'ils eussent été adoptés en pratique.

Le Khédive ne pouvait rétablir l'ordre en Égypte avec le soutien uniquement moral de l'Europe.. L'intervention armée de la Turquie était aussi impossible, car elle n'aurait pas su apaiser l'Égypte et allier les différents intérêts des grandes puissances européennes. L'intervention turque aurait été en outre la plus dangereuse, car elle aurait froissé toutes les traditions historiques des Égyptiens qui ont de tous temps tâché de se libérer de la Porte.

En outre le mouvement politique en Egypte avait un caractère panilasmique et l'intervention de l'armée turque aurait pu enflammer le fanatisme religieux et mettre en danger les chrétiens d'Orient... Gambetta, désirant élever et assurer la primauté de la France en Egypte, proposa à l'Angleterre une intervention commune. Mais le gouvernement anglais comprit les desseins de la France et prit ses mesures. Après la chute de Gambetta, Freycinet devint président du Conseil; il était pour la neutralité de la France dans les affaires d'Egypte.

Quand l'Angleterre fut persuadée que ni le gouvernement, ni le Parlement français ne désiraient aucune intervention armée dans les affaires de l'Egypte, elle usa de ruse, proposa à la République une intervention commune pour arriver à la solution de la question d'Egypte. La proposition ne fut pas acceptée, bien entendu; après quoi eut lieu la conférence de Constantinople. Mais le gouvernement anglais, pendant que les délégués des puissances discutaient et signaient des protocoles, s'assura le soutien moral de l'Allemagne et de l'Autriche et se prépara à l'intervention dans les affaires de l'Égypte. Pour s'assurer un plus grand succès, l'Angleterre, en vue de l'alliance de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche, offrit à l'Italie son intervention.

Il est rare, dans la vie des nations, qu'il se présente une occasion aussi favorable que celle qui se présenta alors à l'Italie, malgré la naïveté de ses hommes d'État, mais il paraît qu'il n'était pas dans son destin d'en profiter.

..... Quand on pense qu'à quelques années de là une explosion de colère et d'indignation a couvert dans la Chambre des députés la voix du ministre Robilan qui s'etait permis de dire que la politique extérieure devait être dictée par les intérêts du pays, il faut croire qu'il n'y a rien à ajouter pour prouver que les Italiens ne doivent pas être considérés comme les descendants de Machiavel... Généralement l'Italie ne sait ni ce qu'elle veut ni ce qu'elle doit faire. Sa politique porte toujours un caractère fortuit. Par suite, les autres nations, voyant qu'elle est toujours dans l'indécision, n'ont ni confiance, ni respect pour elle. Et cependant les Italiens doivent jouer un rôle politique. Un peuple de trente-deux millions, obligé de sauvegarder des intérêts sérieux dans la Méditerranée, ne peut pas se tenir à l'écart du monde. Le jour n'est pas loin peut-être où l'Europe sera forcée de résoudre la question d'Orient soit par voie diplomatique, soit avec la force armée. Il est indispensable que l'Italie soit prête dans l'un et dans l'autre cas.

Dieu veuille qu'elle n'agisse pas comme à la veille du Congrès de Berlin. S'il en est ainsi, les Italiens devront ajouter à leur histoire le mot *fin*...

L'Italie ne doit jamais oublier que dans les temps actuels, pour jouer un rôle politique, il faut être fort et prêt à tous les événements. Elle doit tâcher d'accroître son armée, autant que ses moyens le lui permettent, et prouver que sa valeur d'autrefois existe encore. Seulement alors, elle aura voix dans le concert des autres nations. Si la politique italienne n'avait pas été avare et myope, l'Italie serait maintenant riche et puissante; elle aurait pu avoir Tunis et garder avec cela de meilleures relations avec la France que celles qui existent maintenant.

Elle aurait pu recevoir de l'Autriche la province de Trente ou l'autorisation d'occuper l'Albanie. Elle aurait pu avoir une influence légale en Égypte et n'aurait pas pensé alors à aller se casser le cou en Abyssinie.. Custozza et Lissa peuvent être excusés par des raisons atténuantes, mais on ne saurait envisager avec indulgence Adoua après vingt ans de préparatifs et de sacrifices nationaux. Nos officiers et nos soldats ont déployé une valeur reconnue, mais il n'en est pas moins un fait, que les Italiens ont été battus par un barbare grâce au manque de prévoyance, de discipline et de capacité de leurs chefs. Ils ont perdu ainsi aux yeux de tout le monde civilisé leur iufluence acquise aux prix d'efforts et de sacrifices immenses... L'Afrique est

destinée par le sort à devenir le lien d'activité le plus étendu et le plus avantageux pour les anciennes puissances européennes, qui l'oppressent déjà de tous côtés et tâchent de l'arracher au barbarisme qui y règne. Étant une puissance principalement maritime et située à quelques lieues des côtes de l'Afrique, l'Italie, avec sa population toujours croissante, qui ne saura bientôt où émigrer et se répandre — l'Italie ne peut pas contempler avec calme cette lutte et ne pas s'y intéresser. Mais, malheureusement, nos fautes nous ont amené à désespérer presque de l'avenir de notre colonie. Il est vrai que l'Italie a conclu la paix avec l'Abyssinie, mais les Abyssins n'en continueront pas moins à voir des ennemis dans les Italiens et, ce qui est pire encore, des ennemis qui ne sont pas à craindre.

Les Français ne manqueront pas de rappeler éternellement aux Abyssins, que les Italiens ont voulu attenter à leur indépendance e que la France l'a sauvée. Par suite l'empire d'Éthiopie restera entre les mains de la France. Djibouti deviendra sous peu le Marseille de l'Afrique orientale. Quel profit pourra jamais tirer l'Italie de la colonie d'Érythrée, qui touche au Tigré, la partie la plus pauvre de l'Abyssinie et se trouve en contact avec une population, qui n'aime pas les Italiens, mais ne les craint pas non plus, et un traité de commerce, revu et corrigé par la France? En vue de toutes ces considérations il semblerait, au premier coup d'œil, que le mieux serait de se retirer définitivement de l'Afrique, mais de fait ce ne serait pas raisonnable, On pouvait, avant la guerre avec l'Abyssinie, abandonner l'Erythrée sans grandes pertes, mais maintenant les Italiens doivent y rester pour ne pas s'exposer à de plus sérieux désavantages.

Abandonner l'Erythrée ce serait augmenter la puissance de la France, se mettre hors du mouvement politique général de l'Europe et se fermer les portes de l'avenir à tout jamais.

La vie des nations ne se compte pas par journées; ce qui semble impossible aujourd'hui peut devenir un fait accompli demain. On ne peut pas, dans des moments de désespoir, prendre des décisions dont les conséquences périlleuses dureraient des siècles. Les Français ne dissimulent pas déjà que leur appui à l'Abyssinie et la défaite de l'Italie ne sont que la première partie d'un programme étendu, tracé et préparé depuis longtemps. En ce moment la France est en train de profiter des résultats de son activité, ce qui est juste et louable, tandis que les plaintes des Italiens paraissent vaines et enfantines. Mais,

malgré tous les efforts de la France et de la Russie, l'Abyssinie ne peut pas devenir de si tôt une puissance civilisée et cultivée. Cette impossibilité tient au caractère national de la race, aux particularités de la nature, à la haine entre les différentes peuplades, à la rivalité entre les chefs, etc. Mais le temps abolit bien des obstacles donc restons en Afrique. Nous devons rassembler nos forces et oublier à jamais toute idée de suicide.

...Un peuple qui cherche en vain les moyens d'expatriation et se laisse vaincre dans la concurrence universelle, doit forcément en arriver à voir la lutte entre les citoyens devenir de jour en jour plus âpre et plus acharnée. Le joug économique qui pèse sur le peuple touche toutes les classes de la population qui tâchent de s'y dérober et cherchent le soutien du gouvernement, les unes pour alléger leur position pénible, les autres pour recevoir des places, et le prolétariat pour avoir un soutien direct ou indirect, ou au moins un secours temporaire. Le gouvernement, voyant que ses revenus diminuent grâce à la baisse de l'aisance générale, doit rejeter ces demandes au lieu de les accueillir. De là le mécontentement général. Les classes privilégiées assouvissent leurs appétits aux dépens des classes inférieures qui passent de la pauvreté à la mendicité et au désespoir. L'égoïsme grandit en haut et en bas, la haine s'aiguise, les crimes augmentent et tout celà mène à la démoralisation de la société. N'est-ce pas là la situation où se trouve l'Italie depuis quelque temps déjà?

Gamilcar Cipriani affirmait, il n'y a pas longtemps, que l'Italie est le pays le plus avancé dans la voie du socialisme. Il n'avait sans doute pas en vue le socialisme raisonné et organisé, mais le socialisme instinctif, qui se faufile dans les classes déshéritées de la société et se nourrit de souffrances et de haines et non d'idées. Cipriani avait raison. Vraiment, dans aucun pays européen les ouvriers ne vivent dans une misère telle qu'en Italie. Nulle part les agriculteurs, la classe la plus nombreuse, ne sont aussi abrutis et ne souffrent autant de la misère qu'en Italie. Les petits propriétaires ne sont nulle part aussi criblés d'impôts et, enfin, dans aucun pays, la bourgeoisie n'est aussi ignorante et égoïste. Ajoutez à cela la facilité avec laquelle s'enflamment les passions en Italie et vous conviendrez qu'une faible étincelle suffirait à allumer un immense incendie. Bien des personnes, prévoyant que cette étincelle viendra du socialisme, voudraient arrêter son extension par tous les moyens.

Mais ils oublient que l'expérience a prouvé l'impossibilité d'arrêter le mouvement agressif du socialisme par des mesures répressives. En outre, en Italie, cette manière d'agir ne présenterait aucune garantie de succès. La bourgeoisie italienne est très égoïste, mais elle n'a pas d'esprit de corps, elle n'est pas organisée et ne pourrait pas soutenir une lutte à couteaux tirés avec le socialisme. Le gouvernement pourrait encore moins soutenir cette lutte ; étant toujours affaibli par des luttes de partis, fort peu soutenu par l'opinion publique, ne pouvant jamais compter sur une majorité unie et sûre, il est souvent chancelant dans ses opinions, ayant recours tantôt aux cléricaux, tantôt aux conservateurs ou bien en entrant en conciliation avec l'un des groupes du Parlement.... En présence de cette situation quel homme d'État oserait lutteri de force avec le socialisme, sûr d'avance de perdre inutilement sa popularité? Le seul moyen sérieux et humain de prévenir l'explosion serait de diminuer le matériel explosible, c'est-à-dire les souffrances des ouvriers et les causes du mécontentement des autres classes de la société.

Pour le faire, le gouvernement italien doit y réfléchir mûrement et sans retard. Les hommes d'État en Italie sont trop absorbés par les exigences mesquines de la politique quotidienne et trop portés à la lutte mutuelle pour s'occuper sérieusement des réformes sociales indispensables. Donc les causes du mal augmentent et à un moment donné l'explosion deviendra inévitable. Pourrons-nous alors accuser les socialistes? Il ne serait pas de leur intérêt de laisser s'accomplir des événements prématurés qui pourraient seulement amener l'anarchie. Mais seront-ils de force à combattre les événements? L'auteur en doute... Le socialisme italien, généralement parlant, est entré dans la phase évolutionniste et scientifique.... Le parti socialiste italien est porté à rejeter les vieilles utopies pour défendre des réformes pratiques au profit des agriculteurs et des ouvriers en général... La première tâche du nouveau roi d'Italie aurait dû être l'instruction et l'éducation du peuple, tandis que maintenant, quarante ans après l'unification de l'Italie, après quarante ans de peine et de travail du ministère de l'instruction publique, la même ignorance règne sur toute la Péninsule. Même les classes supérieures ne brillent pas par leur culture.

En Italie manque totalement ce qu'on apppelle l'aristocratie de l'esprit, c'est-à-dire un certain nombre de personnes qui, ayant une

fortune assurée, s'adonnent avec amour et indépendance à des occupations scientifiques, concourent au progrès par leurs travaux et donnent de la vie à l'atmosphère stagnante de s académies et des sociétés scientifiques. Pour qu'un pareil cercle d'aristocratie intellectuelle puisse se former il doit être encouragé et soutenu par l'estime générale tandis qu'en Italie, pour être considéré, il faut avoir une position officielle et rien de plus. Si vous parvenez à occuper une chaire sans aucun droit réel, seulement avec l'aide d'un ministre quelconque, ou grâce à une coterie (et il y en a tant) personne ne vous méprisera pour cela : au contraire, on vous traitait d'âne hier et aujourd'hui vous serez le plus savant des hommes. On vous saluera jusqu'à terre et vos ouvrages seront cités comme un oracle... C'est le seul moyen d'avoir du succès.

Le vrai talent et le mérite sont de piètres recommandations et malheur à celui qui les possède. Il risque de mourir à l'hôpital ou dans une maison de santé ou, dans le meilleur cas, d'être hué et raillé.

Etant donné ce qui précède, les gens riches, au lieu d'occupations nobles et intellectuelles, préfèrent mener une vie gaie et dissipée (et ils ont raison), ceux qui sont obligés de travailler pour vivre, sachant que l'esprit et l'instruction ne sont pas appréciés, mais qu'il faut avoir de la protection et savoir intriguer pour faire son chemin dans la vie, se conforment à ces exigences de l'époque, Voilà pourquoi nous voyons en Italie, depuis bien des années déjà, une immense déchéance morale et intellectuelle qui ne fait que progresser. Le peuple démoralisé par des charlatans ou par la presse payée, suit généralement le plus indigne parti politique et protège les courants malfaisants. Mais comment inculquer la vérité au peuple quand il n'est pas en état de la comprendre ? Comment la presse pourrait-elle garder son indépendance quand aucun journal, à très peu d'exceptions près, ne peut subsister par le public ?

Donc, si on veut sincèrement mettre fin à ce triste état de choses, il faut user du seul moyen réellement efficace pour atteindre ce but — il faut instruire, élever le peuple, coopérer au développement d'occupations utiles et instructives, encourager ceux qui s'y adonnent et les entourer d'estime et de considération... De l'ignorance au parlementarisme il n'y a qu'un pas. Si le peuple était cultivé, il comprendrait que de donner le pouvoir législatif à des gens sans caractère, sans mérites et sans culture, c'est trahir sa patrie, nuire à ses propres intérêts et être cause de toutes les fautes commises par le gouvernement

dans la politique intérieure et exterieure... La parlementarisme est un mal qu'il faut soumettre à un traitement radical. Avant de faire des réformes il faut commencer par se réformer soi-même... En 1886 Ruggiero Bonghi écrivait déjà que la Chambre des députés, qui inspirait le moins de confiance, recevait une puissance de plus en plus grande.

On pouvait affirmer qu'elle existait seule dans le pays... Ni le Sénat, ni le pouvoir exécutif, ni la magistrature ne défendaient leurs droits contre la Chambre des députés... Le Sénat lisait et sanctionnait les projet législatifs que lui soumettait la Chambre, si mauvais soient-ils. Le pouvoir exécutif, soumis aux députés, se conformait à leur volonté, exprimée par le vote parlementaire et la magistrature, loin de défendre son independance et sa dignité, était considérée comme l'esclave de l'influence politique des députés et du gouvernement...

Bien des personnes, dans leur noble désir de sauver les institutions de l'Etat et le pays, voudraient de nouveau renforcer les droits de la couronne, instituer un conseil privé auprès du roi et lui assurer même un pouvoir personnel. Mais ce serait un pas en arrière et avec peu de probabilité d'atteindre le but voulu... Croire que tout doit aller bien de soi-même, affirmer que la nature a donné à nous seuls le droit de commander et de vivre, que seulement la Providence doit penser au bien général et nous assurer à nous et à nos enfants le repos et le bien-être — c'est de la démence. Si nous continuons à suivre ce chemin, alors, comme me le dit un triste pressentiment que je tâche en vain de repousser, nous serons réveillés un jour par des cris sauvages, par la lueur de flammes dévorantes, par le rugissement d'un ouragan, portant avec lui la destruction et la mort. Qui pourrait nous sauver alors..? (1).

Vidari trouve que le Piémont seul s'est tout de suite montré digne de sa liberté politique ; mais ce pays avait depuis longtemps déjà des principes politiques nobles et élevés. En outre il avait son gouvernement propre et un caractère si sérieux que l'indépendance politique devait se développer promptement. Dans les autres provinces, dont plusieurs étaient fort peu civilisées, comme par exemple la Lombardie, la Vénétie, la Toscane, les gouvernements absolus et despotiques accordaient quelquefois un semblant mensonger de liberté, pour revenir bientôt à une tyrannie encore plus excessive. Voilà pourquoi la liberté politique

(1) Filippo Ottonieri *L'Italia Presenta,* Rome, 1897.

du Piémont, en se répandant sur toute l'Italie, n'a pas trouvé de terrain fertile à son développement. Il faut ajouter à cela le droit électoral si amplement répandu qu'il équivaut presque au suffrage universel... Par suite les élections sont soumises à toutes les tentatives, à la cupidité, aux abus de force, car la liberté des élections dépend de la civilisation des électeurs... Mais qui oserait maintenant priver les masses populaires du droit électoral? Cette mesure, dans l'état de fermentation actuel, s'expliquerait sans doute par le désir des classes privilégiées de rendre de nouveau le peuple au sommeil politique dans lequel il a déjà été plongé si longtemps. Cette explication aurait donné une nouvelle intensité au feu qui pétille sous la cendre et s'enflamme de temps en temps, répandant partout la crainte et la terreur. Donc, de ce côté, le salut est impossible, mais on pourrait cependant introduire quelques changements dans l'ordre actuel. On pourrait, par exemple, donner le droit électoral seulement aux électeurs qui fourniraient la preuve qu'ils habitent depuis un certain temps dans leur circonscription électorale cela exclurait la masse d'électeurs ambulants qui sont aujourd'hui ici et demain ailleurs, et qui, courant d'un endroit à un autre à la poursuite du bonheur, offrent leurs services au plus payant. Enfin on pourrait organiser les élections de manière à réduire au minimum la corruption puisqu'il est impossible de la déraciner complètement... Tant que l'éducation politique des Italiens ne sera pas perfectionnée, il sera bien difficile de trouver les moyens de combattre la corruption. Même en Angleterre, où l'éducation politique est très développée, les corruptions électorales sont très répandues. Cela fait douter de la possibilité d'éviter ces corruptions, puisqu'on a affaire aux masses qui, se trouvant à un niveau de civilisation bien peu élevé, sont très cupides et se laissent entraîner par des doctrines absurdes. Des élections à deux degrés on ne pourrait pas non plus espérer d'améliorations essentielles... Sans compter qu'en Italie, après tant d'années d'élections directes, il serait difficile et même dangereux d'amener le Parlement et surtout le pays à adopter le système d'élection à deux degrés. Ces expériences, tentées dans d'autres pays, en Autriche par exemple, n'ont pas donné de résultats favorables.

La représentation de la Nation est l'expression de ses intérêts moraux, intellectuels et matériels. Mais pourquoi, en ce cas, chaque catégorie et chaque groupe d'intérêts ne pourrait-il pas avoir ses députés à la Chambre? S'il en était ainsi, tout électeur d'une catégorie, en votant

pour son député, serait guidé par le but unique de voter pour quelqu'un qui serait capable de soutenir et de défendre les intérêts du groupe dont il fait partie. L'ensemble de tous les députés d'une certaine catégorie serait donc le vrai représentant des intérêts de toute la nation dans ladite catégorie. Cela représenterait en masse tous les intérêts: commerciaux, industriels, agraires, ouvriers, scientifiques, d'instruction publique, etc. La Chambre ainsi composée serait moins en proie à l'irritation politique, à la lutte des partis, aux ambitions personnelles, car, si la politique brouille et désunit, les intérêts communs lient et rapprochent les hommes... Maintenant il n'y a ni solidarité ni sympathie entre la nation et le Parlement. Nous voyons souvent que le Parlement suit un chemin directement opposé aux désirs du pays. Ce fut le cas dans la question d'Afrique. Le peuple voulait abandonner pour toujours cette terre maudite, et le Parlement hésitant, soutenait le gouvernement qui désirait y rester... D'ailleurs, qu'on adopte ou non le système de représentation des classes, le principal est que la majorité des électeurs ne pèse pas sur la minorité en la forçant au silence et qu'aucune voix légalement déposée ne se perde inutilement. Actuellement le système électoral italien mène aux résultats suivants: sur trois millions (1) d'électeurs, la majorité absoule, c'est-à-dire la moitié du nombre général des électeurs plus une voix électorale, peut affirmer qu'elle a ses représentants à la Chambre; et une moitié des électeurs moins une voix n'a pas un seul représentant à la Chambre. Sans doute, généralement, la moitié représente un nombre d'électeurs un peu plus grand que la moitié plus une voix, mais, même si ce n'était pas le cas, les décisions de la majorité auraient une force légale. Ce résultat du système parlementaire est affreux et contraire à toute justice.

Pourquoi un si grand nombre de voix et d'électeurs doivent ils être sacrifiés à cette égoïste et cruelle divinité que l'on appelle la majorité? Est-il possible d'admettre que les députés et la Chambre représentent en eux la nation alors que presque la moitié des électeurs est sans représentants? Entre le pays et la Chambre il existe un abîme qui les sépare. Le pays sait qu'à la Chambre le cœur de la nation n'y bat pas. Voilà pourquoi tant d'électeurs et de voix électorales forment un parti séparé. Ne pouvant pas défendre leurs droits et réaliser leurs aspirations

1) L'auteur ne cite pas le chiffre réel de tous les électeurs en Italie, mais un chiffre supposé.

par des moyens légaux, ces électeurs recourent à des moyens illégaux contre lesquels le gouvernement lutte avec les armes, les prisons et les lois de la censure... L'auteur offre ensuite de limiter le nombre des avocats ayant droit d'être élus à la Chambre. Vidari trouve que les avocats sont la vraie plaie du Parlement. Ils se mêlent de tout, déployant une audace extrême, ils accaparent les affaires et les clients et se font les défenseurs des banques à la veille des liquidations, etc...

.... Croire qu'un avocat est moins corruptible qu'un employé est une grande erreur. L'employé vit de ses gages dont on ne peut le priver sans raison légitime, tandis que l'avocat existe grâce à ses clients, et le gouvernement avec ses institutions est toujours son meilleur client... Si on ne veut pas limiter le nombre des avocats, on doit admettre que les employés connaissant les lois puissent être élus députés. Si les employés parviennent au Parlement, ils seront un contrepoids à l'activité et à l'influence des avocats. Tant que cet équilibre ne sera pas établi, la vie parlementaire restera toujours agitée, tourmentée et pleine d'émotions... Maintenant la Chambre des députés est fermée aux personnes sans fortune ou dont la fortune ne leur permet pas un séjour prolongé dans la capitale... Elle se trouve être un rassemblement de gens riches ou subventionnés par les partis et même par le gouvernement, tandis qu'elle devrait être accessible à tous les gens bien doués et honnêtes, auxquels les électeurs voudraient faire l'honneur insigne de les élire comme leurs représentants. Ensuite, celui qui sert la société en lui donnant la plus grande partie de son temps et de son activité, doit au moins être remboursé des dépenses. Celui qui reçoit un paiement subit inévitablement l'influence morale de celui qui le donne et il sent aussi le fardeau de sa propre responsabilité; mais celui qui travaille gratis et dépense pour cette activité son propre argent, celui-là trouvera toujours qu'il travaille trop pour le zéro qu'il reçoit. Actuellement les députés sont rétribués dans beaucoup de pays : en France, en Belgique, en Espagne, en Allemagne, et on ne peut pas dire que les affaires du parlement aillent là-bas plus mal qu'en Italie, et même les députés de ces pays manquent beaucoup moins les séances que les députés italiens, ce qui est déjà une forte considération...

... Dans tous les cas il est indispensable que la Chambre des députés, par sa manière d'agir, mérite l'estime et la sympathie du pays, tandis que maintenant le pays ne montre rien de semblable et ce n'est certes pas sa faute. Le peuple voit que la Chambre est au grand complet et

prend un vif intérêt quand on discute une question de politique intérieure ou extérieure, ou une mesure du gouvernement déplaisant à tel ou tel autre parti. Mais il s'aperçoit aussi que, losqu'on discute les budgets ou des lois concernant les intérêts communs économiques ou législatifs, la Chambre est presque vide, qu'elle sommeille et que les débats avancent à peine... Le peuple voit encore (et il faudrait être aveugle pour ne pas le voir), à quel point la haine, l'ambition, l'envie, la défiance personnelle priment les intérêts communs et c'est ainsi que la nation est indifférente à la Chambre et la considère comme un rassemblement d'ambitieux qui visent uniquement à recevoir des places, à se distinguer et à renverser ceux qui sont au pouvoir. La Chambre des députés italienne devrait se souvenir de la Chambre sud-alpine et la prendre pour exemple. Elle se distinguait par son patriotisme, sa foi inébranlable dans la liberté constitutionnelle, son dévouement au pays et son abnégation. Mais c'était l'époque héroïque de la restauration de l'Italie, quand la patrie était au dessus tout. Maintenant c'est un état de stagnation politique et morale. Alors la Chambre était conduite par la main sage et vigoureuse de Cavour qui inspirait à tout le monde une confiance profonde et illimitée. Maintenant, au contraire, la Chambre est conduite par les ministres et les ministres actuels ne sont pas forts en politique...

Passant ensuite à la signification, au rôle politique et à l'activité du Sénat, l'auteur dit que bientôt après l'introduction du statut (constitutionnel) a commencé le mode représentatif grâce auquel les Chambres désignaient au souverain les chefs de la majorité parlementaire comme des gens ayant leur confiance et dignes d'être nommés ministres... Alors s'établit la domination de la Chambre des députés. Élue par le peuple, elle scntit de suite qu'elle avait plus de pouvoir que le Sénat, nommé par le souverain. C'est ainsi qu'a commencé et depuis toujours continué la nomination des ministres d'après les indications de la Chambre et du consentement du souverain qui ne s'est pas opposé dès le début à ce changement d'ordre. Par suite l'activité politique du du Sénat s'est fortement restreinte et maintenant elle est complètement annulée, car les ministères se forment et se changent en dehors de toute influence du Sénat.... Mais la Chambre qui ne peut ni former, nirenverser le ministère, ne peut par conséquent pas guider la politique du gouvernement ni avoir aucune influence politique. C'est un grand tort, car si la Chambre des députés était maîtrisée par le Sénat les

ministères ne changeraient pas si fréquemment et l'administration politique serait moins défectueuses. Mais cet ordre des choses est peut-être inévitable ; en prenant en considération l'organisation si différente des deux Chambres, la domination politique de la Chambre des députés doit se produire incontestablement dans un pays comme l'Italie où le vent démocratique fait rage. Si les deux Chambres avaient le pouvoir de former et de renverser les ministères il arriverait souvent qu'un ministère désagréable à la Chambre des députés serait au contraire agréable au Sénat et viceversa, ce qui mènerait à des conflits constants et dangereux, qui ne pourraient être apaisés même par le souverain.... Mais dans le domaine législatif l'activité du Sénat est presque toujours satisfaisante. Elle a une influence favorable comme contrepoids aux tendances et à la promptitude de la Chambre des députés. Le Sénat étudie plus sérieusement les lois, juge les affaires avec plus de prudence et débarrasse le pays, autant qu'il le peut, de bien des mesures malfaisantes... Mais si l'opposition du Sénat prend un caractère politique, il est toujours obligé de céder à la Chambre des députés et aux ministres....

En étudiant les réformes possibles dans cette question, l'auteur en arrive aux mesures suivantes. Il faudrait constamment vivifier le Sénat aussi bien que la Chambre des députés ; il faudrait qu'un courant nouveau y pénètrât toujours pour constituer un lien direct entre le Sénat et le pays et que la volonté de la nation se sente dans le Sénat, ce qui n'existe pas vu le système actuel de nomination. Le statut constitutionnel exige que les membres du Sénat aient atteint l'âge de quarante ans et on nomme toujours sénateur des gens d'un âge bien plus avancé et qui ne songent pas à prendre une part active et constante dans les travaux.... ce qui fait que le nombre des sénateurs indispensable à la légalité des décisions est presque toujours composé d'élus habitant Rome ; et ce sont, généralement, de vieux dignitaires n'ayant plus l'esprit d'indépendance indispensable pour soutenir à la hauteur voulue l'autorité politique et législative d'une institution procédant aussi directement du gouvernement que de la nation. Voilà pourquoi on se préoccupe peu de l'opposition du Sénat, quand il se permet d'en faire à la Chambre des députés. En outre on suit en Italie un système faux et nuisible qui consiste à élire un sénateur en manière de gratification, pour un long et utile service au gouvernement ou pour des mérites politiques ou scientifiques, tandis qu'il faudrait savoir avant tout si ces personnages ont les capacités requises et disposent

du temps nécessaire pour remplir leur charge. Si un citoyen s'est distingué dans le domaine des arts, des sciences ou dans les services militaires, le gouvernement a bien d'autres moyens de le récompenser et il est inutile de nommer au Sénat des gens incapables de remplir leurs fonctions. Ainsi il faut élire des sénateurs jeunes ou du moins pas trop vieux, ayant les capacités nécessaires pour ce service.... Enfin, comme cela a été dit pour les députés, il faudrait pour les mêmes raisons donner des honoraires aux sénateurs qui donnent leur temps aux séances du Sénat....

Passant ensuite au rôle du souverain dans le régime gouvernemental de l'Italie, l'auteur trouve, que de toutes les doctrines constitutionnelles, il n'y a pas de principe plus nuisible que celui qui dit qu'un souverain doit régner et non gouverner... On sait à quoi a mené la France le règne de Louis-Philippe qui était la personnification de ce principe. Un souverain autocrate est bien au-dessus d'un souverain factice, Le premier, s'il est un homme supérieur, saura toujours augmenter le bien-être de sa nation, tandis que le second ne peut pas nuire, il est vrai, mais ne peut pas non plus, avec la meilleure volonté du monde, faire du bien. Ce sont des souverains paresseux, fainéants, qui deviennent le fléau du pays. Donc il faut dire et repéter sans relâche, qu'un souverain constitutionnel est une force essentielle, indispensable et vivace qui a des devoirs sérieux dans le gouvernement de l'État. Ne pas remplir ces devoirs, ou les remplir avec négligence peut entraîner la perte et du souverain et du pays. Il doit avoir le plein et libre pouvoir de nommer et de destituer les ministres. Il est dit dans le statut constitutionnel (article 65) que le souverain a bien, en effet, cette faculté, mais sa volonté est limitée par le Parlement et il se débarrasse généralement des seuls ministres qui ne jouissent plus de la confiance du Parlement. Mais quand celui-ci ne se prononce pas, ne sachant pas encore s'il faut renverser ou soutenir le Cabinet; et quand les ministres, n'ayant pas encore la majorité contre eux, sont déjà mal vus par le pays et surtout par la capitale émotionnée par quelque grave question politique, le souverain devrait renvoyer les ministres de son propre pouvoir sans avis de la Chambre. Laisser à leurs postes des ministres qui ont mérité la défiance de la nation est toujours dangereux, cela ne peut qu'augmenter l'irritation et amener le pays à une position pénible et désastreuse. Le statut ne mentionne pas ces influences conciliantes mais, depuis le temps qu'il est mis en prati-

que, on a pu se persuader de leur nécessité absolue. Si on savait profiter habilement de ces influences, elles donneraient des résultats bienfaisants dans les relations du souverain avec le Parlement et vice versa...

Sur la question de la politique extérieure de l'Italie, l'auteur dit que quoique l'Italie compte par son territoire et par sa population, parmi les grandes puissances européennes, — elle n'en est pas une en réalité! Pour être une grande puissance il faut avoir des finances brillantes, une forte armée et une grande flotte. L'Italie ne répond à aucune de ces conditions. Ses finances, loin d'être brillantes, sont même dans une situation fort précaire. Cela tient à ce que le pays est pauvre: l'agriculture n'est pas en état florissant et même dans les années normales, le pays ne peut pas nourrir sa propre population. L'industrie mène une lutte perpétuelle et acharnée causée par les exigences outrées du gouvernement; l'argent gagné au prix de tant de peines et de larmes ne se dépense pas comme il le devrait; il ne donne aucun profit au pays et se prodigue même quelquefois sans raison; le budget du gouvernement, même s'il est, par miracle, en équilibre, menace toujours de faire la culbute et bien souvent le passif dépasse fortement l'actif, etc... etc...

.... L'Italie n'a ni forte armée, ni grande flotte, car elle n'a pas l'argent nécessaire pour entretenir une armée et une flotte... Donc sa situation est désespérée...! Il serait plus utile de n'avoir que trois ou quatre cent mille soldats, mais bien armés, bien disciplinés avec des chefs habiles et entendus. En même temps le nombre des gendarmes (carabiniers) devrait être augmenté jusqu'à cinquante mille hommes et il faudrait renforcer la flotte. Une telle armée suffirait à défendre les passages des Alpes et la vallée du Pô qui est la clef de tout le territoire italien. Les Italiens doivent se contenter de leur pays et abandonner à jamais toute idée de conquêtes. Cinquante mille gendarmes suffiraient à un service de police bien ordonné pour l'intérieur du pays et l'armée resterait comme défense contre les ennemis extérieurs. La flotte est indispensable pour défendre les côtes étendues, ouvertes à tous les dangers et à toutes les attaques. Avec leur flotte actuelle les Italiens ne sont pas à même d'empêcher une descente ennemie sur l'une des îles et même sur les côtes de la Péninsule. La Sardaigne et la Sicile ne sont-elles pas en position d'être prises par qui le voudrait?... Mais le pays et le gouvernement se préoccupent plus de l'armée et cependant sur terre les Italiens sont

défendus par la nature même, tandis que sur mer ils sont à la merci de tout ennemi fort et audacieux. Pour être une grande puissance il faut avoir de l'importance et être indépendant dans les discussions des questions mondiales. Mais l'Italie, quoique pas par sa faute, du temps de Napoléon III, était sous la dépendance de la France, maintenant elle est à la remorque de ses alliées — l'Allemagne et l'Autriche, surtout de l'Allemagne, la plus puissante. La France et la Prusse lui ont porté secours dans la grande œuvre de sa libération et aujourd'hui elle paye pour cela une pénible contribution... Ne pouvant pas être une grande puissance, elle aurait du se contenter modestement de la seule existence qui lui fût possible dans ces conditions ; elle aurait dû prendre des forces, utiliser et développer ses richesses, s'occuper d'agriculture, cultiver les terrains abandonnés, dessécher les marais (et elle ne pense qu'à dessécher les poches de ses habitants) et faire connaître l'Italie aux Italiens, car jusqu'à présent, après tant d'années écoulées, les habitants du sud et du nord de l'Italie se considèrent mutellement comme des étrangers, des sujets de pays différents..... Le ministère insensé de Caïroli qui, après nous avoir envoyés à Assab, à fait de nous la risée de toutes les puissances réunies à Berlin ; le refus de l'Italie de se joindre à l'Angleterre dans l'occupation de l'Égypte (ce refus n'aurait, probablement pas été donné par Cavour et il a été désapprouvé même par Crispi) ; les machinations diaboliques de Bismarck, qui, pour semer une longue discorde entre l'Italie et la France et assurer par là le sort de l'Allemagne, a poussé la France à occuper Tunis ; l'expédition insensée de Massaouah, qui a coûté à l'Italie tant d'argent, de sang et de larmes — tour cela s'était réuni pour nuire à l'Italie et l'entraîner dans la malencontreuse politique coloniale qui l'a privée de tout, hormis, peut-être, de l'honneur. Mais la rhétorique d'avocat de Mancini disait qu'on pouvait pêcher dans la mer Rouge les clefs de la Méditerranée, et les Italiens, en vrais adeptes de rhétorique ancienne et moderne (et certes pas de Machiavel) se laissèrent entraîner par cette illusion et, allant d'une faute à une autre ils passèrent de Dogali à Keren... La politique coloniale ! Elle est pour les grands et puissants États comme l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie. Elle peut être aussi l'aspiration des États-Unis, puissance jeune, riche: forte, entreprenante qui prouve que la démocratie est tout aussi sujette aux conquêtes fiévreuses que l'aristocratie et la monarchie, et cette politique pourrait être aussi celle du Portugal,

de la Hollande, de l'Espagne dans les domaines de laquelle, autre fois, le soleil ne se couchait jamais.

Tous ces États sont des organismes politiques fortement agencés, sûrs de leur unité affermie par plusieurs siècles... Sans compter que beaucoup de ces pays sont fort riches, qu'ils ont besoin de colonies pour déverser la population croissante, et de marchés universels pour leur commerce et leur industrie. Mais l'exemple de l'Espagne a prouvé déjà, que quand les colonies ne servent pas à des buts commerciaux et industriels, mais à des buts politiques et exploitifs, elles peuvent soumettre leur métropole à de grands dangers et de grandes désillusions. Tôt ou tard les colonies se soulèveront contre leur métropole, quand elles n'auront plus de profit à conserver de liens avec elle. Si leurs propres forces ne suffisent pas, il se trouvera toujours des voisins, prêts à leur venir en aide, mais qui après feront chèrement payer leur intervention. Nous voyons ce qu'a coûté à Cuba et aux Philippines la générosité intéressée des États-Unis. Il est tout à fait impossible de comprendre quel profit pourrait tirer maintenant l'Italie de la politique coloniale. Elle n'a pas encore définitivement assuré son unité politique et territoriale, elle a la papauté qui fait tout au monde pour détruire cette unité; son industrie est peu développée et l'émigration prend des proportions menaçantes; cette émigration, provoquée par le manque de travail et la dureté de l'existence ne tend pas à peupler un genre de colonie comme Tunis, mais elle se produit en masses énormes de l'autre côté de l'Océan. En outre, l'Italie a une flotte qui n'est pas en état de défendre ses frontières maritimes. L'Italie doit avant tout s'occuper de ses affaires intérieures, ne pas dissiper ses petites forces nationales et économiques mais tâcher de les développer pour qu'elles puissent suffire à ses propres besoins et penser à sa défense et à sa sauvegarde. Quand les Italiens seront en pleine sécurité chez eux, quand ils seront riches, forts et puissants, alors, s'ils ont de l'argent de trop, ils pourront s'occuper de politique coloniale et marcher de front avec les grandes puissances.

Pour le moment il leur faut se contenter d'instituer des maisons de commerce et des agences dans les pays qui leur sont devenus récemment accessibles, là où la concurrence se pratique déjà il faut tâcher de les développer de plus en plus, trouver de nouveaux marchés et de nouveaux endroits où puisse se porter l'émigration. Dans la République Argentine les Italiens constituent à peu près le tiers de la popu-

lation. Dans l'Amérique du Sud et aussi dans l'Amérique Centrale ils vivent en masse. Ils sont laborieux, honnêtes, entreprenants et sont partout aimés et estimés.

C'est la seule politique coloniale que doit poursuivre l'Italie—la politique de la paix, du commerce et de l'industrie... Les illusions coloniales des Italiens les ont menés encore à d'autres résultats funestes... Menacés par la France, qui leur en voulait depuis 1870, ils ont cru que le seul moyen de salut pour eux était de se jeter dans les bras de l'Allemagne ; et Bismarck, avec une perspicacité politique étonnante, leur ouvrait les bras après avoir préalablement aiguisé les malentendus franco-italiens.

De cette manière la double alliance devint une triple alliance et les Italiens se trouvèrent tout à coup être les amis de cette même Autriche qu'ils avaient appris à haïr depuis l'enfance et contre laquelle ils ont mené un guerre acharnée. Cette nouvelle alliance força l'Italie à entretenir une armée beaucoup plus considérable que ne le permettaient ses moyens, à élever les impôts en retirant au commerce et à l'industrie l'argent indispensable non pour prospérer mais seulement pour ne pas mourir d'inanition. Cela rappelle les gens qui dehors et dans de monde s'habillent avec élégance et à la maison ont à peine de quoi subsister. Les armements de la Tripie-Alliance ont forcé la France contre laquelle principalement s'était formée cette coalition, à renforcer aussi son armée et à chercher un allié capable par sa position et sa force de maintenir les aspirations de l'Allemagne et de l'Autriche...

De là provient cet armement effroyable et cette masse de gens armés qui donne envie de les utiliser, aiguise la haine de ces peuple,, étiole les meilleures forces de chaque pays et a fait de l'Europe une immense caserne à chaque instant prête à se transformer en champs de bataille... Mais avant de penser au désarmement, il faut penser aux raisons qui ont forcé les puissances à recourir à ces armements effoyables. Tant que ces raisons subsisteront, chaque puissance dira a l'autre : « commence et donne le bon exemple ». On peut être sûr qu'aucune puissance ne commencera, et si l'une d'elles commençait, personne ne suivrait son exemple. Dites à la France qu'elle désarme et elle répondra : rendez-moi l'Alsace et la Lorraine. Dites à l'Angleterre qu'elle désarme, elle répondra : Ne menacez pas d'entraver ma domination maritime. Dites aux États-Unis qu'ils désarment et ils répondront : Si la vieille Europe s'occupe depuis des siècles de conquêtes et de colonisation, pourquoi la jeune Amérique ne ferait-elle pas de même.

En traitant la question de la politique italienne en Afrique, l'auteur trouve que les Italiens ne doivent pas se retirer tout de suite de l'Afrique et ne doivent pas fixer de termes à cette retraite. Ce serait agir comme des enfants ou des insensés. Il trouve que la politique italienne doit seulement choisir le moment propice à cette retraite. En examinant la politiqne intérieure de l'Italie; l'auteur marque l'embrouillement complet des principes politiques et des bases gouvernementales qui se produisit du temps où les personnes appartenant à la droite gouvernaient le pays d'après les principes de la gauche, comme di Rudini, et oû ceux de la droite avaient recours aux méthodes de la gauche, comme Pelloux. On sait l'influence qu'avait sur di Rudini le chef de la gauche Cavalotti; quand di Rudini était président du Conseil on ne pouvait pas se croire dans un pays monarchique: la propagande anti-monarchique jouissait d'une complète liberté et se manifestait d'une manière ouverte et menaçante. Elle se répandait par la presse et une foule d'associations.

Et cependant chaque gouvernement doit avant tout songer à se sauvegarder soi-même et lutter contre tout ce qui peut menacer sa sécurité; rien ne peut nuire autant à l'ordre politique comme la vue d'un gouvernement qui autorise des insultes et des blâmes continuels aux institutions politiques.

.... Quand on laisse librement et ouvertement répandre l'opinion que la cause de tout le mal en Italie sont les institutions gouvernementales et que tout changerait comme par enchantement si ces institutions étaient remplacées par d'autres et si l'ordre social et économique était soumis à des modifications radicales, qu'avec cela seraient abolies la propriété, la famille et la religion; quand on permet que les murs des villes italiennes et de tous les bourgs soient couverts de proclamations répandues par les cercles républicains et socialistes, quand dans le Parlement même, où tous ont prêté serment de fidélité à l'ordre établi, il y a des partis qui professent ouvertement, même officiellement, leurs principes républicains socialistes; quand le gouvernement donne solennellement des promesses dans le discours du trône et n'en tient pas une ou les remplit seulement sous la pression de l'opinion publique, — alors le gouvernement n'est pas assez fort pour faire respecter la loi.

L'auteur n'exige pas que les Italiens s'endorment dans un culte inerte pour le statut quo (ce que voudraient quelques représentants du

parti modéré); il admet qu'on débatte la possibilité d'un autre ordre de gouvernement plus favorable aux intérêts du pays, mais il exige que ces aspirations idéales ne deviennent pas des actes hostiles aux institutions acceptées de la nation, qui les estime et désire le mettre à l'abri de tout danger. Il veut aussi, que dans les cas où ces actes prennent un caractère de menace ou d'insulte, le gouvernement s'en mêle énergiquement et les paralyse. Mais ce n'est pas ainsi qu'a agi le gouvernement. On eût dit qu'il fût hypnotisé tant il est resté indifférent dans les désordres précités. Ses préfets, ne sachant pas les mesures à prendre, ne faisaient rien, les tribunaux dormaient; les républicains, les socialistes et les cléricaux avaient formé une ligue peu estimable et de courte durée et dénigraient les institutions du gouvernement.

Enfin, quand à leur aide est venu encore le renchérissement du pain, les passions ameutées ont amené le mouvement révolutionnaire qui, s'est manifesté à Milan en mai 1898. Alors on a envoyé les troupesi on a annoncé l'état de siège avec cour martiales, on a amplement profité des prisons et des fers; on infligeait des peines sévères et parfois même cruelles; c'était la terreur partout et une crise économique dans une des principales provinces du pays...

Le comte Cavour, ce lutteur infatigable pour la liberté vraie et raisonnable a dit le 15 avril 1851, à la Chambre sud-alpine des députés, que dans la sphére politique, économique et religieuse on ne peut lutter contre les idées qu'en leur opposant d'autres idées, qu'on ne peut combattre les principes qu'avec d'autres principes, mais que l'oppression matérielle donne peu de résultats. Pour un certain temps sans doute, les canons peuvent démolir les théories et changer l'aspect extérieur des choses, mais quand ces théories pénétreront dans le domaine intellectuel, alors, tôt ou tard, elles se frayeront un chemin sur le terrain réel et remporteront la victoire dans la sphère économique et politique.

Ne dirait-on pas que ces paroles ont été prononcées hier sous l'influence des tristes événements de mai 1898...

Le grand homme a été un vrai prophète, mais personne n'a voulu le croire... En Italie personne ne respecte la loi, ni le gouvernement, ni les citoyens. Mais, quand on ne se soumet pas à la loi, on se soumet au despotisme. Telle est la nature des Italiens ! ils peuvent crier, tempêter, protester pour des bagatelles, mais ils ne feront pas un pas quand les garanties du statut seront enfreintes. Les Italiens ont besoin

d'éducation qui leur donne le culte de la liberté; alors ils deviendront réellement libres et comprendront que le respect de la loi est obligatoire.

Pour ce qui a trait aux obligations du gouvernement envers les partis, la liberté des associations, les électeurs et la presse, l'auteur dit qu'envers les partis il ne doit y avoir ni intolérance ni indulgence, mais seulement l'application de la loi. Le statut dit que la liberté personnelle est garantie et que nul ne peut être arrêté ou mis en jugement, excepté dans les cas prévus par la loi et avec les formalités usitées (article 26). L'article 27 ajoute que le domicile est inviolable et qu'aucune enquête ne peut avoir lieu autrement qu'au nom de la loi et avec les formalités exigées par la loi. Et cependant chacun sait comment se remplissaient se remplissent encore ces principes fondamentaux de la grande charte politique italienne... La liberté personnelle et l'inviolabilité du domicile sont devenues une légende non seulement pour le peuple mais même pour les gens de classes privilégiées. Ainsi par exemple, il y a quelques mois à Livourne la *Commission de domicile forcé (la commissione per il domicilio coatto)* a infligé trois mois de prison à l'avocat Madiliani et cette commission libérale a ainsi motivé sa condamnation : si on avait laissé l'avocat Madiliani en liberté, il aurait continué sa propagande (politique). Si de tels décrets et ainsi motivés sont possibles au nom de la loi sur le domicile forcé, il en résulte que cette loi est l'infraction la plus complète du principe de liberté et de justice.

C'est une loi d'esclaves et non d'un peuple civilisé. En Angleterre elle serait impossible. Elle n'atteint même pas le but d'inspirer la crainte car quelques jours après cet arrêt, dans ce même Livourne, fut traîtreusement assassiné un brigadier de police. Ce n'est pas tout encore. Il y a eu des cas où des préfets, dans des endroits qui n'étaient même pas en état de siège, arrêtaient les éditions de journaux en vertu de l'article 3 des lois concernant les communes et les provinces. Et cette pauvre loi dit seulement que le préfet doit veiller à la sécurité générale et a le droit de recourir à la force armée... En parlant de la liberté des réunions, l'auteur cite l'article 32 du statut, qui reconnaît le droit de réunions paisibles et sans armes... mais pas dans les endroits publics ou accessibles au public qui sont soumis aux règlements de police. Et tout le monde se rappelle le sort qu'à eu ce droit, même là où on n'était pas en état de siège et où par conséquent devaient se pratiquer les lois habituelles.

Les réunions étaient souvent interdites sous prétexte que bien qu'on y venait sans armes, elles ne pouvaient être considérée comme paisibles, car elles avaient pour but de soutenir l'agitation qui menaçait dans quelques endroits de prendre un caractère révolutionnaire... Si quelques réunions avaient vraiment ce but d'autres étaient parfaitement paisibles... Il faut remarquer que le mot « paisible » *(pacificamente)* dans l'article 32 ne reçoit sa vraie signification qu'avec les mots « sans armes » (*senz'armi*) qui le suivent imémdiatement. Ceci mène à la conclusion suivante : Si un certain nombre de citoyens se réunissent sans armes, il faut reconnaître, tant que le contraire ne sera pas prouvé, qu'ils ont des buts paisibles. Seulement, quand une réunion, quoique non armée, laisse voir clairement ses buts révolutionnaires, elle peut être reconnue comme dangereuse pour la sécurité publique et l'intervention de la police doit avoir lieu. La police doit prévenir les crimes et le tribunal doit les châtier.

Mais prévenir ne signifie pas priver un citoyen de toute liberté d'action, c'est-à-dire de cette même liberté qui lui est garantie par le statut. Prévenir ne veut pas dire abolir; et prévenir les abus ne peu pas être confondu avec la privation de la jouissance légale de la liberté... Mais en Italie le respect de la liberté et de la police semblent jusqu'à drésent des extrêmes incompatibles. La police dort ou agit en furieuse. Cela tient peut-être au personnel de la police, aux gratifications insuffisantes que le gouvernement peut payer pour le service de la police, à la haine sauvage que les masses portent aux agents de la police et à l'irrijation bein naturelle de ces agents contre ceux qu'ils parviennent à arrêter... Les gendarmes inspirent plus de crainte et d'estime... Dans la question de la presse en Italie, l'auteur émet l'opinion qu'il taut lutter contre la presse nuisible et combattre l'influence de mauvais journaux en leur en opposant de bons et raisonnables.

Si les mauvais journaux répandent la haine et éveillent le mouvement révolutionnaire contre les institutions politiques, contre la famille, la religion et le capital, les journaux raisonnables doivent déployer toutes leurs forces pour prouver que les institutions politiques existantes, quoique loin d'être parfaites et souvent mal dirigées, ont cependant amené le miracle de l'indépendance et de l'unité nationales; que a famille est le centre indispensable de toute société humaine, car c'est dans la famille que nous naissons, nous grandissons, nous nous élevons et nous devenons hommes et citoyens; que la religion, quand

elle n'est pas mutilée par la politique, donne un sens à notre vie, à notre mort; qu'elle nous donne la force de supporter les peines et l'espoir de la vie future qui nous récompensera de la vie d'ici-bas et nous consolera; que dans le capital nous ne devons pas voir un ennemi mais un facteur indispensable de production, laquelle est impossible non seulement sans travail, mais aussi sans capital; que le capital et le travail devraient se donner la main et marcher fraternellement sur le grand chemin de la production et de la concurrence. Mais, par malheur, le journalisme est devenu maintenant un métier et il doit comme tous les métiers, mener la lutte pour l'existence et tâcher de placer ses produits à bas prix... Il aspire à satisfaire la soif fiévreuse du public dans les nouvelles à sensation par les fortes émotions, les scandales, les drames violents et les comédies grivoises.

En commençant l'analyse du système italien des impôts, l'auteur dit qu'avant l'unification il y avait sept Etats dont chacun avait son système. Quoique la domination du Piémont se faisait sentir aussi dans cette question, on peut dire que le système d'impôts stupide et dénué de sens qui existe maintenant en Italie, se distingue des systèmes d'autrefois et représente un ensemble de tous les systèmes. L'auteur traite le système actuel d'absurde et dénué de sens, car il a un caractère empirique et est privé de tout principe fondamental, excepté celui de prendre le plus d'argent possible aux classes payantes de sorte que l'Italie, qui est une des puissances les plus pauvres de l'Europe, paye plus d'impôts que toutes les autres. Autrefois on croyait que l'Italie du nord payait plus que celle du sud; maintenant c'est le contraire. Sans doute, si on prend en considération l'étendue et la population, l'Italie du nord paye plus; mais si on pense à la richesse privée, qui est bien moindre que dans le nord, on verra que le sud paye davantage. Il est prouvé qu'il revient au nord 48 °/₀ de toute la richesse nationale et il ne paye que 40 °/₀ de toute la somme des impôts. Tandis que le sud, pour la part duquel revient seulement 27 °/₀ de la richesse nationale, paye 32 °/₀ de toute la somme des impôts. Enfin l'Italie centrale possède 25 °/₀ de la richesse générale, et paye 20 °/₀ de tous les impôts. Voilà pourquoi au nord le mouvement populaire prend plus souvent un caractère politique même quand il est provoqué par le renchérissement du pain, tandis qu'au sud ces mouvements sont toujours provoqués par la faim... Donc il faut avant tout alléger le fardeau qui pèse sur les classes pauvres.

Il faut avant tout détruire l'immoralité qui consiste dans les loteries véritable impôt prélevé sur l'ignorance et la superstition. On dit que la loterie donne un bon revenu. Mais quand bien même elle en donnerait un dix fois plus grand, un gouvernement qui profite de pareils moyens financiers, est digne de blâme, car c'est une faute immense que de tirer profit de la crédulité d'autrui. On dit que les besoins financiers du gouvernement doivent être au-dessus de toutes les autres considérations, mais l'auteur trouve que la moralité doit être placée plus haut que l'argent et les finances. La pauvreté vaut mieux que le déshonneur. Ensuite il faudrait abolir l'impôt sur le sel, le blé et la farine, car ces impôts tombent sur les consommateurs les plus pauvres... Quand le pauvre verra que le gouvernement et les classes privilégiées pensent vraiment à lui et le prouvent en actions et non en paroles, alors commencera à se calmer la lutte austère entre le capital et le travail, le maître et l'ouvrier, qui en ce moment menace plus que tout autre chose l'ordre de l'État en Italie et les institutions politiques.

Pour désarmer les socialistes il faut rendre leur activité inutile; il faut réaliser quelques-unes, les plus raisonnables, des réformes qu'ils exigent, par exemple, augmenter et fortifier les sources de travail en allégeant le poids des impôts, qui pèsent sur le travail et le dévorent et développer le courant économique qui reconnaît le travail à l'égal du capital, comme un des facteurs essentiels de la production; tant que les socialistes promettront aux ouvriers tous les biens de la terre et que les ouvriers croiront à ces promesses et tant que, d'un autre côté, le gouvernement et les classes aisées ne jouiront pas de la confiance du peuple parce que généralement ils ne tiennent pas leurs promesses — les socialistes auront toujours en mains l'un des moyens les plus sûrs par lequel ils gouvernent les ouvriers et les instiguent aux mouvements révolutionnaires... La manière de prélever les impôts devrait aussi subir des améliorations, car tout en étant très pénible pour les classes payantes, elle exige beaucoup de dépenses inutiles grâces aux complications bureaucratiques qui coûtent 152 millions de lires, c'est-à-dire près de la dixième partie de toute la somme des impôts.

Mais malgré la manière gênante dont se prélèvent les impôts, beaucoup de citoyens parviennent à ne pas les payer ou à payer beaucoup moins qu'ils ne devraient. Qui pourrait croire que dans tout le royaume il n'y a que 35 médecins et chirurgiens, 66 avocats et procureurs, 19 no-

taires et 11 ingénieurs gagnant annuellement plus de 10.000 francs. Tout le monde sait qu'en Italie il se trouvera à peine quelques personnes de ces professions gagnant moins de 25 mille lires ou plus... Et cependant, la statistique officielle nous donne ces chiffres surprenants, cela provient de la quantité outrée des impôts et aussi du manque d'honnêteté dans les affaires sociales; entre les gens privés et la caisse du gouvernement se mène une guerre nuisible dans laquelle on a recours à des intrigues, des tromperies, des supercheries... Outre cela se pratique l'indulgence clandestine envers les politiciens que le gouvernement ne voudrait pas mécontenter. Si tout le monde payait les impôts selon les revenus, les finances du gouvernement ne seraient pas dans un si piteux état.

... En 1871, les dépenses étaient de 1.013 millions de lires et les recettes seulement de 966 millions... En 1897 les dépenses ont monté jusqu'à 1.624 millions et les recettes seulement jusqu'à 1.614 millions Les chiffres du budget du ministère de l'instruction publique prouvent clairement que les besoins du gouvernement ne se trouvent pas remplis comme ils le devraient malgré la masse d'impôts. En Italie, l'instruction publique coûte à peu près 1 lire 90. à chaque habitant. En Pusse, elle revient à 9 lires 60. par habitant, et dans les États-Unis à 11 lires 60. Ainsi à l'arriéré intellectuel de l'Italie se joint aussi l'arriéré économique.

Le manque de culture entraîne le manque de production. Les Italiens ont introduit l'instruction primaire obligatoire sans s'inquiéter de savoir si le pays était préparé à cette innovation et si les communes avaient les moyens nécessaires pour l'effectuer. Par suite dans beaucoup de communes et pendant des années, la nouvelle loi ne fut pas du tout appliquée et même maintenant elle ne l'est pas encore tout à fait, et il n'y a dans aucun pays autant de gens illettrés... En ce moment, le grand problème social est la question économique, et la question de l'instruction publique ne présente qu'une moindre importance... L'agitation politique, autrefois tout à fait étrangère à la campagne, commence à étendre son influence aussi sur la population agraire. Les candidatures protestatives, qui représentent la négation de toute politique raisonnable, ont du succès même dans les villages. L'instruction obligatoire a porté ses fruits, mais en revanche, grâce à elle, la population rustique fait connaissance de théories économiques les plus absurdes qui se transmettent de vive voix ou par des journaux hardis et ignorants qui se font les crieurs infatigables des ces mêmes

théories. Autrefois, les paysans et les ouvriers écoutaient volontiers la voix du prêtre à l'église, qui leur prêchait du haut de la chaire la patience et la soumission à la volonté de Dieu, leur promettant des récompenses que le monde ne connaît pas et ne peut donner. Et maintenant, même la voix du prêtre ne trouve pas d'auditeurs, ou ils sont bien peu nombreux.

Ainsi augmente la force centrifuge des passions et des égarements et diminue la force centripète de la raison...

Donner de l'instruction dans de certaines limites est très bien, mais il vaut encore mieux prendre soin de l'éducation ; c'est elle qui forme les caractères qui ont une importance plus grande.

Le monde et surtout les masses populaires ne se gouvernent pas par l'instruction, mais par l'éducation des sentiments qui doivent être maîtrisés, mis à l'abri d'explosions inattendues, de décisions hâtives et de la folie des passions. Tout cela ne peut être atteint que par l'éducation qui doit inculquer à l'homme, surtout à l'homme du peuple, à l'homme pauvre, la persuasion que l'inégalité réelle et matérielle est instituée par la nature même et par conséquent inévitable. Cette inégalité doit forcément nous conduire à l'inégalité dans l'ordre social de la vie.

Il faut toujours tâcher d'améliorer les conditions de la vie sociale, mais il ne faut jamais oublier que si l'égalité devant la loi est possible, l'égalité réelle doit être reconnue inaccessible...

L'éducation nous l'apprend plus que l'instruction...

Après l'analyse d'autres questions de la vie intérieure en Italie, l'auteur passe aux relations mutuelles des papes et de l'Italie. Il dit que depuis le 20 septembre 1870, l'Italie et le pape se considèrent comme des ennemis acharnés et chacun fait son possible pour empoisonner l'existence de son ennemi ; quoique les Italiens aient donné au pape la loi des garanties qui reconnaît la pleine liberté du pape en ce qui concerne l'accomplissement de ses devoirs religieux ainsi que ses relations avec les puissances étrangères et les catholiques du monde entier, ils ont d'un autre côté, confisqué les biens des congrégations religieuses, ce qui est un vrai pillage, et ils ont forcé les ecclésiastiques à faire le service militaire. Du reste, les congrégations religieuses sont revenues à la vie et sont devenues plus riches et plus puissantes que jamais. Cela s'est effectué sous les yeux du gouvernement, qui ne sait comment empêcher cette résurrection hardie.

Mais toutefois, jusqu'à sa résolution, toute la vie en Italie, tant privée que commune et internationale, se trouvera dans un état maladif et sera toujours une cause de faiblesse pour le pays. Mais en attendant que la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat soit résolue, le gouvernement italien doit dès maintenant non seulement améliorer la situation économique du bas clergé, mais aussi appliquer tous ses efforts pour établir des écoles primaires ainsi que des institutions d'enseignement secondaire de sorte qu'elles puissent avec succès lutter avec celles du clergé. De nombreuses familles font apprendre l'Histoire Sainte à leurs enfants et dans les écoles de l'Etat ou bien l'on n'enseigne pas du tout cette branche ou bien elle est enseignée par des laïques et, on peut le supposer, par des francs-maçons. On peut se faire une idée des profits que doivent retirer les élèves de ces leçons et aussi comme les parents doivent en être satisfaits, comme cet enseignement doit les engager à envoyer leurs enfants à ces écoles. L'Etat désirait devenir sinon complètement athée, du moins indifférent ou neutre dans la question religieuse, mais ainsi il se trouvait en contradiction avec la situation réelle, avec la réalité. Les mesures prises par l'Etat sont en contradiction avec l'esprit et l'opinion publics et ne satisfont pas aux besoins religieux de la nation.

En voyant le gouvernement manifester de l'indifférence pour la religion, le peuple s'adresse là où la foi constitue une partie de chaque étude et où la religion est enseignée par des gens compétents. Il est donc compréhensible pourquoi les établissements d'instruction du clergé sont beaucoup plus fréquentés que ceux où l'enseignement est exercé par les laïques. De nombreux maîtres laïques font étalage de leur hostilité envers le clergé, simulent un fier indifférentisme religieux; c'est pourquoi le peuple préfère envoyer ses enfants aux écoles où les maîtres sont des personnes appartenant au clergé. L'État devrait établir dans ses écoles un enseignement religieux meilleur et plus sérieux. Les maîtres doivent être du clergé et toucher des appointements de l'Etat et se trouver sous sa surveillance immédiate. Si ceci était interdit au bas clergé par le pouvoir spirituel cette prohibition prouverait que dans les classes supérieures de l'Eglise catholique on s'occupe davantage des intérêts temporels que des intérêts spirituels et religieux... Mais il faut espérer que les choses n'en viendront pas là et que les passions politiques n'étoufferont pas la foi. D'ailleurs si cela se produisait jamais, le gouvernement ne devrait pas se refuser à tout enseignement

religieux dans ses écoles, il devrait alors avoir de souci trouver des laïques qui puissent, avec succès, se charger de cet enseignement... Puis il serait bon de changer l'esprit lui-même de l'enseignement. Les laïques enseignent par trop professionnellement tandis que le clergé, lui, enseigne par vocation et dans un but de propagande. En conséquence l'enseignement des laïques se trouve être moins profitable que celui du clergé. De fait jamais le métier ne saurait se tourner en apostolat. Afin d'animer l'enseignement laïque il est indispensable d'améliorer la situation économique de l'instituteur; il lui sera alors possible de se consacrer tout entier à sa mission, il ne sera pas détourné par d'autres soucis provoqués par de pressantes nécessités de la vie. Aujourd'hui le conflit qui sépare l'Etat de l'Eglise à un caractère funeste et sera encore longtemps inévitable. Ce conflit a été causé par le mouvement national qui fit de Rome la capitale de l'Italie. Il ne reste plus qu'à espérer dans la force du temps, force salutaire qui détruit la rencune. Quand le Vatican verra que tout espoir de retour au *statu quo ante* sera perdu, quand l'Italie prendra des forces et s'animera, quand les puissances suggèreront au Vatican que quelque chose s'est accompli, sans retour, qu'on ne peut refaire l'histoire, que le pouvoir temporel du pape naquit, a cru et est arrivé au terme de son apogée et qu'ensuite il a dû cesser d'exister et disparaître par la force inéluctable des choses; alors l'espérance fera place à l'austère réalité et le Vatican trouvera le chemin de l'entente avec l'Italie.

... Mais il faut du temps et de la patience... Une entente s'impose dans l'intérêt des deux adversaires. L'Eglise, en guerre avec l'Etat, en est réduite à une vie pleine d'agitation, de dangers et d'imprévu, de méchanceté et de vengeance. Cette vie éloignera de plus en plus les Italiens de l'Eglise. L'Italie en guerre avec l'Eglise ne peut, elle aussi, que mener une vie malheureuse, non seulement parcq'ue une partie considérable des citoyens, dans le but de rester fidèles à l'Eglise s'uniront aux ennemis de l'Etat, mais parce que l'Eglise donne une force morale qui doit être d'un grand secours lors du déchaînement des passions actuelles et des désirs maladifs. S'ils respectaient davantage la religion, s'ils observaient plus sévèrement ses préceptes, les Italiens ne se trouveraient pas aujourd'hui sous le joug du socialisme, et ce qui est pire encore, sous le joug du nihilisme et de l'anarchisme, ces fuits de l'athéisme ou de l'absence complète de toute foi. Les injustices de ce monde et les besoins économiques comptent certes parmi les principaux facteurs ayant engendré ces doctrines, mais le principal fait

les ayant produites est l'absence de tout sentiment religieux ainsi qu'une haine sauvage et un dédain insensé pour la religion, Ainsi donc, que l'État protège la force, l'inviolabilité de ses droits ! Ce droit imprescriptible lui revient. Mais il ne doit pas non plus montrer envers l'Église une austérité outrée, sortant des limites arrêtées par les conditions indispensables de la défense de soi-même. Un gouvernement qui saurait trouver un chemin médiane sauverait l'Italie de grands malheurs. Dans sa conclusion l'auteur dit, qu'à ce qu'il lui semble, l'Italie est entraînée sur un plan incliné conduisant à l'abîme dans lequel périra non seulement l'ordre d'État actuel de l'Italie, mais aussi l'Italie elle-même. Si une main énergique et sage ne pouvait préserver à temps l'Italie d'une chute ultérieure elle atteindrait un dégré tel que tout espoir serait vain...

... Dans le fascicule de septembre de la revue anglaise *Contemporey Reiew* est paru un article du professeur italien Fiamingo intitulé *L'Anarchisme Italien (Italian Anarchism)*. L'auteur commence son article par des indications sur l'attentat à la vie de Ferdinand II roi de Naples qui eut lieu le 8 décembre 1856. Le roi procédait ce jour-là à la revue de ses troupes à Naples. Un soldat, Agheselao Milano sortit des rangs et porta au roi un coup de baïonnette. Quelques jours après Milano était exécuté et quelques années après cet attentat et l'exécution du criminel, un monument lui fut élevé. Le roi Victor Emmanuel assista à l'inauguration de ce monument. Le général Mariano d'Ayala y prononça un discours dans lequel il donnait le nom de héros au criminel exécuté que personne n'avait surpassé ni dans les temps anciens ni dans les temps contemporains. Il était au-dessus de Mucius Scévola et de tant d'autres personnages célèbres. Héros et infléxible juge de l'époque de corruption, il était seul capable d'un pareil fait héroïque.

L'Italie agit envers Orsini exactement comme envers Milano ; et c'est ainsi qu'elle fit envers tous les régicides qui jusqu'en 1860 se proposaient avec erreur d'unifier et de rendre indépendant leur pays en le jonchant de corps de souverains assassinés. En nous rappelant que plus d'un tiers des 150 régicides qui ont eu lieu au cours de ce siècle ont été accomplis par des Italiens, nous ne serons plus étonnés de ce qu'au fond l'Italie n'a jamais haï ces assassins et que souvent le sentiment de la nation étonnamment dénaturé en soit arrivé à ce point qu'on les comparait à Brutus. Cette lutte pour l'unité politique,

renforcée par les fragments du classissisme semés au sein des Italiens, leur fit ou supporter ou exalter les crimes politiques. César Lombroso, Laski, Ferri et autres représentants éminents de l'école italienne des criminalistes élèvent ce sentiment de sympathie nationale pour les crimes politiques jusqu'au niveau d'une théorie scientifique. Ils émettent l'idée que de tels crimes représentent en eux une fraction sociale et sont les indices du progrès et les messagers du bien commun. Une nation aux yeux de laquelle l'assassinat d'un souverain mérite plus que l'acquittement en vertu du fait que le mode d'administration d'un tyran, provoqua l'expression de Gladstone : « la négation de Dieu » (a negation of god) est la source naturelle d'où découlent les assassinats de Sadi Carnot, de Canovas del Castillo, de l'impératrice d'Autriche, du roi Humbert, dont les gouvernements sont constamment accusés par les journaux de l'opposion d'être pires que les anciens régimes du commencement du siècle. Il n'y a rien d'étonnant non plus à ce que cette condescendance pour les crimes politiques, condescendance presque égale à un culte, s'observe dans le pays qui occupe la première place, peu enviable, quant au nombre des crimes et de plus, des crimes les plus barbares, se distingant par une plus grande férocité. Il suffit de citer ce fait que sur cent crimes accomplis en Angleterre et dans le pays de Galles, il ne s'en accomplit pas en Italie moins de deux mille. — Les causes biologiques, physiques et sociales contribuent à ce que l'Italie garde pour elle cette triste primauté. Cela s'explique par ce fait que non seulement le peuple n'est pas terrifié en voyant ces crimes ou lorsqu'il en entend parler, mais qu'il reste complètement indifférent. Cette attitude du peuple envers ces crimes se manifeste avec la même facilité qu'il a recours au révolver et au couteau pour les raisons les plus absurdes et les plus futiles. A Rome, dont la population est sensiblement inférieure à un demi million d'habitants, il ne se produit pas chaque année moins de 3.500 rixes au couteau et au révolver. Dans le sud de l'Italie deux sectes également puissantes et également répandues exercent leurs ravages; ce sont la Tenna et la Barabba. Des liens étroits existent entre l'anarchisme et ces sectes de criminels. L'anarchisme leur a même emprunté son caractère sectaire ainsi qu'au brigandage. Il y a trente ans Paul Lega, Luccheni, Angiolillo et Bresci eussent certainement été des bandits. Jusqu'à une époque encore très récente le brigandage portait en Italie un caractère traditionnel et presque historique, présentait

quelques particularités lui donnant une nuance romanesque alleignant presque à l'héroïsme et engendra quelques types qui avaient aux yeux du peuple un caractère épique et légendaire, de sorte que souvent les classes inférieures pleuraient sincèrement les brigands ottomans pris ou tués. L'anarchisme s'est trouvé être l'héritage spirituel de ce mouvement et sous le soleil brûlant du sud, des êtres tels que Caserio, Angiolillo, Luccheni, Bresci et autres sont nés comme par enchantement. L'anarchisme tel qu'il existe en Italie représente en lui un étrange phénomène social grâce auquel il nous est possible d'étudier scientifiquement cette question : comment la civilisation du XIX siècle a-t-elle influé sur l'institution séculaire de l'Italie — sur le brigandage ? Le résultat de l'influence de cette civilisation sur le brigandage est la transformation du brigandage en anarchisme. Les bandits italiens ont poussé jusqu'à l'extrême de l'absurdité certaines doctrines individualistes contemporaines qui sont celle de Nietzsche défigurée. L'anarchisme moderne en Italie est également inconscient. Les partisans de l'anarchisme, par suite du développement énergique et excessif de leur individualité, sont presque instinctivement devenus les apôtres ignorants de la version défigurée de la doctrine du philosophe allemand. Caserio, Angiolillo, Luccheni et Bresci quittèrent leur ville natale sans aucun prétexte comme les bandits d'auparavant et se mirent à rouler par le monde sans but aucun. L'assassinat de Carnot, de Canovas del Castillo, de l'impératrice d'Autriche et du roi Humbert furent prémédités par ces criminels pendant leurs pérégrinations en Europe et en Amérique. Pendant ces pérégrinations rappelant les longs vagabondages de ces gens dont les instincts sauvages sont passés en héritage à ces criminels, leur esprit de révolte contre tout pouvoir et leur haine pour tout ordre gouvernemental s'accrut. L'anarchiste italien hait profondément la civilisation et les ordres sociaux qui sont incompatibles avec ses instincts sauvages, mais il ne nourrit pas pour la bourgeoisie une haine complète, caractère de la société moderne. Henry, devant la Cour d'assises fit la déclaration suivante : « A un moment donné, lors de l'accusation de Ravachol, il me vint à l'esprit · comment éviter des victimes inocentes? J'eus vite fait de résoudre ce problême. Dans la maison où étaient les bureaux de la société Carmaux, il n'y avait que des bourgeois, c'est pouquoi il n'y aurait pas de victimes innocentes. » L'anarchiste italien, appartenant ordinairement aux classes inférieures de la société et conservant la bètise caractéristique de sa classe, ne

conçoit pas la haine de ses émules français pour la bourgeoisie. Il ne comprend aucunement la théorie de Bakounine ni de Nétchaeff bien que ces apôtres russes de l'anarchisme aient assayé de donner la plus grande extension possible à leurs doctrines en Italie. L'anarchiste italien pense que par l'assassinat d'un souverain ou du chef d'un Etat ayant une forme gouvernementale quelconque, il détruira *ipso facto* la fonction normale des institutions d'Etat ou du moins entravera fortement cette fonction. L'anarchiste italien n'oublie jamais le mécontentement général de toutes les classes de la population de l'Italie contemporaine contre le gounernement décidé à se diriger vers le socialisme d'Etat qu'ont instruit deux éminents professeurs d'économie politique allemande, Schmeller et Adolphe Wagner et qui a occasionné ainsi un grand préjudice au pays. Grâce au système des impôts digne de la sainte inquisition, le gouvernement parvient à extirper chaque année au pays deux milliards de lires, lequel d'après les données recueillies par le sénateur Bodio administrateur de la statistique du royaume d'Italie, en produit à peine cinq milliards anuellement. Il n'y a pas un Italien qui n'attribue les calamités financières si enracinées dans le pays à la façon d'agir erronée du gouvernement. L'accusation unanime envers le gouvernement qui applique apparamment tous ses efforts pour réduire à la misère 35 millions d'habitants et pour limiter à toute force leur liberté individuelle, augmente tous les jours et revêt presque un caractère menaçant, vu l'intensité avec laquelle elle se manifeste. D'Annunzio, le plus populaire des romanciers italiens, s'inspire des théories anarchiques de Max Stirner ; Carduci, le meilleur des poëtes modernes de l'Italie, exprime en prose l'esprit révolutionnaire par les mots suivants : « C'en est trop ! Je ne veux plus payer mes impôts » ! Il est aujourd'hui difficile de rencontrer un jeune homme italien ayant une certaine instruction qui ne se donne pour littérateur anarchiste ou du moins pour socialiste marxiste. Mais Caserio Angiolillo Luccheni, Bresci n'étaient même pas capable de comprendre les finesses du système philosophique ni de suivre le labyrinthe de la théorie économique. Leur cerveau inculte ne peut non plus comprendre la différence entre le régime gouvernemental actuel et les monarchies absolues de l'Italie d'il y a cinquante ans. Aveuglés par les honneurs rendus aux régicides qui, dans l'espoir de délivrer le pays de la tyrannie, attentèrent à la vie du roi de Naples et de l'archiduc de Toscane, ces anarchistes pensent qu'ils remplissent aussi une mission humanitaire

en tuant un président du conseil, un roi ou un président de république que leur imagination malade leur représente comme assumant toute la responsabilité des crimes et faits accomplis dans l'ordre gouvernemantal haï de toute la population. Dans leur défense au tribunal, Caserio et Angiolillo se plaignaient amèrement de ce que la société ne comprenait pas encore et n'appréciait pas leur œuvre expiatoire. Angiolillo déclara qu'il était si convaincu de la sainteté de sa mission que ne pouvant délivrer l'Italie de la tyrannie de Francesco Crispi, il considérait de son devoir de sauver l'Espagne du pouvoir néfaste de Conovas del Castillo. Ces erreurs étranges expliquent l'étonnant cynisme et même la satisfaction de soi-même que manifestent les anarchistes leur crime accompli. Caserio lors de son interrogatoire devant les assises de la Seine fit quelques réponses caractéristiques :

Le juge. — Vous avez dit au juge d'instruction que le président que vous veniez de frapper vous regarda. Est-ce que ce dernier regard de votre victime ne vous fit aucune impression?

Caserio. — Aucune.

Le juge. — Le lendemain de l'assassinat madame Carnot reçut le portrait de Henry portant ces mots : « Il est bien vengé », approuvez-vous ceci?

Caserio. — Certes.

La fierté suggérée par l'idée de l'approche de la mort fit Caserio se refuser à signer son recours en grâce. Luccheni, Angiolillo, Bresci, manifestèrent cette même vantardise après leur crime. Tous ces anarchistes sont sans aucun doute victimes de leurs crisse épileptiques atteignant presque même à l'auto-suggestion et cette auto-suggestion consiste en ce qu'ils se considèrent comme les apôtres des assassinats politiques.

Giovanni della Vecchia, l'auteur de l'article inséré dans le fascicule de janvier 1901 de la revue anglaise *Fortnightly Review* article intitulé *L'Aurore du Règne* (The Dawn of a reign.) dit que sauf le parti clérical, lequel, plus que jamais, est hostile à la monarchie, tous les autres partis en sont venus à conclure qu'il faut faire quelque chose pour mettre de l'ordre dans la maison (to put the house in order) qu'une grosse réparation est nécessaire au raffermissement de l'édifice, qu'il faut de nombreux meubles pour rendre la maison plus confortable, que les notes du gérant doivent être vérifiées plus attentivement afin d'éviter des dépenses inutiles. — Tous sont apparemment d'accord

sur deux points : (1) L'équilibre du budget ne doit pas être compromis par quelque diminution d'impôt que ce soit. Les impôts en Italie ont atteint le plus haut dégré, de sorte qu'il serait dangereux de franchir cette limite ; en d'autres termes, la diminution des impôts dépend de la diminution des dépenses. Ensuite l'auteur signale l'opinion du baron Sonnino sur cette question, personnage qu'il considère comme un des plus savants hommes d'État de l'Italie et comme un éminent spécialiste dans les questions d'économie nationale...... En tête des réformes, Sonnino place la réforme judiciaire. Le pouvoir judiciaire doit être plus indépendant du pouvoir politique et des agents politiques ; la justice doit être diminuée de prix pour le peuple, enfin il faut augmenter les appointements des magistrats. Les juges à la Cour d'Appel touchent de maigres appointements qui s'élèvent à environ 200 livres sterling (environ 5,300 francs).... Une autre réforme indispensable est la réforme scolaire.... Sonnino a signalé la piètre situation des instituteurs primaires dans les grands centres et dans les campagnes. Il propose de reconnaître les instituteurs des localités de moins de 20,000 âmes comme employés du gouvernement. Grâce à cette mesure deux points seront atteints : les instituteurs auront leur pain quotidien assuré et ils seront indépendants des despotes locaux. Dans les petites localités les iustituteurs primaires touchent des traitements à mourir de faim (starvation wages) et souvent il arrive qu'ils ne les touchent que six ou sept mois après leur échéance. Par suite, les instituteurs primaires sont ou esclaves ou agitateurs, très rarement pédagogues. La plus compliquée des réformes demandées par le baron Sonnino est la réforme agraire. Depuis bien longtemps des nombreuses parcelles de terre sont incultes.

Chaque année des milliers de cultivateurs émigrent. Sonnino propose entre autre de changer le système contractuel existant aujourd'hui entre les propriétaires et les fermiers, et de le remplacer autant que possible, par le système coopératif, système de participation aux bénéfices... Giolitti propose de changer le système des contributions : les riches doivent payer davantage, les citoyens pauvres être complètement dispensés de tout impôt..... En Citant les opinions de Sonnino et de Giolitti, l'auteur, dit qu'il ne pense pas qu'il y ait eu

(1) *Contemporey Review* fascicule de septembre 1900, Articles du professeur italien : *Italien Anarchism.*

en Italie même un seul homme d'Etat qui n'ait déclare à un moment où à un autre que le système des contributions est une cruelle injustice envers les citoyens pauvres. Mais tous ces hommes d'Etat ayant occupé le poste de président du Conseil, n'ont aucunement contribué au changement de ce système. En examinant la question des autres réformes nécessaires, l'auteur s'arrête avant tout sur la reforme bureaucratique. Les fonctionnaires civils forment la classe la plus mécontente. Sonnino remarque que ceux qui, par la situation qu'ils occupent, devraient servir de soutien à l'Etat produisent pour la plupart des agitateurs contre le gouvernement. A partir du jour de la formation du royaume d'Italie, presque tous les partis politiques convainquirent la bureaucratie de plaie du pays. Tous exigèrent et exigent qu'il y ait moins de fonctionnaires et qu'en même temps ils reçoivent de bons appointements (pochi ma bene pagati). Par malheur jusqu'à présent le principe contraire a dominé, il y a eu beaucoup de fonctionnaires maigrement rétribués (molto e male pagati). Il y a en Italie trop d'emplois et trop d'employés à chaque emploi. Les emplois peuvent être diminués d'un tiers et le nombre des employés peut être réduit de moitié. Quand l'auteur était à Rome, il fit connaissance de plusieurs jeunes fonctionnaires amis ou parents d'hommes politiques. Ils n'apparaissaient à leur emploi qu'une fois par mois, le 27, jour de la paye. Récemment Luzzatti signalait avec angoisse le grand nombre actuel des fonctionnaires intérimaires laissés par les ministres qui avaient placé leurs protégés dans un département quelconque ; et ils n'avaient été eux-mêmes que peu de temps ministres. Par suite, il existe toute une armée de fonctionnaires inutiles et paresseux qu'on appelle fonctionnaires intérimaires mais, que l'on maintient afin de ne pas provoquer le mécontentement des politiciens qui ont placé ces fonctionnaires et qui peuvent à un moment donné revenir au pouvoir. Laisser la bureaucratie telle qu'elle est aujourd'hui c'est éterniser le système pourri qui est un si lourd fardeau pour l'Etat et qui provoque en même temps le mécontentement parmi les fonctionnaires, étant donné leurs maigres traitements. (1)

Hélène Zimmern dans son article paru dans la même revue (mars 1901) et intitulé *Victor-Emmanuel III Roi d'Italie*, dit qu'il serait absurde d'exiger de la jeune nation italienne un ordre solidement éta-

(1) *Fortnightly Review* fascicule de janvier 1901, pages 72-80

bli, des buts sévèrement déterminés, et une puissance, qui ne sont possibles qu'aux nations de plusieurs siècles d'existence. Si l'on jette un coup d'œil sur la situation où se trouvait l'Italie il n'y a guère que cinquante ans on est étonné de voir tout le progrès réalisé en un si court laps de temps et ceci donne droit de concevoir de grandes espérances dans l'avenir de la nation qui a produit en si peu de temps un telle abondance de forces vitales. Le «provincialisme,» ce honteux stigmate dont est empreinte toute manifestation de la vie publique en Italie, est le plus grand danger pour l'avenir de la nation. Le « provincialisme » remonte à l'Histoire la plus ancienne de la nation italienne. Il fut principalement provoqué par la diversion des tribus d'où descendent les habitants de la Péninsule. Pour lutter contre ces deux facteurs ethniques (des tribus, des races) et historiques, et pour les vaincre, trente ans de vie nationale ne suffisent pas. De plus le «provincialisme» est soutenu par deux puissants facteurs. Dans certaines provinces d'Italie une grande activité industrielle et commerciale se manifeste et en général l'esprit d'entreprise individuelle ; dans d'autres provinces cette activité n'existe aucunement. En outre les provinces en Italie ont encore jusqu'à présent une organisation féodale. Afin de lutter contre ces deux facteurs portant le caractère d'économie nationale et les vaincre, de nouveau trente ans de vie nationale ne suffisent pas..... Certes, l'armée, la flotte, les écoles et les facilités de locomotion ont pour beaucoup contribué au progrès moral de la nation, mais ce n'est qu'avec le temps que Turinois, Florentins, Napolitains se fondront en un seul peuple. Le temps fait oublier les grands faits historiques ou bien nous mène à envisager objectivement ces faits. Le temps unifie en un tout les différentes tribus. Le temps développe l'industrie, le commerce, l'esprit d'entreprise ; il détruit les vieux régimes et en crée de nouveaux .... Le «provincialisme» a engendré et maintient toute une suite de phénomènes nuisibles, et l'auteur apporte particulièrement l'attention du lecteur sur le «favoritisme» et le « partitisme ». Une masse de gens assaillent les députés de demandes d'emplois, de protections dans des affaires licites et illicites, de prières de leur accorder des entreprises et des fournitures pour l'Etat, et d'entrer en marchés divers avec le trésor. Les département des divers ressorts sont remplis de protégés de ministres et de députés. Les emplois sont distribués à divers protégés et l'on ne tient pas compte des mérites réels d'un

homme. L'ignorance et la médiocrité ou même une complète improbité règnent dans toutes les sphères de la vie publique...... On entreprend des travaux complètement inutiles, on passe des contrats qui se trouvent être ruineux pour le gouvernement...... Il est bien connu en Italie qui les complices des brigands sardes, calabrais et aussi les membres de la Camorra et de la Maffia opérant en Sicile et à Naples sont des députés, des maires, des membres du conseil municipal et parfois aussi des préfets et autres administrateurs haut placés.... L'affaire judiciaire Casale instruite récemment à Naples a dévoilé la terrible corruption des moeurs. Casale simple député n'en était pas moins tout puissant à Naples. Ses ordres étaient exécutés par le conseil municipal, il distribuait les emplois, supprimait ou augmentait les impôts urbains ; en nn mot c'était un despote parfait. Mais toutes ses grâces se payaient, et plus les sommes qui lui étaient versées étaient fortes et plus souvent les versements étaient répétés, plus largement il distribuait ses grâces. Plus loin l'auteur signale la mise en jugement du député Palizzolo de Palerme sous inculpation de deux assassinats et de dols accomplis à la banque de Sicile. Polizzolo était une créature du gouvernement, ami de Crispi, électeur influent et député tout puissant, dont les ordres étaient rapidement, religieusement et soigneusement exécutés tant par les agents de la police que par les membres de la Maffia. Le général Mirra, ainsi qu'on l'a su au cours du procès Palizzolo, dut quitter le portefeuille de la guerre parce qu'il avait intercédé pour faire libérer un brigand emprisonné et ce, parce que le dit brigand pouvait lui être utile dans les élections. Ce fait n'est pas une exception. Récemment, un des journalistes italiens les plus connus écrivait que Casale n'était point un personnage isolé mais tout un système. Qu'il était le réprésentant de ce système qui faisait commerce de la justice, volait les banques, vendait les places et les emplois aux enchères, et avait introduit au Parlement les procédés des boursiers et des commissionnaires et allumé la soif des lucres faciles et des gros bénéfices qui ne doivent être alloués qu'aux services réels, à la probité et à l'esprit.

La bureaucratie engloutit la plus grandes partie du budget de l'Italie. Il serait possible d'économiser d'énormes sommes d'argent si le gouvernement consentait à donner un coup de balai à son personnel débordant de chefs, de sous-chefs, de directeurs, de sous-directeurs et de mille et un sécrétaires. Mais la majorité au Parlement

s'élèverait contre une semblable mesure dirigée contre ses clients et ses protégés. Aucun ministre n'ose s'aventurer dans le chemin conduisant à ce guêpier, de crainte de n'être mortellement atteint par les dards. Et cependant le peuple est victime de ce système. Les impôts écrasent particulièrement le peuple..... Le peuple voyant que le gouvernement ne le défend pas, ne le protège pas, cesse de croire en la justice de ceux qui sont au pouvoir.... Il n'y a rien d'étonnant à ce que le peuple prête l'oreille aux partis de la destruction.... Les ministres se sont succédé, les assemblées législatives se sont également succédé et le principe stérilea toujours dominé (sterile principe) — le principe de lutte contre les aspirations et les demandes de la volonté du peuple. Au lieu de faire graduellement des concessions et de donner au peuple ce qui pourrait améliorer sa situation, les ministres et les législateurs lui font une résistance aveugle, brutal et entêtée. Ils ont recours aux mesures les plus réactionnaires, les plus rigoureuses, à l'arbitraire et à la violence.... Le peuple, la plus basse et la plus nombreuse classe, celle des ouvriers, voyant qne la loi ne le protège en aucune façon et certain que la justice n'existe que pour ceux qui peuvent l'acheter, s'est préparé à la rechercher lui-même, incité par les socialistes et les républicains voulant la fin de la monarchie, tandis que la classe dirigeante, chose étrange, n'a pas, apparemment, remarqué le volcan en ébulition qui est sous ses pieds. Elle était occupée à tout autre chose et ne s'est pas souciée de donner des lois prévoyantes, sages et modernes à l'aide des quelles elle eût pu arrêter le torrent révolutionnaire de partout menaçant. La fièvre lente dont souffraient les affaires publiques provoqua le chômage qui prit une large expansion et réunit tout une armée de mécontents et n'eût été un changement subit dans la situation, eût inévitablement exposé l'Italie à toutes les horreurs de la guerre civile. La situation changea non par suite des agissements de la classe dirigeante mais par les actes d'un de ces hommes qui aspirent à changer l'ordre social..... Il ne faut pas oublier ni négliger ce fait que des révolutions ont eu lieu maintes fois dans divers pays d'Europe quand la situation financière de l'Etat ne concordait plus avec sa force et sa capacité productive. Cette discordance s'observe encore aujourd'hui. D'un côté nous voyons qu'en Italie d'énormes sommes d'argent sont dépensées pour l'armée et la flotte, d'un autre côté qu'une misère ineffable sévit dans l'économie rurale, ainsi que dans l'industrie et le commerce. Les résul-

tats naturels de cette misère sont les malheurs du peuple. D'abord la pénurie d'argent, puis ensuite l'impossibilité d'y remédier. Enfin l'industrie et l'agriculture sont écrasées d'impôts et nous sommes convaincus qu'il faut alléger l'écrasant fardeau des impôts. C'est là la cause de la stagnation des entreprises commerciales, du peu d'entrain des cultivateurs à travailler la terre, et de la lassitude dans le commerce (a lassitude in commerce). Cette situation rend l'Italie incapable de rivaliser avec les autres marchés d'Europe. De plus elle n'est pas provoquée par des causes temporaires et ne présente pas un ensemble de phénomènes passagers. Elle est le résultat de toute une suite d'années de mauvaise gestion, et aussi de la Camorra qui, née de la lie de la population de Palerme, de Naples et de Cagliari, a envahi le gouvernement, le Parlement, le pays et règne sur tous, vole plus ou moins ouvertement le trésor de l'Etat, les banques et tous les établissements de commerce et de crédit. Quelques politiciens privés ont clairement indiqué la racine du mal et son remède, mais le gouvernement jusqu'à présent ne s'est pas décidé à s'engager dans la seule voie praticable, dans la seule voie qui lui soit ouverte. Le compte rendu présenté par le présidant du Conseil Saracco au nouveau roi Victor-Emmanuel III fut un désenchantement superflu. Aujourd'hui toutes les espérances sont dans le roi. Le peuple espére qu'il agira avec une plus grande énergie que ne le fit son père et qu'il ne se laissera pas mener. 1)

Dans son article sur l'Italie et la Triple-Alliance paru dans *La Revue de Paris,* Billot traite de l'opinion répandue que l'Italie adhéra à la Triple-Alliance parce que la France établit son protectorat en Tunisie. Le traité entre la France et la Tunisie fut conclu en 1881, celui entre l'Allemagne et l'Italie un an plus tard, c'est pourquoi on affirme que le second est le résultat du premier. Les Italiens furent irrités et alarmés par l'affermissement des Français sur la côte d'Afrique et sous l'influence de ces sentiments ils s'unirent au camp allemand. Ils désiraient aussi s'assurer un appui en cas d'une attaque de la part de la France, et peut-être aussi d'un soutien en vue de représailles contre ce pays à cause de la question tunisienne. L'auteur ne partage pas cette idée. Bien avant le traité de Tunis il s'était formé un courant dans l'opinion publique qui attira l'Italie vers sa voisine du nord. Les premiers signes de ce courant remontent encore au règne de Victor-Emmanuel II; quelques années après que les

(1) *Fortnightly Review,* fascicule de mars 1901. pages 493—499.

troupes italiennes entrèrent à Rome, le roi d'Italie fit une visite à l'empereur François-Joseph à Vienne et à l'empereur Guillaume à Berlin. Les contemporains de ces événements ne les considéraient pas seulement comme de simples actes de politesse ou comme un pas fait vers une complète reconciliation avec l'Autriche, mais aussi comme les premières tentatives d'entrer en accord avec les empires du centre. L'auteur suppose qu'à cette époque les aspirations du ministère Minghetti à un rapprochement avec l'Autriche et l'Allemagne n'avaient trouvé d'écho ni à Vienne ni à Berlin. La chose s'explique par ce fait que l'Allemagne et l'Autriche comptaient sur l'entente inévitable avec la Russie. Ainsi la droite au Parlement italien, laquelle était alors au pouvoir, ne réussit pas à conclure de traité avec les empires d'Allemagne et d'Autriche. En 1876 le pouvoir passa aux mains de la gauche qui, pendant les premières années qui suivirent sa victoire électorale suivit un autre système politique. Le retour au programme de Minghetti eut lieu sous les successeurs de Depretis et de Cairoli. Cette renaissance des aspirations germanophiles eut la même cause que les précédentes aspirations de la droite. Ayant accompli leur unification en 1870, les Italiens se trouvaient isolés, c'est ce qui les inquiétait. Leurs rapports avec la France n'étaient plus ceux de 1859. L'occupation de Rome s'accomplit grâce au désastre de la France et en dépit des obligations contractuelles. Il est vrai que ce fait fut reconnu dans la suite par toutes les puissances. Mais parmi les Français ils restait un parti qui tendait ouvertement vers le rétablissement de l'aneien état de choses. Ce parti était composé de la minorité dont l'impuissance fut prouvée par les tentatives infructueuses de l'ordre moral. Mais ses clameurs suffirent pour maintenir la défiance des patriotes italiens. D'autres causes influèrent de même sur le gouvernement royal. Le caractère même des institutions politiques de la France préoccupait le gouvernement Italien. Certes la republique n'est pas un objet d'exportation ; tel était le principe de Gambetta, principe que les Français ont toujours suivi ; mais cependant les Français étaient un exemple de nation ayant cruellement souffert et rétabli leur crédit, leur puissance militaire et leur bien-être, grâce à l'autonomie du régime républicain. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la monarchie italienne considérait ce fait sans enthousiasme et qu'elle ait dirigé ses vues vers un autre point d'appui. Ainsi donc les soucis pour la patrie s'adjoignirent aux considérations dynastiques afin d'éveiller un autre espr-

dans la Péninsule. L'ancien système avait eu son temps et avait donné de bons résultats. L'Italie était naturellement entraînée vers un rapprochement avec les monarchies du centre qui avaient intérêt à maintenir le *statu quo* et qui possédaient une force suffisante pour le faire respecter. C'était là le chemin qui s'ouvrait au jeune royaume pour sortir de son isolement auquel il attribuait ses récents insuccès dans la politique extérieure. L'Italie pensait aussi qu'en suivant ce chemin elle pourrait écarter ses intérêts intérieurs et éviter des malentendus qui auraient pu surgir avec l'Autriche-Hongrie. Quel rôle joua l'Italie au Congrès de 1878 après le guerre russo-turque ? Elle prouva qu'elle était l'unique puissance qui n'avait retiré aucun bénéfice de ce congrès..... Tels furent les résultats de son isolement. Il lui fallait profiter de cette leçon. — A Vienne on commença à trouver excessive l'agitation irrédentiste menée par les partis extrêmistes de la Péninsule ; ils avaient ainsi amené la province de Trente, Trieste et les autres provinces Adriatiques de l'empire à intervenir. L'affaire en vint à un tel point que l'Autriche se demanda s'il ne lui fallait pas s'occuper de sa propre défense. Un corps d'armée sous le commandement d'un général habile fut concentré sur la frontière — En relatant ce fait l'auteur se reporte aux paroles de Crispi dans un article inséré sur l'Italie et la Triple-Alliance dans le second fascicule de septembre de la revue *Nuova Antologia*. (1) Crispi dit aussi qu'aux avantages retirés par l'Italie par suite de son adhésion à l'entente austro-allemande on doit ajouter ce fait que l'Italie put ainsi paralyser son ennemie vouée, déjà fatiguée par les inquiétudes et les agitations provoquées par l'Italie — l'Autriche. Après cela l'agitation irrédentiste n'aurait plus eu aucune raison légale d'exister. De plus l'Italie serait à couvert des prétentions du pape par le roi apostolique. Toutes ces considérations influèrent sur le roi et le ministère des affaires étrangères. La plus grande partie de la presse italienne était pour un rapprochement avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Elle agissait dans ce sens sur l'opinion publique. Ceux qui étaient d'un autre avis composaient la minorité que l'on n'écoutait pas. Tel était l'esprit public qui dominait en Italie, tandis que la France établissait son protectorat en Tunisie. L'auteur dit qu'il ne lui est pas possible dant cet article de revue d'entrer dans les détails sur la façon dont les Français s'affermirent en Tunisie. Il se

(1) Année 1900.

borne à remarquer que l'Italie assume une part considérable de la responsabilité dans les causes qui décidèrent la France à une intervention.

La France savait quels étaient les intérêts qui poussaient sa voisine à observer la Tunisie et quelles étaient les espérances qu'elle nourrissait envers ce pays. D'un autre côté l'Italie connaissait aussi les causes qui incitaient la France à fixer son influence prédominante en Tunisie ou du moins d'empêcher toute autre puissance d'y jouer un rôle politique principal. Lanza lui-même confirme ce fait dans un article paru dans la revue berlinoise *Deutsche Revue* quelques mois après la déclaration du protecterat français en Tunisie. « Après avoir fondé sa colonie d'Algérie, dit Lanza, ce qui l'a entraînée à de grands sacrifices, il ést tout naturel que dans ses intérêts, la Francce, cherche à entraver quiconque pourrait lui créer au côté à autre Etat pouvant arêrert le développement de sa puissance sur la côte africaine de la mer Méditerranée». — Par suite ce que les Italiens avaient de mieux à faire, c'était d'appliguer tous leurs efforts pour maintenir le *statu quo* sur lequel les deux puissances eussent pu s'entendre. Mais on ne le comprit pas à Rome. L'imprudence de la politique italienne précipita autant les événments qu'ils le furent par le pillage des Khroumirs et l'hostilité encourageante du bey. Les Français furent contraints d'agir et d'occuper Tunis, car on les menaçait de les expulser des limites tunisiennes. En agissant de la sorte, les Français ne violaient acun traité international, non plus qu'aucun droit de tiers. Cependant l'occupation de la Tunisie provoqua un mécontentement dans tout le royaume contre la France, mécontentement qui jusqu'à présent même n'est pas encore complètement dissipé. Un orateur italien, Domiani, a dit que les Italiens étaient déjà accoutumés à l'idée que la Tunisie était comme la porte ouverte à leur expansion. Ils approuvérent les efforts de leurs gouvernants enclins à remplacer l'influence française par celle de l'Italie, ils méprisaient les avertissements fréquents qu'on leur faisait. L'intervention de la France détruisit tous leurs desseins. C'est pourquoi ils n'y voyaient qu'un abus de la force et un attentat à leurs plaintes sur la perte de cette affaire : « C'est une épine à jamais jetée dans nos coeurs » ,ainsi s'exprimait il y a quatre ans de cela un des hommes d'Etat de l'Italie. Des faits plus récents démontrent que le sang découle toujours de cette plaie. L'auteur cite comme un de ces faits, le discours pronocé en octobre 1898 par un des ministres du

roi, Nunzio Nasi, devant une députation italienne venue de Tunisie en Sicile. Ensuite l'auteur relate encore un article de Crispi paru dans le fascicule du 1er octobre 1900 de la revue *Nuova Antologia*. Dans cet article Crispi attaque la politique qui amena l'Italie à renoncer à la plus riche, à la plus florissante, à la plus populeuse des colonies italiennes dans la mer Méditerranée. — A une autre époque cet événement eût pu amener une collision, mais en 1881 il n'y avait rien à craindre sous ce rapport. Tout le monde savait que l'Angleterre, après le Congrès de Berlin, avait décidé de ne pas s'opposer au protectorat de la France en Tunisie. L'allemagne et l'Autriche-Hongrie ne prirent pas part à cette question. Le prince de Bismarck, fut même soupçonné d'y avoir encouragé les Français avec l'arrière pensée de jeter la pomme de discorde entre les deux Etats latins et aussi pour isoler la France et attirer l'Italie dans l'orbite allemand. La Turquie n'avait aucune raison pour intervenir dans les opérations des Français dans la mer Méditerranée tant que ces opérations ne toucheraient pas la question du Levant. Ainsi l'Italie ne pouvait espérer un appui de qui que ce fût si elle avait résolu d'entrer en lutte ouverte avec la France pour la Tunisie. L'esprit sain et pratique qui distingue la diplomatie italienne préserva l'Italie d'une telle faute. Mais les partisans du nouveau système politique, se reportant à l'événement de Tunisie, exigèrent que l'Italie sortît à tout prix de cet isolement à cause duquel elle s'était trouvée immobilisée et impuissante et qui en même temps ne la garantissait pas d'une collision avec sa menaçante voisine. Personne ne pensait certes plus à un rapprochement avec la République Française. Il ne restait plus qu'à s'adresser aux puissances centrales, ce à quoi on avait depuis longtemps songé. C'était certes une grave résolution mais on supposait alors qu'elle profiterait aux intérêts dynastiques. Quant à l'opinion publique après les derniers insuccès, elle s'était ouvertement prononcée pour cette résolution. — Ce n'est que dans ces limites que l'on peut affirmer que l'occupation de la Tunisie par la France a été la cause de l'adhésion de l'Italie à l'entente austro-allemande. Mais il ne faut pas perdre de vue que Rome, depuis longtemps déjà, sympathisait à ce projet d'évolution et que les conseillers de la « couronne » étaient enclins à ce projet, non par dépit ni rancune. L'établissement du protectorat français en Tunisie causa la chute du ministère Cairoli (14 mai 1881). Le Cabinet Depretis fut formé le 29 mai. Le juriste consulte bien

connu Mancini occupait le portefeuille des affaires étrangères. Les deux ministres déclarèrent qu'ils désiraient conserver de bons rapports avec la France. Mais, contrairement au président du Conseil Depretis, Mancini était pour un rapprochement immédiat avec les puissances du centre. Tel était le but ouvert de son principal collaborateur au ministère le baron Blanc... Le 17 juillet eut lieu à Marseille la réception solennelle de quelques régiments rentrant dans leur patrie. Pendant cette réception des coups de sifflets furent poussés. La foule les attribua à des Italiens. Il y eut des risques sanglantes puis une panique se produisit, et de nombreux membres de la colonie italienne s'empressèrent de quitter la ville...... On peut se faire une idée de l'impression produite au delà des Alpes par ces désordres et les récits exagérés des Italiens enfuis de Marseille. Les deux gauvernements évitèrent des malentendus par un échange de présentations officielles. Mais la presse profita des événements qui s'étaient produits et en défigura le caractère. Les journaux italiens représentaient ces événements comme une vengeance des Vêpres Siciliennes. Dans la plupart des grandes villes il y eut des manifestations anti-françaises. Ce fut suffisant, étant donné la pression de l'opinion publique qui se prononçait hautement pour l'alliance avec les puissances du centre, pour entraîner le gouvernement du roi sur le chemin incliné qu'il avait déjà suivi. A ce moment des pourparlers étaient entamés à Paris relativement à la conclusion d'un nouveau traité de commerce entre la France et l'Italie. Le 3 septembre 1881 le traité fut signé. On pouvait espérer que l'entente économique rapprocherait les deux pays..... Mais l'impulsion était déjà donnée dans une direction opposée. — Le bruit courut alors que le roi Humbert se rendrait en Autriche pour y saluer l'empereur. On disait que jusqu'à présent ce voyage avait été remis à cause des objections du comte Robilan, ambassadeur d'Italie près la cour de François-Joseph et aussi à cause des objections de Depretis lui-même..... Le 27 octobre 1881 les souverains des deux monarchies eurent une entrevue à Vienne. Comme pour mieux marquer le caractère politique de son voyage le roi Humbert ordonna à Depretis et à Mancini de l'accompagner à Vienne. Les considérations qui guidaient le roi Humbert décidé à faire ce voyage avaient une telle importance que ses ministres ne se préoccupèrent même pas de s'assurer d'abord si cette visite serait rendue à Rome. On sait que même après 24 ans Sa Majesté Impériale, Royale

et Apostolique, par respect pour ses sujets catholiques et l'Auguste hôte du Vatican ne consent pas à sanctionner par sa présance au Quirinal, la garantie territoriale promise à l'allié italien. En 1881 on ne s'y attendait pas, c'est pourquoi on sympathisait au voyage du roi. Il va de soi qu'on envisageait ce voyage tout autrement. Tant en Italie qu'en France, on voyait avec raison dans ce voyage comme une préparation à l'adhésion de l'Italie au traité d'alliance défensive conclu en 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Après la dissolution de l'alliance entre les trois empires, des pourparlers furent entamés à Berlin en vue de la conclusion du traité de 1879 afin de se préserver contre la Russie. On pouvait s'attendre à ce que Bismarck ne laisserait pas échapper l'occasion de renforcer cette combinaison politique par l'adhésion de l'Italie afin d'avoir contre la France la même sécurité qu'il avait envers l'empire du nord. Pour dissiper les dernières hésitations du gouvernement italien, Bismarck simula de l'amitié pour le Vatican. Par ce moyen il convainquit les Italiens à entrer dans l'alliance dont le premier profit était la sécurité contre toute tentative de rétablir le pouvoir temporel du pape, tentatives à laquelle l'Allemagne eût pu prêter son concours ou du moins les tolérer. Bismarck ne négligea pas cette tactique et en obtint bientôt les résultats attendus. A la fin de décembre 1881, les représentants diplomatiques du roi Humbert à Vienne et à Berlin informèrent les gouvernements des deux empires que l'Italie conclurait volontiers avec eux un traité d'alliance défensive. En février 1882 des pourparlers relativement à l'entente contractuelle furent entamés. Le représentant diplomatique de l'Autriche-Hongrie fut le comte Kalnoky alors président du Conseil et ministre des affaires étrangères. Le plénipotentiaire de l'Allemagne fut son ambassadeur, le prince Reuss. Le représentant de l'Italie fut le comte Robilan, son ambassadeur. — Le 15 mai, le traité de commerce franco-italien entra en vigueur. Beaucoup de personnes en France espéraient encore que cette entente économique affermirait les intérêts communs et rapprocherait les esprits· Mais cet espoir fut vain; cinq jours plus tard, le 20 mai 1882, les plénipotentiaires des trois monarchies signaient à Vienne le célèbre traité de la Triple-Alliance. — Le texte n'en fut pas publié, mais tout le monde est convaincu qu'il a un caractère purement défensif et qu'il stipule une mutuelle garantie territoriale.

Chaque pays contractant s'obligeait à participer à la défense de celui

des alliés qui serait attaqué par un autre État quelconque. On sait en outre que le traité était conclu pour cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 20 mai 1887. Pour comprendre le sens de l'importance de ce traité il suffit de se reporter au traité d'alliance conclu le 7 octobre 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Ce dernier traité fut officiellement publié à Berlin et à Vienne le 3 février 1888; en voici les dispositions. L'article 1er porte que si un des deux empires est attaqué par la Russie, les pays contractants s'obligent à se prêter mutuellement secours et à employer à cette fin tout l'ensemble de leurs forces militaires. La paix ne peut être signée que conjointement et d'un commun accord. — L'article 2 porte que si l'un des grands pays contractants est attaqué par une autre puissance, l'autre s'oblige en vertu du présent traité non seulement de ne pas porter secours à la puissance agressive, mais aussi d'observer une bienveillante neutralité. Si le pays agresseur est soutenu par la Russie d'une manière ou d'une autre, soit activement, soit par des mesures militaires menaçant le gouvernement attaqué, dans ce cas l'obligation stipulée dans l'article premier entre en vigueur; c'est-à-dire l'obligation de se prêter mutuellement secours par toutes les forces militaires; et à partir de ce moment les opérations de guerre des deux grands pays contractants doivent être exécutées conjointement jusqu'à la conclusion de la paix commune. L'article 3 porte que le traité, étant donné son caractère pacifique et afin d'éviter toute fausse interprétation, sera tenu secret entre les deux grandes puissances contractantes. Il ne peut être communiqué à une tierce puissance sans consentement mutuel des deux parties, et cette communication ne doit avoir lieu que pour des affaires concernant les deux pays. Les deux grands pays contractants se basant sur les sentiments exprimés par l'Empereur Alexandre lors de l'entrevue d'Alexandroff nourrissent l'espoir que les armes de la Russie ne prendront pas un caractère menaçant envers eux, c'est pourquoi ils déclarent qu'aujourd'hui il n'existe aucune raison de publier le traité. Si contre toute attente leurs espérances ne se réalisaient pas, les deux grands pays contractants considéreraient de leur devoir d'honneur d'informer l'empereur Alexandre, ne fut-ce que confidentiellement, qu'ils devront considérer toute attaque contre l'un deux comme si elle était dirigée contre les deux. Le traité fut signé à Vienne le 7 octobre 1879 PAR HENRI VII, le prince Reuss ambassadeur d'Allemagne et Andrassy.

Tel est l'acte qui a servi de base à la Triple-Alliance. Il nous donne

des indications suffisantes pour établir par voie d'induction le traité de 1882 en prenant en considération les intérêts que les trois Etats contractants avaient en vue. — L'Italie obtenait la promesse d'un double soutien en cas d'attaque de la part de la France. Elle s'assurait en outre l'inviolabilité de ses frontières nord-est. Enfin, en vertu des stipulations contractuelles relativement à l'inviolabilité territoriale elle était garantie contre toute tentative des puissances étrangères, tentatives ayant pour but de rétablir le pouvoir temporel du pape..... Au début des pourparlers de Vienne, le gouvernement italien exigeait davantage. Se trouvant sous l'influence de cet état d'esprit agité qu'avait suscité la question tunisienne, le gouvernement italien voulait inclure dans le traité d'alliance une clause en vertu de laquelle les deux pays contractants s'obligeaient à se prêter un appui mutuel afin de conserver le *statu quo* dans la mer Méditerranée. Les Cabinets de Berlin et de Vienne déclinèrent la proposition de l'Autriche de garder jalousement confidentiel le caractère du traité; il fut même décidé d'en cacher l'existence. Ce secret fut même si bien gardé que ce ne fut qu'au commencement de l'année 1883, c'est-à-dire quand Mancini lui-même ne craignit plus de faire une allusion claire au traité dans une discussion au Parlement, que la diplomatie française parvint à en apprendre l'existence. La nouvelle de sa conclusion ne troubla pas la diplomatie française. Mais la même nouvelle se répercuta tout autrement sur l'opinion publique en France. Elle ne put supporter avec une philosophie muette la nouvelle de l'évolution transformant l'Italie libérée avec l'aide de la France unifiée et élevée au rang de grande puissance, en garante de l'inviolabilité du traité de Francfort qui créait un état de choses fondé sur le démembrement de la France. La Triple-Alliance existait depuis deux ans sans avantages aucun pour les Italiens quand tout-à-coup il se produisit un événement inattendu qui pouvait ébranler leur confiance dans cette alliance défensive. L'affaire dont il était alors question était ni plus ni moins qu'un nouveau rapprochement entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et la Russie. Le bruit de ce rapprochement courut au commencement de l'année 1884 mais personne alors n'y ajouta foi. En septembre, après l'entrevue de Guillaume et de François-Joseph avec Alexandre III, tout doute disparut. D'après des renseignements dignes de foi, les trois empereurs se rencontrèrent à Skvernovitsy dans le but de signer un traité secret conclu pour trois ans et en vertu duquel ils s'obligeaient mutuellement

à observer une bienveillante neutralité au cas ou l'un de leurs empires se trouveraient attaqué par une autre puissance. — Ce fut la première mais non la seule application du *principe desurgarentie* inventé par le prince de Bismarck prudent et peu difficile en art diplomatique. Grâce au traité de la Triple-Alliance, lé gouvernement allemand s'était assuré l'appui de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie en cas d'une attaque quelconque de la part de ses voisins de l'est ou de l'ouest. Par suite du traité de 1884 le gouvernement allemand condamnait la Russie à l'inaction complète en cas d'une attaque de la France contre l'Allemagne. En même temps le gouvernement allemand avait réussi en partie à écarter la possibilité d'une coalition franco-russe. L'Autriche-Hongrie trouvait profit dans cette combinaison politique qui devait la préserver dans certains cas du risque d'une collision avec la Russie, tandis que sa frontière sud-est était garantie par la Triple-Alliance. — Seule l'Italie était oubliée dans le nouveau système politique. Elle ne pouvait en espérer aucun avantage et de plus elle voyait que l'entente renouvelée entre les trois empires diminuait dans une certaine mesure l'importance que présentait auparavant son adhésion. Certains de la neutralité de la Russie, les alliés de l'Italie n'avaient plus besoin de se guider au même degré qu'auparavant sur les mêmes considérations qui avaient servi de base principale à la création de la Triple-Alliance. Ils n'avaient plus tant besoin qu'auparavant du concours allié de l'Italie.....

L'Italie devait comprendre qu'elle ne jouait plus le même rôle qu'au début de la Triple-Alliance ou elle ne figurait plus sur le pied d'égalité. De plus l'Italie se sentait blessée par la façon d'agir des Cours de Berlin et de Vienne qui, à son insu étaient entrées en entente secrète et s'étaient bornées afin, de ménager sa légitime susceptibilité, à de vagues protestations, que les questions qui avaient été traitées à Skvernovitsy étaient d'un caractère spécial. Le 17 septembre (N. S.) 1885, le Roumélie décréta une unification à la Bulgarie. Il était facile de prévoir que la guerre éclaterait entre la Serbie et la Bulgarie et que cette collision, quelle que soit son issue, causerait un refroidissement dans les rapports des Cours de Vienne et de St-Pétersbourg, ou une rupture complète, malgré les protestations d'amitié et de neutralité stipulées dans le traité secret de 1884. Du coup l'Italie recouvra, aux yeux de l'Autriche-Hongrie, cette importance qu'elle avait lors de la conclusion de la Triple-Alliance et qui avait diminué temporairement

par suite du rapprochement mutuel des trois empires. Il était donc de la plus grande importance pour l'Italie d'avoir au Ministère des affaires étrangères un diplomate expérimenté, énergique et respecté à l'étranger. En présence de cette situation le patriotisme du comte Robilan ne pouvait que répondre à l'appel direct et répété de son souverain. Le 27 septembre, le comte Robilan fut nommé ministre des affaires étrangères dans le Cabinet Depretis.

.... Le 19 novembre 1885 la guerre déclarée par le roi Milan au prince Alexandre se termina à Slivnitsa par la défaite de l'armée Serbe. L'Autriche-Hongrie força les puissances belligérantes à conclure un armistice. Bientôt après l'armistice un traité de paix fut conclu mais la révolution de Philippopoli, la façon d'agir du prince Alexandre et particulièrement l'intervention de l'empereur François-Joseph aigrirent les relations de la Russie avec l'Autriche-Hongrie et même avec l'Allemagne qui, bien qu'elle semblait ne pas prendre part au sort de la Bulgarie n'en avait déjà pas moins paralysé, par sa seule neutralité, l'activité du Cabinet de St. Pétersbourg.... L'Italie ne pouvait que tirer avantage de l'agitation de la question des Balkans et de la lutte pour l'influence politique qui continuait entre Vienne et St. Pétersbourg. Il était encore plus important alors qu'auparavant pour l'Autriche-Hongrie de retenir l'Italie dans la Triple Alliance afin de préserver du danger ses frontières du sud en cas d'un collision avec le grand empire du Nord. L'adhésion de l'Italie à la Triple-Alliance avait aussi une grande importance pour l'Allemagne étant donné ses intérêts de principale alliée et aussi vu ses intérêts personnels. Par suite, le gouvernement italien pouvait recouvrer cette importance qu'il avait avant le traité secret de 1884. Il savait quel prix avait alors pour l'Autriche et l'Allemagne la participation de l'Italie à la Triple-Alliance, c'est pourquoi elle pouvait alors poser ses conditions pour sa participation ultérieure dans la Triple-Alliance. Avec sa sagesse et sa prudence naturelles le comte Robilan vit dans cette nouvelle situation politique une nouvelle raison d'entretenir avec la France les bonnes relations grâce auxquelles il pouvait conserver avec les alliés de l'Italie une situation indépendante. La preuve évidente de la disposition du comte Robilan était qu'il était prêt à entrer en pourparlers avec la République Française en vue d'un traité sur la navigation...... Les pourparlers étaient menés avec la désir mutuel d'entrer en accord. Le 10 avril 1886 le traité fut signé. Le comte Robilan présenta immé-

diatement ce traité à la sanction du parlement qui l'accepta sans dificulté. Mais par malheur la Chambre des députés en France se trouvant sous l'influence d'idées protectionnistes qui selon elle avaient une plus grande importance que n'importe quelle autre considération politique, rejeta le projet du traité au mois de juillet 1886. On comprend quelle impression produisit au delà des Alpes cette élection parlementaire. En Allemagne les partisans de l'alliance profitèrent de cette décision du Parlement français pour nuire aux rapports Franco-italiens.... Dans toute la Péninsule on considéra ce fait comme une preuve de malveillance de la part de la France résolue à des actes hostiles et devenue ennemie irréconciliable de l'Italie. Les suite de cet état de choses pendant douze ans se répercuta sur les intérêts maritime des deux nations.

La façon d'agir du Parlement français fut aussi une des causse principales qui poussèrent le gouvernement du roi à la fin de l'année 1886 à déclarer qu'il ne désirait pas renouveler le traité de commerce franco-italien du 3 novembre 1881.... En mars 1886, le comte Launay ambassadeur d'Italie à Berlin interregea le comte Robilan sur les opinions du gouvernement italien quant à l'opportunité du renouvellement du traité de la Triple-Alliance. Robilan répondit qu'il n'était pas très satisfait de la façon d'agir de l'Allemagne. Il considerait le moment comme mal choisi pour entamer des pourparlers et trouvait que le traité devrait en tout cas subir des modifications. Deux mois après le comte Launay s'adressa de nouveau au comte Robilan, le priant de se pronocer relativement à l'opportunité de l'ouverture des pourparlers ainsi que du renouvellement de la Triple-Alliance. Cette fois le comte Robilan se montra plus conciliant mais il déclara qu'il considérait comme indispensable d'avoir des renseignements détaillés sur les intentions du prince de Bismarck, qu'il jugeait possible une en entrevue personnelle avec le prince à Teplitz où ailleurs, mais seulement après qu'il aurait reçu les renseignements qu'il demandait. Launay, avec joie, se saisit de cette idée d'une entrevue de Robilan avec Bismarck et se mit a exhorter le président du Conseil italien à se rendre à Hastein pour y saluer l'empereur Guillaume. Bismarck devait également se rendre dans cette ville. Mais il ne plut pas au comte Robilan de suivre le conseil du comte de Launay. Il lui répondit que bien que le prince de Bismarck ait employé des phrases flatteuses à son adresse quand il était entré au ministère, il n'avait même pas remué son petit doigt pour ar-

river à un rapprochement plus pratique avec l'Italie... L'Italie était positivement fatiguée de cette alliance infructueuse et lui (Robilan) ne voulait pas la forcer à renouveler cette alliance car il sentait bien qu'elle resterait toujours sans avantages pour sa patrie. Il est possible que Bismarck s'était trompé sur Robilan qu'il ne connaissait aucunement. Peut-être pensait-il que Robilan éprouverait toujours le besoin de le suivre à tout prix sur les talons. Si telle était l'idée de Bismarck il se trompait étrangement. C'est pourquoi il fallait considérer que très probablement l'alliance ne serait pas renouvelée... Ensuite Robilan enjoignit au comte Launay de cesser tout échange d'idées sur le renouvellement de l'alliance tant qu'elles viendraient de lui. Si le chancelier voulait entrer en pourparlers, qu'ils fît les premiers pas et informât le gouvernement italien de ses intentions..... Le gouvernement commit une faute en prenant sur lui l'initiative dans les pourparlers pour la conclusion du traité d'alliance qui tirait à sa fin. Lui (Robilan) exprima à plusieurs reprises au ministre des affaires étrangères d'alors son profond regret à ce sujet, et le mit en garde contre la faute que son prédécesseur avait commise. Au commencement d'août 1886 après une conférence avec le prince Bismarck à Gastein, le comte Kalnokg informa l'ambasadeur d'Italie à Vienne de ce qu'à Berlin et à Vienne on considérait opportun de prolonger l'entente contractuelle entre les trois puissances. La même déclaration fut faite au ministère des affaires étrangères par Keidel ambassadeur d'Allemagne près le roi d'Italie. Robilan répondit qu'il considérait comme impossible le renouvellement de la Triple-Alliance aux conditions précédentes. Il considérait comme indispensable de compléter le texte du traité par des stipulations sauvegardant les intérêts de l'Italie dans la mer Méditerranée. De plus Robilan exprima le désir que les pourparlers n'aient pas lieu à Vienne comme auparavant, mais à Berlin ou à Rome. Au commencement de novembre 1886, Keidel remit au gouvernement italien une offre officielle de renouveler le traité d'alliance. En réponse à cette proposition le gouvernement envoya à Berlin les stipulations contractuelles complémentaires qui devaient entrer dans le texte du nouveau traité et sans l'acceptation desquelles le gouvernement ne consentirait pas au renouvellement de l'alliance........

Le 8 février 1887 le Cabinet à la tête duquel était le comte Robilan démissionna à cause des événements d'Afrique ; mais il resta temporairement au pouvoir afin de terminer les pourparlers relativement

au renouvellement de la Triple-Alliance qui fut signé à Berlin en mars 1887.

Le 17 mars, l'organe officiel du gouvernement allemand *Reichsanzeiger* annonçait qu'il était conféré au comte Robilan l'ordre de l'Aigle Noire. Cet ordre fut pour tout le monde comme une récompense du rôle joué par lui dans le renouvellement de la Triple-Alliance. Comme le précédent, le traité de renouvellement fut gardé secret. On savait seulement que sa durée était de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 20 mai 1892 et qu'il avait conservé le caractère purement défensif du premier. Quand à la protection des intérêts italiens dans la mer Méditerranée par voie d'une entente contractuelle particulière entre l'Italie et l'Angleterre et qui devait s'opérer par l'intermédiaire du chancelier allemand, l'auteur suppose que les espérances de l'Italie ne furent pas réalisées. L'auteur affirme également que dans le texte du nouveau traité d'alliance aucune des stipulations que le comte Robilan désirait y introduire n'y figurent.

Le 4 avril 1887, le comte Robilan démissionna. Le même jour Depretis forma un nouveau Cabinet dans lequel il occupa lui-même le portefeuille des affaires étrangères ; Crispi fut nommé ministre de l'intérieur. Le 29 juillet Depretis mourut. Crispi fut nommé président du Conseil ; il occupa en même temps le portefeuille des affaires étrangères. En quatre ans il devint le principal guide de la politique intérieure et extérieure du royaume. Il savait parfaitement quels étaient les sentiments provoqués en France par sa nomination. Mais il avait lieu de supposer qu'à Berlin et à Vienne elle rencontrerait les mêmes antipathies. Son passé politique, le rôle qu'il avait joué dans les mouvements révolutionnaires, son aspiration irrédentiste, tout cela suscitait de la défiance, entravait le succès de sa mission. C'est pourquoi il devait avant tout tâcher de s'assurer les bonnes dispositions des alliés de l'Italie.....

Le 1er octobre 1887 Crispi arriva à Friedrichsruh où il séjourna trois jours. Etant donné la mauvaise impression produite en France par l'entrevue de Friedrichsruh entre Crispi et Bismarck, Crispi prononça le 25 octobre à Turin un discours dans lequel il disait que bien que son voyage en Allemagne eût alarmé l'opinion publique en France il n'avait pas provoqué la défiance du gouvernement français qui connaissait la pureté de ses intentions, et était assuré qu'il ne voulait pas comploter contre la nation voisine, avec laquelle l'Italie était liée par

une analogie de race et des traditions de civilisation..... Personne ne désirait la guerre avec la France car la victoire aussi bien que la défaite auraient des résultats funestes pour la liberté des deux nations et pour l'équilibre de l'Europe..... Quand l'ambassadeur d'Italie à Paris annonça (15 septembre 1886) au gouvernemen français que le traité de commerce avec la France ne serait pas renouvelé il annonça en même temps que son gouvernement était prêt à entrer en pourparlers au sujet d'un nouveau traité. Mais plusieurs mois se passèrent sans que le gouvernement italien renouvelât ses propositions au gouvernement français. L'Italie employa ce temps à affermir sa situation. En 1887, un nouveau tarif douanier fut introduit et tous les objets d'importation de provenance française furent frappés d'un droit sensiblement supérieur à celui de provenance italienne importés en France... Ce n'est qu'après avoir pris cette mesure que le gouvernement Italien se décida à entamer des pourparlers avec le gouvernement français relativement à la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

A la fin de septembre trois délégués du gouvernement italien se rendirent à Paris ; ce furent : Luzzati, Ellena et Branca. Crispi jugea que c'était le moment le plus propice pour sa visite à Friedrichsruh.. Le 29 décembre Crispi et le comte de Mouy ambassadeur de France près le Quirinal signèrent une entente dans laquelle le traité de commerce de 1881 était prorogé pour deux mois.......... Pendant ces deux mois les pourparlers franco-italiens n'aboutirent à aucun résultat. Le 1er mars la guerre des tarifs qui dura plus de dix ans commença. Elle porta de grands préjudices aux intérêts des deux pays et surtout rompit leurs bonnes relations. En 1887, le traité de 1884 en vertu duquel la Russie s'obligeait à la neutralité en cas de guerre entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et une autre puissance quelconque, expira. Les Cabinets de Berlin et de Vienne publièrent le traité d'alliance austro-allemand conclu en 1879. C'était un avertissement à la Cour de St Pétersbourg, avertissement bientôt réitéré par le fier discours du prince de Bismarck dont les menaçantes paroles conclusives se répercutèrent par toute l'Europe : « Nous, Allemands, nous craignions Dieu mais rien que lui au monde ». — La publication du traité de commerce austro-allemand eut lieu le 3 février 1888, Bismarck prononça son discours le 6 février, le 4 de ce mois Crispi annonçait que l'Italie avait besoin d'une armée et d'une flotte puissantes, seul moyen de mettre certaines puissances à la raison. S'il était nécessaire, la paix serait prescrite à ces

puissances par la Triple-Alliance. Cependant Crispi déclinait définitivement le projet des conditions d'un nouveau traité de commerce franco-italien présenté par le gouvernement français. Le 28 février Crispi commença la guerre des tarifs avec la France. Le 9 mars 1888 le vieil empereur Guillaume mourait. Trois mois après la couronne reposait sur la tête d'un empereur de 29 ans........ Avant la fin de l'année Guillaume II se rendit à Rome,....... Le 21 mai 1889, le roi Humbert rendit à Berlin la visite qui lui avait été faite à Rome. Dans sa réponse à l'empereur, le roi Humbert porta un toast et dit; « Nos armées — la vôtre que j'ai pu admirer, celle de l'Italie que vous avez jugée si favorablement — sauront remplir leur grande tâche. » cet incident fut le point culminent de cette crise qui existait dans les relations mutuelles de la France et de l'Italie. Il semblait que la Triple-Alliance perdant le caractère pacifique de sa première phase, tendait à diriger ses armes vers une guerre offensive. Mais par bonheur on réussit à éviter toute rupture. Le temps et les évènements donnèrent la prépondérance à la raison. On décida en France d'observer la prudence jusqu'aux limites dictées par le dignité nationale......... En Italie même, on commença à comprendre que la tension des rapports avec la France ne donnerait aucun bénéfice et que si elle se prolongeait elle aurait les suites les plus désavantageuses. La nation sentait fortement le fardeau de sa situation de grande puissance et de son nouvel armement militaire. Elle était d'autant encline à accuser la politique qu'elle avait suivie dans les derniers temps, que le poids de ce fardeau s'était accru par ce fait, que les marchés français lui étaient fermés. Malgré tous les efforts employés à diriger la nation vers un nouvel ordre d'idées, elle ne pouvait se débarrasser de cette idée que c'étaient les suites funestes de son adhésion à la Triple-Alliance. Anfin, à Berlin même, au commencement du séjour qu'il y fit avec le roi, Crispi put se convaincre que les alliées de l'Italie s'étaient pronoçées pour la politique conservatrice et qu'elles ne prêteraient pas leur appui à quelle qu'autre politique que ce soit. Ainsi donc, le gouvernement royal avait de nombreuses raisons pour éviter une complication. Il fallait changer de façon d'agir envers la France. Il fallait songer aux moyens de mettre fin à cette lutte qui se poursuivait sans profit mais non sans pertes. — Crispi avait ces considérations en vue; son autorité commençait à chanceler par suite des insuccès essuyés. Il agissait certes sous l'influence de ces considérations en se décidant à la

fin de 1889 à conclure une nouvelle entente économique en annulant les tarifs qui frappaient les produits français. Quelques semaines plus tard l'empereur Guillaume II se sépara subitemant du prince de Bismarck, de cet homme d'Etat qu'on était habitué à considérer comme ordonnateur inamovible de la politique impériale, le créateur et l'âme de la Triple-Alliance. Cet événement provoqua parmi les Italiens un étonnement inquiet. Il ne pouvait augmenter leur confiance dans le système politique de l'Allemagne. Crispi perdit la part de crédit que lui attribuaient ses compatriotes à cause de ses relations personnelles avec le chancelier tombé en disgrâce. Ce fut pour lui un nouveau prétexte de souligner le revirement politique qui l'avait poussé à resserrer les liens relâchés avec la France. Bientôt l'occasion se présenta à lui de manifester à nouveau sa façon de voir. A la fin d'Avril, Carnot entreprit un voyage dans le département du Var. Conformément aux traditions des meilleurs temps, la flotte italienne vint à Toulon pour y saluer le président. L'accueil fait à la flotte italienne ne laissa rien à désirer. Les marins français rivalisèrent de civilité avec leurs hôtes d'un jour auxquels la foule n'épargna pas ses acclamations de sympathies. — Ainsi donc, l'année 1890 commençait sous de meilleurs augures. A Rome comme à Paris, les partisans d'une entente franco-italienne reprirent courage. Il restait encore deux ans pour que le traité de la Triple-Alliance expirât. Profiterait-on de ce laps de temps pour en venir à une réconciliation complète entre les deux nations latines? Plusieurs semaines et même plusieurs mois s'écoulèrent et cependant les espérances ne se réalisaient toujours pas, la situation restait la même...... L'Italie abolit le tarif de guerre posé sur les produits français d'importation ; la France, elle, ne pouvait en faire autant car c'eût été porter atteinte à son commerce en le mettant ainsi dans des conditions inégales.

L'Italie cherchait à obtenir ses droits au protectorat sur L'Abyssinie entière, mais elle rencontra de la résistance de la part des autres puissances auxquelles la France dut s'unir vu ses rapports avec Ménélik et sa situation en Obock.

Au mois d'aôut le gouvernement de la République fit connaître son intention d'envoyer une escadre dans les eaux italiennes pour saluer le roi Humbert et rendre la visite faite à Toulon par l'escadre royale ; mais au dernier moment elle dut renoncer à cette intention parce que le roi avait remis son voyage de Venise.....

.... Le 8 octobre, Crispi se rendit à Florence pour y prononcer un discours comme il avait l'habitude de le faire pendant les vacances du Parlement. Le discours qu'il y prononça cette fois, laissa l'impression que plus que jamais il était convaincu de l'utilité de la Triple-Alliance et qu'il était décidé à la renouveler. Les commentaires à l'étranger sur ce discours démontraient qu'on l'avait compris ainsi à Berlin, à Vienne et à Londres. Un mois plus tard le comte Caprivi chancelier de l'empire d'Allemagne se rendit à Monza et y eut plusieurs conférences avec le roi Humbert et Crispi. Personnne ne douta plus ensuite des intentions du gouvernement italien ; il désirait désormais suivre le système qu'il avait observé depuis 1882. Il ne restait qu'à savoir si la nation se prononcerait dans ce sens aux élections prochaines. Elles eureut lieu le 23 novembre......... Sur 508 députés, Crispi put en compter 395 du parti du gouvernement. Mais cette nouvelle majorité supérieure en nombre à la précédente semblait moins homogène....... La victoire grâce à laquelle Crispi espérait raffermir son autorité se trouva être une victoire de Pyrrhus...... Le 31 janvier 1891 une coalition ministérielle se forma sous la présidence du marquis di Rudini, qui outre le poste de président du Conseil occupait encore le ministère des affaires étrangères...... Le nouveau Cabinet fut favorablement accueilli en France....,.. Le 7 mars 1891 à la Chambre des députés, la question du renouvellement de la Triple-Alliance fut discutée ainsi que celle des relations avec la France. Le président du Conseil répondit aux interpellations déposées qu'il n'était pas décidé à affaiblir les liens qui unissaient les membres de la Triple-Alliance, et à plus forte raison d'en retirer l'Italie. Le ministre desirait maintenir cette alliance qui avait déjà donné à l'Europe une longue ère de paix et qui était le gage que cette paix ne serait pas troublée...... Dans le reste de son discours, di Rudini disait son désir de renouer des relations amicales et une mutuelle confiance avec la France...... Bientôt après à la chambre des députés on procéda à la discution du budget du ministère des affaires étrangères. Le président du Conseil répondant à l'interpellation du député comte Marazzi déclara que l'Italie devait viser à deux buts : L'équilibre et la paix. L'Italie avait cru et croyait que la Triple-Alliance maintenait l'équilibre et la paix C'étaient les aspirations idéales que les Italiens devaient fermement pour suivre. Le ministre ne jugeait pas utile ces discutions quotidiennes sur la direction que devait suivre la politique extérieure.

C'était d'autant plus inopportun que le système des alliances n'est pas une de ces choses qui puissent se prêter à des modifications selon un caprice d'aujourd'hui ou de demain. Le gouvernement devait avoir et aurait la ferme volonté de maintenir l'amitié avec les nations voisines. Il emploirait tous ses efforts pour atteindres ces résultats.

.... Le 13 juin (N. S.) Négri fit au Sénat une interpellation au gouvernement demandant des explications au sujet de sa politique extérieure dans l'avenir, et sur ses relation avec la Triple-Alliance. — Di Rudini répondit que son opinion était en contradiction complète avec celle du sénateur Negri qui affirmait que le gouvernement suivait une politique intérieure prudente, tandis qu'à l'extérieur sa politique était hasardeuse. C'était complètement faux ..... Le gouvernement désirait aussi observer dans ses rapports extérieurs une politique prudente...... Mais une politique prudente n'obligeait pas une grande puissanee ni au désarnement complet ni à l'isolement. Elle n'obligeait qu'à un armement modéré et aux alliances pouvant assurer la paix. Si l'Italie désirait à un moment inoportun se débarrasser de ses alliances et en mêmes temps éviter tout risque d'être humiliée elle serait obligée de doubler ses dépenses pour l'armée et la flotte. La Triple-Alliance était la paix, rien que la paix ce que prouvait sa durée de presque dix ans. — Après le ministre, le sénateur marquis Alfieri prit la parole. Il dit que les premiers traités de la Triple-Alliance avaient été conclus sous l'influence de circonstances qui depuis avaient subi des modifications. S'il n'était pas trop tard il serait désirable lors du renouvellement de ces traités que l'on prit en considération la situation actuelle de l'Europe, et, en particulier de la disposition amicale de l'Angleterre envers l'Italie, — Di Rudini répondit qu'il donnait sa parole d'honneur que le jour ou la question dont il s'agissait serait posée, il tiendrait compte des arguments du sénateur Alfieri...... La seule conclusion que l'on pouvait tirer de la réponse du sénateur Negri était que le président du Conseil considérait qu'en vue des grands intérêt de l'italie il fallait maintenir le traité conclu avec les Allemands, et qu'il était décidé à le renouveler. Mais d'un autre côté la réponse du président du Conseil au marquis Alfieri semblait indiquer que la question du renouvellement du traité n'était pas encore tranchée..... Les intentions du gouvernemt royal suscitèrent des protestations dans la Péninsule qui croissaient chaque jour. Les groupes ultra-démocratiques commencèrent à délibérer ouvertement

sur les mesures à prendre pour soulever l'opinion publique contre le gouvernement. —

Le 16 juin une assemblée eut lieu au club radical de Rome. De nombreux députés y prirent part. Au commencement des débats quelques orateurs parlèrent de la Triple-Alliance au point de vue de la politique extérieure. Les orateurs affirmaient que ce système politique allait à l'encontre des aspirations irrédentistes de l'Italie et qu'il était incompatible avec le rétablissement des rapports avec la France. D'autres orateurs se prononcèrent pour la question exclusivement au point vue économique pour enlever au gouverenment tout prétexte d'intervention. Il était indispensable d'insister sur ce que la Triple-Alliance imposait un lourd fardeau au peuple. Tous les gens de tous les partis pourraient tomber d'accord à ce sujet, ainsi le gouvernement ne pourrait trouver un prétexte pour recourir a des sévérités administratives. Cette dernière opinion l'emporta et l'assemblée fut close par la décision suivante :

L'assemblée démocratique réunie par le club radical de Rome afin que la nation puisse se prononcer sur la question de la Triple-Alliance — ce qu'on lui refuse — a décidé de former une commission qui se charge de décider quels sont les moyens les plus pratiques par lesques la volonté du peuple puisse se manifester de la façon la plus solennelle, — Albani Colojani, Imbriani Bobio, Ferri, Lodi, Ferrari faisaient partie de la commission formée pour cette résolution. Tous ces membres de la dite commission faisaient partie de la Chambre des députés et siégeaint sur les bancs de l'extrême gauche. — La commission proposa le programme suivant : Un manifeste devait être donné au peuple dans le but d'expliquer la nécessité de se prononcer sur la question de la Triple-Alliance. Puis organiser dans toutes les villes de l'Italie des assemblées nationales —le meilleur moyen pour que l'opinion publique puisse se manifester. — Ensuite proposer à toutes les associations de faire émettre l'opinion personnelle de leurs membres sur la question de la Triple-Alliance. Il était en outre proposé aux associations de nommer des délégués pour qu'ils assistassent à l'assemblée réunie à Rome et que l'on put avoir le total définitif de toutes les manifestations nationales. Enfin la commission proposait de créer des conférences dans les principaux centres de la Péninsule. Ces conférences devaient être consacées à l'explication de la question du renouvellement de la Triple-Alliance. Le plan était heureusement établi pour la réussite d'une agitation

légale que des radicaux avaient en vue. De plus les radicaux montrèrent une activité très énergique dans la mise à exécution de ce plan. Le manifeste au peuple fut promptement établi et communiqué à la presse Les embarras politiques et économiques causés par la Triple-Alliance y étaient habilement exposés et mis en relief; tous les points qui auraient pu susciter des froissements patriotiques en étaient rejetés. Il n'y était aucunement parlé de la France. Seule une phrase sur l'abolissement des anciens échanges naturels de commerce y étaient insérée. Enfin on annonçait que de nombreuses conférences auraient lieu dans toutes les provinces......

... Une activité si énergique ne pouvait rester infructueuse. Dans les grandes villes les signes d'une réaction bruyante contre les traités avec l'Allemagne commencèrent à se manifester. Mais le gouvernement interdit les assemblées réunies pour juger la question de la Triple-Alliance. La presse officieuse ne cacha déjà plus son inquiétude. Le gouvernement mena une lutte âpre et passionnée avec les comités démocratiques. Mais les comités manifestèrent une complète assurance dans leur victoire finale, se sentant de force à éveiller dans la nation une telle indignation que le gouvernement n'oserait pas la mépriser. Peut-être auraient-ils atteint leur but s'ils avaient eu à leur disposition le temps voulu. Mais la situation changea subitement, comme un coup de théatre. Le gouvernement décida d'en finir du coup en renouvelant le traité d'alliance. Par suite, cette agitation n'avait plus raison d'être. Non seulement cette campagne des radicaux n'avait pas entravé l'accomplissement de cet acte, mais, elle avait même contribué à le précipiter, parce qu'il suggérait un danger pour les intérêts dynastiques et aussi parce qu'il fournissait au ministère des affaires étrangères allemand des preuves probantes... Le 27 juin 1891 la Chambre des députés italienne délibéra sur deux intepellations. La première concernait la politique extérieure du Cabinet. Elle fut faite par le député Cavalotti qui voulait soulever la discussion sur la question du renouvellement de la Triple-Alliance. La seconde faite par le député Colojani concernait la politique intérieure, et en particulier l'interdiction des assemblées publiques par le gouvernement. Après ces deux interpellations il en fut ncore fait une troisième par un des laeders du groupe des députés piémontais, Brino, ex-ministre de la marine. Cette troisième interpellation avait été déposée au parlement après entente préalable avec le ministère. Le président du Conseil s'arrangea de fançon à ce que la troisième in-

terpellation, seule, fût l'objet de la délibération. Dans sa réponse à Brino, le président du Conseil dit que la Chambre et le pays pouvaient être assurés que le gouvernement était décidé à suivre à l'avenir cette politique de paix que l'Italie suivait déjà depuis longtemps... Le gouvernement maintiendrait ses relations d'alliée avec les empires du centre. L'Italie et l'Europe pouvaient être complètement assurées que les traités d'alliance resteraient en vigueur et que la paix serait encore pour longtemps maintenue. D'après les paroles du président du Conseil on ne pouvait savoir si le traité d'alliance était déjà renouvelé ou s'il était à la veille de l'être. Le 29 juin, au Sénat, le président du Conseil le marquis di Rudini, dans sa réponse à l'interpellation du sénateur comte Taverna dit que l'Italie désirait fermement la paix car elle la trouvait indispensable au développement des institutions politiques et à l'amélioration de sa situation économique. Mais d'un autre côté l'Italie désirait fermement, de même que le gouvernement, le maintien de l'équilibre en Europe et du *statu quo*, principalement dans la mer Méditerranée. Afin de réaliser ces intentions le gouvernement s'était, quelque temps auparavant, efforcé d'entrer en pourparlers avec les nations partageant cette opinion, et avec lesquelles l'Italie était liée par des intérêts mutuels, et de conclure des traités avec elles. Quelques années auparavant un échange d'opinions avait eu lieu avec l'Angleterre et au sujet duquel sir John Fergusson (1) avait fait une déclaration au parlement anglais. Son discours répondait entièrement à l'état réel des choses. L'Italie et l'Angletsrre étaient décidées à maintenir la paix et le *statu quo*. Le président du Conseil ne voyait pas de questions sur lesquelles les vues de l'Italie ne fussent pas d'accord avec celles de l'Angleterre. Cette unité de vue s'expliquait par l'identité des intérêts des deux pays. Quant aux rapports de l'Italie avec les puissances du centre, il était depuis longtemps connu que l'Italie était liée à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie par une amitié étroite. On savait également dans quelles circonstances avaient été signés les traités... qui avaient été et étaient aujourd'hui une sincère et solide garantie de paix.— Le temps approchait où ces traités allaient expirer. On pouvait s'attendre à une période d'hésitation, de doute et de perpléxité qui devrait éveiller l'opinion publique en Italie et au dehors. Le président du Conseil était tombé d'accord avec les gouvernements allemand et austro-hon-

(1) Alors adjoint du ministre des affaires étrangères.

grois sur l'opportunité de faire cesser les doutes et les agitations qu'ils avaient produits. Le ministre était en mesure de déclarer que longtemps encore avant l'expiration des anciens traités, de nouveaux seraient déjà en vigueur. Dans la politique italienne il ne se produirait aucune interruption : ce serait....... « comme un jour d'été dans les régions polaires où la nuit n'apporte pas de ténèbres, où le coucher du soleil coïncide avec l'aurore ». — Après ce discours tout doute avait disparu : la Triple-Allirnce fut prorogée pour une nouvelle période.....

...... Le 29 juin, le journal milanais *Corriere della Sera*, annonçait que la veille, après la séance à la Chambre des députés, le gouvernement royal avait ratifié le nouveau traité. — Le même jour, le *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* annonçait le renouvellement du traité d'alliance. Egalement le 29 juin une agence officieuse de Berlin insérait un télégramme de l'île Helgoland : — « L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés ici ce soir. Pendant le trajet de Hambourg l'empereur a annoncé au directeur de la compagnie de navigation à vapeur, von Nissen, la prorogation de la Triple-Alliance pour six ans. » — Enfin, quelques jours après, l'interpellation déposée à la Chambre des députés autrichiennes poussa le comte Schapari président du Conseil, à déclarer que l'Italie venait de consentir à la prorogation pour plusieurs années, de la Triple-Alliance défensive conclue en 1882 avec l'Allemagne et l'AutricheHongrie. Les journaux officieux de Vienne ajoutaient à cette nouvelle que la Triple-Alliance continuait d'exister en conservant les principes fondamentaux de l'alliance....... Les stipulations contractuelles devaient rester secrètes.

Ainsi donc, il est possible au moyen d'un calcul très facile, d'établir la chronologie de la ligue conclue entre les trois monarques. La Triple-Alliance commença d'exister le 20 mai 1882. Elle fut conclue pour cinq ans....... Le premier renouvellement du traité d'alliance ayant eu lieu après les pourparlers entamés par Robilan, fut signé à Berlin en mars 1887. Il était renouvelé pour cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 29 mai 1892. Son second renouvellement eut lieu au mois de juin 1891 après les pourparlers que mena di Rudini. Le traité fut renouvelé onze mois avant l'expiration du précédent et pour une durée de six ans. Mais comme aucune des puissances contractantes ne manifesta le désir de faire cesser sa vigueur après le 20 mai 1898, il se trouva encore renouvelé pour une période de six ans, soit jusqu'au 20 mai 1904. D'après une autre version, le traité de la Triple-Alliance

prendrait fin en 1903, et non en 1904 .... Cette question n'est pas résolue......

Il serait superflu d'insister longtemps sur l'impression que produisit en France l'issue théâtrale par laquelle le parlement italien fut récompensé d'une façon si inattendue. Après la chute de Crispi, l'opinion publique conçut de nouveau l'espérance qu'un rapprochement lui succéderait. Elle croyait que la discorde momentanée s'oublierait ; elle se dit prête à toute concession pourvu que cela facilitât le rétablissement des relations amicales qui étaient, lui semblait-t-il, la suite naturelle des intérêts généraux et des sympathies traditionnelles. Elle ne posait qu'une condition qu'elle considérait comme non moins naturelle, le retrait des Italiens de la coalition formée contre la France. On peut se représenter quelle fut la déception et le mécontentement à la nouvelle alarmante, que le gouvernement royal n'avait même pas attendu l'expiration du traité pour le renouveler, et de plus, pour une longue durée. La diplomatie française n'avait pas à se troubler des événements auxquels elle était préparée et qu'elle pouvait envisager tranquillement. Et elle avait autre chose de plus important à faire qu'à perdre son temps à de vains reproches. Son rôle était d'apaiser les esprits et satisfaire aux nouveaux besoins de la situation politique. Elle devait s'occuper de résoudre deux questions. La première consistait à mettre fin à cet isolement dans lequel on tendait à laisser la France de sans se rendre compte que peut-être la durée de la coalition italiano-germanique devait fatalement provoquer une autre combinaison politique, pouvant former contre-poids et rétablir l'équilibre politique. Moins d'un mois après le renouvellement de la Triple-Alliance, la démonstration de Cronstadt consacra l'entente établie entre la France et la Russie. Il fallait ensuite rétablir entre les Français et leurs voisins du sud-est la solidarité d'intérêts qui éloignât le risque d'une rupture et diminuât ainsi le danger de leur réunion à la ligue centrale. Ce second résultat ne fut atteint qu'après sept ans d'efforts, grâce à la conclusion de l'entente commerciale du 11 novembre 1898. (1)

Loyseau signale l'année 1878 comme le début de l'époque de la soumission officielle de l'Autriche à ce sort qui lui avait été préparé par le prince de Bismarck. Ayant accepté des puissances et particu-

(1) Revue de Paris ; fascicule du 15 avril 1901 article de Billot : « La Triple Alliance ».

lièrement de l'Allemagne le mandat d'occuper la Bosnie et l'Herzegovine, l'Autriche, vaincue à Sadowa, par là même échangea définitivement sa présidence sur les Etats-Fédérés d'Allemagne contre la politique aventureuse du Levant qui ne pouvait s'étendre qu'à la mer Adriatique et aux balkans.

... En France et en Italie l'opinion publique a senti, mais trop tard déjà, que le traité de Berlin a signalé une nouvelle ère historique ayant réuni toute l'Europe centrale en un seul bloc emporté par son propre poids vers la mer et l'Orient... L'Italie, touchant l'Autriche par la mer Adriatique à l'est était exposée à l'extension de la monarchie des Habsbourg vers l'Orient et Drangnach Osten et vers la Méditerranée (Drangnach dem Mittelmeer) a pourtant, quatre ans plus tard, signé la Triple-Alliance. En France, on juge généralement cette décision avec partialité et une sévérité peu entendue. Surtout, on ne prend pas en considération la position délicate dans laquelle se trouvait le gouvernement italien vis-à-vis des puissances centrales européennes. Le marquis Cappelli, ci-devant secrétaire du comte Robilan et ensuite ministre des affaires étrangères raconte à quelles mesures forcées avait recours l'Allemagne et surtout l'Autriche, pour imposer leur alliance à l'Italie. Personne ne savait mieux que le comte Robilan, jusqu'à quel point l'Italie était isolée et surtout quel danger offrait pour elle l'hostilité de quelques Cabinets. Pendant le voyage du prince de Bismark à Vienne en 1879, le seul ambassadeur auquel il ne fit pas visite fut celui d'Italie. Outre cela le comte Andrassy, en causant avec Bismark, lui a dit que l'Autriche, effrayée par le mouvement irrédentiste, en Italie, pourrait se trouver forcer à lui déclarer la guerre. En même temps Andrassy demanda à Bismark si, dans ce cas, l'Allemagne s'opposerait â ce que l'Autriche reprît une partie des provinces perdues en 1859 et 1766? Bismark réfléchit un instant et répondit : « Non, nous ne nous y opposerons pas. L'Italie n'est pas du nombre de nos amis ». En même temps, à la question du nonce, si l'Allemagne s'opposerait à la restauration partielle du Pouvoir Temporel, Bismark donna juste la même réponse (1)... D'ailleurs, une alliance avec la France n'assurait à l'Italie, ni l'ordre monarchique auquel elle était attachée, ni l'amélioration de sa situation internationnale.

Cette alliance ne lui garantissait même pas son unité, car si la

(1) Rafaele Cappelli : La politica esterna del conte de Robillan — Romc 1897.

manière d'agir et l'esprit de prosélytisme de la génération Gambetta excitaient la méfiance dans le parti dynastique de l'Italie, — d'un autre côté, la manière d'agir des catholique et conservateurs français soulevait la défiance et inquiétait l'opinion dans des classes encore plus nombreuses.

Pendant qu'on discutait le *pour et le contre* de la Triple-Alliance ses partisans déclarèrent que les prétentions et même les succès de l'Autriche en Orient, ne leur donnaient aucune inquiétude.

L'un des partisans les plus éminents de l'Alliance écrivait que, comme la force des choses entraînait l'Autriche à Salonique et pousait la France à s'étendre le long de la côte du nord de l'Afrique et que l'Italie n'était pas en état de s'opposer à ces deux mouvements simultanés — restait à savoir lequel des deux était le moins dangereux pour elle ?

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du bassin de la Méditerranée, pour comprendre que le danger le plus effectif était l'installation de la France vis-à-vis et tout près de la Sicile, cet avant-poste de l'Italie, qui serait perdu en cas de guerre. La mer Égée est loin, tandis que le petit détroit entre Marsala et le cap de Bon représente le vrai détroit de Sicile. Le danger de le voir occupé par une grande puissance comme la France est bien au-dessus des dangers que pourait présenter l'occupation de Salonique par une puissance maritime de se condorbre (*Nuova Antologia* 1er juillet 1881.) Les Italiens croyaient que, soutenus par l'Europe centrale et dispensés, grâce à l'alliance formelle, du soin de sauvegarder leur frontière du nord, ils jouiraient d'une plus grande liberté, auraient plus de moyens et seraient même aidés à devenir la puissance dominante sur la Méditerranée. A cette thèse politique se mêlait aussi la thèse économique... La position topographique de l'Italie, qui s'étend dans la direction de Suez, la concavité de la côte de Ligurie qui touche au golfe de la Méditerranée, située à peu de distance de tous les grands passages alpins, l'ouverture de ces passages aux chemins de fer, tout cela devait assurer au jeune royaume, une position par laquelle la géographie se vengerait de l'histoire et mettrait sous la domination économique de l'Italie la race allemande, qui s'était si longtemps opposée à la formation et à l'unité de ce royaume.

Mais personne n'a pris en considération un fait qui devait bouleverser les calculs les plus sages. Du reste, pour le prévoir, il aurait fallu être prophète. Ce fait, imprévu, est le développement extraor-

dinaire de la flotte commerciale de l'Allemagne pendant ces derniers vingt ans. En ce moment, cette flotte est inférieure seulement à la flotte anglaise. Le calcul des Italiens aurait été juste si les Allemands s'étaient contentés du rôle de grande puissance qui produit, mais trafique par l'intermédiaire des autres

Mais un peuple qui construit maintenant un chemin de fer du Bosphore au golfe Persique, qui s'est mis à la tête des intérêts européens en Orient, qui a su entourer l'Afrique d'un réseau de lignes de bateaux à vapeur, — ce peuple ne saurait confier à l'Italie pour longtemps, le monopole du transport de ses marchandises par la Méditerranée. Ce peuple ne désire pas non plus que son commerce extérieur soit sous la dépendance de Gênes et des sociétés de chemins de fer italiennes. Une organisation parfaite de communications fluviales et un grand rabais pour les transports par chemins de fer, ont fait que les marchandises se tranportent par la mer du Nord jusqu'au cœur de la Suisse, à meilleur marché que par Gênes et le Saint-Gothard... Les Allemands profitent des bateaux à vapeur italiens. Ils profitent de leurs ports comme points de départ de leurs propres bateaux, allant en Orient et en Amérique du Sud. De plus, ils font concurrence à l'État de l'hospitalité duquel ils profitent. Le lloyd allemand, sur la ligne Naples-Palerme-Orient, la société Hambourg-Américaine, sur la ligne Gênes-Brésil-La Plata enlèvent aux sociétés italiennes, même la clientèle des émigrants... Les intérêts personnels des Italiens ne sont pas du tout satisfaits par la Triple-Alliance, qui n'a même pas confié à l'Italie, la direction des intérêts communs dans la Méditerranée.

Le 8 décembre 1900, la vice-Président de la Chambre des députés a fait une interpellation au Cabinet Saracco sur les événements qui se préparaient à Tripoli et en Albanie, c'est-à-dire sur les deux points de la Méditerranée où la politique italienne n'avait à craindre que les intrigues de ses propres alliés. Si l'Italie en s'alliant au système pacifique de l'Europe centrale n'a rien gagné sur une mer où elle aspirait à une position dominante, elle a beaucoup perdu dans l'Adriatique, où cette même alliance l'a presque effacée.

La Triple-Alliance a été conclue peu d'années après la guerre turco-russe et le congrès de Berlin, c'est-à-dire à une époque où il était de mode de créer « des dangers du panslavisme » et des « intrigues traitresses du rouble russe » qui s'étendaient jusqu'aux portes de Trieste. A cette soi-disant frayeur pacifique, se mêlait chez les Italiens de ce

temps, l'antipathie instinctive d'un peuple méridional et civilisé pour le slavisme, représentant l'autocratie du Nond et la « barbarie ». On voit les traces de cette disposition d'esprit dans bien des discours parlementaires de ce temps. Un député, Albert Cavaletto eut un bruyant succès à la Chambre pour un discours dans lequel il disait, entre autre, qu'il y avait beaucoup de solidarité d'intérêts entre l'Autriche et l'Italie, qui devaient devenir alliées. Un *danger immense* menaçait la frontière orientale de l'Autriche : si le « colosse» voulait étendre son territoire, et aller jusqu'à l'Adriatique...

L'Italie se trouvait maintenant dans la même position pacifique dans laquelle se trouvait l'Europe à l'époque de *l'invasion ottomane* (*sic*). Tout les Italiens devaint prêter leur concours à la défense de Vienne, car cette défense était la sauvegarde de la sécurité et de la civilisation européennes (1).

Cet appel aux généraux italiens de jouer le rôle de Sobieski aux portes de Vienne en cas *d'invasion moscowite* devait paraître louche aux gens raisonnables, siégeant au ministère des affaires étrangères italien, mais ils se sont intéressés pendant longtemps à la question de l'hégémonie morale et religieuse de la Russie sur tout le monde slave qui leur paraissait devoir servir de contre-poids au mouvement autrichien-allemand vers l'Orient. De l'autre côté de l'Adriatique et dans la partie des Balkans qui touche au détroit d'Otrente, le *statu quo* leur paraissait assuré pour longtemps par la rivalité classique. Ils espéraient toujours la continutation de l'équilibre qu'il n'avaient pas à soutenir mais dont ils profitaient. Se sentant assurés, comme ils le croyaient du moins, contre tout événement imprévu de ce côté, ils devinrent plus hardis et entreprenants dans leur politique qui avait pour but principal la Méditerranée. Les événements de 1897 devaient dérouter cette confiance. Déjà au mois de mai de cette même année, l'Autriche et la Russie conclurent *une entente* qui prouvait clairement que leur rivalité avait perdu son caractère âpre et aigu. Cette entente sanctionnait le *statu quo,* et, d'ailleurs, quel protocole diplomatique ne laisse pas une place honorable au *statu quo ?* Mais elle laissait en même temps prévoir l'éventualité d'un partage possible des Balkans en « sphères d'influence », un partage par le quel la Russie prendrait

(1) Discours de Cavaletto du 24 avril 1882.

pour elle la partie orientale, la Bulgarie et la Macédoine jusqu'au Vardar et abandonnerait le reste à l'Autriche.

Le reste serait la Serbie, l'Albanie, l'Epire, c'est-à-dire la côte ottomane de l'Adriatique. Les raisons qui donnèrent le jour à cette entenet se firent connaître plus tard et peu à peu. La construction du transibérien, le rôle du ministère des affaires étrangères de S[t] Pétersbourg pendant la guerre Russo-japonaise, son activité incessante dans l'Asie centrale, tout cela expliquait la condecendance de la Russie envers l'Autriche. On comprit alors que la pacifique Russie portait toute son attention, du moins pour un certain temps, sur les cotes de l'Océan Pacifique... La question chinoise si inopinément surgie en 1902 a prouvé toute la prévoyance du ministère russe et aussi la prévoyance du gouvernement autrichien qui s'est assuré la reconnaissance de certains droits aux Balkans, ayant pour base le principe de compensation...

La monarchie des Habsbourg possède déjà la côte orientale de l'Adriatique jusqu'à la frontière Monténégrine. Si elle occupe la côte albanaise, elle aura la clef du détroit d'Otrante. Si Avlona, situé en face de Brindisi et Tarente devenait un port autrichien, ce serait peu-être plus dangereux pour l'indépendance de l'Italie que Biserte, port français, situé vis-à-vis de la Sicile. Cette possession serait désastreuse pour l'Italie seulement, car le détroit d'Otrante, comme point de communication entre la Méditerranée et l'Adriatique, représente le centre des intérêts maritimes de l'Autriche et de l'Allemagne... Près de sept cent mille hommes d'origine italienne sont sujets autrichiens. Ils se diivisent en deux groupes principaux... Les habitants de Trente et les habitantsdes trois provinces : Trieste, Goritzdet-Istrie désignées sur les cartes administratives Cisleithania sous le nom « Littorales. » Trente est un appendice de population uniquement italienne des provinces allemandes du Tyrol. Du chiffre approximatif de trois cent soixante mille hommes, on peut à peine en déduire dix mille d'Allemands en comptant les militaires et les employés... Toute la question de Trente consiste dans l'aspiration de l'élément italien à former une province indépendante du Tyrol.

Jusqu'en décembre 1900, le gouvernement autrichien ne tenait aucun compte de ces aspirations. Toute la politique administrative tendait au contraire à refréner toute tentative de séparation des municipalités trentines et tâchait d'abolir, au moyen d'écoles alle-

mandes, l'unité de langue sur laquelle se basait principalement la province en exigeant son indépendance. Dans ce but, le gouvernement autrichien a fondé à Trente même, une école primaire et un asile où quatre cents enfants des classes les plus pauvres oublient leur langue maternelle et n'ont même pas le moyen d'apprendre l'allemand ce qui fait qu'en fin de compte, il ne peuvent parler aucune langue. Dans les même buts politiques, tous les chemins, dans les hautes vallées de l'Etsch suivent tous la direction de Botzen et, en 1887, on a refusé à la ville de Trente un emprunt de 1.500.000 florins pour la construction de tramways. Les Trentins ont en vain exigé la fondation d'une Chambre spéciale à Innsbrück pour représenter les inrérêts de leur province.

Le ministère à répondu par un refus officiel et plein de mépris. Grâce à cette manière d'agir, approuvée et souvent même provoquée par la majorité allemande, naquit une haine constante et acharnée entre les représentants du sud et du nord du Tyrol. Les representants de Trente, furent élus après qu'ils déclarèrent leur programme, mais ils s'abstinrent, par démonstration, de prendre part aux séances. Cette abstention dura de 1890 à 1900. L'antagonisme de race soutenu et excité, augmente encore la lutte des intérêts contradictoires des provinces et donne une nouvelle preuve qu'il y a deux Tyrols. L'initiative privée prête son soutien au gouvernement autrichien et le tout prend un caractère de germanisation systèmatique, dirigée contre la nationalité italienne. L'Union scolaires Schulvereüs s'engage à restituer aux communes les sommes employées à l'institution d'écoles allemandes. Cette Union entretient à ses propres frais, une école à Arno, des asiles à Luserna et à Vaden, une école maternelle à Roveredo, etc. La propagande allemande ne dédaigne aucun moyen. Les cercles alpins, non seulement celui de Vienne, mais aussi celui de Dresde et de Leipzig, les sociétés propriétaires de grands hôtels, tout cela travaille à répandre la langue allemande.

Ils séduisent par le profit matériel, encourageant indirectement les domestiques, les maître des hôtels, les guides, à apprendre cette langue... Ils mettent des écriteaux allemands dans lcs montagnes, sur les routes. Mais tout cela a très peu de prise sur l'habitant de Trente, car la nationalité italienne est trop profondément enracinée chez eux..

La manière d'agir des Allemands, si solidaires dans la théorie et l'action, et aussi l'espoir vague d'être soutenus par la *mère-patrie*, sou-

tien uniquement moral, sans doute vu l'existence de traités d'alliance, tout cela a forcé les Trentins à donner un autre caractère à leur irrédentisme ; ils sont maintenant dans une position défensive et ne représentent qu'un bastion pour la nationalité italienne en Autriche. La province de Trente s'est résignée à oublier sa langue, sa civilisation.

Par le Congrès de Berlin, il y a vingt-deux ans, l'Autriche a reçu le droit d'avoir une garnison à Novibazar et aussi le droit de police navale sur le littoral du sud de l'Adriatique c'est-à-dire que les portes de l'Albanie lui ont été ouvertes et qu'on lui a confié la surveillance du littoral albanais.., Sa politique fructueuse en Serbie, où elle jouissait jusqu'à l'année passé du droit du gouvernemental avec la royauté fictive de Milan, lui a donné la possibilité d'étendre son pouvoir sur toute la frontière serbo-albanaise, c'est-à dire d'entourer l'Albanie de trois côtés. Le traité conclu avec la Russie en 1897 et proclamé comme une garantie de paix sur les Balkans, a exclu, si ce n'est à la lettre, au moins par le sens, cette province dans la sphère territoriale de l'influence autrichienne.

Ainsi l'Autriche donne la possibilité à cette partie de l'empire ottoman, d'apprécier l'action bienfaisante de sa *contiguité civilisatrice*. Elle le fait du consentement des puissances en général, et de la Russie en particulier et aussi avec le consentement de la propagande de Rome (1), car elle a pris entre ses mains le protectorat des intérêts catholiques. Enfin elle le fait avec le consentement de l'empire Ottoman même qui lui a remis la direction de ses postes... l'Autriche a, en Albanie, un personnel nombreux dans les consulats. Il y a des consuls à Scutari, à Durazzo à Avlona, à Uskub et à Prizrend. Ces agents sons ordinairement scrupuleusement choisis et disposent de tous les moyens nécessaires à leur activité : le temps, l'argent, que leur fournit largement leur gouvernement ; le concours des franciscains, qui ont passé par une bonne école en Bosnie et dont le prosélytisme politique et religieux est protégé par la propagande. Toutes les armes qu'ils emploient sout admirablement appropriées au terrain. C'est un pays très peu gouverné et sans contredit un des plus pauvres de l'Europe. Les subsides, même collectifs, se reçoivent volontiers. La fidélité au gouvernement y est fort douteuse. Dans la plupart des cas, il est tout à fait indifférent aux nationaux quelle puissance a le gouvernement nomi

(1) Collège des missionnaires de Rome.

nal de l'Albanie pourvu qu'ils conservent les privilèges de leur étrange féodalisme. C'est un pays où il n'y a pas d'unité, ni de race, ni de religion, où il est facile d'exploiter tantôt le fanatisme musulman, tantôt l'irritation des chrétiens, tantôt l'avidité des employés turcs et le désir non avoué, mais général, que la vie et la propriété soient sous la protection d'une puissance assez forte pour les défendre. La politique des consuls autrichiens consiste au fond à répandre l'idée, que tôt ou tard, viendra le jour ou leur gouvernement sera justement cette puissance... En 1898, sous prétexte de prières pour le repos de l'âme de la malheureuse impératrice Elisabeth d'Autriche, le consul de Scutari, distribua deux cents chars de blé. Le jour de naissance de l'empereur d'Autriche, le même consul a convié à un déjeuner tous les notables de la ville sans discernement de religion.

Ce mécanisme si admirablement organisé et qui dispose de tant d'éléments différents dirigés vers un même but était mis en mouvement par un seul — le baron Kallaï, ministre des finances et gouverneur général de la Bosnie et de l'Herzégovine. Un publiciste viennois, faisant allusion à l'omnipotence de Kallaï en Bosnie où de fait il était vice-roi, remarquait que la Monarchie des Habsbourg est divisée non en deux groupes d'Etats, mais bien en trois : la Cisleithanie, la Transleithanie et la *Kallaïthanie*. Pour admettre ce bon mot comme une vérité politique, la définition suivante est nécessaire. Si par *Kallaïthanie* on entend les pays appartenant ou n'appartenant pas à l'Autriche-Hongrie mais dans lesquels Kallaï dirigeait les intérêts généraux de la monarchie, il faut admettre que la *Kallaïthanie* comprend : la Dalmatie, la Croatie, la Serbie, et peut-être particulièrement l'Albanie. Aucun chef d'arrondissement ou commissaire dans les provinces littorales de la Dalmatie n'était nommé sans le consentement de Kallaï, de même qu'aucune chaussée, aucune ligne de chemin de fer vers la frontière orientale n'était construite sans son ordre. Le correspondant du journal romain *Nazione Albanese* à Scutari exposait ce qui suit : « On nous dit que l'occupation autrichienne a été un bienfait pour les Bosniens parce qu'elle a mis fin à l'anarchie, assuré la justice et la sécurité publique, créé de nouvelles voies de communication, introduit l'éclairage au gaz et à l'électricité des rues des villes, érigé des monuments et des casernes ; mais on n'ajoute pas qu'ils ont perdu pour longtemps et peut-être pour toujours l'espoir d'unifier et de former un pays libre et autonomique, que leur situation est pire que

la nôtre, qu'ils sont soumis au gouvernement qualifié par toute l'Europe de despotique, car ils n'ont ni la liberté de parole, ni la liberté de la presse la liberté de manifester leurs sentiments nationaux étant entourés d'espions autrichiens qui tiennent à l'œil leur paroles et leurs actions. Il savent qu'à la moindre suspicion ils seront à coup sur, soit emprisonnés, soit exilés. Si par malheur notre Albanie passait du pouvoir ottoman au pouvoir autrichien, nous serions perdus sans retour. Ce correspondant eût pu ajouter que du *fond disponible* de la Bosnie — de cet article du budget réel que Kallaï n'a jamais montré aux délégations — aucun subside n'a été donné aux écoles albaniennes non plus qu'aux communes. C'est pour ainsi dire un avant-goût de ce que les Skipétars lettrés appellent déjà entre eux : *Caritas Austriaca* (la charité autrichienne). D'ailleurs ces projets de la monarchie des Habsbourg sur l'Albanie ne doivent pas plus provoquer l'étonnement que l'énergie et la diversité de sa propagande.

L'Albanie est la seconde et indispensable étape du chemin que suit la politique monarchique vers l'Orient. C'est une position qui donne la clef de l'Adriatique et permet de jouer un rôle important dans la Méditerranée, ce qui aurait été parfaitement procuré par l'occupation de Salonique. Ce n'est plus le chemin vers une mer serrée entre deux presqu'îles, mais une mer touchant trois contiments... Alors on ne pourra pas tirer un coup de canon au Balkan sans l'autorisatian de l'Autriche. Enfin l'Autriche s'infiltrera avec son administration et son armée dans le cœur même de la Serbie et étouffera tout réveil possible de nationalité sur la frontière sud-orientale... Mais l'occupation de Avlona, située sur le détroit d'Otrante atteindra directement l'équilibre de l'Italie.

Le jeune royaume deviendrait alors et géographiquement et moralement un simple appendice à l'Eurupe centrale. Sa sphère d'action, si elle en a une encore, se limiterait rigoureusement à la côte occidentale de la Méditerrannée, ce qui aurait une funeste influence sur les intérêts de l'Italie et serait offensant pour son amour-propre national, car l'Albanie entre naturellement dans la sphère de l'influence italienne. Elles ne sont séparées que par un détroit. Près de Durazzo, Venise a construit, soutenu et longtemps défendu des fortifications destinées à indiguer l'islamisme. On y trouve encore des traces de sa colonisation.

Le Cabinet italien qui mènerait une certaine politique de l'autre côté

du détroit d'Otrante, y trouverait une masse d'alliés utiles et naturels. Ce sont les descendant des hordes amenées dans les Pouilles au XVe siècle, par Scanderberg, qui prirent part à la lutte avec les Aragonais. A ces alliés se seraient unis les émigrés, qui quittèrent leur patrie à la suite de l'invasion musulmane. Cette colonie albano-italienne, maintenant dispersée dans toutes les classes de toutes les provinces de la Péninsule surtout en Sicile et en Calabre, n'a perdu ni la conscience de son origine, ni le sentiment de fraternité pour les aborigènes albanais.

Elle prouve sa vitalité par des comités, dont les principaux sont : le *Comite national Albanais* siégeant à Lungro, en Calabre, et la *Société nationale albanaise* — siégeant à Rome. Elle prouve aussi son existence par des œuvres littéraires et par le collège Saint-Adrien, près de Naples. Par ce collège, sont entretenues des relations constantes entre les Albanais venant faire leurs études en Italie, et les Italiens qui désirent occuper des places ecclésiastiques dans les provinces de Scutari, Uskub ou Allessio. Elle donne au pays un contingent de caractères et d'esprits cultivés, qui laissent une trace marquée dans le domaine des professions libres et d'emplois publics... La manière orageuse dont s'est affectuée l'unité de l'Italie, les conditions basées par l'Europe pour son *amitié* et ensuite pour son alliance, les difficultés de la politique intérieure, tout cela explique suffisamment pourquoi, pendant plus de trente ans, le Quirinal et la Consulta ont systématiquement oublié ses souvenirs et négligé ces considérations.

Du reste, plusieurs journaux et entre autres, *Le Commerce Italien* dans un article du 25 novembre 1900, se sont souvenus que la politique de Cavour s'occupait anxieusement de l'extention de l'Autriche sur les côtes des Balkans jusqu'à l'Adriatique, et que ce grand homme d'Etat s'appliquait à entretenir les meilleures relations avec l'Empire Ottoman, afin de conjurer le danger... Mais l'opinion publique, libre de la responsabilité gouvernementale, ne pouvait pas ne pas remarquer avec étonnement la déchéance du drapeau italien sur l'Adriatique. Les grands capitaux, les entreprises subventionnées, le soutien du gouvernement, tout est au profit des rivaux de l'Italie. Et cependant les Italiens eux-mêmes, et à leur détriment, fournissent à leurs concurrents les officiers et l'équipage. Presque sur tous les bataux du « Lloyd » l'italien est la langue officielle. Les Italiens de Trieste, de Fiume de Zara, Spalato, contribuent considérablement au commerce en qualité de marchands, de commissionnaires et de propriétaires de bateaux.

On peut dire la même chose de l'Albanie, où les consuls autrichiens se sont emparés de l'influence politique, qu'ils soutiennent par la force de l'argent, tandis que l'histoire nous apprend que les premiers fondements de la civilisation ont été posés par Rome et Venise, que la langue italienne a été presque jusqu'à nos jours la seule arme d'influence religieuse et de culture occidentale. Si le gouvernement autrichien soignait au moins les formes et masquait un peu ses desseins, cela adoucirait les conflits inévitables et la *Question d'Albanie* en Italie continuerait, peut-être, à sommeiller. Mais, est-ce à la suite du trop grand zèle des agents autrichiens, ou par manque d'instructions médiatrices; ces dernières années , à chaque pas se produisent des faits insignifiants en apparence, mais qui révèlent aux Italiens, suivant les affaires albanaises, le vrai caractère de la politique orientale de l'Autriche. En 1896 les écoles laïques italiennes de Scutari ont été poursuivies par la censure religieuse. Ces écoles reçoivent des subsides du gouvernement italien; l'archevêque Guerrini à défendu au clergé de donner la sainte communion aux maîtres et aux parents des enfants qui fréquentaient ces écoles. Il avait agi sous l'influence du consul autrichien, des moines franciscains et des jésuites qui sont soutenus par Kallaï qui reçoit des subsides dans ce but. Trochi, archevêque d'Uskub, gênait la politique du consul autrichien Rappopock. Pour se défaire d'un adversaire politique, Rappopock donna l'idée à son gouvernement d'acheter l'édifice dans lequel l'archevêque avait sa résidence, à Prisrend. En mai 1890 fut signé l'acte entre l'ambassadeur d'Autriche au Vatican et le Préfet de la propagande; en même temps le gouvernement autrichien s'engagait à construire, pour l'archevêque, un nouveau palais. Mais sans attendre que le gouvernement autrichien remplisse son engagement, Rappopock plaça dans la maison de l'archevêque quatre sœurs de charité de Zagreb; l'archevêque dut quitter sa demeure. Au printemps 1899, l'archevêque vint à Rome pour soumettre sa cause à la Propagande; pendant ce temps, les Albanais, qui avaient déjà envoyé des requêtes et des délégués au Vatican, sans obtenir de résultat, commencèrent à fréquenter la mosquée et à démolir à coup de feu la porte du consultat. L'admonestation à laquelle on les soumit ne produisit sur eux aucun effet. Enfin, en 1900, Rappopock fut rappelé et Trochi retourna dans son évêché.

Au printemps de la même année, quelques semaines avant les fêtes à l'occasion de la majorité de l'héritier d'Allemagne, il y eut une

explication entre les gouvernements italien et autrichien. Depuis le mois de mai 1900, la question de l'Albanie, à laquelle personne ne pensait jusque-là, attira l'attention générale en Italie; il se forma un parti politique que les journaux romains, achetés par l'Autriche, surnommèrent nos Albanais (*Nostri Albanesi*). Ce parti a déja prouvé son influence dans la sphère politique et dans la presse. Il a surgi à la tribune est s'est même faufilé dans le ministère. Il a montré déjà une certaine activité politique fort correcte, qui prend son origine dans le même principe qu'adopte soi-disant l'Autriche envers l'Albanie, importer les bienfaits de la civilisation dans cette contrée barbare, c'est-à-dire y instituer des écoles.

Par un décret royal du 4 octobre, fut institué à Scutari, une haute école technique. L'Italie n'avait à Scutari, que des écoles primaires, de sorte que les élèves de ces écoles qui voulaient continuer leurs études, étaient reçus chez les jésuites de Scutari, dont le dévouement à l'Autriche est tout aussi connu que le fait que ce dévouement est largement payé. Ensuite, donner les bienfaits de la civilisation, veut dire développer les relations économiques : à Janina, fut instituée une agence commerciale italienne, malgré qu'un consulat général y existait déjà. Ensuite, dans les vues de la civilisation, il faut préparer une génération d'italiens religieux et laïques, avec la connaissance solide de l'histoire et de la langue des Skipétars, l'Institut Oriental, qui se trouve à Naples, a depuis peu inauguré une chaire de littérature albanaise. Enfin la civilisation doit se manifester dans le développment des institutions postales, en quoi l'Autriche a démontré une activité surprenante par le décret du 5 février 1901 et signé un nouveau traité avec la Société italienne de bateaux à vapeur « Puglia » qui reçoit un subside pour aller régulièrement tous les huit jours, au lieu de quinze jours, des bords d'Apulie à tous les ports du nord de l'Albanie. Il y a un fait d'initiative encore plus intéressant : un petit bateau à fond plat marche sur la rivière Bojana jusqu'au lac de Scutari, depuis l'été 1901. Cela établit des relations directes entre l'Italie, la capitale de l'Albanie du Nord et le Monténégro. Tout cela prouve que le gouvernement de Victor Emmanuel III s'est tracé, sur les côtes orientales de l'Adriatiques, une politique qui sera approuvée par la plupart des cabinets européens.

On peut la nommer politique de l'équilibre albanais. Il n'est pas nécessaire d'indiquer le lien entre elle et d'autres équilibres elle est

inspirée par l'inviolabilité de l'empire Ottoman, par des aspirations de paix, de civilisation, et par le désir de conserver intacts les réglements bureaucratiques..

Un savant, Antoine Baldarri, a présententé un mémoire au troisième Congrès géographique italien, en 1898, dans lequel il disait que l'Albanie, par sa position géographique, est la province de l'Empire Ottoman, la plus proche du monde civilisé, mais par une ironie du sort, elle en subit l'influence moins que toutes les autres provinces...

Elle est délaissée par tout le monde et surtout par ses maître. Nous avons vu apparaître des chemins de fer en Macédoine, des ports et des chaussées en Syrie et en Asie Mineure. En ce moment est tracé, un chemin gigantesque pour pénétrer dans la partie extrême de la Mésopotamie. Et l'Albanie reste telle que l'a créée la mère-nature... La politique des successeurs de Metternich ne cache plus qu'elle prépare un autre sort à l'Albanie. Le commencement de ce nouveau sort est un projet de chemin de fer... Une branche qui ira de Sarajevo à Mitrovitza, par laquelle le gouvernement viennois veut réunir deux lignes, depuis longtemps déjà en exploitation : la ligne de Mitrovitza à Salonique, qui passe par la vallée du fleuve Vardar, et la ligne de Sarajevo à Vienne, qui passe par la vallée de la Save, ce qui prouve que cette branche servira de communication directe entre la capitale de l'Autriche, et le grand port de la mer Egée. Il paraît invraisemblable à l'auteur que l'Autriche, appuyée par l'Allemagne n'atteigne tôt ou tard son but ; le côté financier du projet est déjà prêt, M. Kallaï y a donné son assentiment. D'après les communications de la presse officieuse de Vienne et de Budapest, en novembre 1900, cette branche, s'il ne se présente pas d'obstacle imprévus, sera terminé en 1905. Le projet de construire une ligne de chemin de fer de Vienne à Salonique donne bien des craintes pour l'avenir de nombreux intérêts. Déjà, le 23 novembre 1900, un journal napolitain *Don Marzio* et après lui un journal romain *Il commercio Italiano* ont prédit l'irrévocable décadence de Brindisi, par lequel passent maintenant toutes les relations postales avec les Indes, ce qui ôtera au port italien toute son importance en la reportant sur Salonique. Ces journaux ont calculé que, grâce au projet autrichien, on pourra établir un transit par chemin de fer de Londres à Port-Saïd, par Ostende, par l'Allemagne, l'Autriche et la Bosnie, et cette ligne sera plus courte que celle qui emploie maintenant des voies françaises et italiennes et abrègera de treize heures le temps nécessaire à parcourir cet espace.

A l'opinion exprimée par ces journaux, s'est joint aussi *Il Pungolo parlamentare* (Le dard parlementaire), qui a publié en janvier et février, une série d'articles brillants, écrits par Silvio Golli. Dans le même sens se sont exprimés encore d'autres journaux italiens... En vue de l'activité de l'Autriche, dirigée vers la recherche du chemin le plus direct à Suez par Salonique, le tunnel du Simplon reçoit une importance nouvelle et inattendue pour les intérêts de la France, de l'Italie et même de la Suisse. La question des voies menant au Simplon, est devenue maintenant une question internationale. Le chemin le plus commode paraît être entre Lons-le-Saulnier et Genève. Un tunnel dans le Jura, abrègerait la distance entre Paris et Milan, en la réduisant à 879 kilomètres. La construction de ce chemin aurait comme suite vraisemblable, d'assurer à la France et à l'Italie, le monopole très important, au point de vue matériel et politique, de l'exploitation de la ligne, devenue classique depuis 1872. En outre si Brindisi perdait son importance au profit de Saloique, cela devrait donner des craintes, et prouverait l'irrésistible attraction de la race allemande pour la Méditerranée. En même temps, cela courronnerait les efforts de cette race pour devancer l'Occident sur le chemin de Suez. Ce canal, auquel rêvait déjà Venise au Moyen-Age, qui a été édifié par le génie français et, dont l'entrée est avidement gardée par les Anglais, servira probablement, au commencement du XXe siècle, aux intérêts du commerce allemand. Sï on prend en considératisn la position qu'occupent les Allemands dans l'Orient européen, ainsi que le chemin qu'ils se préparent maintenant et qui aboutira au golfe Persique; si enfin, on pense aux succès de leur politique universelle, on viendra à la conclusion d'un lien possible, entre le projet autrichien et les plans depuis longtemps médités du cabinet de Berlin. Salonique, point de départ d'un chemin de fer autrichien, deviendra absolument, avec le temps, un port allemand, dont l'influence s'étendra non seulement sur Suez, mais même sur les Dardanelles.

C'est un danger menaçant que l'aspiration des Allemands, d'envahir la partie orientale de la Méditerranée, à laquelle aboutissent les principales voies universelles. Cette invassion ne fermera-t-elle pas à l'Ouest toutes les voies qu'il a luï-même ouvertes et pratiquées... L'importance politique et stratégique de la branche entre Sarajevo et Mitrovitza consiste en ce que l'Autriche s'emparera alors définitivement du territoire situé entre cette ligne et l'Adriatique. Et, avec le concours

de circonstances favorables, l'Albanie lui tombera dans les mains comme un fruit mûr... et l'équilibre de l'Adriatique sera enfreint, ce qui amènera le même résultat dans la Méditerranée.

L'Italie n'est pas de force à s'opposer à la marche des troupes qui se dirigeraient de Novibazar au détroit d'Otrante, et serait couverte par par la flotte autrichienne. Toute l'activité de l'Italie actuelle et future, portée uniquement à soumettre à son influence et à ouvrir à son commerce l'entrée des Balkans, peut se trouver annulée dans l'espace de quelques semaines, par une occupation militaire. Au même danger, sont exposés les jeunes États de l'autre côté du détroit d'Otrante, en face de l'Italie. L'Autriche, comme on le sait, s'est toujours évertuée à défendre son flanc oriental, non seulement contre une fédération ou une ligue constante entre ces Etats, mais même contre une communauté temporaire dans leurs intérêts. Elle trouvait surtout dangereuse la communauté des intérêts entre la Serbie et le Monténégro. C'est pour cela qu'elle a pris ses mesures lors du Congrès de Berlin, qui lui a assuré le droit d'occuper le passage séparant la Serbie du Monténégro : c'est le Novibazar d'autrefois. Voilà déjà vingt cinq ans qu'elle use de ce droit sans contrôle. Elle détruit des fortifications, pratique des chemins, renforce ses garnisons et en général agit sur ce territoire où le Sultan a jusqu'à présent la suzeraineté nominale et ou on lui propose l'administration civile, aussi librement que s'il s'agissait d'une région héréditaire de la maison des Habsbourg. La nouvelle ligne de Salonique à travers tout le Sandjak augmentera encore l'importance offensive et défensive de cette contrée montagneuse. Le Monténégro sera entouré de territoires d'occupation autrichienne, et toute communication directe avec les Balkans et l'Occident sera coupée. Mais la séparation de la Serbie avec le Monténégro a paru insuffisante, et on a pensé encore à une ligne de chemin de fer, devant passer par Vichégrad à la frontière de la Serbie. Ainsi, avec la ligne Sarajevo-Mitrovitza, la Serbie sera entouré et isolée, et presque la même position attend aussi le Monténégro,

Maintenant, tout l'intérêt des gens qui s'occupent de cette question est porté vers les suites économiques qu'entraînera la branche Sarajevo-Mitrovitza. Pays presque uniquement agricole, la Serbie est fatalement forcée de concentrer sur l'Occident les intérêts de son exportation. Vers l'Orient, les plaines de Bulgarie et de Roumanie donnent les mêmes produits, donc le transport en Occident par le Danube et la

Mer Noire étant trop long pour le blé, il l'est tout autant pour le bétail.

D'après la carte économique actuelle, la Serbie n'a qu'un marché pour ses produits, c'est l'Autriche et surtout la Hongrie. Sur ce marché, elle est sous la dépendance complète des tarifs de transport, des douanes et des appréciations sanitaires de sa puissante voisine. Le cabinet de Belgrade se trouve périodiquement dans l'impasse suivante : se soumettre à l'hégémonie du ministère des affaires étrangères d'Autriche, ou se résigner à voir diminuer l'exportation du pays.

La nouvelle ligne de Salonique augmentera encore les suites désastreuses de cette impasse, surtout parce qu'elle commencera à fonctionner juste à la fin du terme du traité de commerce existant entre ces deux puissances. Cette voie a pour but de fermer à la Serbie le passage de l'Adriatique. Jusqu'à l'occupation autrichienne, le commerce entre la Serbie et la mer Adriatique à travers la Bosnie ottomane était bien plus animé que maintenant. Il s'élevait alors à peu près à un million de francs. En examinant minutieusement les suites du projet de cette branche — Sarajevo-Mitrovitza — on doit, bon gré mal gré, le reconnaître comme un pas politique fort important. Réunir Vienne et Salonique par un chemin de fer qui commence sur un terrain occupé par l'Autriche et qui fait partie de l'empire Ottoman, sans toucher le territoire Serbe, entrer dans l'Albanie et s'assurer tous les moyens possibles d'intervention active, séparer définitivement la Serbie et le Monténégro et entourer de tous côtés ces petits États — voilà les trois grands buts atteints par une seule initiative. L'idée de Bismarck, que l'Autriche devait avoir un nouveau champ d'action sur lequel elle agirait de commun accord avec l'Allemagne et même plutôt guidée par elle — a été rarement effectuée aussi synthétiquement et amplement. Nous assistons à la floraison complète de la théorie des *Drang,* car cette théorie a toujours eu pour but que les intérêts autrichiens-allemands soient pris en considération dans la question de l'équilibre de la Méditerranée et la condition obligatoire à ce but est l'extension de nos intérêts sur la partie occidentale des Balkans. La nouvelle ligne de Salonique est non seulement la personnification mais, pour ainsi dire, la formule mathématique de cette théorie. Mais comme maintenant même la force trouve nécessaire de s'appeler le bon droit, l'Autriche dit aussi qu'elle poursuit l'œuvre sacrée de la civilisation. D'ailleurs, on a choisi un moment favorable ; les comités de Bulgarie sont en émoi, la Porte renforce le corps d'armée de Salonique, des fusils sont jetés sur

la côte albanaise, on prévoit de nouveaux meurtres. Voilà pourquoi la civilisation, c'est-à-dire l'Autriche, se prépare pour 1904 ou 1905 un chemin de fer, au moyen duquel elle rétablira l'ordre, la moralité et la paix. Même un regard superficiel sur la carte géographique nous prouvera qu'un chemin de fer, allant du Nord-Ouest au Sud-Est, de la frontière de la Bosnie à Salonique n'améliorera aucunement la position de l'Albanie. Ce chemin de fer fera une ligne courbe, qui suivra la frontière albanaise, et servira uniquement les intérêts autrichiens allemands, leur assurant l'entrée de la mer Egée. Toutes les autres puissances européennes seraient intéressées à une ligne diamétralement opposée allant du Nord-Est au Sud-Ouest, du Danube à l'Adriatique, A la suite du projet autrichien, des plancs anciens, fondé sur ce principe sont remontét sur l'eau.

On a recommencé à parler de ces plans en Russie, en Italie et aux Balkans. Les journaux russes *Le Nouveau Temps, La Russie*, Le journal de Belgrade, *Le voix du Monténégro* etc et quelques journaux de Rome ont émis l'opinion qu'il faut répondre à l'initiative du Cabinet viennois par la construction d'un chemin de fer de l'Adriatique au Danube. Cette ligne, agréée en principe par les gouvernements de Serbie et du Monténégro, et aussi par les grandes puissances intéressées devrait commencer près du Danube, un peu au-dessous des Portes de Fer, ensuite suivre la vallée du Timok traverser près de Nich la grande ligne de l'Orient-Express, passer par Prichtina, Ipek (dans l'empire Ottoman), Andréévitza, Podgoritza (au monténégro) et aboutir à Scutari (en Albanie). De Scutari devraient aller deux lignes, toutes les deux vers la mer : l'une servirait aux intérêts du Monténégro (Antivari); l'autre, aux intérêts de l'empire Ottoman (Medua).

L'étendue de cette ligne à partir de Nich, atteindrait à 300 kilomètres; elle éviterait le territoire de Novibazar, occupé par l'Autriche, et offrirait encore l'avantage de parcourir des terrains intéressants sous le rapport économique. Les avantages de cette ligne seraient très grands sous tous les rapports. Elle aurait concouru à la conservation de l'équilibre aux Balkans et surtout en Albanie, qui sera enfreint par la construction de la ligne Sarajevo-Mitrovitza. Cette défense contre les plans ambitieux de l'Europe centrale sauvegarderait les intérêts de toutes les autres puissances de l'Europe continentale. L'indépendance des pays des Balkans serait assurée; les droits de la Russie sur une certaine sphère d'influence dans l'Adriatique, seraient reconnus; cette

influence qu'elle a perdue après la guerre du Premier Empire; l'horizon italien ne serait plus troublé par le danger de voir le détroit d'Otrante accaparé par l'Autriche. Par son importance économique, cette ligne satisferait à tout un groupe d'intérêts. Elle réunirait par le Danube, comme au moyen d'une puissante artère, l'Adriatique à la Mer Noire... Cette communication offrirait des avantages à tous les pays de sud de l'Europe, depuis la Mer Noire jusqu'à la vallée du Rhône. Un chemin direct serait ouvert à la Russie, la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie, le Monténégro et l'empire Ottoman pour l'exportation de leurs produits dans les pays latins et, d'un autre côté, la France, l'Italie, la Suisse, ne seraient pas obligées de recourir à l'Europe centrale, ou de faire un immense détour par la Mer Noire et le Danube pour amener leurs marchandises aux Balkans. Ces puissances auraient un nouveau marché dans le nouveau pays qui auront encore longtemps besoin de l'industrie étrangère. L'Italie et les États des Balkans sont surtout intéressés à l'accomplissement de ce projet ; par lui, l'Italie verra revivre ses deux grands ports sur l'Adriatique : Venise et Bari. Par Venise, le foyer de l'industrie lombarde aura un nouveau marché et relativement assez proche pour ses produits. Par Bari la Serbie, le Monténégro, l'Albanie, peuvent exporter le blé, qui manque fréquemment dans les Pouilles et aussi le bétail vivant, les chevaux, le bois et les minéraux. En un mot, l'Adriatique deviendrait de nouveau le lie enture la Péninsule latine et celle des Balkans et, en même temps, son équilibre serait rétabli. Ces résultats, qui devraient resserrer les relations des peuples latins et slaves, sont si peu chimériques, que la seule possibilité de les voir s'établir, a donné une vive anxiété à l'Aurtiche. En février, le Reichswehr journal de l'état-major de Vienne, s'est rappelé du vieux projet qui consistait à établir un canal du Danube à l'Adriatique. Ce canal devait paralyser, sous le point de vue du commerce international, les avantages d'un chemin de fer traversant les Balkans du sud-ouest au nord-est. Les marchandises, au lieu de descendre l'Adriatique, afflueraient de nouveau vers la vallée du Danube, ce centre de communications continentales. Le chemin de fer de Sarajevo à Mitrovitza est l'expression réelle et palpable de l'invasion allemande. La ligne du Danube à l'Adriatique serait l'expression de la défense et de la résistance. Laquelle des deux sera réalisée la première ?

En attendant, la principauté du Monténégro seule, a donné accès au

commerce des Balkans dans l'Adriatique, en construisant un chemin de fer intérieur de Antivari à Niksie par Podgoritza. Cette ligne n'a que 160 kilomètres d'étendue et suit uniquement le territoire Monténégrin. La construction de cette ligne, qui à été décidée il n'y a palongtemps, et dont les travaux sont confiés à des ingénieurs italiens, s'est effectuée quand on a découvert, près d'Antivari des mines de fer, et des mines d'alluminium dans les environs de Niksie.

Grâce à cette ligne, on pourra commencer un commerce de bois et, outre cela, envoyer en Italie le bétail et autres produits agraires, en évitant la douane autrichienne à Cattaro. Le principe qui a décidé la construction de cette ligne, doit absolument attirer l'attention générale. Ce même principe, mais généralisé, décidera tôt ou tard la construction d'un chemin de fer jusqu'au Danube et tranchera alors la question de la libération économique de tous les pays qu'il traversera. Trois cents kilomètres de chemin de fer d'Antivari à Nich, et près de 100 de Nich à Rahova, et ce serait suffisant pour rallier l'Adriatique et le Danube. Alors, le Danube entrerait pour la première fois dans le système occidental et réunirait l'Occident avec la Mer Noire et la Russie.

L'exportation de la voie ferrée et navale des frontières de la France à Odessa, sans toucher au territoire de l'Europe centrale, permettrait d'établir une puissante artère franco-italiano-russe, une artère d'émancipation, de préservation et de prévoyance. Le fédéralisme pourrait instituer un nouvel ordre de relations entre les monarchies Habsbourg et Hohenzollern, mais il ne saurait délivrer l'Autriche de la politique qui la pousse vers l'Adriatique et les Balkans. Le fait est que l'Autriche ne peut prouver sa vitalité active que de ce côté. Elle est entourée au nord-est, au sud-est par des organismes politiques si puissants, que non seulement ils ne lui permettront pas d'enfreindre leur inviolabilité, mais ils pourront même tirer profit de ses fautes et de ses malheurs...

Peut-être le fédéralisme amènera l'Autriche à devenir un état tout aussi sincèrement neutre que la Suisse. Mais à cela s'opposent l'histoire, la géographie et les grands intérêts économiques. Cette Suisse imaginaire resterait toujours une monarchie avec d'importantes traditions diplomatiques et militaires. L'héritier de Rodolphe Habsbourg peut indifféremment porter une, ou trois, ou six couronnes, mais son atavisme ambitieux ne lui permettra pas de renoncer à une position universelle. Accordez l'autonomie que vous voudrez sous le point de

vue administratif et la pratique des langues nationales — car c'est en cela que consiste le fédéralisme gouvernemental intérieur — et il restera pourtant à Vienne au moins trois ministères généraux : des affaires étrangères, celui de la guerre, de la marine, et au-dessus de tout cela — la Cour. Oter à la Cour et à ces trois ministères, l'esprit de corps qui a créé l'Autriche et qui seul la soutient, c'est, au dire de l'auteur, un but inaccessible; d'un autre côté, on n'a pas porté assez d'attention à ce fait, que la politique Orientale, au lieu d'entretenir les discordes intérieures, sert et concilie les intérêts de presque toutes les classes de la population. Les intérêts dynastiques ont été récompensés de leurs insuccès par l'occupation de la Bosnie. Pour les intérêts économiques, il est même inutile d'énumérer les avantages que peut offrir pour le commerce Autrichien l'entrée de la mer Egée. Dans les classes privées : les officiers de l'armée et de la marine ne voient une carrière possible que dans une guerre qui aurait Salonique pour but. Quant aux intérêts des religions - le clergé catholique, au moins dans le Sud, y voit une arme pour la propagande de sa religion. Pour ce qui concerne les différents peuples, cette expansion séduit les Allemands, tranquillise les Hongrois (car cela éloigne les avants-postes russes) et elle inculque même à quelques-uns des Slaves, par exemple, aux Croates, l'idée fausse qu'ils sont appelés à jouer un rôle éminent.

Une *idée* qui a eu la chance rare de disposer pour elle la Cour, les forces financières et industrielles, le monde militaire, le clergé catholique, les nationalités dominantes et même une partie des nationalités opposées — une telle idée doit avoir une signification obligatoire pour la diplomatie. On peut même soutenir qu'elle est l'expression de l'unité gouvernementale dans une société séparée par toutes les autres circonstances. La même chose aurait pu avoir lieu dans un état fédéral et le *Drangnach Osten* aurait été encore plus inévitable, mais comme principe de politique extérieure. En tous cas, pour l'Autriche, c'est le seul moyen d'éviter pour ses sujets l'attraction des pays voisins le long de sa frontière orientale. Il suffit d'un coup d'œil sur la carte ethnographique, pour s'assurer que cette frontière passe par des peuples qu'elle sépare. Les Roumains sont séparés par les Carpathes. Les Serbes se considèrent comme frères et peuvent se tendre la main par-dessus la Save, la Drina et les Bouches de Cattaro...

La monarchie Habsbourg soumettra à sa dynastie les petits États et les peuples indépendants des Balkans, ou elle deviendra elle-même la

victime des états de Roumanie, de Serbie et du Monténégro... Tant qu'existera l'Autriche monarchique et militaire, n'importe la constitution qui y gouvernera, le parti dirigeant exigera toujours qu'on profite des conséquences logiques de l'occupation militaire qui, par elle-même, n'occasionne que des embarras, affaiblit et discrédite le pays.

Bien qu'une réclame très habile, payée par Kallaï, représente la Bosnie comme une sorte d'Eldorado, les plaintes incessantes et justes des Serbes orthodoxes et des émigrés Musulmans prouvent que ce pays est loin d'être un Eldorado pour la population indigène. Cet essai fait au nom de la « *Civilisation* » a donné des résultats déplorables. L'occupation de la Bosnie a toujours été et sera toujours aux yeux du gouvernement autrichien une étape vers Salonique. Les impôts sont écrasants en Bosnie, mais il faut tenir compte que la propagande de l'Autriche en Albanie y contribue et qu'une ligne de chemin de fer doit être construite pour entourer ce pays par Novibazar. La liberté des cultes y est violée. Ne faut-il pas, coûte que coûte, détruire le nationalisme serbe le débarrasser *du Drangnach Osten* et changer l'ordre de la propriété immobillière qui, depuis 20 ans, n'a subi aucune transformation sérieuse. Les personnes intéressées à cette question affirment que la situation est pire encore que du temps des Turcs. Telles sont, grosso-modo, les causes pour lesquelles l'établissement du fédéralisme n'aura pas pour résultat d'influencer la diplomatie austro-hongroise d'nue manière nouvelle et de la détourner de l'Orient.

Mais, en admettant même que l'autriche nouvelle porte sa politique extérieure contre l'Allemagne, reste à savoir comment le cabinet de Berlin envisagerait une évolution si radicale?... Déjà, en 1859, la *Gazette d'Augsbourg* émettait la théorie suivante : Nous affirmons que les possessions autrichiennes qui n'entrent pas dans la Confédération Germanique, ont pour l'Allemagne la même signification que toute autre partie de la Confédération. C'est pourquoi la défense de ces possessions est liée aux intérêts de l'Allemagne, qui a le droit et le devoir de les défendre. Nous déclarons hautement, que si la possession légitime de ces pays, non Allemands, n'appartenait pas à un membre de la Confédération — l'Autriche — le peuple Allemand aurait dû à tout prix les conquérir, car ils sont indispensables par son développement et sa position de grande puissance. C'est la théorie de la « plus grande Allemagne » — qu'on croit à tort créée par les pangermanistes modernes, — ou l'impérialisme Allemand, comme l'a si bien

nommé Chéradam, qui n'est pas plus ambitieux que l'impérialisme russe, s'étendant sur le continent asiatique ou l'impérialisme Anglo-Saxon, qui aspire à la domination sur mer et sur presque la quatrième partie du monde entier.

Il paraît seulement chimérique et presque monstrueux parce que les pays qu'il exige sont au centre de l'Europe et comportent en eux l'Autriche et une partie des Balkans. Il ne porte dans aucun autre cas de caractère pathologique. Nous verrons cela, si nous examinons la position politique actuelle de l'Europe. De nos jours, il n'existe pas de cerveaux politiques plus sains que ceux allemands. Ne marque-t-on pas une analogie directe avec l'idée de la « plus grande France » à laquelle rêvait Napoléon Ier et que son génie a même temporairement incarnée ?

La lutte avec le pangermanisme est indispensable pour les mêmes raisons, qui ont réuni dans une coalition l'Europe contre la France impériale en 1812. Mais en même temps il faut reconnaître comme digne d'estime la seule race qui a, sans vantardises, préparé *sa propre* solution dans la question de l'Europe centrale et qui a rejeté la formule banale, répétant sans cesse, comme un balancier d'horloge : « L'Europe a besoin de l'Autriche, que deviendrait l'Europe sans l'Autriche » ?

Prêtons un peu l'oreille à ce qu'on dit en Allemagne. Les économistes, les industriels, les marchands disent : La *plus grande Allemagne* doit assurer d'importants et sûrs marchés pour son commerce et son industrie. En ce moment la plupart des grandes puissances aspirent à revenir au protectionnisme. Le Parlement américain a accepté le bill de Mac-Kinley. La Russie développe et protège sa propre industrie et deviendra de moins en moins notre tributaire. L'impérialisme anglo-saxon n'est qu'un système économique, qui a pour but de fermer toutes les colonies anglaises aux produits étrangèrs et surtout allemands. Est-ce que ce n'est pas un immense traité de douane Zollverein qui embrasserait une étendue de ving-neuf millions de kilomètres carrés, donc la quatrième partie du monde entier, pour laisser tout ce territoire en monopole au commerce anglais. Nous avons atteint l'aisance grâce au commerce libre, à la supériorité de nos produits et grâce à l'habileté de nos agents. Mais si de tous côtés surgissent des entraves douanières, nous devons nous faire concurrence à nous -mêmes en vue de quoi nous sommes forcés d'étendre notre activité économique

en imposant à une certaine partie du continent européen une grande alliance commerciale, dont la clef sera entre nos mains. Notre diplomatie doit avant tout suivre ce principe, dont la réalisation peut, s'il le faut, être appuyée par notre armée. La *plus grande Allemagne* doit, par l'intermédiaire ou au détriment de l'Autriche, étendre sa puissance de Trieste aux embouchures du Danube. Les hommes d'État disent : « L'unité de l'Allemagne s'est effectuée grâce au sentiment national qui n'est pas encore satisfait, car dix à douze millions d'Allemands vivent en dehors de nos frontières. Si la Cisleithanie, où il n'y a que neuf millions d'Allemands sur quinze millions de Slaves, accomplit son évolution naturelle et cède à la majorité, nous aurons sur notre flanc un nouvel état, avec des tendances slaves, qui deviendra un rival, au lieu d'être un allié. Cet état se mettra à la tête de la confédération slave, qui s'étendra de Vienne à la mer Noire et s'appuiera sur la Russie. Alors le « Slavisme » s'établira sur la scène européenne. Notre activité politique se réduira au territoire compris entre les Vosges. Notre commerce devra se contenter des marchés du Nord et l'œuvre de Bismark sera en danger. Il faut à tout prix défendre la position des Allemands-Autrichiens, qui nous servent de défense à nous-mêmes. Et comment les défendre si ce n'est par une intervention directe le jour où l'ordre d'état actuel en Autriche serait menacé? » Les militaires ajoutent à cela, que l'armée et la flotte allemandes doivent avoir à leur diposition un terrain sur lequel ils puissent agir communément. Et l'armée, ce qui est probable, devra agir principalement dans le Sud et l'Est de l'Europe, il sera tout à fait indispensable qu'elle soit appuyée par la flotte dans l'Adriatique et aussi dans la Méditerranée. Notre ligne stratégique doit s'étendre de la mer Baltique à Trieste. La France et la Russie soutiennent jusqu'à un certain point l'équilibre des mers du Nord de l'Europe et du bassin de la Méditerranée. Nous devons, dans la même proportion, contribuer à cet équilibre. Et, au fond, la côte du nord de l'Adriatique est-elle déjà si éloignée du territoire allemand? Du golfe de Trieste à la frontière du sud il n'y a pas plus de cent kilomètres en ligne directe et de là, en suivant la Bohême, vers le nord, on ne rencontre plus que des masses compactes d'Allemands. On ne peut en aucun cas laisser ce littoral en puissance latine ou slave... Les pangermanistes veulent avant tout s'emparer de l'Adriatique et surtout de Trieste. L'auteur dit « que l'Autriche a pris elle-même la peine de semer cette idée dans les cerveaux allemands. » Metternich a donné à

l'école de Wolff et de Schnerer l'occasion de bénir sa mémoire en proposant à Francfort, en 1818, d'inclure la ville de Trieste et ses alentours dans la Confédération germanique à la tête de laquelle était l'Autriche. La confédération germanique accepta l'offre, qui ne fut même pas communiquée aux puissances, lesquelles auraient, sans doute répondu ce qu'elles ont répondu plus tard : qu'un traité international ne pouvait être changé volontairement ni par l'Autriche, ni par la Confédération germanique, sans le consentement des autres puissances. L'acte conclusif du Congrès de Vienne a désigné les nominations et les territoires des États et provinces qui devaient entrer dans la Confédération, et dans cette liste n'ont pas été inscrits ni Trieste, ni les possessions italiennes de la famille régnante d'Autriche.

Mais l'idée de l'annexion de Trieste au grand organisme politique de l'Allemagne, en qualité d'appendice, était si douce au gouvernement viennois qu'il a tenté — au bout de trente ans, après les évènements de 1848-1849 — de renouveler ses prétentions en tâchant de leur donner une sanction internationale. Il appuyait son désir par la nécessité d'assurer le *statu quo* de l'Italie en la mettant sous la défense de toute la Confédération. En émettant cette idée, le gouvernement viennois voulait éveiller la rancune de quelques souverains, mécontents des récents mouvements populaires. Trois puissances, la France, l'Angleterre et la Russie émirent un refus par leurs représentants à Francfort. La note française, envoyée en février 1851, par sa teneur et sa rédaction aurait pu exciter l'envie des document identiques et modernes. Il est dit dans cette note que la Confédération germanique est une des bases du droit public de l'Europe... L'homogénéité, de race que possède la Confédération germanique et qui lui donne l'unité véritable, lui décerne le beau rôle de sauvegarde pour la paix de l'Europe. Se bornant aux limites indiquées par cette homogéneité, la Confédération restera toujours une défense sûre de l'ordre et de la paix en Europe. Une politique contraire donnerait, sans doute, des résultats tout à fait autres. *L'extension arbitraire* de ces limites naturelles, en annexant au peuple allemand des populations slaves et latines, altérerait le caractère naturel de la Confédération germanique, qui ne pourrait plus répondre à cette nomination précise : le colosse qui embrasserait vingt États différents, ne représenterait plus une garantie de paix, mais serait une menace constante *de troubles et d'invasions*. *L'Allemagne aux Allemands*, c'est-à-dire l'Allemagne

éloignée de l'Adriatique et ayant au sud-est de sa frontière des Etats pacifiques indépendants — telle était le principe des puissances qui ont protesté en 1851. L'Allemagne étendant ses limites si ce n'est territoriales, du moins son influence jusqu'à l'Adriatique et la Méditerranée — c'est une idée que remplit en partie la Triple-Alliance. Le pangermanisme exige sa complète réalisation. Paul Lagarde dit, que seulement l'Allemagne s'étendant de l'Ems aux bouches du Danube, de Meinel à Trieste, de Metz aux bords du Baug, pourrait remplir sa mission, car seulement une telle Allemagne serait en état de s'entretenir elle-même et de vaincre, grâce à son armée, la Russie ou la France ou même les deux pays réunis avec le soutien de ses troupes de réserve. La possession de Trieste est une question de vie ou de mort pour l'Allemagne; et même si tous les Italiens se ruaient sur l'Allemagne, cette ville ne devrait jamais tomber entre leurs mains. Hasse énonce les mêmes exigences catégoriques. Il dit que Trieste représente dans toute l'Allemagne la porte naturelle pour le commerce avec l'Orient et toutes les relations commerciales qui doivent se faire par le canal de Suez. Il ne faut pas oublier non plus les intérêts de la flotte de guerre. Pola doit être un grand port de guerre pour la flotte allemande. D'innombrables brochures anonymes répandent le culte de la plus « *grande Allemagne* »; leurs auteurs sont parfois de hauts personnages officiels, mais elles diffèrent toutes très peu les unes des autres. « La nation allemande ne peut pas renoncer à l'Adriatique sans renoncer à sa position de grande puissance. » — « Le littoral autrichien (Kustenland) avec le sud de la Dalmatie, Raguse, Trieste, Cattaro et Pola doivent former — comme l'Alsace et la Lorraine — une *province impériale,* Reichsland administrée par un gouverneur militaire et cette province doit soutenir la puissance maritime de l'Allemagne dans l'Adriatique et la Méditerranée... Quant aux Italiens, le parti pangermaniste ne fait attention ni à l'alliance avec eux, ni à la possibilité d'une résistance de leur part. « C'est un peuple trop pauvre, trop peu nombreux, trop peu expérimenté dans l'art militaire pour le considérer comme un rival. S'il osait une tentative de rivalité il subirait une défaite comme il en a subi une en Afrique. » Quelquefois on leur donne une compensation, comme par exemple : « En cas de dislocation de l'Autriche, l'Italie voudra, à tout prix, s'emparer de Trieste. Mais quand elle sera persuadée que la possession de Trieste et de Pola est une question de vie ou de mort pour la

puissancede l'Allemagne, ellecomprendra qu'il vaut mieux s'arranger à l'amiable et se contentera de la province de Trente. » Mais tous les pangermanistes ne sont pas si généreux : « Les Italiens ne changeront jamais leur frontière du nord sans le consentement de l'Allemagne. Ile peuvent aller librement vers la Corse, la Savoie, le Tessin, mais jamais vers le sud du Tyrol et surtout vers Trieste. » L'équilibre de l'ancien « Golfe de Venise » ne peut avoir qu'une seule base, que signale un Italien : « Trieste non à l'Autriche, mais à l'Allemagne serait le plus grand malheur pour nous. Je ne serais pas du tout effrayé si les Slaves du sud, de l'autre côté de l'Adriatique, formaient un État indépendant de nombreux millions d'habitants. Donnez aux Slaves l'unité de l'indépendance et ils ne deviendront pas absolument les alliés de la Russie. Ils se rapprocheront plutôt de l'Italie, dans ce but d'inviolabilité, ce qui rehaussera beaucoup notre ascendant moral et notre développement économique sur le Balkan, où l'Autriche a été jusqu'à présent notre adversaire, unique et constant (1). En vérité, il faut un état slave, qui profite de tous les moyens pour maintenir de bonnes relations avec l'Italie. L'Adriatique deviendrait alors une mer dans laquelle se concentreraient les intérêts des deux pays et ne serait plus un fourreau d'epée, toujours prête à étendre sa lame vers l'Orient. Les races latines et slaves, héritières des traditions de Venise et du petit État de Raguse, se partageraient d'un commun accord la possession de cette mer qui leur revient par droit ethnographique, si ce droit existe encore. C'est une théorie très simple, car elle ramène chaque race dans son *chez soi* et, en éloignant les Allemands de l'Adriatique, elle adapte aux peuples les principes qui gouvernent les relations individuelles dans chaque société civilisée.

L'Italie ne peut ni en temps de paix, ni en temps de guerre opposer une résistance suffisante aux tendances de l'Europe centrale vers l'Adriatique, la mer Egée et l'Orient. En temps de paix, elle a même besoin du concours des autres puissances ; elle a besoin d'améliorer ses ports et d'avoir un systéme réglé de relations économiques avec la France et la Russie. En outre cette théorie est basée plus sur la nécessité de diverses constructions hors du territoire italien, que sur des traités commerciaux. En cas de rencontre armée avec l'Europe centrale, l'Italie ne peut pas sans alliés, prendre sur elle la défense de l'Adriatique, non seulement parce que ses forces militaires sont insuffisantes,

(1) Dominato Sauminiatello *In giro sui Confini d'Italia*. Rome, 1899 page 25.

mais aussi parce que sa ligne géographique est trop étroite. Il ne faut jamais oublier que pour l'Autriche le chèmin du canal d'Otrante passe par la vieille Serbie et l'Albanie, autrement dit, la prise de ce canal peut être simplement le résultat d'un déplacement des troupes. Donc, si les Italiens comprennent que l'alliance avec l'Autriche et l'Allemagne ne les garantit aucunement de la pression de ces deux puissances et que cette alliance les fait même complices de cette pression dont ils deviennent les victimes, s'ils voient clairement que cette pression menée à sa fin logique éloignera définitivement leur commerce et leur influence en Orient; s'ils peuvent se figurer dès maintenant à quel point tombera la Péninsule italienne, si celle des Balkans devient une forteresse allemande sur la Méditerranée, il est naturel alors qu'ils s'adressent aux puissances. Mais pourrions-nous supposer que l'Italie soit à la veille de se retirer de la Triple-Alliance, pour en conclure une autre? C'et tout à fait une autre question. Outre les intérêts courants, tout Etat prend en considération les intérêts généraux, avant de conclure une alliance. L'acceptation de son unité, de sa constitution, de ses relations économiques, la reconnaissance de ses droits d'extension coloniale voilà, au dire de l'atueur, les garanties des avantages que cherchait l'Italie dans la Triple-Alliance en 1882, et auxquels les puissances qui ont signé le traité ont donné leur consentement, du moins en théorie. Il y aurait beaucoup à dire sur l'application pratique du traité par les dites puissances. Mais l'auteur s'arrête sur une autre question, qui attire son attention en ce moment. Il faudrait savoir jusqu'à quel point les principaux fondements du programme national italien pourraient s'allier avec les engagements de traités que l'Italie pourrait conclure avec la France et la Russie, ou autrement dit, une nouvelle Triple-Alliance pourrait-elle consciencieusement offrir à l'Italie, ce que lui avait promis la précédente? En France, chez les républicains, on a assez à faire avec ses concitoyens, pour s'occuper de prosélytisme; ailleurs les catholiques sont trop occupés à défendre leurs propres positions pour penser à porter préjudice à la constitutionnelle Italie. C'est évident pour tous ceux qui connaissent la France, quoique le passé jette sur elle une ombre de soupçon. L'opinion publique en France, qui s'est formée sous l'influence de 1870, s'est lentement habituée à l'unité de l'Italie. En considérant quelquefois les manifestations de cette opinion publique, on pourrait se demander si la France n'est pas troublée d'une œuvre à laquelle elle a pris part? Même la diplomatie, qui n'a pas ces rai-

sons atténuantes s'est évidemment posé la même question. On a accusé l'Italie d'ingratitude et on a commencé à la considérer non comme une nation formée, mais comme un pays susceptible de dislocation, sous l'influence d'éléments démoralisateurs. Mais le peuple français n'est pas intéressé dans la question et ne désire nullement disputer à l'Italie son unité, son indépendance et ses préférences constitutionnelles. Il considère l'Italie comme un organisme complet, ayant une vie réelle. Il sait qu'il faut mener les négociations avec lui et pas avec des partis ou des intrigants. En Italie, le patriotisme est représenté par des éléments séculaires. L'auteur affirme que le patriotisme italien à la veille du XXe siècle est bien plus vivace et général qu'en France. Cela provient de ce que le patriotisme italien a supporté plus de souffrances et qu'il ne cherche pas dans la proclamation des droits de l'homme et du citoyen des prétextes à des querelles intérieures. Les Français et les Italiens appartiennent à la même famille, mais on a tant abusé en paroles de cette *fraternité latine*, qu'il faut maintenant, présen ter des garanties pour assurerla sécurité de cette fraternité. L'esprit du temps reconnaît comme meilleures garanties les traités de commerce. L'accord conclu il y a deux ans n'est pas une expression irrévocable des relations, unissant la France et l'Italie, elles doivent s'améliorer à la suite de changements de tarifs projetés par l'Allemagne et l'Autriche qui entreront en pratique à la fin des termes des traités actuels. Reste à savoir maintenant jusqu'à quel point la France peut remplacer ces deux puissances, sous le rapport de l'importation ? C'est une question compliquée, délicate et prématurée, car personne ne sait encore quelle influence auront les principes rigoureux des agraires allemands et autrichiens sur les nouvelles lois douanières. En tous cas, la position de l'Italie exige la continuation du concours varié que lui a prêté le capital international. Le marché financier de la France est porté à accepter quelques fonds émis à Rome, et on pouvait voir, même dans les plus mauvais jours de tension politique, que la cote des fonds italiens était plus basse à Berlin qu'à Paris. L'Italie — il faut que la France le sache — est un pays qui travaille, dans le sens moderne de ce mot, par conséquent elle est aussi intéressée dans la question universelle du placement de ses produits.

Les aspirations coloniales ne sont pas la suite d'une manie de gloire ou de la contagion qui a envahi même les Belges, fondateurs de l'État libre du Congo. Ces tendances sont motivées par l'excès de production.

12

Mais il existe encore une autre cause. La question de l'émigration est devenue, en Italie, une question sociale. La diplomatie française n'aurait rien perdu à constater la sphère d'influence italienne dans la Tripolitaine. Le respect de la forme gouvernementale existant en Italie, par la volonté du peuple, une entente avec cet État sur la question de la Méditerranée, un concours diplomatique et économique dans le présent et dans l'avenir, pour rétablir l'équilibre sur l'Adriatique — tel est le programme que doit suivre la France envers sa sœur latine. Jusqu'à ces derniers temps, on ne s'est pas occupé de la question, quels sont les intérêts qui auraient pu lier la Russie à l'Italie : Il ne peut être question d'une alliance morale. L'Italie même semble plutôt hostile au slave, une antipathie instinctive de la race du Sud pour celle du Nord, du libéralisme envers l'autocratie, d'une civilisation en état d'évolution. Les dernières générations ont surtout connu, parmi les Slaves, la race des Croates qui ont rempli le service de bourreaux en Lombardie sur l'ordre des feld-maréchaux autrichiens. La génération actuelle hait également le pouvoir illimité des Tsars et celui des Habsbourg, les émigrants polonais et hongrois qui ont trouvé un asile dans le Piémont, durant la période de 1849-1866, et dont les fils se sont réconciliés avec l'Autriche dont la devise est « *Drang nach Osten* » — ont fondé une sorte d'école de russophobie. Et pourtant, l'historien et l'homme d'État pourraient prouver au contraire sans difficulté, que la politique russe a favorisé plutôt l'idée de l'unification Italienne. La renaissance (*Risorgimento*) de l'Italie autant qu'elle ébranlait les principes conservateurs, qui étaient chers à l'Europe monarchique, ne pouvait compter sur la sympathie des Romanoff et surtout sur celle de Nicolas Ier. Mais, dans sa lutte contre la Maison d'Autriche et le Saint-Siège, cette renaissance italienne affaiblissait les forces de deux pouvoirs contre lesquels, au XIXe siècle, la Russie a dû combattre maintes fois. Récemment, dans un article, quoique hostile à la Russie (1) un écrivain italien a dû constater que bientôt après le Congrès de Vienne, l'immixtion *d'Alexandre Italieu dans la question de l'Alta Navarese et de la retraite des armées autrcihiennes (mars 1816), a sauvé l'indépendance du Piémont.* C'était un effet de la noblesse personnelle dont certains tsars russes ont donné l'exemple. Plus tard, la politique de Saint-Pétersbourg a eu l'occasion de montrer sa bienveillance

(1) M. de Nélidoff et l'intrigue diplomatique *Rivista Politica e Letteraria* du Ier janvier 1898.

envers l'unité italienne. Cavour a mêlé la question du Piémont dans la guerre de Crimée, ayant en vue que le Congrès s'occupât des questions qui intéressaient sa patrie. La diplomatie russe lui fut si sympathique que le comte Orloff lui offrit son soutien au Congrès de Paris. Depuis ce moment, la politique nationaliste soutenue par Gortchakoff va, à l'encontre de la politique de Metternich, d'accord avec Napoléon III. *Par sa note categorique du 27 mai 1859, le chancelier russe s'opposa au desir de l'Allemagne de s'immiscer dans la guerre d'Italie* et quelques semaines plus tard, la libération de Milan s'accomplit. *En octobre 1860, pendant la campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles, le tsar et François-Joseph eurent une entrevue à Varsovie où fut donne à François-Joseph le conseil de ne pas se mêler des affaires de l'Italie. La Russie reconnut avant la Prusse le royaume d'Italie, au moisde juin 1862.* Enfin la Prusse qui inaugura, en 1866, la politique des nationnalistes, *reçut l'adhésion silencieuse de la Russie.* Ce ne sont là que les épisodes les plus marquants de l'histoire russe contemporaine, concernant la renaissance de l'Italie. Mais on peut voir combien la monarchie des Habsbourg fut toujours retenue par la Russie, dans ses projets contre l'Italie. La seule exception est la campagne de Nicolas Ier contre la Hongrie en 1849, grâce à laquelle l'Autriche eut plus tard l'occasion *d'étonner le monde par son ingratitude.* Les intérêts russes dans les questions danubiennes, ne permettaient pas un trop grand développement de cette monarchie.

Les attaques de la révolution italienne contre le Saint-Siège concordaient, dans une certaine mesure, avec les intérêts russes. La Russie qui sympathisait à l'accomplissement des destinées de la Maison d'Autriche, était nécessaire à la renaissance italienne. *N'eût été la Russie, le drapeau noir et jaune flotterait aujourd'hui sur Otrante.* Si dans un avenir prochain la Russie abrogeait sa convention de 1897 sur le partage avec l'Autriche-Hongrie de la Péninsule des Balcans, est-ce que les Italiens seraient en force, sans concours étranger, de défendre l'Albanie. Dans l'organe officieux du gouvernement autrichien *Reichswehr* du 29 mars 1901 parut un article dans lequel il etait dit que l'Autriche avait besoin de l'Italie en 1882 pour couvrir son flanc oriental contre la Russie. En ce moment, grâce aux rapports amicaux de l'Autriche et de la Russie, l'alliance de l'Autriche avec l'Italie est loin d'être aussi nécessaire. Le professeur Loiseau remarque que l'alliance

ance Austro-Hongroise a en vue les intérêts de la péninsule Balkanique.

Si la presse italienne était plus au courant des intérêts du ministère des affaires étrangères autrichien et si elle attachait moins d'importance aux paroles de l'ambassadeur autrichien à Rome, elle n'attaquerait pas, comme elle le fait, la politique intérieure de la Russie. Elle devrait savoir que les émeutes d'étudiants n'ont guère de signification dans l'histoire et le rôle des Cosaques dans ceci ne mériterait pas une si vertueuse indignation. Même en Lombardie, en 1850, on pratiquait contre les Italiens, la répression à coups de bâton. Aujourd'hui, la grande politique ne se nourrit pas d'impression ni de superstition. Elle se fonde, en parlant mathématiquement, sur *la valeur* d'un pays dans ses rapports avec les autres pays. La valeur de la Russie pour l'Italie se définit pour cette dernière, à cause de ses vues sur l'Orient. En plus, la Russie défend le flanc de l'Italie non seulement en Orient, mais sur l'Adriatique. Si la Russie faisait mine de se désister de son influence à Constantinople, à Belgrade, à Sofia et surtout à Vienne, pour la conservation de l'équilibre sur l'Adriatique, on verrait à Rome combien cet équilibre serait ébranlé. Et puis quelles pourraient bien être les raisons qui pousseraient le ministère des affaires étrangères russe à se rendre hostile envers les institutions, les intérêts et même certains projets ambitieux de l'Italie actuelle. N'étant ni une République, ni un état catholique, la Russie est peut-être l'État qui montre le plus d'indifférence envers les préférences constitutionnelles de l'Italie,

La Russie est liée en Asie et en extrême-Orient, mais en quoi les tendances d'expansion de l'Italie peuvent-elles inciter son mécontentement ? Les limites géographiques naturelles de cette expansion ne dépassent pas en ce moment l'Albanie et la Tripolitaine. Est-ce que la Russie n'a pas intérêt à ce que l'Italie s'affermisse de l'autre côté du canal d'Otrante ? Le jour où un chemin de fer réunira Antivari au Danube, de nouveaux rapports s'établiront entre Odessa et Venise. Pour développer un échange commercial entre la Russie et l'Italie et fonder un nouvel ordre de choses dont les effets, même politiques, seront incalculables, il faut seulement construire un nouveau chemin de fer de 500 kilomètres... De grands organismes politiques comme la Russie, la France, l'Italie, ne se mettent pas en mouvement sans des raisons sérieuses. Ils s'unissent difficilement, pesamment, à pas comptés. La mobilité appartient aux petits États. L'auteur ne serait pas surpris que certains petits États balkaniques se rapprochassent dès

maintenant de l'Italie. De tous les États qui les entourent et qui ne peuvent s'empêcher de montrer leur influence, l'Italie est la moins intéressée. Elle s'occupe le moins possible à se mêler de leurs affaires intérieures. La nullité des rapports commerciaux entre l'Italie et les provinces balkaniques, semble une ironie des choses, quand il n'y a qu'un petit détroit qui les sépare. Il y va de leur intérêt de ne pas laisser l'Autriche s'établir à Salonique.

Il est très important pour la Serbie, le Monténégro et même pour la Bulgarie, que le gouvernement de Rome montre son influence de l'autre côté du canal d'Otrante. Mais aussi il est nécessaire pour l'Italie que ces petits États entretiennent l'équilibre albano-macédonien. Si ces Etats étaient désarmés, ou commençaient une lutte réciproque pour la Macédoine, ou enfin si la politique du Ballplatz réussissait à envenimer les rapports bulgaro-roumains et à amener une guerre, le changement du *statu quo* balkanique ne serait pas indifférent à la *Consulta*.

De ce point de vue, l'avènement au trône du jeune monarque serbe qui assure l'alliance de la maison de Savoie avec le Monténégro — est une garantie qu'une politique avisée peut agrandir. Cette politique doit-elle seconder la fédération de la Serbie, de la Bulgarie et du Monténégro? Peut-être, mais surtout ces États ne doivent pas écouter les conseils de l'Autriche-Hongrie. La diplomatie italienne peut contribuer à maintenir la concorde entre eux. Il y a donc une quantité de raisons pour que l'Italie ouvre une ère de bons rapports avec la France, la Russie et les États balkaniques slaves. L'auteur divise ces raisons, en actives et passives. Il entend par actives, celles qui doivent défendre l'Italie contre la politique orientale des Habsbourg et les raisons passives sont celles qui doivent forcer l'Italie à ne pas s'alarmer du fantôme d'une « guerre punique » avec la France et du panslavisme russe. Un autre fantôme, celui de la destruction de l'unité italienne, n'est plus à craindre. Si l'Italie entre jamais dans l'alliance franco-russe, ce nouveau fait sera tout à fait compréhensible. Ce sera une alliance vraiment défensive, qui tendra a conserver le *statu quo*, que voudrait abolir le *Drang nach Osten* et aura pour but la conservation de la paix. Ce sera aussi sous tous les rapports une victoire désirable de la politique continentale sur la politique coloniale et surtout la sauvegarde des intérêts capitaux de l'alliance franco-russe contre des intérêts de hasard (1).

(1) Charles Loiseau : L'équilibre adriatique, *L'Italie et la question d'Orient*. Paris, 1901

CHAPITRE III

En procédant à l'exposé de notre opinion sur le rôle que joue l'Italie dans la Triple-Alliance, et sur la situation contemporaine des rapports internationaux, nous allons, avant tout, chercher à établir un parallèle sur les moyens d'unification des deux nations allemande et italienne. Les principaux agents dans les opérations de ces unifications furent Bismarck et Cavour. La façon d'agir de Bismarck revêt dès le début un caractère despotique purement teutonique. En 1850, dans une lettre en date du 7 juillet adressée à Wagner, fondateur de la fameuse gazette *Neue Preussische Kreutz-Zeitung* il disait : « Je ne puis nier que certains penchants Califes Omariques ne me soient inhérents, non seulement relativement à la destruction des livres, sauf le Coran chrétien, mais aussi à l'anéantissement des moyens de reproduction de nouveaux livres. L'imprimerie est l'arme préférée de l'antéchrist, elle a encore plus d'importance que la poudre qui fut au début l'arme principale, ou du moins, la plus en vue, pour le renversement de l'ordre politique naturel, et aussi pour l'érection du souverain *rocher de bronze.* La poudre revêt de plus en plus le caractère du remède contre les maux suscités par elle, bien qu'elle fasse partie de la pharmacie de ce médecin qui guérit un cancer facial en coupant la tête du malade» (1).

Le 24 septembre 1862, Guillaume I[er] nomma Bismarck président du Conseil des ministres. Le 14 octobre, la session de la Chambre des députés prussienne fut close. Bientôt après commença la période de l'histoire prussienne connue sous le nom de *Konfliets periode* qui dura de 1862 à 1866. A cette époque le pays était dépourvu de budget, les contributions étaient perçues et dépensées au gré du gouvernement sans l'aveu des Chambres. Le 13 novembre 1863, mourut le roi de Danemark Frédérik VII. Son plus proche héritier Christian-Auguste

(1) *Politische Briefe Bismarcks* Berlin 1889. p. 6 et 7.

ment insisté sur ce que l'on s'adressât à lui pour l'autorisation et la résolution et qu'il n'interviendrait dans ces affaires qu'en qualité de chef des Hohenzollern et non en qualité d'empereur. Le gouvernement prussien ne s'était aucunement immiscé dans ces affaires. Alors Benedetti fit remarquer au roi que l'opinion publique ne comprendrait pas cette distinction, et qu'elle ne voyait en la personne du prince Hohenzollern qu'un membre de la famille royale de Prusse. Le roi répondit qu'il s'adresserait au prince Léopold et à son père afin de savoir comment ils envisageaient l'effervescence des esprits excités par cette affaire. S'ils exprimaient le désir de renoncer à la candidature, le roi approuverait cette décision.

Le 12 juillet, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Olozaga, remit à Gramont une dépêche reçue par lui du prince Hohenzollern. Dans cette dépêche, le prince Antoine informait Olozaga qu'au nom de son fils il renonçait à la candidature. Ce même jour, 12 juin, Benedetti reçut de Gramont une dépêche dans laquelle il était dit : « Nous avons reçu de l'ambassadeur une renonciation du prince Antoine, au nom de son fils Léopold, à la candidature du trône d'Espagne. Afin que la renonciation du prince ait toute sa valeur, il nous semble indispensable que le roi de Prusse y prenne part et nous assure qu'il ne consentira pas à ce que le prince réitère sa candidature, je vous prie de vous rendre sans tarder auprès du roi et d'exiger de lui cette déclaration ; s'il n'a aucune arrière-pensée il ne peut répondre par un refus... » Le même jour, 12 juillet, l'Empereur Napoléon adressa du palais de Saint-Cloud une dépêche à Gramont, dont nous relatons les principaux passages. 1° Le gouvernement français a eu affaire à la Prusse, et non à l'Espagne ; 2° la dépêche du prince Antoine adressée au prince n'est pas pour le gouvernement un document offiel ; 3° le prince Léopold a accepté la candidature au trône d'Espagne et c'est son père qui y a renoncé ; 4° Étant donné ces faits, il est indispensable que Benedetti insiste sur ce qu'on lui donne une réponse catégorique, en vertu de laquelle le roi, s'oblige à ne permettre que le prince Léopold, suivant l'exemple de son frère, parte un beau jour pour l'Espagne ; 5° tant que le gouvernement n'aura pas reçu d'information officielle d'Ems, il considérera que ses justes demandes sont restées sans réponse.

Le même jour, Gramont envoya une dépêche à Benedetti dans laquelle il lui exposait les désirs de l'Empereur. Le 13 juillet, Benedetti adressa une dépêche à Gramont, lui annonçant qu'il venait de voir le

roi, auquel il avait transmis ce qui avait était communiqué à Gramont par l'Ambassadeur d'Espagne. Et en même temps, Benedetti avait dit au roi que la renonciation du prince Hohenzollern, qu'il avait approuvée, n'était qu'une garantie pour le présent et, qu'en outre, le gouvernement français jugeait nécessaire de s'assurer pour l'avenir......... et que le roi veuille bien l'autoriser à informer en son nom le duc de Gramont que, si le prince Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté s'opposerait à sa réalisation. Le roi répondit par un refus péremptoire... Ce même jour Benedetti télégraphia à Gramont que le roi avait reçu la réponse du prince Hohenzollern. Cette réponse avait été écrite par le prince Antoine, elle contenait la nouvelle du refus du prince Léopold à la candidature. Le roi autorisa Benedetti à informer le gouvernement impérial qu'il autorisait cette décision. Cette communication du roi, faite par l'intermédiaire d'un de ses aides de camp, le duc de Radziwill, étonna beaucoup Benedetti, à qui le roi avait promis de lui communiquer personnellement la réponse du prince Hohenzollern. De plus, le roi accordait les sûretés ou garanties qu'exigeait le gouvernement français.

Benedetti sollicita du roi une dernière audience. Le roi répondit par un refus qui fut transmis à l'ambassadeur de France par ce même aide de camp. Le 14 juillet, Benedetti télégraphia à Gramont qu'après la déclaration du roi, faite par l'intermédiaire d'un de ses aides de camp, il était impossible de s'adresser de nouveau à sa Majesté; mais, dans son entretien avec le ministre des affaires étrangères de Prusse, l'ambassadeur de France fit connaître au ministre la nature des dernières réclamations françaises, exigeant d'en informer Sa Majesté; et il promit même d'avoir encore une entrevue avec l'ambassadeur. Mais cette promesse ne fut pas tenue. Afin de ne pas blesser les convenances, Benedetti s'adressa à un aide de camp de service, en le priant d'informer le roi qu'il partait le soir même et qu'il aurait désiré prendre congé de lui. Le roi ordonna de répondre qu'il verrait l'ambassadeur à la gare, dans le salon royal, quelque minutes avant son départ.

Benedetti, dans une dépêche d'Ems insérée dans le journal *Kœlnische Zeitung*... raconte : « Le roi ordonna à un de ses aides de camp de m'informer qu'il ne prendrait aucun engagement quant à l'avenir avec moi à ce sujet. Étant donné que je n'ai fait de communication, même confidentielle, à qui ce soit, j'ai le droit de supposer que cette dépêche émane du Cabinet du roi (1) ».

(1) BENEDETTI, *Ma mission en Prusse*, Paris, 1871, p. 386.

Également le 14 juillet, Benedetti télégraphia à Gramont : « Je viens de voir le roi à la gare. Il s'est borné à me dire qu'il n'avait plus rien à me communiquer, et que, si des pourparlers étaient encore tenus, ce serait par son gouvernement (1). En parlant de la dépêche du journal *Kolnische Zeituug*, Gramont faisait remarquer que l'ambassadeur de France était dans le vrai en attribuant à ce télégramme une provenance officielle. Du reste Gramont n'en fut pas très étonné. Le fait est que Bismarck se servit de la dépêche de la manière suivante : il l'envoya à la rédaction du journal *Narddeutsche Algemeine Zeïtung*, et la transforma en un conte fantastique, dans lequel, d'un côté le comte Benedetti était accusé de s'être conduit irrévérencieusement envers le roi de Prusse, de l'autre que le roi, par son commerce et ses refus, avait humilié l'ambassadeur de France. Gramont affirme qu'en procédant de cette façon, Bismarck visait à deux buts : le roi ne partageant pas complètement ses combinaisons agressives, il lui fallait, avant la rentrée du roi à Berlin, rendre la situation irrévocablement compromise. Le meilleur moyen pour y parvenir était d'enflammer les esprits en excitant la fierté nationale des deux nations les plus belliqueuses d'Europe. D'où cette idée machiavélique du roi blessé et de l'ambassadeur expulsé (2). Mais Bismarck ne s'en tint pas là. Il prit pour but de rendre la guerre inévitable. Pour y parvenir, il informa les puissances étrangères que le roi Guillaume avait refusé de recevoir l'ambassadenr de France. Cette communication fut faite le 14 juillet au soir. Mais qu'elle fut donc la cause de cette diligence extraordinaire ? — demande Gramont. Est-ce que c'était une information si pressante, si importante, que tous les gouvernements étrangers devaient en être immédiatement informés ? En répondant à cette question, Gramont déclare que cette communication fut faite afin de porter un coup à la fierté française. Nous supposons que Gramont a parfaitement raison en affirmant que Bismarck alluma les passions, désirant rendre la guerre inévitable. C'était son idée directe, voyant que la France n'était pas préparée à la guerre. L'opinion de Gramont et la nôtre fut confirmée par des données postérieures. Moltke et le ministre de la guerre, le comte de Roon dinait chez Bismarck le soir où la nouvelle de la renonciation du prince Hohenzollern fut reçue (13 juillet).

Bismarck en fut informé par une dépêche que le roi lui adressa

(1) *Ibidem* p. 387.

(2) DUC DE GRAMONT. *La France et la Prusse avant la guerre*. Paris, 1872, p. 2253

d'Ems. Cette dépêche lui annonçait également le refus du roi de prendre l'obligation de ne jamais donner son consentement, au cas où le prince Hohenzollern serait revenu à son projet de candidature. Le roi Guillaume déclara qu'on ne pouvait prendre sur soi de telles obligations à tout jamais, et qu'on ne le devait pas. Dès ce moment, il se tient en pourparlers avec lui. Ensuite, le roi l'informait de son refus de recevoir l'ambassadeur, puis de sa communication, par l'intermédiaire de l'aide de camp de service, de la réception de la réponse du prince Hohenzollern. A la fin de la dépêche, le roi laissait au jugement de Bismarck à décider s'il fallait de suite informer les représentants diplomatiques prussiens et la presse de la nouvelle réclamation de Benedetti et s'il fallait la décliner. Au reçu de cette dépêche, en présence de Moltke et de Roon, Bismarck rédigea un exposé bref de son contenu. Ce travail abréviatif de Bismarck fut la dépêche, qui rendit la paix impossible. Voici les dires d'un Bismarckiste sur cette dépêche : « la rédaction de cette dépêche amena les Français dans une situation si difficile qu'ils se trouvèrent contraints ou de déclarer la guerre ou d'essuyer ce soufflet que leur donnait Bismarck (1) ». Citons les mots de Bismarck lui-même au sujet de cette dépêche. La différence entre l'effet du texte concis de la dépêche d'Ems et l'effet qu'aurait produit le texte primitif ne consistait pas en des expressions plus tranchantes, mais dans la forme qui donnait à cette communication l'importance d'une communication définitive et dernière, tandis que la rédaction d'Abeken (chef de la chancellerie particulière du roi Guillaume) aurait eu l'air d'un fragment des pourparlers tenus qui devaient se prolonger à Berlin (2).

Au printemps de 1875 les bruits d'une guerre possible commencèrent à circuler par l'Europe. Dans un journal officieux de Berlin *Die Post,* un article parut, intitulé *Krieg in Sicht,* dans lequel la situation politique en Europe était examinée. En outre, le journal concluait à la probabilité d'une guerre prochaine. Cet article, ainsi que ces bruits furent occasionnés par une heureuse réorganisation militaire en France et les soulèvement prompts et généreux des forces vitales de la nation française, auxquels Bismarck ne s'attendait pas. L'apparition de l'article ci-dessus énoncé, l'organe officieux de Bismarck, alarma toute l'Europe. Dans toutes les Bourses il se produisit des baisses sur les

(1) *Nahweiser durch Bismarcks gedanken und Erinner un gen Gorstkohl.* Leipzig, 1899, p. 119.
(2) Prince de BISMARCK, *Pensées et mémoires du prince de Bismarck* tome, II, Schtudgardt, 1898, p. 91.

valeurs, par suite de la panique qui se répandit. Dans divers parlements d'Europe des interpellations eurent lieu. A la chambre des lords, des discussions eurent lieu sur la question des rapports franco-allemands et ensuite des correspondances diplomatiques furent échangées entre les cabinets de Londres, de Paris et de Berlin. Dans sa réponse, Bismarck ne cacha pas l'inquiétude que lui causait l'énorme accroissement de l'armement français. Il prescrivit également aux représentants diplomatiques allemands d'attirer l'attention des représentants étrangers sur l'importance politique de la nouvelle loi française concernant les cadres. Ensuite un conseil particulier des représentants politiques eut lieu à Berlin. Étant donnée la politique chicanière, irritante et provocante de Bismarck, le ministre des affaires étrangères en France, le duc Decazes, fit appel à l'assistance de notre empereur, Alexandre II, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, le général Le Flô. Il fut secondé par le représentant diplomatique de la Grande-Bretagne. L'empereur et le prince Alexandre Mikaïlovitch Gortchakoff promirent d'influer pacifiquement sur l'empereur Guillaume et sur Bismarck, ce qui fut fait d'abord de Saint-Pétersbourg, par voie de politique ; et ensuite cette réaction pacifique fut répétée lors de l'entrevue de l'empeureur Alexandre II et du prince Gortchakoff avec Guillaume Ier et Bismarck à Berlin. Grâce à l'influence russe, Bismarck fut arrêté dans ses tentatives d'achever ses ennemis blessés ou autrement dire la France fut sauvée par la Russie d'une seconde dévastation plus terrible encore que la première.

En 1875 eut lieu un commencement d'insurrection en Herzégovine ; en 1877 la guerre entre la Russie et la Turquie se termina par le Congrès de Berlin, dont les séances durèrent du 13 juin au 13 juillet 1878. Le congrès eut pour résultat le Traité de Berlin qui défigura, jusqu'à le rendre méconnaissable, le glorieux traité de San-Stéfano. Par les termes du Traité de Berlin, la Russie se trouva être l'obligée de Bismarck. Si ce dernier avait énergiquement soutenu la Russie, ce traité n'aurait pas eu ce caractère anti-russe, et pour lequel chaque Russe, pour peu qu'il aime sa patrie, doit avoir, pour cet acte d'une injustice internationale, la plus grande répulsion. C'est ainsi que Bismack nous récompensa de la neutralité amicale que nous gardâmes pendant la guerre franco-allemande. Après le Congrès de Berlin, la Russie officielle ouvrit enfin les yeux et vit quel serpent elle avait réchauffé dans

son sein. La sentence de notre sagesse nationale. « A quelque chose malheur est bon » s'était de nouveau justifiée.

Par suite du changement politique de Bismarck, les rapports entre la Russie et l'Allemagne se refroidirent de plus en plus, ce qui effraya tellement Bismarck, qu'il se mit à chercher un appui en l'Autriche-Hongrie. Le 22 avril 1887, l'agence télégraphique Havas de Paris, reçut un télégramme de Pagny-sur-Moselle, en date du 21 avril, informant que M. Schnæbele commissaire de la police française à la station de Pagny, sur la frontière, avait été arrêté par la police allemande. M. Schnæbele avait reçu plusieurs lettres du commissaire de la police allemande à Pagny-sur-Moselle, M. Gautsch. Dans ces lettres, Gautsch priait Schnæbele de se rendre chez lui pour un entretien particulier sur des affaires concernant le service de la police de frontière. Le 20 avril, vers deux heures de l'après-midi M. Schnæbele se rendait à pied à la rencontre de M. Gautsch. Mais aussitôt qu'il eut franchi la frontière, deux agents vêtus de vareuses blanches se précipitèrent sur lui. Ces agents emmenèrent Schnæbele de force à Noviant où on lui mit les menottes. A quatre heures de l'après-midi, on le conduisit à Metz où on lui fit subir un interrogatoire. M. Herbette, ambassadeur de France à Berlin fut commis pour procéder à une enquête sur les causes ayant amené l'arrestation de M. Schnæbele par les agents de la police allemande. En même temps, les ministres français de l'intérieur et de la justice ordonnèrent de procéder à une enquête administrative à Pagny sur cette affaire. Il en ressortit que Schnæbele avait réussit à s'échapper des mains des agents allemands et à rentrer sur le territoire français et qu'on l'avait définitivement arrêté étant sur les limites du territoire français. Le 23 avril, le ministre français des affaires étrangères. M. Flourens, adressa une note au cabinet de Berlin, réclamant la mise en liberté de Schnæbele. L'opinion publique en Europe fut profondément révoltée par ces actes de brigandage allemands; la conduite de la France avait été digne et indépendante et méritait l'approbation générale. Bismarck fut plusieurs jours sans répondre à l'administration française, voulant, selon toute probabilité, gagner du temps et profiter de quelque inadvertance de la part de la France excitée par la violence allemande. Le 29 avril, l'ambassadeur de France reçut une note du gouvernement allemand datée du 28 avril. Dans cette note, il était dit que M. Schnæbele avait été arrêté sur le territoire allemand, et non sur le territoire français.

Il fut procédé à une poursuite judiciaire contre M. Schnæbele, accusé de haute trahison accomplie sur le territoire allemand. « M. Schnæbele avait abusé de la confiance indispensable dans les rapports internationaux. Il avait profité de sa position officielle pour corrompre un citoyen allemand, dans le but de le déterminer à commettre des actions criminelles contre l'empire d'Allemagne ». Si malgré ces faits, Bismark avait jugé de son devoir de solliciter de l'empereur d'Allemagne l'autorisation de remettre M. Schnæbele en liberté, il aurait agi d'après les principes du droit international, en vertu duquel l'offre de passer la frontière, pour résoudre des questions administratives qui surgissent entre deux empires voisins, doit toujours être considéré comme un sauf-conduit (1).

Dans la politique intérieure, l'attention principale de Bismark fut dirigée vers ce que l'on appelle « *Kulturkampf* » c'est-à dire vers la lutte avec l'Église catholique. Presque simultanément avec le début de cette lutte, se forma, au Reichstag le parti du centre, c'est-a-dire le parti catholique. En tête de ce parti se trouvait l'ex-ministre de Hanovre, Windgorst.

En janvier 1778, le ministres des cultes Mülhler fut remplacé par Falck dans la section catholique du ministère des cultes. Il fut introduit une nouvelle loi scolaire en vertu de laquelle l'inspection de toutes les écoles de la couronne et celles privées passait au pouvoir du gouvernement. Le pape refusa de recevoir le cardinal Hohenlohe en qualité de représentant politique de l'empire d'Allemagne près de la curie de Rome. C'es alors que Bismark prononça au Reichstag son discours si célèbre (14 mai 1872) dans lequel se trouvait cette phrase bien connue · « N'ayez crainte, nous n'irons pas à Canossa, ni au sens propre, ni au sens figuré ». La lutte devint de plus en plus âpre et atteignit son apogée en 1875, et voici où en étaient les affaires pendant cette lutte. Les écoles catholiques et les séminaires furent fermés, les chaires théologiques désertes, des centaines de paroisses privées de pasteurs, et ces pasteurs privés de moyens de subsistance; on prit des mesures extrêmement rigoureuses contre la presse catholique; la police suivait les processions religieuses, le clergé catholique était soumis à des amendes, à la prison, à être expulsé des limites du gouvernement allemand, et à la dénaturalisation de sujets allemands. Les évêchés étaient violés par les

(1) André Daniel : *L'année politique* Paris 1888 p. 71, 73, 74, 75, 77, 81 82,

réprésentants de l'État afin d'y arrêter les évêques, ces représentants se permettaient des railleries et des cris sauvages, et, en général. agissaient comme s'ils avaient eu affaire à des brigands ou à des assassins. Des agitations, des tumultes, des désordres se produisaient dans les églises, même au cimetière où des bousculades avaient lieu entre les catholiques et la police prussienne qui arrêtait les prêtres catholiques, même à l'autel, aux lits de mort, sur les tombes. Ainsi nous voyons dans Bismark le véritable représentant de la férocité teutonique, des habitudes despotiques germaniques, de la volonté arbitraire allemande, de l'insolence, de l'absence de répugnance, du manque de cœur allemand, de la disposition allemande à chaque bassesse pour atteindre au but visé. Nous voyons que l'Empire d'Allemagne ne repose pas sur la grâce de Dieu, mais sur la falsification de la dépêche d'Ems.

Ce n'est pas là ce que représente en lui le génial unificateur de l'Italie Cavour. Le 4 mars 1849, après la défaite de Novare le roi de Sardaigne, Charles-Albert, abdiqua au profit de son fils ainé Victor-Emmanuel. Le 6 août, un traité de paix fut conclu entre l'Autriche et la Sardaigne aux termes duquel le royaume de Sardaigne concervait ses mêmes frontières, mais devait payer à l'Autriche une contribution de guerre de 75 millions de lires. Après le combat de Novare, le nouveau roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel II eût pu suivre deux systèmes politiques. Le 4 mars 1848, une constitution fut introduite dans le royaume de Sardaigne (Statut fondamental). Victor-Emmanuel eût pu se retirer de l'ordre constitutionnel et revenir au despotisme d'avant, s'étant retiré de la constitution il eût pu, en même temps se, retirer des tendances nationales unificatrices italiennes. S'il eut suivi cette voie, il se fut assuré l'appui de l'Autriche, mais converti en vassal autrichien, comme le duc de Toscane. Aussi s'arrêta-t-il à une autre décision, directement opposée. Le 7 mai 1849. Massimo d'Azeglio fut nommé président du Conseil des ministres et ministre des affaires etrangères. Le 30 juin, lors de l'ouverture du Parlement, Victor-Emmanuel prononça un discours dans lequel il exprimait sa sympathie pour la constitution. Le dissentiment de la Chambre sur l'admission du traité de paix conclu avec l'Autriche entraîna sa dissolution. Le 20 décembre eut lieu l'ouverture d'une nouvelle chambre. Le 9 janvier 1850 elle accepta le traité de paix. La victoire remportée par Massimo d'Azeglio affermit sa situation et facilita sa marche dans

la voie libérale. Bianchi, en caractérissant son activité politique, remarque qu'il voulait conserver la maison de Savoie à l'Italie, et l'Italie à la maison de Savoie, et, dans le Piémont, soutenir la renaissance civile de la monarchie, relever et affermir la puissance du gouvernement mais, toutefois en conservants sa modération, son libéralisme et sa particularité; aller à la rencontre des vagues troubles qui menaçaient l'État de l'anarchie, les repousser, reconquérir le crédit extérieur et l'amitié des empereurs, protéger l'État contre les offenses et les ontrages dans ses relations internationales; accroître l'industrie et le commerce nationaux, diriger tous ses effort dans la lutte diplomatique contre la politique prédominante de l'Autriche dans la péninsule, dans le but de faire cesser la réaction dans le centre et le sud de l'Italie; faire que les Italiens, retombés dans le cruel esclavage, reconnaissent les Piémontais, toujours dévoués et soumis aux circonstances défavorables, toujours messagers actifs des idées de l'indépendance italienne délivre l'Etat des interventions et des privilèges cléricaux, habituer les Piémontais à l'usage sage et modéré des réglements et, par cela même, prouver à l'Europe que l'Italie pouvait donner naissance à un ordre politique et le faire prospérer (1).

Dans une lettre adressée à son ami Salvagnoli, Cavour, en touchant à la question de la situation politique d'alors, écrivait que tant que la liberté existerait, ne fût-ce que dans un petit coin quelconque de la Péninsule, il ne fallait pas désespérer de l'avenir. Que tant que le Piémont préserverait son institution politique contre le despotisme et l'anarchie, la possibilité d'une activité bienfaisante dirigée vers la régénération de la patrie, ne cesserait pas d'exister. (2). Le 11 octobre 1850, Cavour entra dans le ministère d'Azeglio; il y fut ministre de l'agriculture et du commerce, ainsi que de la marine.

En novembre 1851, une forte surexcitation d'esprit régna parmi les Piémontais, la question de l'Eglise et de l'Etat en fut la cause principale. Le culte, pour ses établissements, exigeait des fonds de l'Etat et refusait en même temps de se soumettre à son contrôle. Le parti démocratique voulait améliorer les finances de l'Etat, au moyen des domaines de l'Eglise, mais Cavour reconnut l'importance considérable et l'utilité de la propriété immobilière du culte. Il trouva que cette

(1) BIANCHI. *Storia documentata della diplomasia europea in Italia d'all'ano 1851 all'anno 1860*, tome VI, Turin et Naples, 19, p. 311.

(2) Charles de MAZADE, *Le Comte de Cavour*, Paris, 1877, p. 48.

possession fixait la solidarité des intérêts existants entre le ponvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il aspirait à gêner le moins possible les consciences par l'intervention de l'Etat (1). En indiquant la différence entre les moyens de régénération de Cavour et celui de Massimo d'Azeglio, Reuchlin remarque que Cavour était convaincu de l'inévitabilité d'une guerre libératrice, tandis que d'Azeglio espérait que Lombardie et la Vénétie amèneraient le Piémomt à une entente avec l'Autriche, qui verrait l'impossibilité de s'aliéner ces provinces et le mal ultérieur que cette possession lui occasionnerait (2).

L'élection d'un nouveau président de la Chambre des députés contraignit Cavour à prendre sa retraite (mai 1852). Au mois de juillet il partit pour l'étranger, il visita l'Angleterre, la France et la Belgique mais là-bas, à l'étranger, il continua à servir sa partie.

Il profita de ses voyages pour éveiller parmi les hommes d'Etat anglais et français, de la sympatie pour le Piémont et pour éclaircir leurs préventions contre ce pays. Ses efforts furent couronnés d'un succès complet. Lord Malmesbury, ministre des affaires étrangères, lui exprima son sincère désir de le voir revenir au pouvoir. A Paris il eut une entrevue avec le président de la République d'alors, le prince Napoléon. Au mois de septembre, Cavour revint à Turin, et le 4 novembre il fut nommé président du Conseil des ministres et ministre des finances. L'occupation de ces postes procurèrent à Cavour la possibilité de réaliser *de facto* cette politique dont il parlait de la manière suivante : « le gouvernement ne peut suivre la politique nationale italienne dans ses relations extérieures, sans suivre la politique libérale nationale italienne » (3).

Au mois de novembre 1855, le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, se rendit à Paris et à Londres, accompagné de Cavour et d'Azeglio. Dans une de ses entrevues avec Cavour et Massimo d'Azeglio, Napoléon III leur posa la question suivante : « Que peut-on faire pour l'Italie ? » Cavour répondit que la question était si grave et soulevée par un personnage si haut placé qu'il demandait à Sa Majesté de lui permettre de réfléchir à la réponse et de la lui présenter par écrit. Napoléon donna son assentiment. La réponse de Cavour était exposée sous forme de mémorandum : « *Mémorandum de M. le comte de*

(1) Bianchi, tome VI, p. 198.
(2) Herrman Reuchlin : Geschichte Italians, Ire part. p. 202.
(3) Mazade, p. 79.

Cavour sur les moyens propres à préparer la reconstitution de l'Italie. »
Relatons ici quelques passages de ce mémorandum en examinant par quels moyens remplacer l'influence de l'Autriche en Italie par l'influence de l'Ouest. Cavour émet ainsi son opinion en disant : qu'il dervait être donné ordre aux représentants de la France, de l'Angleterre et de la Sardaigne à Naples, à Rome et à Florence, de saisir chaque occasion propice afin, autant que le permettait la loyauté des gouvernements qui les avaient accrédités, de porter le plus réel soutien à chaque projet de réforme politique et administrative dans le sens de projet du principe de l'Occident; 2° que pour atteindre ce but les représentants de la France, de l'Angleterre, de la Sardaigne devraient, dans leurs relations avec les empereurs et leurs ministres, s'exprimer loyalement et respectueusement; qu'il faudrait mettre en évidence la nécessité de réformes et les avantages en découlant, tant pour le gouvernement que pour le peuple (ce dont le Piémont témoignait) ; on devrait en particulier employer tous ses efforts pour prouver que, si les grandes puissances de l'Occident voulaient attirer l'Italie dans leur politique, ce désir aurait non seulement en vue les propres intérêts de ces puissances, mais aussi les intérêts de la Péninsule et même les intérêts de ses gouvernements ; 3° que les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Sardaigne devraient franchement et sans secrets entrer en relations avec les personnages les plus intelligents et le plus haut placés, et, en particulier, avec ceux jouissant du respect général et avec les personnages connus par leurs principes occidentaux et leurs aspirations à une réforme légale.

Les représentants des puissances susnommées devraient recevoir ces personnages, les soutenir dans toutes leurs opérations, par exemple, dans les publications, pétitions, adresses, assemblées et autres actes tendant à des réformes utiles. Mais cet appui devrait être donné en observant les conditions suivantes : les actes indiqués devraient avoir un caractère complètement pacifique, être réalisés avec prudence, mais sans aucune clandestinité, afin qu'ils ne puissent être traités de complots; il faudrait que les représentants des puissances ci-dessus nommées recueillissent les uns pour les autres, les informations qu'ils recevaient sur les opinions publiques et les changements progressifs s'opérant dans les Etats italiens, ainsi que sur les intérets des partis et coalitions dirigés en vue d'entraver le progrès... Ces renseignements mutuels devraient avoir lieu dans le but de prendre en commun et

d'un commun accord des mesures pour l'anéantissement des intrigues et des coalitions; que les puissances occidentales appliquassent tout leur zèle au choix de leurs représentants... il serait indispensable qu'ils aient les même opinions et qu'ils agissent d'après leurs convictions; de plus, ces représentants devraient, autant que possible, posséder des qualités qui pussent inspirer la même confiance aux administrateurs et aux administrés : enfin ces représentants devraient bien connaître l'Italie, ses calamités, ses désirs, ses événements, ses personnages marquants etc., attendu que les Italiens emploient souvent cette phrase expressive : *Questi medici vogliano sempre curare l'Italia senza toccaretilpolso.* (Ces médecins veulent toujours soigner l'Italie sans lui tâter le pouls); que les gouvernements français et anglais portassent aide au Piémont en vue du renouvellement des négociations au sujet de la formation d'une entente douanière entre divers États de la Péninsule.

L'accomplissement de telles mesures, tendant au prompt anéantissement des frontières qui enrayent la libre circulation du monde et le libre échange des marchandises, et par là, gênent considérablement toutes sortes de relations qui, naturellement, doivent exister entre nations mutuellement unies, parlant une même langue, ayant les mêmes intérêts, aurait les plus grands résultats........

Mais, ces mesures prises, il s'en trouvera une autre à prendre plus importante et qui aurait un plus grand effet. La haute sagesse de l'empereur devra choisir le moment qu'elle jugera propice pour prendre cette mesure. Les fautes du gouvernement papal et les surexccitations d'esprit qu'elles causent, ouvrent une véritable brèche par laquelle l'Autriche pénétrera toujours au cœur de l'Italie. Ce serait atteindre un résultat important que de fermer cette brèche à l'Autriche ; mais ce résultat ne sera atteint que le jour où le soulèvement populaire se produira sans cause; quand il y aura à la tête de la nation un gouvernement honnête qui s'occupera des besoins réels du peuple. La question romaine, qui est peut-être la plus pénible de toutes les questions, exposant actuellement à tant de pénibles épreuves l'aptitude des hommes d'État, se complique chaque jour de plus en plus. Le gouvernement papal, le pouvoir du pape, en tant que temporel, cessèrent d'exister le jour où il fut prouvé que ce gouvernement, cette puissance, n'existeraient que grâce à une double occupation étrangère. Il est maintenant évident que ci cette occupation étrangère eût cessé, le

gouvernement papal n'y eût pas survécu une semaine ; mais, attendu que le gouvernement papal a cessé d'exister et qu'aucun pays civilisé ne peut être livré à l'anarchie, on doit s'appliquer à remplacer l'ancien gouvernement par un nouveau.

Le pouvoir temporel du pape – ce nid des vices — a détruit les sentiments moraux et a rendu les sentiments religieux impossibles, particulièrement dans le sud et le centre de l'Italie. Sans le Pouvoir Temporel du pape, beaucoup de plaies de l'Eglise eussent pu être guéries (1).

La conclusion d'une trêve entre les puissances occidentales et la Russie frappe désagréablement Cavour dont le mécontentement s'explique par la perte de l'espoir d'abolir les dispositions contractuelles antinationales de 1815. Cavour fut surtout choqué de ce que l'on suspendit les opérations militaires après que l'Autriche eut envoyé un ultimatum à la Russie. Il semblait que l'Autriche jouerait un rôle aussi marquant au prochain congrès de paix que celui qu'elle joua au congrès de Vienne. Cavour disait : « Pourquoi devons-nous aller au congrès ? est-ce pour qu'on nous traite comme des enfants? » Le refus d'Azeglio d'y participer et les prières convaincantes du gouvernement piémontais et du roi adressées à Cavour le décidèrent à accepter d'être premier délégué du royaume du Sardaigne, au Congrès de Paris : Il arriva dans cette ville le 21 février 1897. La question visant l'admission des représantants de la Sardaigne, sans préjudice pour leur situation et leur dignité, c'est-à-dire à l'égal des représentants des grandes nations, fut définitivement résolue par Cavour dans le sens désiré par la Sardaigne.

La façon d'agir de Cavour au congrès de Paris euvers la Russie fut complètement dissemblable de celle du délégué autrichien, le comte Buol. Cavour tâcha d'arriver à ce que, dans les dispositions contractuelles du traité de Paris, il ne se trouvât rien qui puisse blesser l'amour-propre russe. Mazade démontre justement le grand contraste et l'étrange opposition qui se manifestent au congrès entre la conduite de l'Autriche et celle de la Sardaigne. L'Autriche n'avait pas sacrifié un seul soldat dans l'affaire des alliés, cependant elle se montra au congrès intraitable pour la Russie et présenta des réclamations blessantes pour cette puissance. Le Piémont, qui avait envoyé ses soldats à

(1) BIANCHI *ibidem*, tome VI, 568, 597.

la guerre, montra après la victoire une complète modération (1). Ces différences si frappantes dans la façon d'agir des représantants de l'Autriche et de la Sardaigne au Congrès, éveillèrent l'étonnement et indignèrent les représentants de la Russie. La noble conduite de Cavour fut appréciée par eux à son mérite et ils lui en témoignèrent leur reconnaissance. Au congrès, les meilleures relations s'établirent entre Cavour et le comte Orloff. Le même jour, quand on examina la question de neutralisation de la mer noire, le comte Orloff, s'adressant à Cavour, lui dit si haut que ses paroles auraient pu être entendues non seulement de Cavour mais des autres assistants : « *Le comte Buol parle comme si l'Autriche avait pris Sébastopol* » (2). Dans une autre séance, quand le délégué de l'Autriche insista sur une petite concession de territoire en Bessarabie (ce qui se nomme en langue diplomatique « *rectification de frontières* ») le comte Orloff dit à Cavour : « *Il ne sait pas, M. le plénipotentiaire d'Autriche, cvmbien de larmes et de sang cette rectification de frontière coûtera à son pays* » (3). Le 27 mars le comte de Cavour et le marquis de Villamarina, second représentant de la Sardaigne au congrès de Paris, présentèrent aux délégués français et anglais un mémoradum concernant les affaires italiennes.

Dans ce mémorandum il était dit que les légations du pape (4) étaient occupées par les armées autrichiennes depuis 1849. Létat de siège, le conseil de guerre et la cour martiale y existaient à partir de cette date sans interruption. Le gouvernement papal n'y avait qu'une importance nominale car dans ses légations était un général autrichien jouissant du pouvoir de gouverneur civil et militaire.

Dans ces provinces, toutes les traditions, toutes les sympathies sont liées avec la régime de Napoléon Ier, attendu que sous son règne, en quelques années, ces provinces acquirent une civilisation florissante. Le gouvernement du pape, après sa restauration, n'apporta aucune attention au progrès des idées et aux profonds changements introduits par l'organisation fançaise dans cette partie des États de l'Église, de sorte que la lutte entre le gouvernement et ses sujets était inévitable et qu'elle s'est prolongée jusqu'à ce jour. La nécessité de mettre fin à ce

1) Mazade ibidem. p. 128

(2) *Ibidem*

(3) *Ibidem.*

(4) Sous le mot légation il entendait les 20 provinces composant les Etats de l'Eglise. La direction de chaque province était entre les mains d'un vicaire du pape et non d'un légat. On parle ici des légations de Bologne et de Ferrare.

scandale général de l'Europe, à cette énorme entrave empêchant continuellement la tranquillité de l'Europe, fut fortement sentie par les puissances. Leurs conseils vinrent se briser contre cet insurmontable obstacle. Mais si on ne peut espérer l'introduction d'une réforme véritable à Rome, où les pouvoirs spirituel et temporel sont si liés entre eux qu'on ne peut les séparer complètement sans s'exposer alors au danger de les exterminer, on peut du moins prendre souci de cette partie des biens de l'Église qui manifeste le moins de soumission à la force clériale ce foyer perpétuel des désordres et de l'anarchie qui sert de prétexte à l'occupation continuelle par l'Autriche, qui provoque des complications politiques et détruit l'équilibre en Europe. Pour atteindre ce but, il faudrait former une principauté apostolique (*un principato apostolico*) sous le pouvoir suprême des États de l'Église, avec ses lois particulières, ses tribunaux, ses finances et ses armées recrutées dans les provinces de l'État de l'Église situées entre le fleuve du Pô, la mer Adriatique et les Appennins, de la province d'Ancône jusqu'à la province de Ferrare. Le vicaire, choisi par le pape parmi les laïques pour une durée de dix ans, gouvernerait ces provinces avec le concours des ministres et du Conseil d'État, les ministres et les membres du conseil d'État seraient nommés par le vicaire (1). Bianchi fait remarquer que c'est à peine si Cavour espérait que le congrès se déciderait à prendre des mesures si radicales envers les États de l'Église; mais qu'il lui semblait utile d'attirer l'attention du congrès sur l'intervention de l'Autriche dans les affaires de l'intérieur, indépendantes des États d'Italie, ainsi que le pouvoir Temporel du pape. De plus, dans le mémorandum, le Piémont prenait sur lui le rôle de protecteur des nations italiennes opprimées, d'où le commencement de l'hégémonie du Piémont sur l'Italie (2). En déterminant la politique du Piémont pendant la guerre de Crimée et le Congrès de Paris, Reuchling dit que le Piémont avait sacrifié 60.000.000 lires et n'avait pas exigé d'avantages matériels, et qu'il avait pris gratis le rôle de médiateur de l'Italie. Ceci fit renaître les espérances nationales de l'Italie qui avaient disparu après le Congrès de Paris; le nord de l'Italie compare cette renaissance des espérances italiennes au printemps spirituel (*geistiger Frühling*). Les Italiens se réjouirent de ce que le désarroi politique de leur pays avait été officiellement déclaré. Par ce

(1) BIANCHI, tome VI, p, 261-263.
(2) *Ibid*,. p. 261.

moyen, en présence de la diplomatie, la question italienne fut créée, avouée, proclamée.

L'Italie n'avait auparavant pour les diplomates qu'une importance géographique (1). Certaines questions politiques ne furent pas définitivement résolues par le traité de Paris; par exemple, la question des nouvelles frontières territoriales de la Russie en Bessarabie; de la propriété des îles du Serpent situées dans les bouches du Danube, de la réglementation de la navigation sur ce fleuve, de l'organisation des duchés de Moldavie et de Valachie.

Quand on discuta la résolution définitive de ces questions, l'Europe se divisa en deux camps. L'Autriche exigeait l'application sévère des stipulations de Paris sans aucune concession; elle était soutenue par l'Angleterre et la Turquie. La France était pour les arrêtés contractuels de Paris, dans le sens le plus conforme aux intérêts de la Russie. Dans les conférences tenues à Paris et à Constantinople, pour la délibération des question sujettes à caution, Cavour prit sur lui le rôle d'intermédiaire et de conciliateur. Sur l'organisation politique des principautés danubiennes, Cavour se tint du côté de la Russie et de la France qui désiraient l'annexion ce ces deux duchés. Cavour était pour cette l'annexion, pour le mouvement nationaliste naissant et aussi pour l'apaisement de l'Autrtche dans la résolution de la question des principautés danubiennes. Le comte Buol fit remarquer qu'il y avait assez d'une Sardaigne au pied des Alpes et qu'il ne fallait pas en créer une autre au pied des Carpathes : « Nous avons bien assez d'une Sardaigne au pied des Alpes sans en avoir une autre au pied des Carpathes ». (2) Cavour trouvait très souhaitable d'affaiblir l'Autriche en créant une semblable et seconde Sardaigne.

Grâce à sa façon d'agir, Cavour s'était assuré l'amitié de la Russie à laquelle ses sentiments hostiles pour l'Autriche le rattachaient. Bientôt après la reprise des relations politiques entre la Russie et la Sardaigne le prince Cortchakoff dit au représentant diplomatique de ce pays à la cour de Russie qu'il ne voulait faire de reproches à personne. La Russie commit une faute en refusant, après 1849, de créer une légation russe à Turin, et en refusant de consentir à l'existence d'une légation sarde à Pétersbourg. « La Russie avait trop prêté l'oreille à l'Autriche, » le prince Cortchakoff, lui, n'avait jamais ap-

(1) HERRMAN, *Reuchlin Gescyichtts, Italiens* III partie p. 259.

(2) MAZADE, *ibidem p,* 178.

prouvé ces refus. Aujourd'hui le terrain est libre. La Russie et le Piémont sont des alliés naturels. La Russie est on ne peut plus contente de ses procédés par rapport à elle (1). Pendant les fêtss du couronnement à Moscou, Alexandre II traita très amicalement le général Broglio, représentant le roi Victor-Emmanuel, et l'Empereur, avec intention, parla suffisamment haut pour être entendu de l'ambassadeur d'Autriche. Pendant l'hiver de 1827, l'Impératrice douairière se rendit à Nice où le gouvernement de Sardaigne lui témoigna l'attention la plus empressée. Ensuitc la Grande Princesse Hélène Pavlovna visita le Piémont. Puis les grands ducs Constantin Nikolaevitch et Michel Nikolaevitch, se rendant à Nice auprés de l'impératrice Alexandre Féodorowna, s'arrêtèrent à Turin où il leur fut fait l'accueil le plus honorable. Au théâtre royal, il fut donné en l'honneur de nos grands ducs, un spectacle de gala en présence du Roi Victor-Emmanuel. Tous ces signes de rapprochement mutuel de la part de la Russie et du Piémont, comme le fait remarquer justement Mazade, avaient une importance particulièrement grave parce qu'ils se manifestaient au moment où les rapports diplomatiques entre l'Autriche et le Piémont furent rompus, (2) A la même époque les diplomates russes dirent aux diplomates sardes que le Piémont devait avoir une grande puissance territoriale ; que cette puissance territoriale intéressait même la Russie, mais qu'elle devait être acquise sans révolution, qu'il fallait que l'initiative émanât de personnages puissants. Mais en attendant que le gouvernement de la Sardaigne continuât à prouver à l'Europe qu'il pouvait maintenir l'ordre, qu'il n'inquiétât pas les États italiens. Si le Piémont savait attendre tranquillement le grand jour, alors ce jour viendrait pour lui, et la Russie l'aiderait à chasser l'Autriche del'Italie. En 1857, les relations entre la Russie et le Piémont étaient si bonnes que Cavour ne craignit pas de fâcher Palmerston en laissant droit de libre entrée à notre flotte dans le port de Villafranca. (3)

Envers l'Angleterre et la France Cavour observa la politesse la plus

(1) MAZADE, *ibidem* p. 179 « Je ne veux pas entrer dans des récriminations. Nous avons été mal inspirés depuis 1849 en vous refusant une légation russe à Turin et en refusant votre légation à Pétersbourg. Nous avons trop prêté l'oreille à l'Autriche. Je n'ai jamais approuvé cela. Aujourd'hui le terrain est libre, nous pouvons nous mettre d'accord. Je conviens que la Russie et le Piémont sont des alliés naturels. Nous sommes on ne peut plus contents de vos procédés à notre égard.

(2) MAZADE, *ibidem*, p. 180.

(3) MAZADE. *ibidem* p. 180.

étroite. Il s'efforça de nourrir l'existence d'une alliance franco-anglaise, espérant diriger les forces de cette alliance vers le soutien des tendances unificatrices de l'Italie. Mais les pourparlers tenus par Cavour avec les deux puissances, après le Congrès de Paris, le convainquirent de l'impossibilité de réaliser ce projet. Le rapprochement de l'Autriche et de l'Angleterre dans les affaires d'Orient entraina ces deux puissances à un rapprochement concernant également les affaires d'Italie. Les deux principaux partis politiques de l'Angleterre, conservateur et libéral, Tory et Whig, ne pouvaient se faire à l'idée que l'Angleterre put prêter main-forte à l'unification de l'Italie. L'Angleterre n'exprima sa sympathie pour la politique de Cavour que platoniquement, et encore cette sympathie ne visait que quelques points seulement de son programme politique : question des réformes de l'intérieur dans le royaume des Deux-Siciles, dans les États de l'Église et dans d'autres États réactionnaires italiens. Du reste l'Angleterre promit son concours dans le cas où le Piémont serait attaqué (1). Cette politique de l'Angleterre força Cavour à diriger tous ses efforts le plus possible vers un rapprochement avec la France. Ces efforts rencontrèrent de très grands obstacles par suite de la situation d'alors des affaires en France. Personnellement, Napoléon III prenait intérêt aux aspirations unificatrices italiennes et était prêt à contribuer à la réalisation de ces aspirations, mais il cachait en partie sa politique personnelle et souvent il laissait la liberté d'agir à ses ministres dans tout un autre sens. De plus, Napoléon ne pouvait sympathiser avec la politique intérieure constitutionnelle et libérale de Cavour, et cependant ce dernier n'admettait pas même l'idée d'acheter l'appui de Napoléon III au prix de la liberté constitutionnelle du Piémont. Grâce à sa capacité générale, Cavour sortit vainqueur d'une situation si embarassante. La politique qu'il menait à cette époque éveilla même l'étonnement du vieux Metternich qui dit : « La diplomatie s'en va, il n'y a plus en Europe qu'un seul diplomate et malheureusement il est contre nous : C'est M. de Cavour. » Le 14 janvier 1858, l'Empereur et l'Impératrice de France se rendirent au Grand Opéra de Paris. Quand ils arrivèrent près du théâtre, deux grenades furent lancées dans la voiture impériale. L'Empereur et l'impératrice descendirent. Aussitôt après, l'équipage fut mis en pièces par une troisième grenade. Napoléon III et l'Impé-

(1) Mazade *ibidem p. 181,*

ratrice Eugénie en furent quittes pour quelques légère blessures superficielle. L'auteur principal de cet attentat régicide, était un agitateur italien Felix Orsini. Les ennemis de l'Italie profitèrent de la nationalité du criminel pour soulever, près du palais des Tuileries, une agitation anti-italienne. Le nonce du pape dit même franchement à Napoléon III que le crime d'Orsini n'etait pas provoqué par des agitation passionnelles soulevées par le comte de Cavour (1). L'ambassadeur d'Autriche s'adressa à Napoléon en lui offrant de contraindre le Piémont à renoncer à son rôle de protecteur des conspirations des émigrants et de la presse (2). Les efforts des ennemis de l'unification italienne devaient en apparence être couronnés de succès. immédiatement après l'attentat, le gouvernement français suivit aveuglément le chemin de la réaction. Le ministre des affaires étrangères en France le comte Walewski, exigea des gouvernements anglais, belge, suisse, et sarde de prendre des mesures répréssives ainsi que des garanties et des mesures préservatrices visant le droit de refuge, contre les émigrants et contre la presse. Le représentant diplomatique de la France à Turin, le prince La Tour d'Auvergne, par ordre du comte Walewski, exigea du gouvernement sarde la suspension de la publication du journal *Italia del pooplo*, organe de Mazini, l'expulsion du royaume de Sardaigne des émigrés dangereux, une nouvelle loi sur la presse, la défense aux émigrés d'écrire dans les journaux etc. Cavour, s'attendant à de semblables réclamations de la part du gouvernement français, était prêt à le satisfaire par un surcroit de surveillance ainsi que par l'introduction de divers changements dans les lois sur la presse, mais il refusa absolument de prendre des mesures arbitraires pour la suspension de l'édition des organes.

L'État des affaires s'aigrit tellement que Cavour, à un moment donné, pensa que tout était perdu; qu'au lieu d'une future alliée, le Piémont trouverait dans la France une future ennemie. Alors le roi Victor-Emanuel adressa à Napoléon une lettre dans laquelle il lui exprimait franchement ses sentiments. Il prostestait de son dévouement à l'empereur des Français, il disait être prêt à remplir ses volontés dans la mesure du possible. Mais en même temps, le roi déclarait

(1) Le fruit des passions révolutionnaires fomentées par le comte de Cavour, Mazade p. 195.

(2) D'établir entre la France et l'Autriche un intime accord pour contraindre enfin le Piémont à cesser de protéger les machinations des réfugiés de la presse, Mazade, p. 196

que sur certains points, il lui était impossible de le satisfaire ; que si on voulait le forcer à exécuter des ordres visant ses sujets, alors, comme ses aïeux Savoyards, il irait défendre sa couronne sur les Alpes. Aussitôt après l'envoi de la lettre de Victor-Emmanuel à Napoléon III, Cavour adressa au représentant de Sardaigne à Paris, des instructions, sur la façon dont il devait agir à cette minute si difficile. Cavour dans ses instructions, prescrivait au représentant de Sardaigne d'user de modération, mais en même temps d'agir fermement, infailliblement et courageusement, et de ne point reculer d'un pas. Le roi était prêt à tout sacrifice pour sauver la liberté et l'honneur de sa patrie... « Nous sommes également prêts à tout 1) ». Bientôt après, la situation des affaires s'améliora. Napoléon III peu à peu s'apaisa. Il se rangea à cette idée que, s'il existait des conspirateurs, ceci provenait plutôt de la situation anormale de l'Italie que des agissements du Piémont. Au palais des Tuileries, on disait même que « tant qu'il y aurait des Autrichiens en Italie, il y aurait des attentats à Paris, que le comte de Cavour avait raison et qu'il fallait le seconder ». Le 11 février, Orsimi, l'auteur de l'attentat commis contre Napoléon III, écrivait à l'empereur de France une lettre dans laquelle il déclarait que son aveu seul suffisait pour entraîner la peine de mort. Qu'il ne demanderait pas sa grâce, car il ne voulait pas s'abaisser devant l'homme qui avait tué la liberté de l'Italie à l'état d'embryon. Qu'en outre, dans la situation où il se trouvait, la mort était un bienfait. Mais qu'avant de mourir il voudrait encore une fois aller au secours de l'Italie, lutter pour l'indépendance de laquelle il s'était exposé à tant de dangers et avait fait tant de victimes. Orsini ne demandait pas que le sang des Français fut répandu pour l'affranchissement des Italiens. L'Italie demandait seulement que la France renonçât aux interventions anti-italiennes dans les affaires de l'Italie, que la France ne permît pas à l'Allemagne de porter secours à l'Autriche dans la lutte qui pouvait bientôt éclater. Orsini priait l'empereur de rendre à l'Italie cette liberté que ses fils avaient perdue en 1849 par la faute des Français. Que l'empereur se souvint que les Italiens, et dans leurs rangs le père de Félix Orsini, versèrent avec joie leur sang pour Napoléon Ier et lui restèrent fidèles jusqu'à sa chute. Qu'il se rappelât que la tranquillité de l'Europe et sa propre tranquillité ne serait qu'une chimère tant que l'Italie ne serait pas indépendante, Qu'il ne rejetât pas la dernièr volonté d'un patriote au

(1) *Masade ibid.* p. 181.

pied de l'échafaud ; qu'il délivrât l'Italie. Il en serait récompensé par la bénédiction de 25.000.000 de citoyens (1).

A l'approche de son exécution Orsini écrivit encore une lettre, en forme de testament, dans laquelle, entre autres choses, il disait qu'il voulait, quelques heures avant sa mort, déclarer que l'homicide n'était pas de ses principes, quelle que fût la forme qu'il revêtît ; qu'il s'était laissé entraîner dans l'organisation de l'attentat du 14 Janvier sous l'influence d'un fatal égarement d'esprit ; que ses compatriotes, au lieu d'avoir recours à l'homicide, le condamnent complètement ; qu'ils sachent que la délivrance ne peut être atteinte que par l'abnégation, par une constante harmonie, par des efforts, par des sacrifices (2). La première lettre d'Orsini fut insérée dans l'organe du gouvernement français Le *Moniteur* et la seconde fut envoyée par Napoléon à l'ambassadeur de Sardaigne à Paris, Villamarina, auquel il fut offert d'envoyer cette lettre à Turin. Cavour, le lendemain de la réception de cette lettre la fit insérer avec la première lettre d'Orsini ainsi que d'autres papiers dans un journal officiel de cette ville.

Le 14 Juin 1856 le docteur Conneau arriva à Turin.

Napoléon III lui avait ordonné de remettre à Cavour l'invitation de se rendre au château de Plombières, mais la mission de Conneau devait être tenue dans un grand secret : même l'ambassadeur de France à Turin devait l'ignorer. Cavour devait s'y rendre incognito (3). L'entrevue de Cavour avec Napoléon eut lieu le 21 juillet 1858. Il n'y fut pas conclu de convention écrite entre la France et le Piémont, elles n'eurent lieu que quatre mois après, sous forme de ligue offensive et défensive franco-sarde ; mais l'empereur déclara catégoriquement que la France prêterait main-forte au Piémont, pour priver l'Autriche de toute domination en Italie. En récompense de ce secours, Cavour consentit à céder la Savoie à la France et décida, quant à Nice, qu'on s'entendrait à l'issue de la guerre. (4) Bientôt après le combat de Solférino, l'Europe fut stupéfaite à la nouvelle d'un armistice conclu entre les belligérants, le 8 juillet 1859, et trois jours après, par les préliminaires de paix de Villafraca. Dans le traité de paix, le pricipal rôle fut joué par des combinaisons diplomatiques.

(1) Reuchlin *ibid.* 3 partie p. 227.
(2) MAZADE. *ibid* p. 209
(3) BIANCHI, *Ibid.*, tome III, p. 403.
(4) BIANCHI, p. 407.

Au début de la guerre, la Russie adressa au Cabinet de Berlin des communications confidentielles pour l'amener à conserver sa neutralité; le gouvernement russe offrait de prendre sur lui de garantir l'intégrité du territoire allemand. Les pourparlers entre la Russie et la Prusse touchaient aussi à une augmentation de territoire que la Prusse recevrait à condition qu'elle prit l'obligation de contraindre les autres États de l'Allemagne à conserver leur neutralité (1). Mais le cabinet de Berlin jugea plus opportun de ne pas se hâter de se lier par quelque obligation que ce fût.

Cette façon d'agir du cabinet de Berlin, ainsi que les préparatifs de guerre des autres États de l'Allemagne, éveillèrent les soupçons du gouvernement russe. Le prince Gortchakoff laissa entendre que si la Confédération germanique déclarait la guerre à la France et, par là même, violait les traités en vertu desquels elle existait, la Russie se croirait en droit de diriger ses armées contre elle (2).

De son côté, Cavour écrivit au cabinet prussien que la Prusse et le Piémont avaient les mêmes intérêts politiques; la première conserverait la nationalité allemande et le second la nationalité italienne; que l'Autriche était leur ennemie irréconciliable à tous deux. Que si cette puissance était victorieuse avec l'aide des armes de la Confédération germanique, elle reprendrait sa fière suprématie en Allemagne. Si au contraire, elle était vaincue, ce serait un chemin ouvert à la Prusse pour la satisfaction de sa légitime ambition allemande, *al soddisfaccimento delle sue ambizioni tedesche*. Le 9 juillet, Napoléon et François-Joseph eurent une entrevue à Villafranca. Les pourparlers qui y furent tenus amenèrent la conclusion des préliminaires de paix de Villafranca. en vertu desquels l'empereur d'Autriche et l'empereur de France s'obligeaient à prêter leur concours pour la formation de la Confédération italienne.

Cette Confédération se trouverait sous la présidence d'honneur du Saint-Père (3); l'empereur d'Autriche cédait à l'empereur de France ses droits sur la Lombardie excepté les forteresses de Mantoue et de Nicheri. L'empereur de France transmettait au roi de Sardaigne les contrées à lui cédées par l'empereur d'Autriche. La Vénétie entrait

(1) BIANCHI, VIII, p. 133.

(2) BIANCHI, *Ibid.*

(3) L'alliance projetée des États italiens s'appelait dans le traité contractuel tantôt fédération, tantôt confédération.

dans la composition de la Confédération italienne elle se trouvait sous la présidence d'honneur, mais elle restaitt sons la puissance de l'empereur d'Autriche. Le grand-duc de Toscane et le duc de Modène, rentraient dans leurs possessions mais accordaient une amnistie générale. Les empereurs devaient s'adresser au Saint-Père afin d'introduire dans les États de l'Église les réformes nécessaires. Les deux côtés contractants donnaient unc amnistie entière à tous les personnages ayant pris part aux derniers événements sur le territoire des belligérants (1) Le traité de Munich, conclu le 10 novembre 1859, confirmait les conventions préliminaires de la paix de Villafranca, mais il laissait non résolue la question de la Conféderation des États italiens. Les préliminaires de Villafranca étaient loin de répondre à l'idéal de Cavour. Il aspirait à la conféderation des États italiens, libres de toute influence étrangère. Après la conclusion du traité des préliminaires de paix de Villafranca il ne lui restait plus qu'à prendre sa retraite, ce ce qn'il fit le 19 juillet.

Les insuccès avaient beaucoup influé sur le physique de Cavour mais n'avaient pas eu de prise sur son moral. Le 24 juillet, il écrivait à un de ses amis qu'il n'avait pas quitté le ministère par suite d'animosités ni par désespoir. Au contraire, il disait être plein d'espérance quant au triomphe de l'affaire pour laquelle il avait lutté jusqu'à ce jour, et pour laquelle il était toujours prêt à sacrifier sa vie et les forces qui lui restaient encore. Il ajoutait qu'il était profondément convaincu que sa participation à la politique aurait alors occasionné du préjudice à sa patrie, dont le sort se trouvait dans les mains de la diplomatie. Il savait qu'il était en mauvaise odeur auprès des diplomates et que sa retraite leur serait si agréable, qu'elle les rendrait plus sensibles aux malheurs des peuples du centre de l'Italie, dont le sort devait être promptement décidé. Qu'il existait des circonstances dans lesquelles un homme d'État doit se trouver en tête, mais qu'il en existait aussi d'autres où les intérêts qu'il représentait exigeaient qu'il se tînt dans l'ombre, et que telle était l'exigence des circonstances actuelles. Qu'un homme actif peut s'abandonner volontairement au repos dans l'intérêt de sa patrie (2).

Le ministère Cavour fut remplacé par le ministère Lamarmori dans lequel le portefeuille des affaires étrangères fut occupé par Dobormida. Le 20 janvier 1860, Cavour fut de nouveau président du Conseil des

(1) Bianchi III tomes pages 155.

(2) Bianchi, III, p. 360

ministre et ministre des affaires étrangères. La questisn la plus importante et qui demandait à être résolue dans le plus bref délai, était l'annexion de l'Emilie (1) et de la Toscane au royaume de Sardaigne. Cavour employa tous ses efforts pour accomplir cette annexion et tâcha de créer des faits accomplis, qui devaient être sanctionnés par le temps, aidé de la fatigue provoquée par la discordance de la diplomatie. Quant à la façon d'agir il fallait, d'après Cavour, montrer à la France et à l'Angleterre la plus grande estime tout en sauvegardant la dignité du Piémont et l'accomplissement de tous ses désirs.

Quand lord Russell proposa une conférence à Cavour, celui-ci répondit qu'il n'irait pas à Londres, sans avoir été préalablement informé que les ministres de la reine consentaient à l'annexion de l'Émilie et de la Toscane au Piémont et qu'à cette condition seulement, il était prêt à écouter les conseils de l'Angleterre. En ce qui concernait Napoléon, Cavour ne s'attendait pas à ce qu'il se prononçât en faveur du Piémont sur la question des annexions, car il admettait que Napoléon était lié par les engagements de Villafranca. Mais il jugeait nécessaire de s'assurer de l'absence définitive d'opposition de la part de l'empereur de France. Pour atteindre ce but il fallait, selon Cavour, étudier Napoléon, sonder son âme *(tentarœ l'animo)* et le suivre dans sa conduite à chaque pas que ferait le Piémont (2). Dans sa lettre du 3 mars 1860 à Villamarina, Cavour annonçait sa résolution de presser l'annexion de l'Emilie et de la Toscane au Piémont *(Noi siamo deliberati da procedere alle annessioni)*. Plus loin, il disait dans sa lettre que l'empereur Napoléon finirait lui-même par être content que les événements se soient accomplis, car il aurait alors la possibilité de se tirer des embarras provoqués par le traité de Villafranca (3). Pour en venir à l'accomplissement de sa résolution, Cavour s'adressa aux gouvernements provisoires d'Emilie et de Toscane et leur annonça que le gouvernement du roi reconnaissait l'opportunité d'une nouvelle votation et leur donnait l'entière liberté de choisir le genre qu'ils voudraient. Mais les gouvernements provisoires savaient que Napoléon n'admettait pas le suffrage universel et c'est pourquoi ils résolurent de l'adopter. En Emilie, pour l'annexion au Piémont, il y

(1) C'est-à-dire les duchés de Parme, de Radène et de Ranoli.

(2) Bianchi tome VIII p. 225,

(3) Bianchi, ibidem. p. 258

eut 426,006 voix et 756 seulement pour la formation d'un royaume particulier (11 et 12 mars). Le plébiscite donna les résultats suivants: pour l'annexion au Piémont 366,661 voix et pour la formation d'un royaume particulier 14.921 voix (1). Le 25 mars eurent lieu les élections dans les anciennes et nouvelles provinces du royaume de Sardaigne. Le 2 avril, le roi ouvrit à Turin la session du premier Parlement national italien. L'assistance prêtée par Napoléon à Victor-Emmanuel, l'accroissement du royaume de Sardaigne et l'unification du centre de l'Italie amenèrent l'annexion de la Savoie et de Nice à la France. Napoléon et Cavour s'étaient déjà entendus au sujet de cette annexion lors de l'entrevue de Plombières. Bianchi fait remarquer que la perte du comté de Nice fut très pénible à la maison de Savoie, attendu que pendant quatre cent soixante-douze ans il lui était resté fidèle. Le Comté de Nice s'était volontairement annexé à la maison de Savoie en 1388 et, dans le contrat, il était stipulé que le comté ne pourrait être cédé au profit d'une autre maison régnante ; en cas de violation de cette clause, les habitants du comté auraient le droit d'opposer une résistance par les armes. (2) La Savoie fut le berceau de la dynastie. Le 24 mars un traité fut conclu entre la France et la Sardaigne en vertu duquel la Savoie, Nice et ses environs *(circondario di Nizza)* étaient cédés à la France, avec stipulation que l'annexion devait avoir lieu sans exercer aucune contrainte sur la volonté de la population. Les gouvernements français et sarde s'entendraient le plus vite possible entre eux sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater la manifestation de cette volonté. Les peuples de la Savoie et de Nice exprimèrent leur volonté par voie de plébiscite. Les résultats donnèrent dans le comté de Nice 25,743 voix pour l'annexion et 160 contre, en Savoie, 130.533 voix pour l'annexion 235 voix contre l'annexion. (3) Ces résultats furent atteints non sans pression exercée par Napoléon III sur les idées. La décision que prit Cavour de céder la Savoie et Nice à la France vint de ce qu'il se trouvait dans la plus grande nécessité de le faire ; un refus eût entraîné la rupture de l'alliance franco-piémontaise (4).

(1) Reuchlin ibidem p. 27.

(2) BIANCHI, tome VIII p, 263.

(3) Voir sur le plébiscite dans le droit international, la A. SADYGINSKI, Moscou 1883, p. 217.

(4) Mazade p. 339.

Le rôle le plus évident qui fut joué dans l'activité étrangère, conséquence ultérieure de l'unification italienne, incomba au héros national, le patriote Garibaldi. Il dirigea ses efforts vers le royaume des Deux-Siciles. Ferdinand II, roi de ces Etats, mourut le 22 mai 1869. Ce fut François II, son jeune fils inexpérimenté en politique, qui monta sur le trône. Les efforts des représentants diplomatiques de la Russie et de la France furent dirigés vers un rapprochement du nouveau roi avec le Piémont et même en vue de la conclusion d'une alliance entre ces deux pays. François II refusa de prendre aucune part au mouvement dirigé vers l'unification de l'Italie. A l'intérieur de l'État, le système tyrannique et arbitraire continua à régner et prospéra sous François II. Ainsi la politique extérieure et intérieure favorisa l'activité croissante et progressive des sociétés secrètes. En avril 1860 des mouvements révolutionnaires se produisirent à Messine et à Palerme. Ces mouvements, quoique étouffés, n'en augmentèrent pas moins l'excitation des esprits. Des châtiments sanglants, infligés par des détachements entiers d'insurgés sous Carini, précipitèrent le dénoûment. Le 6 mai deux vaisseaux sortirent de Gênes ; *Piemonte* et *Lombardo*. Sur ces vaisseaux se trouvaient 1062 volontaires italiens et 5 Hongrois. Parmi ces derniers nous nommerons le général Türr. A la tête de cette poignée d'hommes, partant pour lutter avec l'armée admirablement organisée de François II, se trouvait le brave Garibaldi qui, après la cession de Nice, sa ville natale, à la France, donna sa démission de général piémontais, pour avoir la possibilité d'agir sous sa propre responsabilité. En partant pour la Sicile, Garibaldi adressa à Victor-Emmanuel une lettre dans laquelle il lui disait : « Je sais que je me suis aventuré dans une entreprise périlleuse. Si nous essuyons un échec, j'espère que l'Italie et l'Europe libérale n'oublieront pas que cette entreprise a été décidée par une impulsion exempte de tout égoïsme et pleine de patriotisme. Si nous avons du succès, je me glorifierai d'orner la couronne de Votre Majesté de nouvaux diamants peut-être encore plus brillants, *mais à condition que Votre Majeste ne permette pas à ses conseillers de céder cette province à des étrangers, comme il en a été fait de ma ville natale* » (1). Cavour, averti des intentions de Garibaldi quelques jours auparavant, ordonna, le 3 mai, à l'amiral Persano de se rendre le plus vite possible avec quatre vais-

(1) MAZADE, p. 352.

seaux de guerre sur la côte sud de la Sardaigne et de croiser entre le cap de Carbonara et Sperone. Le 9 mai, Persano oreçut l'ordre de laisser passer Garibaldi s'il le rencontrait en pleine mer, mais, s'il entrait dans un des ports de la Sardaigne ou dans le golfe de Cagliari, il devrait l'arrêter (1). Le 11 mai Garibaldi débarqua à Marsala sur la côte occidentale de la Sicile. Bientôt après il fut adressé une note d'opposition diplomatique et une représentation verbale au Piémont, de la part de la France, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. En réponse à cette protestation et représentation, Cavour déclara qu'il avait été impossible au gouvernement de Sardaigne d'entraver l'entreprise dirigée contre la dynastie qui se déclarait ennemie de l'indépendance italienne. Qu'il eût été injuste d'accuser la Sardaigne de ce qu'elle n'avait pas mis obstacle au débarquement en Sicile de cetaventurier hardi, quand toute la flotte napolitaine n'avait pu y parvenir. Si les Autrichiens et les Irlandais prirent librement la mer à Trieste pour se porter au secours du Pape, comment le gouvernement de Turin, bien qu'averti, eût-il pu empêcher les émigrants siciliens d'aller au secours de leurs frères engagés dans un combat à mort contre leurs haineux asservisseurs. Si de toute l'Italie, la fleur la plus choisie de la jeunnesse se hâtait de soulever ce mouvement national, la monarchie de Savoie anéantirait son prestige, son avenir, et bientôt, dans la Péninsule, surviendrait la république, messagère de l'anarchie et de nouvelles interventions européennes. Pour détourner et arrêter ce torrent impétueux des idées révolutionnaires, la monarchie constitutionnelle italienne devait conserver toute sa force morale, acquise grâce à la résolution qu'elle avait prise de rendre la nation indépendante. Mais ce trésor bienfaisant *(benefico tesoro)* aurait été inévitablement dissipé si le gouvernement du roi avait eu recours à des mesures répressives dirigées contre l'entreprise de Garibaldi (2). Les succès extraodinaires et presque fabuleux de Garibaldi lui tournèrent la tête. Mazade le compare à un homme atteint d'hallucinations. (3) Il ne cachait pas ses projets ni son animosité contre Cavour. Quand le représentant diplomatique d'Angleterre à Naples (sir Henry Elliot) l'engagea à ne pas prendre de mesures excessives, il répondit : « Je vais vous parler avec la plus grande franchise, sans vous cacher aucunement mon intention

(1) Reuchlin IV partie p. 159.

(2) BIANCHI, VIII partie, p. 293.

(3) Mazade p. 376. Garibaldi ressemblait à un halluciné impatient de s'élancer

d'aller jusqu'à Rome; quand nous serons en possession de cette ville, j'offrirai la couronne de l'Italie unifiée à Victor-Emmanuel. La délivrance de la Vénétie sera son affaire; dans cette guerre je ne serai plus que son sujet... Dans les conditions où se trouve aujourd'hui l'Italie, le roi ne peut pas s'y refuser sans perdre sa popularité et sa haute situation. Je suis convaincu, permettez-moi de vous le dire, qu'en conseillant de laisser la Vénitie à l'abandon, lord Russell n'exprimait pas exactement l'idée de la nation anglaise ». C'était en vain qu'Elliot tâchait de dissiper les illusions de Garabaldi; c'était en vain qu'il lui déclarait qne la nation anglaise quoiqu'elle se comportât sympathiquement envers l'Italie, ne lui pardonnerait pas si elle provoquait une guerre européenne.

Enfin Elliot disait: « Avez-vous envisagé, général, quelles seraient les suites du choc des armées italiennes contre les garnisons françaises à Rome! Si ce choc a lieu, à l'instant même la France interviendra, tandis que dans l'intérêt de votre pays il faudrait éviter cette intervention.» A ces mots Garibaldi s'emporta et s'écria: « Comment! Rome est une ville italienne! Napoléon n'a pas le droit de nous défendre de la posséder. Cavour, par la cession de Nice et de la Savoie a déshonoré la Sardaigne, et l'a jetée aux pieds de l'Empereur. Je ne crains pas la France, jamais je n'aurais consenti à une telle humiliation; quels que soient les obstacles, même le danger de perdre tout ce que j'ai conquis, rien ne m'arrêtera. Je n'ai pas d'autre route que celle de Rome. Je ne considère pas cette entreprise comme trop difficile. L'unification de l'Italie doit s'accomplir! » A cette époque Garibaldi écrivit à un de ses amis: « je ne pourrai jamais me réconcilier avec ceux qui ont abaissé la dignité nationale et vendu les provinces italiennes. »

Mais Garibaldi alla plus loin; il envoya à Turin un de ses amis et lui ordonna de solliciter du roi le changement des ministres. A ce sujet il écrivit au roi: « Sire, congédiez du service Cavour et Farrini, donnez-moi une brigade de votre armée, envoyez-moi Pallavicino en qualité de prodictateur et je réponds de tout » (1). Cavour comprit parfaitement toute la gravité de la situation.

Quelques jours avant, il avait déjà écrit au représentant diplomatique de Sardaigne: « Voici le moment critique! nous approchons du dénoûment. Il faut qu'il réponde à notre espérance et aux intérêts réels

(1) *Ibidem*. p. 378.

de l'Italie (1) ». Pour atteindre cette conformité Cavour résolut de se mettre à la tête de ce mouvement politique national qui l'éloignait de son but primitif. Il résolut d'avouer l'unité nationale, dans les limites du possible, dans les limites dont dépendaient les conditions politiques. A cette même époque il résolut d'arrêter la révolution et de ne pas lui laisser ébranler le sort de l'Italie.

Le 7 septembre, il envoya un télégramme au cardinal Antonelli dans lequel il lui disait qu'il était très fâcheux, pour le gouvernement de Sa Majesté le roi de Sardaigne, de voir au service du Pape des détachements de mercenaires étrangers. Que la présence de ces détachements étrangers, se moquant du sentiment national et empêchant la manifestation des volontés de la nation, répandrait inévitablement la révolution dans l'État voisin. Les liens les plus étroits qui réunissaient les habitants des Marches et de l'Ombrie avec les habitants des provinces annexées à l'État du roi Victor-Emmanuel ainsi que le souci de l'ordre et de la sécurité dans ses propres tats, imposaient au gouvernement de Sa Majesté l'obligation, en tant que cela dépendait d'elle, d'éloigner à l'instant ce mal. Mais qu'un gouvernement n'avait pas le droit de livrer la fortune, l'honneur, la vie des habitants d'un pays civilisé à la merci, de hordes de lansquenets.

« D'après ces causes et par ordre du roi, j'ai l'honneur d'annoncer à votre Éminence qu'il a été ordonné aux armées royales, pour l'amour de l'humanité, de ne pas permettre que les détachements mercenaires du Pape empêchent par la force la manifestation de la sympathie des habitants des Marches et de l'Ombrie. De plus, j'ai l'honneur d'inviter votre Éminence à ne pas tarder de donner l'ordre du désarmement et du licenciement de ces détachements dont l'existence est une menace pour la tranquillité de l'Italie. » (2)

Le cardinal Antonelli répondit (11 septembre) : « Le déshonneur des détachements mercenaires est rempli par la haine et l'injustice. Tous les États ont entretenu jusqu'à présent de semblables détachements, le Pape lui-même, comme Père de tous les croyants, à encore davantage le droit d'armer des volontaires de toutes les partie du monde catholique. Cavour a également conduit des soldats étrangers en Romanie, et Garibaldi recrute des étrangers. »

Ce même jour, le 11 septembre, les armées du Piémont franchirent

(1) *Ibidem*. p. 380.
(2) REUCHLIN, 4e partie p. 245 et 246

sur quelques points les frontières du Pape. Le général en chef du Piémont, Fanti, lança une proclamation à ses troupes dans laquelle il était dit que le Piémont devait délivrer les malheureux habitants des États de l'Église qui, depuis longtemps, mais vainement, cherchaient la justice dans leur gouvernement contre la tyrannie des détachements mercenaires étrangers, des sans-patrie, ayant arboré le faux étendard de la religion dont ils se moquent. En tête des armées du Pape se trouvait le général Lamoricière. Il marcha contre le général Piémontais Cialdini ayant envahi les Marches. Le 18 septembre, Lamoricière fut vaincu à Castelfidardo. Après sa défaite, il se retira à Ancône. Mais dès le lendemain Cialdini cerna cette ville par terre et l'amiral Persano ouvrit le bombardement du côté de la mer. Le 26 septembre, la ville capitula. Lamoricière et toute la garnison furent faits prisonniers. Le 3 octobre, le roi Victor-Emmanuel arriva à Ancône. Le 9 il prit le commandement des armées. D'Ancône, Victor-Emmanuel lança un manifeste par lequel il invitait les peuples du sud de l'Italie à exprimer librement leurs désirs par un plébiscite. (1) Quelques jours après, des assemblées nationales furent convoquées pour la décision par voie plébiscitaire, de l'annexion du royaume des Deux-Siciles à la Sardaigne. Le plébiscite eut lieu le 21 octobre et donna les résultats suivants : 1.310.266 voix pour cette annexion, 110.012 contre ; 100,000 électeurs s'abstinrent de voter. Dans les Marches et en Ombrie le vote plébiscitaire eut lieu le 4 et 5 novembre. Pour l'annexion il y eut dans les Marches 133.783 voix, en Ombrie 97.075 voix ; contre l'annexion, dans les Marches 1.212, en Ombrie 380. Le 7 novembre, Victor-Emmanuel fit son entrée triomphale à Naples. Garibaldi remit son pouvoir de dictateur aux mains du roi. Le 18 février, le Parlement italien fut convoqué à Turin, son élection eut lieu d'après les statuts du Piémont qui furent introduits par Charles-Albert en février 1848. Victor-Emmanuel ouvrit cette première assemblée représentative de la nation italienne par un discours dans lequel il annonçait que presque toute l'Italie était libre et unifiée, grâce au merveilleux secours de la Providence, grâce à la volonté unanime de la nation, et grâce au brillant courage des troupes : « L'Italie a confiance en vos vertus et en votre sagesse. Il dépend de vous de lui donner des institutions générales et une organisation solide. En donnant aux peuples, qui

(1) Ladyginski ibid p. 209.

(2) Ladyginskl ibid, p. 318

jusqu'à présent ont eu des habitudes diverses et aussi des institutions gouvernementales diverses, les plus larges délais pour les administrations locales, vous prendrez souci de ce que la politique soit uniforme, que ce désir passionné de tant de siècles ne puisse jamais être affaibli (2). »

Le 21 février, Cavour déposa au Sénat un projet de loi, par les quel Victor-Emmanuel prendrait le titre de roi d'Italie. Le 26 février, 129 sénateurs donnèrent leur voix pour ce projet déposé, deux sénateurs seulement votèrent contre (deux cléricaux). Le 14 mars, le projet de loi fut déposé à la Chambre des députés. Le 17 mars Victor-Emmanuel avait déjà signé le décret de l'acceptation du nouveau titre (1). Il manquait Rome et la Vénétie pour que l'unification définitive de l'Italie fut opérée ; Cavour n'oublia pas la Vénétie, mais en pensant à elle, il était affligé sur son sort, il n'en reconnaissait pas moins qu'à cette époque, c'est-à-dire en 1861, le temps d'agiter la question vénitienne n'était pas venu, il disait que quel que soit son amour pour la Vénétie, cette grande martyre, il devait cependant reconnaître que la guerre avec l'Autriche aurait été impossible à cette époque parce que les Italiens n'étaient pas encore organisés et aussi parce que l'Europe ne le désirait pas.

« Je sais, disait Cavour, qu'il existe des hommes qui accordent peu d'importance à l'oppssition des Cabinets. Mais je ne partage pas leur opinion. Je leur rappellerai que, pour les empereurs et les nations, le refus aux désirs des puissances eut toujours des suites funestes... » (2)

Quand on lui demandait comment il pensait résoudre la question vénitienne il répondait :

« Il faut vaincre l'Europe et désarmer les oppositions qui n'émanent pas d'un seul gouvernement, dissiper cette dernière erreur de pouvoir réconcilier les Vénitiens avec les Autrichiens, et enfin prouver que les Italiens, réunis en une seule nation, sont également capables de s'organiser en un état solide, basé sur la concorde de la nation. Alors l'opinion générale en Europe changera. Quand il sera possible de contester sérieusement la vérité, le sort de la Vénétie provoquera d'immenses symathies, non seulement de la France magnanime et de l'équitable Angleterre, mais aussi de la noble Allemagne. Je pense

(1) **Reuchlin**, IV partie, p. 318
(2) **Mazade**, p. 400.
(3) **Mazade**, p. 400.

que le temps n'est pas loin où la majorité des populations allemandes ne voudront plus être complices du malheur de la Vénétie. Quand ceci s'accomplira, nous serons à la veille de la libération. Comment l'accomplir, cette libération, par les armes ou les négociations? La Providence seule résoudra cette question » (1)

Mais la question vénitienne, comme le remarque justement Mazade, était simple comparativement à la question romaine, à laquelle touchait tout un ensemble d'autres questions, notamment le choix d'une nouvelle capitale pour l'Italie unifiée, relativement à la religion, aux intérêts, aux traditions du monde catholique, liés avec la question du Pouvoir Temporel du Pape, ayant les plus étroites relations avec la France, par suite de la présense d'une garnison française à Rome. Le caractère de Cavonr lui facilita la résolution de la question romaine. Cavour n'avait ni haine, ni aucune prévention contre l'Église. Quoiqu'il admît que le Pouvoir Temporel du Pape tirait à sa fin, quoiqu'il trouvât que ce pouvoir était incompatible avec la nationalité italienne et funeste à la religion elle-même, il en parlait très tranquillement et sans passion et se disait prêt à dédommager l'Église de la perte du Pouvoir Temporel par la garantie de sa liberté et de son indépendance.

Dans une lettre à un de ses amis, Cavour dit : « Il existe deux moyens de résoudre la question romaine : l'un public, l'autre secret. Le premier est de présenter hardiment cette question au tribunal de l'opinion publique par exemple dans un discours prononcé par lui (Cavour) ou par un autre membre du cabinet ou même par le roi, soit dans une cérémonie officielle, soit dans une circonstance opportume, soit enfin devant le Parlement, sur les intentions du gouvernement dans les affaires religieuses. Le second moyen est d'envoyer un agent secret, dont les ennemis de Cavour, et par conséquent le cardinal Antonelli, devaient ignorer la présence; l'agent devrait connaître toutes les idées et les intentions du gouvernement, pour inspirer la conviction qu'il est réellement porteur d'une affaire sérieuse. Déjà, au mois de février 1860, l'abbé Stellardi fut envoyé à Rome. Il fut chargé d'offrir au Pape de reconnaître en Romanie, en Ombrie ou dans les Marches le vicariat de Victor-Emmanuel sur le Pouvoir Spirituel du Pape. (2) L'offre de Cavour essuya un refus. A la fin de

(1) *Ibidem*, p. 401

(2) BIANCHI tome VII p. 391. *Instruction de Cavour à l'abbé Stellardi* 8 février 1860).

1860 et au commencement de 1861 eurent lieu de nouveaux pourparlers entre Cavour et le Pape, par l'intermédiaire du docteur Pantaleoni. Le 23 octobre 1860, Cavour adressa une lettre au docteur Pantaleoni, dans laquelle il lui ordonnait de recueillir des renseignements sur les chances à courir quant aux démarches pacifiques. Pantaleoni répondit qu'il s'était déjà avancé dans cette voie. Parmi les cardinaux adversaires de la politique implacable d'Antonelli, le plus remarquable était le cardinal Santucci. Au mois de décembre 1860, Pantaleoni remit à Cavour le mémorandum de Santucci, dans lequel il était dit qu'il n'attirerait pas de contestation, que dans les 30 dernières années ii y avait continuellement eu désaccord entre les principes libéraux des nations latines et les tendances de la papauté. D'un côté étaient la souveraineté nationale et le droit national, *(la souvra nita nazionale et ildiritto popolare)* de l'autre des défenseurs à outrance, la puissance gouvernementale absolue, et le droit divin du roi. Cette querelle était plus sérieuse en Italie qu'ailleurs, par suite de l'opposition manifeste de la cour de Rome au principe national, et aussi par suite de l'alliance intime de cette cour avec l'Autriche. Une entente entre l'Italie, la papauté et l'Égllse serait d'un intérêt commun. Cette utile alliance devrait être basée sur les principes suivants : une Église libre dans un État libre *(libera Chiesa in libera stato)*. Il ressort de ceci que si une entente avait lieu, toutes les lois contraires à la liberté seraient modifiées dans le royaume d'Italie. Ces lois sont la loi Joséphine *(legge Giuseppina)* la loi Léopoldine (*legge Leopoldina*). Pour l'Église, l'entière liberté de la parole serait admise et les évêques jouiraient d'une indépendance complète, aussi bien dans leur enseignement que dans l'exercice de leurs fonctions sacrées; ils seraient élus sans la moindre intervention du gouvernement. Les propriétés de l'Église, fortement garanties par les lois civiles, seraient reconnues inviolables. Une liberté sans borne serait assurée au Saint-Père, au profit de son Pouvoir Spirituel. Le monde catholique pourrait, sans la moindre difficulté, avoir des relations avec le Saint-Siège. Les nonces du Pape jouiraient d'une liberté d'action absolue. Le Saint-Siège aurait à sa disposition de riches domaines un Italie et au dehors. En échange, l'Église renoncerait au Pouvoir Temporel. Ce sacrifice ne lui serait pas lourd, car le Pouvoir Temporel avait perdu toute importance et n'avait fait que discréditer le Pouvoir Spirituel du Saint-Siège. Le mémorandum de Pantaleoni mérita presque l'entier assentiment de Cavour.

Le 13 janvier 1861, Cavour reçut une dépêche du baron Toccio consul Italien à Rome, dans laquelle il était dit que le cardinal Santucci avait jugé de son devoir de tout dire au Pape. Il lui avait parlé de la perte inévitable du Pouvoir Temporel et des propositions amicales qu'on lui faisait. Le Saint-Père se montra soumis à son sort. Antonelli fut appelé. Au début il ne consentit pas, mais ensuite il se résigna et demanda au Pape de le relever de son serment, ainsi que Santucci, afin qu'il pût entrer en pourparlers sur la possibilité de renoncer au Pouvoir Temporel. Ils devaient voir Passaglia (1) le vendredi 18 janvier. Passaglia demandait, selon son mandat, que quelqu'un fût désigné pour la conduite des pourparlers officieux, à Rome ou à Turin ; mais, dans le dernier cas, il voulait connaître le nom de la personne choisie. Il demanda que ce ne fut pas un avocat (1). Cavour télégraphia aussitôt à son agent officieux à Paris, relativement à la communication du baron Toccio, pour qu'il remît le télégramme à Napoléon. Napoléon répondit qu'il continuerait les pourparlers secrets avec la cour de Rome, qu'il désirait la réussite finale de ces pourparlers, tout en considérant cette éventualité comme peu probable, (2) Cavour ne s'attendait pas non plus à un succés prompt et définitif, mais ils espérait un commencement de conciliation et écrivit a Passaglia : « Je pense que d'ici Pâques prochain, vous aurez la possibilité de m'envoyer une branche d'olivier, symbole de la paix entre l'Église et le gouvernement entre la papauté et les Italiens ». Mais tout à coup la situation de affaires changea complètement. Mazade suppose que lui et le cardinal Antonelli simulaient un accommodement. afin de pouvoir mieux connaître les intentions de leurs adeversaires et acquérir de nouveaux moyens de lutte, ou attirer de nouveau l'intervention des puissances catholiques. Le docteur Pantaléoni reçut l'ordre de quitter les États du Pape dans les 24 heures.

En mars 1861, à l'interpellation faite sur la question romaine au Sénat et à la Chambre des députés, Cavour répondit : « Nous devons aller à Rome (*noi dobbiamo andare a Roma*) mais à deux conditions : nous devons être d'accord avec la France ; nous devons faire en sorte que l'annexion de cette ville au reste de l'Italie ne puisse être inter-

(1) Le jésuite Carlo Passaglia, que Pantaleoni avait pris pour adjoint et conseiller dans les pourparlers de Cavour avec le Pape.

(2) BIANCHI, tome VIII p. 420.

(3) BIANCHI *ibid.* p. 421.

prétée par les Italiens et les autres catholiques comme un présage d'asservissement de l'Église ; nous devons donc aller à Rome, mais de façon à ne pas diminuer l'indépendance réelle du pontife (*l'indipendenza vera del Pontefice*), de façon que les puissances civiles n'empiètent pas sur la sphère spirituelle ; nous suivrons fermement et résolument notre chemin, sans nous laisser entrainer à une impatience imprudente et sans tomber dans la crainte du doute et du danger. Je suis persuadé que nous convaincrons promptement les partis instruits du monde catholique de l'honnêteté de nos intentions, et de ce que la décision que nous proposons est la seule capable de garantir l'autorité légitime de l'Église en Italie et dans tout l'univers. Par suite, je sens dans mon âme la douce espérance qu'à bref délai, de toutes les parties du monde catholique, s'éléveront des voix qui crieront au Saint-Père : « Acceptez les conventions qui doivent assurer la liberté de l'Église et en même temps achever le grand édifice de la régénérationde l'Italie, assurez la paix de cette nation, qui, finalement, au millieu de tant de malheurs, de tant de caprices du sort, a conservé, plus que toutes les autres nations, la fidélité et le dévouement à la véritable doctrine catholique ».

Presque en même temps, Cavour entama des pourparlers avec Napoloén III sur cette même question romaine ainsi que sur la reconnaissance, par la France, du nouveau royaume d'Italie. Le prince Napoléon, cousin de l'empereur de France, y joua le rôle d'intermédiaire. Dans les premiers jours d'Avril 1861, le prince Napoléon transmit à Cavour les vues de Napoléon sur la questions romaine. Il lui écrivit que l'empereur, dont les armées occupaient déjà Rome depuis douze ans, ne voulait pas que le rappel de ses soldats fut interprété comme un désaveu de la politique précédente, et comme une retraite devant l'unification de l'Italie acomplie sans le conseil de la France, mais en même temps que l'empereur désirait retirer ses troupes de Rome, et sortir ainssi d'une fausse situation. Il pensait que l'accomplissement de cet acte était lié avec les intérêts les plus importants du gouvernement Italien, et que ce gouvernement ne devait pas attacher d'importance aux difficultés passagères et secondaires.

La politique neutre, appliquer à Rome et aux États de l'Église, pourrait servir de basse à une entente. Le pape serait reconnu par les gouvernements indépendants, la France rappelerait sa garnison de Rome mais l'Autriche ne prendrait pas sa place et le gouvernement italien

s'obligerait envers la France à réprimer tout acte hostile dirigé contre le gouvernement du Pape, et à empêcher toute agression, tant du côté des volontaires de Garibaldi que du côté d'autres Italiens... Le Pape n'aurait pas le droit d'exiger l'intervention étrangère, mais l'empereur désirait probablement que le gouvernement italien acceptât, pour le gouvernement du Pape, le droit d'organiser une armée catholique, qui serait composée de sujets étrangers mais à condition que cette armée restât une force défensive et ne pût attaquer l'Italie. Cavour répondit au prince Napoléon que d'abord il s'était éffrayé à l'idée des difficultés et des dangers qu'offrait l'exécution du projet politique pouvant être approuvé par l'empereur, projet dont le but serait la résolution provisoire de la question romaine.

L'obligation à laquelle le gouvernement sarde devrait consentir, ainsi que les condisions dans lesquelles se trouverait Rome, après le départ des troupes françaises crééraient au Piémont de très grandes difficultés dans ses relalions avec le pays, avec le parlement avec les habitants de Rome et en particulier avec Garibaldi. Mais des deux chemins il faut choisir le moins dangeureux quels que soient les précipices qui s'y trouvent. Plus loin, Cavour écrivait qu'il s'était convaincu de la nécessité d'accepter l'offre qu'on lui faisait. L'Alliance française restait la base de la politique du Piémont, c'est pourquoi il était prêt a tout sacrifier pour, la conserver dans son intégrité (1)

Les pourparlers de Cavour avec le prince Napoléon, relativement à la question romaine, furent interrompus prématurément par une mort terrible pour l'Italie, à coup sûr fatale pour toute l'Europe, la mort de ce génie italien, de ce véritable grand homme, de ce créateur de l'unité italienne. Le 29 mai 1861 en rentrant chez lui après une session du parlement, Cavour annonça qu'il n'était plus de force à lutter, et cependant qu'il lui fallait continuer à travailler, car il était utile à la patrie. « Peut-être ajouta Cavour, réussirai-je cet été à aller en Suisse et à m'y reposer ». Mais le sort ne lui permit pas de réaliser son intention. Dans la nuit du 29 au 30 mai, il tomba gravement malade. Le 31 mai, après une saignée, il se sentit mieux et même invita chez lui ses amis du ministère pour les informer des affaires gouvernementales. Mais au commencement du second jour, le 2 juin l'état du mladega s'agrava et tous les médicaments qu'on lui prescrivit restèrent inef-

(1) MAZADE p. 42.

ficaces. L'agonie commença et ce prolongea quelques jours. Quand le temps du délire eut cessé et lorsque Cavour recouvra sa pleine connaissance, même pendant les minutes qui précédèrent sa mort il pensa à tout,à l'italie si chère à son cœur, à l'emprunt de 500 millions qu'il avait préparés à reconnaissance du gouvernement italien pour la France, à la nécessité de créer une flotte à Naples. Le nord de l'Italie, dit Cavour est créé, il n'existe plus ni Lombards ni Piémontais ni Toscans ni Romagnoles : tous sont Italien, mais il existe encore des Napolitains. Ah il y a beaucoup de corruption dans leur pays, chez ces hommes innocents et pauvres ! Ils ont eut un si mauvais gouvernement ! Il faut développer les bases gouvernementales de ce pays. nous n'améliorerons pas les Napolitains par des garanties... Surtout il ne faut pas leur imposer un un état de siége, il ne faut pas avoir recours à ces mesures appliquées par les gouvernement despotiques. Chacun peut gouverner en appliquand un état de siège. Je les gouvernerai au moyen de la liberté, je vous montrerai ce que peuvent faire de cet admirable pays, dix ans de liberté. Dans vingt ans ces provinces seront les plus riches de l'Italie. Non ! il ne faut pas d'état de siège, je vous en prie !... (1) Au roi Victor-Emanuel qui était venu lui rendre visite, Cavour dit ces paroles « Ah ! Je doit donner à votre Majesté des informations sur beaucoup de sujets, je dois lui montrer beaucoup de documents, mais je suis trop malade, je n'aurais pas la possibilité de vous rendre visite, je vous enverrai Farrini, il s'entretiendra avec vous en détail, sur tout. Votre Majesté a-t-elle reçu une lettre de Paris? l'Empereur maintenant est bon pour nous. (2) ».

Sept auparavant, en 1854 Cavour s'était déjà entendu avec un moine, le frère Jacob (fra Giacobo, curé de l'église *La Madona degli angeli,*) pour la confession et la communion, au cas ou il serait en danger de mort. Le moment était venu d'administrer ces sacrements. Le moind Jacob se hâta de se présenter pour l'accomplisement de la promesse qu'il avait faite à Cavour. Ce dernier resta seul une demi heure avec le moine. Ensuite il fit appeler Farrini et lui dit : « Ma nièce la marquise d'Alfieri a envoyé chercher le moine Jacob; je dois me préparer au grand passage pour l'éternité. Je me suis confessé, j'ai reçu l'absoluton de mes péchés; je veux qu'on sache que le bon peuple de Turin sache que je meurs en chétien croyant. Je suis tranquil le je

(1) ibid p. 452.
(2) ibiuem p. 453

jamais je n'a fait de mal à personne... » Quelques minutes avant sa mort en pressant la main du moine Jacob : lui dit « Frère, Frère, une Eglise libre dans un Etat libre (*frate frate libéra chiesa in libéro stato*). Le 6 juillet 1861 à 6 h. 45 minutes du matin Cavour mourrait (1).

De ce que nous avons exposé en trait rapides ee l'activité politique de Cavour, il ressort un contraste frapppant entre lui et Bismark. Le créateur de l'empire d'Allemagne employa la volonté, lu violence, la tromperie envers ses alliés. Le créateur du royaume d'Italie n'eût jamais recours à des procédés de brigandages, à des violences, à des falcifications de documents; il avait les aspirations des meilleurs et des plus noble représentants contemporains de l'humanité, et c'est à-dire qu'il tendait de toutes ses force à l'identification de la morale politique de la morale privées le droit des gens, au point de vue chrétien exiige dans les relations internationnales la même probité, la même vérité et la même justice que dans les relations privées entre les citoyensde chaque Etat civilisé et chrétien.

Il n'admettait pas qu'un homme d'Etat pût être a la fois citoyen intègre et politique fourbe. Il désavouait absoluement le machiavélisme. Jamais dans le cours de sa vie il ne suivit les conseils de Loyola ni n'admit cette devise jésuite « La fin justifie les moyens. Cavour avait besoin de l'appui de la France et ne pouvait, sans son concours, achever l'unification italienne, but de toute la vie de ce grand homme d'Etat Il ne fit cependant pas le sacrifice de ses principes pour atteindre à l'idéal de toute son existence. Lui et Victor-Emmanuel jugèrent la ruine du royaume de Sardaigne était préférable au déshonneur qu'ils encourraient en cédant aux stimulations réactionnaires du gouvernement napoléonien. Cavour s'affaiblit en luttant contre les partis du parlement, mait il ne démentit cependant pas jusqu'à sa mort ses chers principes libéraux. Il haïssait également les partis ultra-révolutionnaire et réactionnaires Il était chef du parti libéral modéré, dont l'idéal était la monarchie constitutionnelle de Savoie. Par sa sage politique tant intérieur qu'exiérieure, elle devait attirer à elle tout les autres territoires italiens qui étaient sous le joug du despotisme spirituel et temporel. Il essaya sincèrement d'en venir à une entente de réconciliation avec les autres états italiens. mais les dépostes spirituels et temporels qui opprimaient ces peuples malheureux repoussèrent ses

(3) ibid. p. 459

nobles propositions. Que restait-t-il à faire, si ce n'était d'avoir recours à la force des armes? Mais si un génie tel que Cavour a créé l'Italie comtemporaine et a été veritablement le père de la patrie, il semblerait que l'enfant chéri de ce grand homme, l'Italie qui lui était plus chère que sa propre vie dût prospérer phisiquement, se développer intellectuellement, se fortifier et produire des fruits en abondance. Cependant nous voyons d'après certains écrivains même italiens, cités plus haut, que l'Italie tombe en décadence, qu'elle est près de sa perte sur les bord de l'abîme.

Examinons brièvements les chefs d'accusations de ces écrivains pessimistes. Ottognieri dit qu'en Italie le patriotisme est mort et enseveli *(è morto e sppéllito)*. Sur quoi base-t-il donc son opinion? Sur des cris de « à bas la patrie et Vive Ménélick! » pousses par des vauriens Etrange opinion qui ne fait pas honneur à celui qui l'emet. A Paris, à Londres à Berlin à Vienne et dans d'autres grande villes d'Europe, il se trouve bon nombre de vauriens prêts à vendre leur patrie pour des intérêts matériel prêts à crier en pleine rue pour de l'argent « Vive Satanat »! Mais est-il permis de juger des nation françaises, anglaise et allemande en se basant sur des exclamations poussées dans les rues par la lie du peuple, la canaille stipendié des socialistes et des anarchistes. La meilleure preuve de l'antipathie des Italiens pour cet ordre d'idées est l'indignation dont fit preuve l'immense mojorité du peuple en 1900, lors de l'assassinat du roi Humbert. La nation dit plus loin Ottognieri n'a pas compris cette grande œuvre de la libération et de l'unification de l'Italie. Garibaldi fit par ses exploits une révolution populaire mais quand le premier mouvement revolutionnaire fut étouffé et que la monarchie absolue fut reconnue nécessaire elle n'éveilla pas d'enthousiasme. Seul le parti d'action (*il partione d'azione* voulut entretenir l'amour patriotique, mais après l'annexion de la Vénétie et de Rome l'épopée prit fin, et avec élle tout l'enthousiasme patriotique qui n'existait du reste que parmi les représentant de la bourgoisie, les autre classes de la société étaient hostiles ou indifférentes. — On est fort étonné en lisant ces lignes. L'enthousiasme est toujours un état anormal; les élans, les entrainements passionnés pour une certaine idée ne peuvent et ne doivent exister un certain laps de temps dont la durée ne doit pas trop se prolonger, si cette période traîne en longueur, si le peuple demeure des années enthousiasmé, c'est alors que commence le délire.

Nous avons un exemple de cette folie à l'époque de la grande Révolution française, sous le régime de la terreur. L'enthousiasme, l'exaltation, les transports violents, les inclinations passionnées, détruisent l'harmonie normale qui existe entre les esprits et les cœurs. L'homme perd son équilibre moral, ce qui est loin de donner de bons résultats. Tous les amis sincères de l'Italie, ne peuvent que se réjouir de ce que son peuple noble et sincère, si bien doué, si sympathique ne se soit pas abandonné à de longues et funestes ivresses mentales, qu'il soit promptement revenu à lui, c'est-à-dire qu'il se soit ressaisi et soit rentré dans la voie ordinaire. D'ailleurs il serait étrange de rester indéfiniment dans un état d'exaltation quelconque. Les aspirations unificatrices italiennes d'alors ayant eté satisfaites par la réunion de la Vénétie et de Rome à l'Italie, pour quel motif le peuple eût-il conservé son enthousiasme patriotique, comme le dit Ottognieri? Quant à savoir si le patriotisme n'était inhérent qu'à la bourgeoisie, les résultats du plébiscite sont une preuve indéniable contre l'assertion d'Ottogneri. Dans les provinces réunies, la population désirait de tout cœur l'annexion au Piémont. Le plébiscite eut lieu en pleine liberté, sans aucune contrainte, et si le peuple n'avait pas été satisfait de son résultat, il eût toujours pu se prononcer autrement. Mais il fut au comble de la joie d'être délivré du despotisme spirituel et temporel.

Plus loin Ottognieri dit : « L'enseignement et l'éducation dans les communes sont entre les mains du clergé qui propage la haine et le mépris de la patrie et des institutions de l'État. Du reste, relativement au patriotisme, les instituteurs laïques ne valent pas mieux que ceux du clergé. L'insuffisance de leur traitement, qui ne leur est du reste pas exactement versé par les communes, ainsi que le mépris dont ils sont l'objet, les rendent incapables d'accomplir la sainte mission d'instruire le peuple, ou les poussent dans les partis révolutionnaires qui s'en servent pour corrompre la masse ignorante.

Pour le rôle que jouent les instituteurs du clergé dans l'instruction du peuple, remarquons que les défauts que signale Ottognieri sont dus à l'état général de la question romaine, dont nous allons parler. Pour les instituteurs laïques, l'insuffisance de leurs moyens d'existence et les tendances quelquefois funestes de leur activité n'existent pas qu'en Italie. Cet état de choses y est seulement plus explicable et moins anormal que dans d'autres contrées de l'Europe. Cet infortuné pays s'est longtemps trouvé sous le joug de despotes étrangers ou de ses

propres despotes, tant spirituels que temporels, qui suçaient le sang du peuple tombé dans la pauvreté. L'unité italienne ne pouvait, du jour au lendemain, changer comme par enchantement la misère de ce peuple en richesse, ou du moins en aisance. Ces métamorphoses subites, magiques, n'existent que dans les contes. L'amélioration du sort du peuple italien n'est possible que peu à peu, avec le temps et en y travaillant constamment. La situation précaire et passagère des instituteurs italiens est pour ainsi dire une anomalie normale. En Allemagne, pays auquel l'Italie ne peut être comparée comme richesse, même après sa victoire sur la France en 1870, on n'augmenta pas de suite les maigres émoluments des instituteurs. Chez nous, en Russie, il y a déjà plusieurs siècles que l'unification de l'empire a été opérée, et cependant la situation matérielle de nos instituteurs est encore, jusqu'à présent, loin d'être enviable. C'est pourquoi il serait injuste de reprocher à l'Italie des défauts que l'on retrouve encore dans des états qui ont accompli bien avant leur unification politique. Plus loin l'auteur dit: » Un des traits caractéristiques du peuple italien est son indifférence et son apathie; c'est un des défauts les plus anciens et les plus enracinés du caractère de ce peuple : ne s'animer ponr rien, laisser passer tout de vant nous avec uue indifférence parfaite — telle est notre nature. L'ardeur religieuse, l'amour du vrai, l'esprit d'indépendance, la défense du droit, la poursuite du but politique social n'ont jamais profondément agité l'esprit des Italiens. »... Le peuple italien ne s'est jamais soucié de qui ni de quoi que ce fût. Pour marcher en avant, pour agir, il faut croire en quelque chose, aspirer à certains intérêts, viser à un idéal quelconque, fût-il même faux; mais le peuple italien, lui ne vise à rien. De là son indifférence et son apathie... L'apathie est naturelle aux êtres inférieurs. Les races inférieures sont ordinairement inactives et pathiques. Notre peuple est ignorant, et nos ignorance ne le cède en rien à son aveuglement; nos ouvriers, nos paysans se sont abrutis. N'étant presque jamais certains du lendemain, ils consacrent toutes leurs forces à la pénible recherche des moyens d'existence indispensables. D'ailleurs les classes dirigeantes ne possèdent pas de grandes connaissances. Les intérêts sociaux, n'ont pas d'importance pour eux. Le plus parfait égoïsme est le mobile de chacune de leurs actions!. »

L'indifférence et l'apathie. Forcément on est indifférent et apathique quand on meurt de faim et de soif, quand on est écrassé sous le joug spirituel et temporel, quand chaque jour, à chaque heure, à chaque instant, on souffre de son état moral et matériel, quand on est malraité,

quand on voit ses droit méconnus, sinon en théorie, du moins en pratique. Quelle énergie, quel courage, quel caractère entreprenant, quelle activité vitale peut subsister dans ces conditions ! On a presque fait du peuple un cadavre, et ensuite des hommes comme Ottognieri, viennent lui reprocher son apathie !

L'ardeur religieuse. Ici Ottagnieri dépasse toute mesure. On sait qu'en fait d'ardeur religieuse ou plutôt de fanatisme religieux, les italiens en ont à revendre !

L'amour du vrai, l'esprit d'indépendance. Si les Italiens en avaient été dépourvus, ils seraient encore aujoud'hui sous le joug de l'Autriche et du pape, ils n'eussent pas sacrifié leur vie et tous leurs biens pour acquérir la liberté politique.

Les races inférieures sont ordinairement inactives et apathique. Les Italiens une race inférieure !... Ceux du nord ont du sang allemand ; ceux du sud, du sang arabe et allemand (normand) par suite de croisements avec ces peuples... Est-ce que les Allemands et les Arabes sont de races inférieures? Quant à la population italienne indigène, il est inutile d'en parler !

Les classes dirigeantes n'attacheraient, soi-disant, pas d'importance aux intérêts publics. Le plus parfait égoïsme serait le principe de chacune de leurs actions... Comme si cet état d'esprit était particulier à l'Italie ! Dans tous les États de l'Europe occidentale régis par une constitution, les classes dirigeantes sont remarquables par leur égoïsme et prennent plus soin de leurs propres intérêts que de ceux du peuple. C'est pourquoi il est étrange de s'attendre à ce que l'Italie fasse exception sous ce rapport, et surtout de l'exiger. Il y a relativement peu de temps que l'Italie s'est arrachée aux serres des Bourbons, et à celles du Pape; il lui était impossible de se débarasser du jour au lendemain des concéquences de la domination spirituelle et temporelle. Toute la bourgeoisie égoïste de l'Europe occidentale poursuit son but particulier et non un but général ; la bourgeoisie italienne, seule, à peine sortie de l'esclavage polique, devrait-elle donner un exemple parfait de désintéressement? « Ces motifs, continue l'auteur, provoquent l'indifférenee et l'apathie et aussi l'impressionnabilité et l'indécision. Un des traits caractériques des sauvages est leur impressionnabilité excessive qui les pousse aux actions déraisonnables et violentes. Il en est de même des gens incultes et ignorants parmi les peuples civilisés. Les Italiens, ordinairement apathiques, sont exposés à de vé-

ritables crises. La masse du peuple est partout impressionnable et inconstante, mais ces défauts existent au plus haut degré chez les Italiens.» Le superflu d'impressionnabilité et de versatilité que l'auteur reproche à ce peuple est tout-à-fait naturel. Les mœurs d'un peuple, ses habitudes, son caractère dépendent, entre autres, de la situation géographique de son pays. Les peuples du Sud sont toujours plus nerveux, plus impressionnables et plus versatiles que les peuples du Nord. Les Français le sont plus que les Anglais et les Allemands. Dans un même pays, les habitants des régions méridionales le sont plus que ceux des régions septendrionales. Ainsi, par exemple, la population du Sud de la Fance l'est plus que la population du Nord de ce pays. La population du Sud de l'Allemagne, plus que celle du Nord. Les reproches que l'auteur adresse aux Italiens prouvent son ignorance ou sa haine pour la naton italienne de laquelle il est sujet. « En Italie, dit-il plus loin, le gouvernement est la seule force organisée. Il dispose des préfets, des maires, du parquet, de la police, de tous les représentants du pouvoir et de toute une armée de fonctionnaires. De plus, il peut dissoudre les conseils municipaux et provinciaux (corespondant à notre «Zemstvo »), les établissements de bienfaisance, procéder à la revision de toutes les institutitions publiques, des banques; il peut favoriser ou entraver certaines branches du commerce et de l'industrie. En un mot, tout dépend, en Italie, du gouvernement. Si le Ministère intervient tant soit peu dans les élections, la soi-disant volonté du pays devient à la fin un véritable leurre... A chaque élection législative, nous voyons apparaître de nombreux candidats ministériels, de sorte que le gouvernement n'a que l'emparras du choix, et comme toujours, dans toutes les affaires humaines, ce choix tombe sur les gens à conscience élastique, sur des personnages serviles... n'ayant pas d'autres mérites. Les députés élus dans ces conditions, et ils sont nombreux, sont soumis à la pression de toute une armée de solliciteurs réclamant de places, des subventions, des protections, etc... Ces députés, convaincus qu'ils perdraient infailliblement leur collège électoral s'ils refusaient de faire droit à ces demandes, assiègent le misistère, obsèdent les fonctionnaires et agissent avec une telle persévérance qu'à la fin, ils atteignent leur but. » Ces agissements ne sont pas particuliers à l'Italie.

Moins que toute autre, cette nation mérite des reproches à ce point de vue. Y a-t-il longtemps, en réalité, qu'existe en Italie le fameux parlementarisme de l'Europe occidentale ! Si, dans d'autres Etats de

l'Europe occidentale, ce parlementarisme provoque à peu près les mêmes excès qu'en Italie, csmment reprocher particulièrement au peuple italien l'existence de ces mêmes excès? Ces anomalies sont presques inévitables chez les peuples politiquement jeunes. Le parlementarisme n'est pas encore entré dans le sang de la nation italienne, et il ne faut pas s'y attendre de si tôt, surtout après les siècles de despotisme dont ce pays a été victime, et dont il n'est délivré que depuis une quarantaine d'années. Si l'Italie conserve la forme de son gouvernement monarchique, on peut espérer qu'avec le temps, les défectuosités politiques indiquées par l'auteur s'effaceront considérablement. Mais elles ne disparaîtront jamais complètement, car elles sont provoquées par les coditions fondamentales de la vie politique de l'Europe occidentale. La masse du peuple est encore jusqu'à présent, étrangère aux finesses et aux détails de la politique extrérieure et même intérieure. A l'époque la plus florissante de la république d'Athènes, sous Périclès, il n'y avait en tout que vingt mille citoyens compétents; le peuple pouvait, en réalité, prendre la part la plus active dans les affaires gouvernementales. Mais alors les besognes matérielles étaient faites par les esclaves; les citoyens compétents dont était composée la population d'Athènes pouvaient vivre tranquillement et délibérer sur les questions philosophiques et politiques. Pour retrouver ces conditions, il faudrait rétablir l'esclavage. A l'époque actuelle, en Europe occidentale, les populations sont censées être « le peuple souverain » mais en réalité ce ne sont que des ouvriers gagnant leur pain quotidien. Ce pauvre peuple ne peut penser aux nuances politiques qui divisent les partis ou les divers groupes politiques, les fractions et les subdivisions des partis. La nation n'en est pas là. Les représentants du peuple, imposteurs, beaux parleurs, ne sont que des professionnels politiques n'ayant pas en vue les intérêts publics, mais bien leurs propres intérêts; le peuple ne joue en réalité qu'un rôle secondaire et passif. » L'auteur dit ensuite: « Les longues années de tribulations que les Italiens ont endurées à l'époque de l'esclavage politique, leur haine pour les pouvoirs étrangers, les sacrifices énormes qu'ils ont faits pour leur libération ont éveillé, dans la nation italienne, un sentiment de vive sympathie pour toutes les nations aspirant à la liberté ou luttant pour la conservation de leur indépendance. On dit que les Italiens ne se sont unifiés et ne sont devenus une seule nation que grâce au principe de la nationalité; c'est pourquoi ils doivent non seulement se garder de porter atteinte à ce

pinrcipe mais coopérer à son triomphe universel. » Certes, il est impossible de se représenter une plus noble mission, mais l'aurore de l'ère chevaleresque n'est pas encore levée pour la nation. Pour s'en convaincre, il suffit de porter son attention sur l'odieux égoïsme qu se manifesta dans l'Europe civilisée lors des assassinats commis sous ses yeux par les musulmans, barbares fanatiques, en Asie Mineure, en Arménieet à Constantinople. C'est pourquoi il serait absurde d'avancer que la nationitalienne seule doit se poser en protectrice chevaleresque de toute l'humanité et sacrifier inutilement ses propres intérêts. Tant qu'il n'y aura pas en Italie de politique basée surdes faits au lieu d'une politiqueidéaliste, les Italiens seront perpétuellement exposés aux pertes et aux déceptions. En raison de l'explosion d'indignation et de protestation qui couvrit, il y a quelques années, à la Chambre des députés, la voix du ministre Robilan parce qu'il avait osé dire que la politique extérieure devait être guidée par l'intérêt, nous devons conclure qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter beaucoup pour prouver qu'il ne faut pas considérer les Italiens comme les descendants de Machiavel.

Dans leur politique extérieure, les Italiens n'admettent pas le système machiavélique, ou, ce qui est la même chose, la devise jésuite : « La fin justifie les moyens », c'est pourquoi Ottognieri se décide à adresser des reproches à ses compatriotes ! — Honneur et gloire au peuple italien de ne s'être pas corrompu malgré les siècles qu'il a passés sous le joug étranger ! Ce que l'auteur reproche aux Italiens n'est pas le donquichottisme, c'est-à-dire une tendance vers un rève irréalisable, vers un idéal inaccessible. Le but qu'ils visent ne consiste point en la satisfaction d'instinct bestiaux, de bas intérêts matériels, et de mesquins calculs mercantiles, mais en la réalisation, dans la vie internationale, de ces principes élevés de fraternité et d'amour qui sont la base de notre religion chrétienne, et aussi dans la satisfaction de besoins spirituels élevés, c'est-à-dire religieux, intellectuels, moraux, ainsi que les besoins physiques provenant des conditions indispensables à la vie civilisée. Ce n'est que dans la vie internationale, légalement réglée, que peuvent être satisfaits les besoins élevés, et que les forces et les capacités humaines peuvent atteindre leur complet développement. Mais pour que les relations internationales puissent atteindre cemplètement leur but, il doit exister une complète harmonie entre la satifaction des besoins intellectuels et des besoins physiques de l'homme.

Tout écart d'un côté ou de l'autre, c'est-à-dire une satisfaction exces-

sive soit des besoins inellectuels au détriment dcs besoins physiques, soit des besoins physiques au détriment des besoins intellectuels, provoque des conséquences désavantageuses dans la vie internationale, gêne son développement régulier, la conduit à un état versatile et valétudinaire, occasionne les plus grands préjudices aux intérêts si variés, si importants, unissant réciproquement les membres de l'union internationale. Les États qui, dans leurs rapports internationaux, ont maintenu ce principe : « La fin justifie les moyens », visaient non au développement des sciences et des arts nationaux, mais au développement de leur commerce et de leur industrie, en supplantant le plus possible le commerce et l'industrie, des étrangers. Ayant atteint leur but, ces États ont commencé a penser au développe ment des science et des arts. Mais les résultats obtenus n'ont eu qu'un caractère passager, éphémère ; leur importance était illusoire. De même que dans la vie privée, dans la politique internationale, il est impossible de fonder le bonheur sur la ruine et les malheurs d'autrui. Il en est exactement de même pour les États qui professent des doctrines machiavéliques. Ils pensaient qu'il fallait se protéger des autres États par une muraille chinoise et que plus ces États seraient pauvres matériellement et moralement, mieux cela vaudrait pour eux-mêmes. En réalité, leur situation politique s'est aggravée après un éclat illusoire et théâtral. Tous les sujets du droit international européen chrétien, participant aux relations internationales légalement réglées, tous les membres de l'union internationale sont liés entre eux par tout un ensemble d'intérêts religieux, intellectuels, moraux et matériels. Tous les membres de l'univers représentent un tout organique. L'état valétudinaire, ne fût-ce que d'une partie de cet organisme se répercute sur l'organisme entier, de même que la prospérité du tout est profitable à chaque partie. Fiamingo fait remarquer à ce sujet que pour cent assassinats commis en Angleterre et dans le pays de Galles, en Italie il n'en est pas commis moins de deux mille. A Rome, dont la population n'atteint pas un demi-million d'âmes, il n'y a pas annuellement moins de 3,500 rixes au conteau et au revolver.

Dans le sud de l'Italie, les terribles sociétés *Maffia et Camorra* commettent des brigandages horribles ; le Nord de ce pays est terrorisé par deux sectes non moins puissantes et répendues que les précédentes : Gherra et Barabba. Il existe des liens étroits entre l'anarchisme et ces sectes criminelles. L'anarchisme leur a même emprunté son caractère

ainsi qu'au brigandage. Il y a trente ans, Paul Lega Luccheni, Angiolillo et Bresci eussent vraisemblablement été des bandits. Très récemment, le brigandage, qui avait en Italie un caractère traditionnel et presque historique, présentait quelques particularités qui lui donnaient une nuance romanesque approchant de l'héroïsme; et il a produit certains types qui avaient aux yeux du peuple un caractère épique et légendaire, si bien que, fréquemment les classes inférieures pleuraient sur les brigands tués ou faits prisonniers. L'anarchisme apparut comme les restes de ce mouvement, et, sous l'ardent soleil du Sud, naquirent comme par enchantement, des créatures telles que Caserio, Angiolillo, Luccheni, Bresci et autres. L'anarchisme à l'état où il existe en Italie, présente une étrange manifestation sociale grâce à laquelle nous avons la possibilité de rechercher scientifiquement l'effet de la civilisation du XIXe siècle sur une institution séculaire italienne, c'est-à-dire sur le brigandage. Le résultat a été la transformation du brigandage en anarchisme. Le banditisme italien a conduit aux dernières limites de l'absurdité certaines études contemporaines individualistes qui défigurent les théories de Friedrich Nietzsch. L'anarchisme actuel en Italie est également inconscient. Par suite d'un développement intensif excessif de leur individualité, les partisans de l'anarchisme sont devenus presque tous inconsciemment les apôtres ignorants de versions défigurées de la théorie du philosophe allemand. Caserio, Angiolillo, Luccheni, Bresci ont quitté leur ville natale sans raison aucune, de même que les bandits précédents se sont mis sans but à battre l'univers. Les assassinats de Carnot, de Canovas del Castillo, de l'impératrice d'Autriche, du roi Humbert furent prémédités par ces criminels pendant leurs pérégrinations, à travers l'Europe et l'Amérique. Pendant ces pérégrinations, rappelant le vagabondage de ces hommes aux instincts sauvages, dont les criminels italiens ont hérité leur esprit d'insurrection contre toute puissance et leur haine pour toute sorte de gouvernement, se sont encore accrus. L'anarchiste italien hait souverainement la civilisation et l'ordre social, incompatibles avec ses instincts sauvages, mais il ne nourrit pas cette haine générale pour la bourgeoisie qui est un trait caractéristique de la société actuelle. L'anarchiste italien, appartenant ordinairement aux classes inferieures de la société, conserve la stupidité caractérisque de cette classe, et ne comprend pas la haine de ses émules français pour la bourgeoisie. Il n'entend rien aux théories de Bakounine et de Nét-

chaeff, quoique ces Russes, partisans de l'anarchisme, aient essayé de donner de l'expantion à leurs idées en Italie. L'anarchiste italien croit que, par le régicide ou l'assassinat de chefs d'État, il peut anéantir l'activité normale des institutions d'État, ou du moins entraver sérieusement, cette activité... Grâce au système contributif, digne de la Sainte-inquisition, le gouvernement réussit à extorquer chaque année deux milliards de lires au pays qui n'en produit à grand peine que cinq. Une désapprobation unanime du gouvernement qui emploie, à ce qu'il semble, tous ses efforts pour réduire à la mendicité trente cinq millions d'habitants et pour limiter de toute manières leur liberte individuelle, grandit de jour en jour, et prend presque un caractère menaçant par suite de l'intensité avec laquelle elle se manifeste. D'Annunzio, le plus populaire des romanciers italiens, s'inspire des théories archistes de Max Stirner, et Carducci, le meilleur poète italien contemporain, exprime en prose l'esprit général révolutionnaire dans les termes suivants : « C'en est trop ! Je ne veux plus payer mes impôts ! ».

Il est à présent dificile de rencontrer un jeune Italien ayant un peu d'instruction qui ne se donne pour littérateur anarchiste, ou, du moins, pour socialiste disciple de Marx. Mais Caserio, Angiolillo, Luccheni et Bresci n'étaient pas capables de comprendre les finesses de ce système philosophique, ni de suivre le labyrinthe de la théorie économique si compliquée. Les cerveaux incultes de ces hommes ne peuvent pas discerner la différence qu'il y a entre les organisations d'États actuelles et les monarchies absolues qui régnaient en Italie cinquante ans auparavant... Dans leur défense au tribunal, Caserio et Angiolillo, se plaignaient amèrement de ce que la Société ne comprenait pas et n'appréciait pas encore leur œuvre expiatoire. Angiolillo disait qu'il était tellement convaincu de la sainteté de sa misson que n'étant pas en état de délivrer l'Italie de la tyrannie de Francesco Crispi, il considérait de son devoir de sauver sa patrie du pouvoir funeste de Canovas del Castillo. Ces égarements étranges expliquent le cynisme remarquable et même la fatuité qui se manifestent chez les anarchistes, après l'accomplissement de leur crime. Tous ces anarchistes, Caserio Luccheni, Angiolillo, Bresci, qui sont sans aucun doute de tempérament épileptique, nous ont prouvé qu'ils se trouvent sous l'influence d'un état véritablement hypnotique, atteignant presque l'autosuggestion. Ils se considèrent comme les apôtres de l'assassinat politique. On ne sau-

rait admettre que la comparaison de la statistique criminelle que fait Fiamingo entre l'Angleterre et le pays de Galles d'une part, et l'Italie d'autre part ait un caractère scienfitique. Il cite l'Angleterre et le pays de Galles, c'est-à-dire des pays situés au nord de l'Europe. Il ne compare avec l'Italie aucun des pays situés sous les mêmes degrés de longitude et de latitude, ou même en général les pays plus au sud de l'Angleterre et, par conséquent, plus propres à une comparaison avec l'Italie quant à son climat, et quant aux conditions naturelles qui influent sur la formation du caractère national. Les habitants des pays méridionaux jouissent d'une plus grande réceptivité pour les impressions extérieures, leur caractère, leur tempérament étant beaucoup plus fougueux, beaucoup plus ardent que celui des habitants des pays septentrionaux. Les querelles, les altercations, les discordes, les différents et en général toutes sortes de querelles qui, dans les pays septentrionaux, se terminent par des rixes et des bagarres à coup de poing, ne se passent pas dans les contrées méridionales sans poignards, ni revolvers. Sous ce rapport, l'Italie ne constitue pas une exception. Les allégations sur l'existence des associations criminelles du sud de l'Italie, Maffia et Camorra, et de celles, du nord de ce pays, Gherra et Barabba ne sont pas non plus persuasives. Toute l'Europe occidentale « de civilisation élevèe », est parsemée d'associations de filous, de bandes de gredins exerçant le chantage, de diverses unions de personnages louches prêts à tout pour un lucre facile et pour profiter du bien d'autrui. Ces fruits de la haute civilisation de l'Europe occidentale ont commencé à s'introduire chez nous, en Russie. Certes, en Italie, certaines compagnies de criminels ont pris un caractère de pur brigandage. Telles sont la Camorra et la Barabba. Mais, nous le répétons, l'Italie à enduré des Bourbons et du clergé catholique un esclavage politique séculaire. Cet esclavage à privé la nation italienne de la possibilité de se mettre au niveau des autres nations européennes civilisees. L'état peu avancé de la civilisation italienne a, par conséquent, des causes historiques, et ne peut être, en aucune manière, imputé à la nation italienne opprimée par son propre despotisme et par celui de l'étranger.

Les particularités élémentaires de la civilisation primitive sont la sauvagerie et la rusticité des mœurs et leur manifestation est la forme de brigandage qu'ont pris les association criminelles en Italie. Mais avec le développement de la culture et de la civilisation occidentale en Italie,

les côtés négatifs de cette culture et ses revers ont commencé à se manifester.

Les Sociétés criminelles, principalement la Maffia et la Camorra, ont commencé à aggir à l'européenne avec des procédés perfectionnés ; à l'aide des faux, du chantage et en général de diverses formes d'escroqueries difficiles à dépister. La lutte contre ces procédés de vol est beaucoup plus difficile que contre les détrousseurs de grand chemin. On peut venir à bout des brigands à l'aide d'une police bien organisée, à la quelle, au besoin, peuvent se joindre des détachements militaires, mais contre le chantage, le lutte est très difficile. Ces diverses formes d'escroqueries, indiquent la profonde corruption de toutes les classes de la société. Dans ce cas, il faut une réaction psychique et non physique. Une lutte à l'aide de principes véritablement religieux, chrétiens, à l'aide de l'instruction publique primaire, moyenne et supérieure, et non une lutte par la force armée. Affirmer que la civilisation du dixneuvième siècle a influé sur le brigandage italien en le transformant en anarchie, ne supporte pas la critiqse scienifique. L'origine et le développement du brigandage italien ne peuvent être confondus avec ceux de l'anarchisme italien.

Sous la domination du despotisme spiri ɟuel et temporel en Italie, les bandes de brigands se recrutaient dans divers éléments mécontents qui fuyaient le joug insupportable, la dépravation générale, la corruption, les tromperies, la dilapidation des deniers publics. On étouffait dans ce milieu, et, en voulant y échapper, beaucoup entraient dans les bandes de brigands en protestant, par cette action illégale, contre l'ordre de choses existant. Ces moyens sauvages d'exprimer son indignation ne se sont pas manifestés qu'en Italie mais encore dans d'autres pays.

Les Petits-Russiens protestèrent par le même moyen contre les abus des Polonais catholiques. Du temps de Schiller, alors que les Etats d'Europe occidentale vendaient leurs sujets à des gouvernements étrangers pour remplir le service militaire, souvent, ainsi qu'en Italie, les brigands étaient idéalisés, élevés au rang de chevaliers, de héros, n'attaquant que les princes déloyaux et leurs représentants l'aristocratie et la bourgeoisie, et épargnant le peuple. Dans les « Brigands » de Schiller, un de ces détrousseurs de grands chemins est représenté fuyant l'injustice humaine et se refugiant dans les forêts où, au nom de la vérité et de la justice, il tue et détrousse les gens·

Ce n'est pas là ce que représente en lui l'anarchisme. L'anarchisme est né en Italie, ainsi que dans les autres Etats d'Europe occidentale, non comme fruit du despotisme, non comme réaction contre un étouffant milieu de mensonge, de vices, de toutes sortes d'injustices, mais comme le grand enfant d'une liberté extrême, d'un milieu où les passions humaines ont libre cours, agissent à l'aise, dont l'éffrènement des passions n'est pas entravé par des règles sensées, émanant des principes fondamentaux de l'éthique chrétienne et d'une souveraineté civilisée. L'individualisme germanique arrivé à des limites impossibles, incompatibles avec le véritable civisme; une liberté individuelle coûte que coûte, même au détriment des intérêts de la société et de l'Etat et, en même temps, le culte du veau d'or; voilà ce qui à engendré l'anarchisme en Europe occidentale. Personne n'étouffe, personne n'entrave l'anarchisme; dans toutes les Constitutions d'Europe occidentale, il a pleine liberté d'action dans toutes les carrières de l'homme. Mais il est le fruit d'un ordre, d'une culture matérielle. Il ne veut point travailler parce qu'il y a des gens riches, qui, en réalité sont inactifs, et que d'autres lui semblent des parasites. Les gens riches s'occupant des affaires d'Etat, de sciences, d'art, sont également, aux yeux d'un anarchiste, des fainéants ainsi que de véritables paresseux. Les anarchistes n'admettent que le travail manuel individuel; mais ordinairement eux-mêmes ne s'y adonnent pas, ils se bornent à s'absorber dans le malheur universel, à des coups de poignard, de révolver de dynamite dirigés contre les représentants du pouvoir ou la bourgeoisie, l'ordre de la bourgeoisie, qui, d'après le credo des anarchistes, n'a pas suffisamment égalisé les gens et qui entrave pas trop la libre manifestation des instincts animaux. L'arnarchiste a été engendré par la déchéance de l'esprit religieux en Europe occidentale, par le matérialisme et la liberté extrême, et aussi par la liberté faussement comprise, nivelante, illogique, imprudente, absurde, ne répondant pas aux forces réelles et à la capacité des gens, à leur nature, à leurs qualités, à leurs dons naturels et à leurs mérites sociaux, politiques et scientifiques. L'ordre moderne de l'Europe occidentale qui a engendré les anarchiste, n'a fait que les exciter, il n'a pu les satisfaire, attendu que satisfaire les aspirations anarchiques, réaliser les idéals anarchiques, n'est possible que par la perte de tout ordre civilisé. — Ainsi donc, l'anarchisme est le grand enfant de l'ordre civilisé de l'Europe occidentale. L'Italie n'est qu'une des puissances

de cet ordre, elle n'est pas plus coupable que les autres puissances européennes quant à l'apparition et au développement de l'anarchisme, Nous trouvons même l'Italie moins coupable que les autres puissances européennes dans l'engendrement et le développement de l'anarchisme. En effet, ni la France, ni l'Allemagne, ni les autrea puissances d'Europe, depuis fort longtemps, ne se sont trouvées sous ce joug, sous cette terrible pression spirituelle, sous cette tyrannie venant de partout et partout s'introduisant, dans ce servage spirituel auquel l'Italie était en but il y quarante ans de cela. Les bourbons et les représentants du pape ont défiguré toutes les conceptions morales des Italiens, dénaturé tout leur crédo moral. Si l'anarchiste est apparu dans d'autres Etat d'Europe, s'étant délivrés bien longtemps avant l'Italie du despotisme, ce phénomène est donc pardonnable à l'Italie, même s'il y existe sous une forme plus brutale, si possible, plus extrême, plus sauvage et même dans des limites plus grandes, ce qui dépend aussi de la grande impressionnabilité des Italiens en tant que peuple méridional, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

Giovani della Vecchia cite l'opinion de Sonnino qui trouve que la réforme la plus importante en Italie doit être la réforme judiciaire. Le pouvoir judiciaire doit être plus indépendant du pouvoir politique et des politiciens; la justice doit être diminuée de prix pour le peuple. En principe, la chose est indiscutable, mais il est également impossible d'accuser l'Italie de cette lacune. En France, pays plus civilisé que l'Italie et qui s'est affranchi du despotisme bien avant elle, le pouvoir judiciaire, grâce au régime parlementaire de la République, ne se trouve pas sous une dépendance moindre du pouvoir politique et des politiciens qu'en Italie. L'accessibilité à la justice pour les classes inférieures en France, vu les frais qu'elle entraîne n'est pas non plus facile malgré la République, « la liberté, l'Egalité, la Fraternité ». Comme le suppose l'auteur, il n'y a pas en Italie un seul homme d'Etat qui n'ait déclaré, à un moment ou a un autre, que le système des impôts est une cruelle injustice envers les citoyens pauvres. Mais tout ces hommes d'Etat ayant occupé le poste de président du Conseil n'ont aucunement contribué à l'abrogation de ce système.

L'injustice du système des contributions n'est pas non plus un vice politique particulièrement inhérent à l'Italie. Dans touts les Etats d'Europe on est mécontent de la taxe des impôts. On entend de tous côtés des cris, des clameurs d'indignation à ce sujet. Pays pauvres, ayant

eu à suppoiter jusqu'à une époque relativement récente un régime de succion, pays qui, vu ses dépenses de grande puissance et celles provoquées par une politique jusqu'à ces temps derniers, l'Italie, non seulement n'a pu éviter le sort commun à toute l'Europe quant aux défectuosités dans les contributions, mais elle a été contrainte par la nécessité, même à un plus haut degré que les autres puissances, de renoncer à un système d'impôts peu productif quoique plus équitable. Ce fait, que les hommes d'Etat italiens ne tiennent pas leurs promesses relativement aux réformes des contributions, est causé par le caractère genéral de l'ordre parlementaire. Non seulement en Italie, mais même dans un pays où ce régime existe depuis longtemps — en Angleterre, les candidats aux élections législatives promettent à leurs électeurs, avant les élections, monts et merveilles et ensuite, sous différents prétextes, ne tiennent pas leurs promesses. Si en Italie cela s'opère sur unegrande échelle, ou plus fréquemment que dans d'autres Etats civilisés d'Europe, ceci s'explique par ce fait que les Italiens sont moins faits au parlementarisme, étant donné sa récente institution en Italie et la politique d'esclavage qui l'a précédé.

Plus loin, l'auteur signale le fonctionarisme, le bureaucratisme, le mandarinisme extrêmes qui règnent en Italie. Mais ces phénomènes ont, eux aussi, une importance générale parlementaire, ils sont inhérents au parlementarisme; il est difficile de les éviter dans un régime parlementaire. Les députés et les partis politiques qu'ils représentent ont tout intérêt à se recruter des partisans parmi les classes développées afin qu'il puissent influer sur le peuple et, par la même, augmenter le nombre des voix aux élections. Les députés sont assiégés de demandes de places, de nominations à divers emplois administratifs; les députés de la majorité font à leur tour l'assaut des ministres, les assiègent d'innombrables demandes de caser leurs protégés. Il est difficile aux ministre de répondre négativement Des refus fréquement répétés peuvent entraîner la perte du ministre par suite de pratiques de députés intrigants, et les ministres, eux tiennent à leur poste pour des raisous d'amour-propre et de profits matériels. Les députés ne peuvent, eux non plus, refuser à leurs électeurs d'exaucer leurs prières en intercédant pour eux auprès des ministres, car, comme ces derniers, ils risqueraient de se voir priver de leur mandat. Si ces choses monstrueuses ont pris en Italie une forme plus grande, cela s'explique facilement par le lape de temps relativement

faible qui s'est écoulé depuis le début de la vie constitutionelle en Italie. En tenant compte des saines idées politiques du peuple italien il faut s'attendre à voir s'atténuer avec le temps les vices que nons venons de signaler, et que sa politique atteindra le niveau de celle de l'Europe occidentale. La complète disparition de ces vices et chose impossible sous un régime parlementaire.

La Convention de Septembre, conclue le 15 septembre 1864, donna pour longtemps à la politiqu eitalienne une tendance malheureuse et funeste. L'Italie s'était obligée à faire l'impossible. L'Italie officielle s'obligeait, contractuellement en vertu de la funeste Convention de septembre, à lutter contre le sentiment de toute la nation qui exigeait que Rome fût la capitale du nouveau gouvernement italien, que le pouvoir temporel fût anéanti, pouvoir honteux pour le catholicisme lui-même ; c'était une lutte implacable qui ne devait pas faiblir même devant une effusion du sang des fils de l'Italie. Mais ce n'étaient pas les Bourbons qui étaient alors à la tête de l'Italie, ni des hommes mis au pouvoir par l'Antriche, ni des tyrans sans appui et haïs du peuple, représentants de la force brutale et de la morale jésuite foulant aux pieds les droits du peuple, dénaturant sa conscience, martyrisant et poursuivant leurs malheureux sujets ; mais à la tête des Italiens unifiés était le grand patriote, le héros national « *il re galantuomo*, *il padre della patria.* » Victor-Emmanuel II. Ce souverain choisit des conseillers-ministres lui ressemblant, tels qu'il lui en fallait. Ces conseillers, ces ministres se pénétrèrent de l'esprit de Cavour, travaillèrent avec lui au grand œuvres de l'unification de toute la nation. Un tel souverain et de semblables ministres étaient-ils capables d'agir à l'encontre de l'esprit du peuple, requérir la police à leur aide, la gendarmrie et la force armée, d'entraver par la violence la réalisation de l'idéal du peuple ? Et pour quelle raison les représentants officiels de l'Italie devaient-ils agir contre leur conscience, contre leur peuple? En raison de l'idéal suranné et radicalement faux des fanatiques catholiques exigeant que leur chef spirituel, d'après leur foi, le Vicaire de Jésus-Christ, eût un pouvoir purement temporel dans les limites des Etats de l'Eglise, si mesquin sous tous les rapports. Victor-Emmenuel et ses ministres durent agir au bon gré de ces fanatiques oubliant le commandement du Sauveur « Mon royaume n'est pas de ce monde », et au bon gré de Napoléon III qui se trouvait sous l'influence de sa femme d'un fanatisme purement espagnol. De plus, Napoléon croyait suivre une politique très sage en

maintenant le Pouvoir Temporel du pape. En agissant ainsi il, pensait s'assurer le soutien du parti clérical en France qu'il considérait comme très puissant. Ainsi donc, la Convention de Septembre fut dès sa naissance vouée à sa perte. Ce fut un enfant mort-né. Ce fut le fruit de la faculté imaginative malade de Napoléon. Bientôt après la conclusion, Français et Italiens se convainquirent de son inutilité. En 1867, trois ans après la conclusion de cette funeste convention, eut lieu la malheureuse bataille de Mentana qui couvrit de gloire non les vainqueurs mais les vaincus. Ensuite eut lieu la réoccupation de Rome par les Français. Mais l'année suivante, en 1868, la France et l'Italie entrèrent de nouveau en pourparlers relativement à la question romaine. Comme nous l'avons vu ce pourparlers n'aboutirent à rien. L'obstination de Napoléon III qui ne voulait pas consentir à ce que Reme fut la capitale du Royaume d'Italie en fut la cause. Du jour où les troupes italiennes entrèrent à Rome (20 septembre 1870) les relations politiques entre l'Italie et la France s'aigrirent, ce qui causa le rapprochement de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche. En 1873 le roi d'Italie visita Vienne et Berlin. En 1874, l'empereur François-Joseph rendit visite au roi Victor-Emmanuel à Venise. En 1875, l'empereur Guillaume I rendit visite au roi d'Italie à Milan. Pendant ce temps les cléricaux français à l'Assemblée Nationale de Versailles étaient tellement outrés qu'il demandèrent que l'on fit une croisade pour défendre le Pape. L'ambassade de France près le Quirinal resta longtemps sans ambassadeur. Le poste d'ambassadeur était occupé par un chargé d'affaires ; un agent militaire fut nommé à l'ambassade de France près le vatican. La frégate française *Orénoque* croisait devant Civita-Vecchia. Pendant ce temps, on méditait en France de rétablir la monarchie dans la personne du comte de Chambord membre de la dynastie des Bourbons.

La tentative des cléricaux et des monarchistes français essuya un échec. Les élections parlementaires des 14 et 28 octobre 1877 et du 4 janvier 1879 assurèrent la majotité aux républicains à la Chambre des députés et au Sénat. Le 30 janvier, Jules Grévy fut élu président de la République en remplacement de Mac-Mahon qui était du parti clérical et monarchiste. C'est alors que commença l'éphémère rapprochement franco-italien auquel le président du Conseil, Cairoli, contribua pour beaucoup. Mais bientôt, à cause de l'expédition de Tunisie, survint une nouvelle tension dans les rapports des deux nations.

En 1881 le ministère Cairoli fut remplacé par le ministère germanophile Depretis. En 1882 l'Italie signa le traité de la Triple-Alliance. Dans le cours de cette même année (1882) le contingent militaire de l'Italie fut augmenté de quatre divisions. L'Italie fut ensuite entraînée par son gouvernement germanophile à cette malheureuse guerre d'Abyssinie, terminée, ainsi qu'on le sait, par le terrible désastre d'Adoua et le traité de paix conclu à Addis-Ababa.

En janvier 1898, la cherté du pain provoqua de sérieux désordres dans de nombreuses villes. Dans plusieurs provinces la malheureuse population se trouva obligée de remplacer la farine par la polenta Au mois de mai, le mouvement populaire commença à envahir l'Italie entière; les socialistes y prirent une part active par leurs instigations. Des désordres particulièrement graves eurent lieu à Milan où les socialistes et les républicains agissaient de concert avec les cléricaux.

Le 23 juin 1899, le roi promulgua un décret dans le but de sauvegarder la sécurité publique. Aux élections des 3 et 11 juin 1900, le nombre des électeurs socialistes dépassa 60 o/o. Près de 80 o/o des voix déposées pour les candidats du parti socialiste émanaient du nord de l'Italie; cependant les chiffres les plus élevés revenaient au Piémont, à la Lombardie et à l'Emilie. A Rome et à Naples, il n'y avait presque pas de socialistes. Dans la province de Rome, sur un chiffre total de 31.000 électeurs, il n'y avait que 2.240 socialistes. 71.000 électeurs votèrent pour le parti républicain soutenus par les radicaux et les socialistes; cependant au sud de l'Italie les républicains étaient fort peu nombreux; il ne fut déposé en tout que 2.400 voix pour ce parti.

Le 29 juillet le roi Humbert Ier fut assassiné par Bresci — Le socialisme qui se manifestait en Europe occidentale par le caractère le plus saillant de la décomposition sociale, était provoqué en Italie par des causes purement politiques. Notre aperçu historique démontre clairement la fausse direction que suivait la politique italienne dirigée par des hommes d'État germanophiles. Leur crainte pour l'inviolabilité de Rome, leur crainte pour la monarchie, contraignit les hommes d'État italiens à chercher un refuge sous les ailes du rapace aigle germanique. C'est alors que sous l'action des illusions politiques françaises, et à la suite des dissensions provoquées par l'expédition de Tunisie, survint entre la France et l'Italie la guerre des tarifs qui devait durer dix ans (1888-1898), c'est alors que les inimitiés continentales s'aggravent, que la malheureuse guerre d'Abyssinie est engagée. Dans

tous ces événements si funestes pour l'Italie, le génie du mal de cette nation fut Crispi, adepte de Garibaldi, humble serviteur de Bismarck, défenseur effréné de la Triple-Alliance. Après le désastre d'Adoua (1er mars 1896), la nation italienne délivrée de cet homme maudit, put enfin respirer librement. L'éloignement des affaires de ce fléau de l'Italie produisit un changement dans le caractère des rapports franco-italiens. Le duc de Sermonetta, ami de Guillaume II, nommé ministre, n'occupa ce poste que pendant quatre mois. Le 30 septembre 1896, l'Italie reconnut le protectorat français en Tunisie. Le 21 novembre 1898 la France et l'Italie conclurent un traité de commerce.

Le 14 octobre 1903, le roi et la reine d'Italie arrivent à Paris. Le même jour un dîner de gala est donné au palais de l'Elysée; M. Loubet, Président de la République, prononce le toast suivant :

« Sire,

« La France comprend la signification de la visite de Votre Majeste au president de la République ; elle y voit une éclatante manifestation de l'accord étroit qui répondant également aux sentiments et aux intérêts du peuple italien et du peuple français, s'est établi entre leurs gouvernements. Sûre désormais que les deux pays peuvent, avec une confiance réciproque et un même bon vouloir, poursuivre leur tâche nationale, la France salue l'arrivée de Votre Majesté avec une joie sincère, que redouble la très gracieuse présence de S. M. la reine. Et c'est de tout cœur qu'au nom de la France et de son gouvernement, je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté et que je bois à la gloire de votre règne, à votre bonheur, au bonheur de S. M. la reine, de S. M. la reine-mère, de toute la famille royale, à la grandeur et à la prospérité de l'Italie. »

Le roi répondit :

« Monsieur le Président,

« Les paroles si aimables que vous venez de m'adresser augmentent la vive satisfaction que j'éprouve en ce moment. L'accueil enthousiaste que la Ville de Paris et la France entière ont fait à la reine et à moi nous a profondément touchés. Comme vous, Monsieur le Président, je vois dans un tel accueil quelque chose de plus qu'une simple manifestation de cette exquise politesse qui est une des qualités traditionnelles de la noble nation française. Avec raison, la France considère ma présence à Paris comme le résultat naturel de l'œuvre de rapprochement heureusement accomplie entre nos deux pays. Les intérêts de l'Italie la

portent à souhaiter de toutes ses forces la conservation de la paix, et sa position en Europe la met à même de contribuer par son attitude à la réalisation de ce résultat hautement civique. C'est vers ce but que se dirigent mes aspirations les plus ardentes, aussi bien que les efforts constants de mon gouvernement. Je sais que mes sentiments sont partagés par la France et par le gouvernement de la République : je suis donc doublement heureux de me trouver aujourd'hui sur le sol français, heureux de la cordialité qu'on témoigne à la reine et à moi, heureux de lever mon verre à votre santé, Monsieur le Président, et à la grandeur et à la prospérité de la France. »

Le 8 octobre, après la revue des troupes, M. Loubet, Président de la République, donna un déjeuner pendant lequel le roi prononça le toast suivant :

« Monsieur le Président,

« Permettez-moi de vous exprimer la grande satisfaction que j'éprouve, les remercîments que je vous dois pour m'avoir procuré le plaisir d'admirer une partie si importante de l'armée française par la brillante revue à laquelle je viens d'assister. En parcourant le front des belles troupes qui m'ont été présentées, et en voyant défiler leurs masses, ma pensée ne pouvait se détacher un seul instant de cette noble armée dans laquelle le patriotisme, la bravoure et la discipline sont des traditions précieuses qui ne se démentent jamais, et mon cœur battait au souvenir des temps où les soldats français versaient leur sang à côté des soldats italiens, tout en me sentant heureux que les causes qui les ont amenés ensemble sur les champs de bataille aient cessé d'exister et en souhaitant que, désormais, les forces militaires des nations servent uniquement à assurres la paix. Au moment de quitter Paris, je vous renouvelle, Monsieur le Président, l'expression de toute ma reconnaissance pour l'accueil qui a été fait à la reine et à moi, et je lève mon verre à votre santé, à la gloire de l'armée française, et au bonheur de la France. » (1)

Le Président de la République répondit par le toast suivant :

« Sire.

« Le langage que la vue de nos troupes a inspiré à Votre Majesté, ne manquera pas d'aller au cœur de la France. Fière de son armée, convaincue qu'à son abri elle peut tranquillement continuer son labeur

(1) *Le Novoé Wrémia* du 3 (16) Ocrobre 1903.

opiniâtre et fécond, la France saura gré à Votre Majesté d'avoir évoqué de communs et glorieux souvenirs. Le sang versé pour une même cause par les soldats italiens et français ne doit pas être perdu pour la paix et pour l'union entre nos deux nations. Sire, je vous remercie cordialement de votre visite. Je remercie respectueusement la reine d'avoir apporté à Paris le rayonnement de sa grâce et de sa bonté. Et je bois à la gloire de la belle et vaillante armée italienne, et au bonheur de l'Italie. » 1)

Le séjour du roi d'Italie à Paris donna lieu à de cordiales manifestations franco-italiennes. Dans son numéro du 16 octobre le *Nowoe Wremia* relatait le télégramme suivant expédié de Rome le 13 octobre par son correspondant particulier : « Les journaux consacrent des colonnes entières à l'entrevue de Paris et expriment le joie la plus vive provoquée par le rapprochement franco-italien. Cetains organes de la presse attribuent au voyage du roi à Paris limportance d'un événement contraire à la Triple-Alliance. Dans plusieurs villes italiennes des manifestations gallophiles ont eu lieu ». Dans son numéro du 17 octobre, ce même journal relatait un télégramme de Rome en date du 15 octobre ainsi conçu : « Ici le peuple a fait une manifestation gallophile. A cette occasion la population a exprimé sa reconnaissance à l'embassade de France pcur la réception enthousiaste faite au roi d'Italie à Paris. En parlant du but et de l'importance du voyage du roi d'Italie en France, le journal *Le Matin* informe que l'entente franco-italienne existait déjà depuis quelques mois, et que concernant la plupart des questions vitales intéressant également l'Italie et la France elle a provoqué la venue du roi à Paris pour donner a l'entente une forme définitive et pour ainsi dire angible». 2)

Le *Nowoé Wrémia* du 27 octobre 1903, contenait un télégramme de son correspondant particulier à Rome en date du 26 octobre, dans laquel il était dit que l'entente franco-italienne se bornait à un échange d'opinions sur les relations commerciales respectives des deux pays, ainsi que sur la conversion de la rente avec l'appui de la France, mais que la majeure partie des financiers étaient opposés à une conversion immédiate. Les bruits de l'existence d'uue autre entente quelconque d'un caractère politique devaient être réfutés. Dans le

(1) *Le Nowoé Wrémia* du 6 (19) Octobre 1903.

(2) *Le Nowoé Wrémia* du 10 (17) octobre 1903.

second fascicule du mois d'octobre 1903 de la revue italienne *Nuova Antologia* paraissait un article signé « Victor » intitulé » *Il Re Vittorio Emmanuele III a Parigi* ». L'auteur de cet article dit qu'avant le voyage du roi, il existait entre la France et l'Italie, une entente concernant le Tripoli et le Maroc par laquelle la France donnait liberté d'action à l'Italie au Tripoli, et gardait en retour la même liberté au Maroc (1). En rapprochant ces données des dires du journal *Le Matin* considéré comme organe officieux du gouvernement français, ainsi que du télégramme de Rome paru au *Novvoé Wrémia*, nous concluons que, sans aucun doute, le gouvernement italien désire tenir secrète la nature de l'entente fraco-Italienne conclue pendant le séjour du roi Victor-Emmanuel III à Paris. Cette entente consiste selon toute probabilité non seulement en des questions financières mais aussi en des questions purement politiques.

Le rapprochement franco-italien, la venue du roi d'Italie en France, la conclusion entre la France et l'Italie d'une entente contractuelle sur certaines questions politiques, tout cela n'a pas encore rétabli des rapports complètement formels. Le fait est que l'Italie a renouvelé le traité de la Triple-Alliance. Le 28 juin 1902 le télégramme suivant était reçu de Berlin : « Ce matin le traité de prorogation de l'alliance avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie a éte signé par le comte Bülow, chancelier de l'Empire et les ambassadeurs Sceceni et Lanza. La Triple-Alliance est renouvelée sans changement de forme. » Cette communication était fausse, c'était une tentative indigne du gouvernement allemand d'induire en erreur l'opinion générale en Europe, elle a été démentie par un des États alliés, l'Italie. Ce démenti a été inséré dans le journal *Lombardia,* organe du président du Conseil d'alors Zanardelli. Dans le second fascicule de juillet de la Revue *Questions Diplomatiques et Colòniales* éditée à Paris, la partie principale de la conversation de l'ex-ministre italien des affaires étrangères, Prinetti, avec le correspondent du journal *Le Temps* conversation parue dans ce journal, était reproduite. Prinetti disait qu'après le voyage du roi Edouard VII à Rome, il (Prinetti) avait pour la première fois songé aux bienfaits qui pourraient naître d'un voyage du roi Victor-Emmanuel à Paris et que le premier, il en avait parlé avec l'ambassadeur de France.

Le rapprochenent fraco-italien auquel il a contribué est un bonheur pour les deux pays en ce qu'il a pour résultat d'accroître leurs forces.

(1) *Nonva Antologia* du 16 octobre 1903 p. 698.

Dans la Mediterranée, l'Italie et la France, en restant dans des champs ennemis, se neutralisaient au profit des autres puissances. Au Tripoli, la politique italienne est tout à fait nette. Les Italiens ne tireront pas les premiers l'épée pour le Tripoli. Ils ont seulement voulu déclarer que ce pays faisait légitimement partie de leur sphère d'influence. En ce qui concerne la question marocaine l'Italie a déclaré être désintéressée. Quant à la Triple-Alliance, elle ne menace pas la France, elle n'est actuellement qu'une ligue défensive... Cependant si la France prenait une attitude provocante et se risquait dans une guerre de revanche, la question ne serait plus la même (1). Mais si en réalité, comme l'affirme le journal *Lombardia* des modifications ont été opérées, dans le traité de la Triple-Alliance, et si d'un autre côté, comme le déclare Prinetti, l'Italie en cas de guerre offensive de la part de la France, est obligée de prêter main forte à l'Allemagne, quelle différence existe-t-il alors entre le traité actuel et les précédents? Nous présumons que le traité actuel diffère des précédents en ce que, auparavant, l'Italie était obligée de déclarer la guerre à la France, même au cas où ce pays ne ferait la guerre que pour sa défense.

Si on envisage les choses à ce point de vue, la déclaration faite à la Chambre des députés pendant la séance du 3 juin 1902, par M. Delcassé ministre des affaires étrangères, est naturelle et compréhensible. En réponse à l'interpellation du député Chastenet il dit entre autres choses ce qui suit: « Lorsque fut annoncé a la tribune de plusieurs Parlements le renouvellement prochain de la Triple-Alliance, nous nous sommes préoccupés de la mesure dans laquelle cet acte diplomatique pouvait être en harmonie avec les rapports d'amitié et d'itérêts si opportunément renoués entre la France et l'Italie. Notre préoccupation était naturelle. Je me hâte d'ajouter qu'elle n'a pas été de longue durée, le gouveruement du roi ayant pris soin lui-même d'éclaircir et de préciser la situation. Et les déclarations qu'il nous a aussi faites nous ont permis d'acquérir la certitude que la politique de l'Italie, par suite de ses alliances, n'est dirigée ni directement ni indirectement contre la France..., et qu'en aucun cas et sous aucune forme, l'Italie ne peut devenir ni l'instrument ni l'auxiliaire d'une agression contre notre pays. »

Dans son article sur le rapprochement franco-italien, inséré dans la

(1) *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 15 juin, 1903, p. 155.

seconde livraison de la revue : *Question Diplomatiques et Coloniales,* M. René Henri dit que la Triple-Alliance est incontestablement une alliance défensive, que si l'Allemagne est attaquée par la France, l'Italie doit prendre part aux hostilités ainsi que l'Allemagne si c'est l'Italie qui est attaquée ; si la France est secourue par la Russie, l'Autriche-Hongrie doit entrer en action ; mais il ne faut pas donner un sens trop absolu et trop étendu à l'expression « Alliance défensive ». L'auteur dit qu'il n'y aura *casus fœderis* qu'en cas de déclaration de guerre de la part de la France, mais qu'il est toujours possible de forcer une puissance pacifique à entrer en campagne la première. Les Boers qui assurément ne voulaient pas la guerre ont cependant pris juridiquement l'offensive. Comme auparavant la Prusse, dont il n'est qu'un agrandissement, l'Empire allemand sait, quand il la désire, faire éclater la guerre, il n' y a pas longtemps encore qu'il en a donné des preves : le faux d'Ems et les péripéties de l'affaire Schnœbele. L'Empire allemand saurait arranger les choses de façon à ce que ses alliés se trouvent obligés à agir de concert avec lui. Le caractère défensif de la Triple-Alliance ne la rend pas sans danger. La participation de l'Italie n'est pas sans avoir d'importance. D'ailleurs dès le début, la Triple-Alliance a été un système juridiquement défensif. En l'envisageant à ce point de vue nous n'y voyons aucun changement favorable à noter.

Si justes qu'on se représente les arguments sophistiques, on doit cependant reconnaître que la Triple-Alliance n'en est pas moins, jusqu'à présent, une arme menaçante qui, à chaque instant, peut être dirigée contre la France et qui peut être mise en mouvement à tout moment. Néanmoins l'auteur présume qu'à présent, étant donné la tranquillité des esprits et la trêve mondiale, la France et l'Italie peuvent entretenir des rapports de bon voisinage. Il dit ensuite qu'on doit se réjouir de la cessation des querelles et des malentendus, mais qu'il y a antimomie entre la persistance de la Triple-Alliance et la politique du rapprochement franco-italien, ayant pour but d'amener entre les deux sœurs latines une amitié fraternelle... Tous les Français convaincus qu'entre la France et l'Allemagne il y a quelque chose de plus important qu'un désir de revanche, notamment la lutte séculaire pour la Lorraine et le conflit nouveau entre le vieux « droit du poing » et le jeune droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, — et de plus tous ceux qui voient le danger allemand menaçant sur l'eau comme sur terre, tous ceux-là ne peuvent s'arrêter à l'idée d'un rapprochement

franco-allemand. Si la France veut diminuer les forces dont dispose son adversaire éventuel, elle doit éloigner de lui ses deux alliés ou du moins l'un deux.

La politique qui paraît être la plus habile et qui pourrait être la plus profitable, est celle qui ne montrerait de préférence ni pour l'Autriche ni pour l'Italie. Alors entre ces deux puissances il s'établirait une rivalité en vue de conquérir l'amitié de la Double-Alliance. A la fin, peut-être serait-il possible d'éloigner à la fois les deux puissances du Cabinet de Berlin. Mais si, dès maintenant la France se prononçait pour une de ces deux puissances et tentait un rapprochement avec elle en quelques mois, elle s'adonnerait ainsi à une politique empirique, impressionniste et névrosée. Prendre parti pour l'Italie, et, en cas de besoin, la soutenir contre l'Autriche-Hongrie dans les provinces balkaniques et adriatiques où ces deux puissances sont rivales et en lutte, serait de la part de la France fournir aux partisans de la plus grande Allemagne, c'est-à-dire aux pangermanistes, une merveilleuse occasion de réaliser leur rêve. Une Autriche-Hongrie menacée simultanément par l'Italie et la Double-Alliance, se trouverait sous la puissance du Hohenzollern et des pangermanistes qui pourraient sans peine lui imposer diplomatiquemnt, militairement et économiquement une alliance perpétuelle avec l'Empire allemand. Ce serait insensé pour l'avenir de la France et de l'Europe d'agir ainsi contre l'Autriche-Hongrie qui est un État plus solide qu'on ne le pense à présent, mais qui est menacé par le germanisme. Il faut empêcher de se former sur la frontière est de la France un Saint-Empire romain germanique, qui diviserait l'Europe en deux parties, empire que rêva jadis Charles-Quint.

En 1901 et au commencement de 1902, la France ne s'est pas comportée également dans ses rapports avec l'Italie et l'Autriche. Les livres de M. Loyseau sur le Balkan slave et l'équilibre adriatique ont produit à Vienne une impression déplorable. L'auteur français voulait que la France aidât l'Italie et les Slaves du Sud à former dans les Balkans un État jougo-slave dont aurait fait partie la Bosnie-Herzégovine et la partie méridionale des États de Habsbourg. Au mois de février 1902 M. Karel Kramar, ex vice-président du Reichsrath, un des membres les plus influents du Club politique tchèque écrivit à M. René Henri que le livre de M. Loyseau l'avait effrayé. Que les idées qu'il y avait introduites présentaient un grand danger, actuelle-

ment pour l'Autriche et plus tard pour tous les Slaves. Que si la France et la Russie entraînaient l'Italie à occuper l'Albanie, l'Autriche serait au pouvoir de l'Allemagne. Que les pangermanistes deviendraient les maîtres de la situation en Autriche. Qu'il fallait présumer que ni la France, ni la Russie, ni surtout l'Italie n'y gagneraient... En rapportant l'opinion de Kramar, l'auteur dont nous analysons l'article fait remarquer que quelques journeaux français ont parlé avec joie des manifestations irrédentistes italiennes tandis que ces manifestations sapent la base de l'unité et de l'indépendance de l'Autriche.

Ces manifestations irrédentistes, en tant qu'elles ne concernent pas le Trentin proprement dit, ne sont pas seulement la manifestation d'un peuple contre un État voisin, mais contre un autre peuple. Les Italiens de Trieste, de Galicie, d'Istrie et de Dalmatie qui se disent opprimés par l'Autriche, oppriment eux-mêmes des Slovènes et des Croates. Il en est de même a Fiume où les Italiens agissent au profit des Magyars, et portent préjudice aux intérêts du royaume de Croatie. L'auteur présume que les sérieuses difficultés qui existent entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie ne sont cependant pas de nature à les mettre fatalement aux prises... Il est impossible de mettre à la base d'un système politique cette affirmation que l'Italie et l'Autriche-Hongrie ne peuvent pas appartenir à un même groupement politique. Il y a déjà plus de vingt ans qu'elles sont alliées. Il est vrai que la question de l'équilibre adriatique acquiert de plus en plus d'importance en Italie, mais par contre, la politique italienne vers la Tripolitaine, rend le gouvernement de Rome plus intransigeant avec l'Autriche et l'Albanie.

Le dernier séjour de Guillaume II à Rome a amené les Italiens à réfléchir. Ils ont vu que le César allemand restait prêt en cas de besoin à s'entendre avec la Saint-Siège malgré le préjudice qu'une pareille entente porterait aux intérêts de l'Italie. Il veut avoir le protectrorat de l'Orient. Il veut grouper, quand le moment opportun sera venu, toutes les forces conservatrices, et du nombre le centre catholique, pour la lutte contre le socialisme dont le pouvoir s'accroît. Il veut rassurer l'Autriche effrayée par la campagne du *Los von Rom*. Il a rendu visite au Saint-Siège. Il est sans doute si persuadé de la fidélité de son allié italien qu'il croit possible de le mécontenter impunément... L'Italien en est plus blessé qu'il n'est préoccupé de ses démêlés actuels avec l'Autriche. Mais il tient cependant à rester allié avec cette dernière par

prudence. Prinetti à la Chambre des députés a donné à entendre qu'une des causes principales ayant porté l'Italie à renouveler la Triple-Alliance, était que sa frontière du Nord-Est n'est pas fortifiée.

On commence enfin en Italie à s'inquiéter des plans pangermanistes. Plusieurs organes de Milan déclarent nettement que la campagne menée contre l'Autriche maîtresse de Trieste n'est pas conforme au but à atteindre. Les idées exposées par M. Karal Kramar dans le journal *Secolo*, il y a un an et demi, ont fait leur chemin. Il écrivait alors à l'auteur de l'article que nous analysons qu'il valait mieux pour les Italiens que Trieste restât au pouvoir de l'Autriche que de faire partie d'une Confédération austro-germanique formée par une alliance indissoluble. Au point de vue économique et politique les Italiens deviendraient victimes de leurs fantaisies albanaises. — Mr René Henri admet la possibilité que les deux alliées de Berlin sortent ensemble de la Triple-alliance, et dit qu'il serait maladroit à la France de contracter dès maintenant une alliance avec l'Italie. La France ne doit pas anéantir la possibilité d'une alliance franco-autrichienne. La politique italo-serbe que soutient si chaleureusement M. Loyseau présente un grand danger au point de vue français. En suivant cette politique, le prince Nicolas de Monténegro devrait bien se joindre à ses deux gendres : Pierre Ier, roi de Serbie, et VictorEmmanuel III, roi d'Italie.. Le prince Nicolas et le roi Pierre grouperont autour de leurs deux royaumes libres tout le peuple serbe, puis tous les Slaves du Sud. On dit que l'Italie, et derrière elle, la France et la Russie, soutient cette politique, grâce à laquelle elle compte gagner les villes irrédentistes situées sur la mer Adriatique et les côtes de l'Albanie, c'est-à-dire la domination de l'Adriatique. Mais une pareille politique menacerait au sud l'indépendance de l'Autriche, indépendance menacée déjà au nord par les pangermanietes. Afin de donner un peu plus d'importance à un barrage subsidiaire, celui des jougo-slaves, on propose de détruire l'Autriche, c'est-à-dire le seul barrage capable par son importance, par sa solidité et aussi par sa situation près de la source, d'arrêter le flot germanique. En outre, la théorie serbo- italienne est fantastique et irrationnelle.C'est une idée vraiment étrange que celle de faire jouer à l'Italie le rôle de protrectrice des Slaves. Serait-ce à l'aide de la baguette magiqne qu'on pourrait réconcilier les Italiens et les Slaves à Trieste, à Fiume et à Zara ? Au Monténégro également il existe des dispositions hostiles à l'égard de l'Italie. Entre les Slaves du Sud et l'Italic outre des rapports hostiles,

il y a aussi des ambitions contraditoires : l'Italie ne veut pas la formation d'un grand État slave dans les Balkans ; un pareil État chercherait un débouché maritime en Dalmatie ou en Albanie, et par là même une nouvelle rivalité adriatique s'élèverait (1).

Les rapports franco-italiens ne pourrons être complètement normaux qu'après que l'Italie se sera retirée de la Triple-Alliance. Alors seulement, les relations de l'Italie avec la Russie — la protection des Slaves et de l'Autriche contre les pangermanistes — prendront un caractère complètement normal. Les rapports entre ces deux pays ont évolué, conformément aux transformations de leur vie politique respective.

Le 27 avril 1831, le roi Chrles Albert monta sur le trône de Sardaigne. Dès le mois de mai, toute une suite d'édits royaux furent promulgués, abolissant la peine de mort pour les simples délits de vol, le supplice de la roue, la mort par le feu des criminels, et l'entière confiscation des biens. Un édit royal du 18 août 1832 exposait les principes fondamentaux du gouvernement. Les principes éprouvés de la monarchie antique devaient servir de base au nouveau gouvernement piémontais, des hommes experts et instruits seraient convoqués au Conseil. Un Conseil d'État serait créé pour examiner les projets de loi et les mesures financières. La rédaction d'un nouveau code civil, interrompue par la révolution de 1821, fut reprise et confiée au comte Barbaroux. Ce code fut mis au jour le 20 juin 1837 ; on déclara qu'il avait pour but de répondre au désir d'avoir un code unique, incontestable et général. En 1840 parut le code pénal où était présentée l'idée que la correction des criminels était nécessaire.

En 1839, Charles Albert exposa lui-même ses principes par écrit : « Dieu m'est témoin — dit le roi — que j'emploie tous mes efforts pour accroître le bien-être de notre patrie en constituant un gouvenement solide, basé sur des principes équitables et des lois égales pour tous, et je mets le pouvoir royal hors du danger de commettre de graves erreurs et des injustices en l'obligeant irrévocablement à ne pas s'immiscer dans les affaires qui doivent être exclusivement du ressort du pouvoir judiciaire (2).

Dans le domaine des finances, le roi avait égalemant l'intention d'établir l'ordre, l'esprit d'économie et la probité qui auraient permis de

(1) *Question Diplomatiques et Coloniales*; livraison du 15 juillet 1993, p. 119-122

(2) REUCHELIN : *Histoire de l'Italie* (Doctor Herman Reuchelin *Geschichte Italiens* tome I, page 254.)

commencer de grandes entreprises et en même temps de diminuer le fardeau des impôts. L'opposition du parti réactionnaire clérical, l'influence de Metternich, le caractère indécis du roi, empêchèrent la réalisation de ces réformes. Ainsi, par exemple, lorsqu'il fut question d'amnistier les criminels politiques de 1821 et d'introduire une Constitution, Metternich déclara qu'une décision affirmative troublerait l'ordre en Italie et dans l'Europe entière. La Russie partagea cette opinion (1).

Le gouvernement sarde envoya le marquis d'Azeglio à Saint-Pétersbourg auprès du ministre des affaires étrangères du Tsar, pour protester des dispositions cordiales de la Sardaigne envers la Russie. Le comte Nesselrode répondit à l'ambassadeur sarde que l'amitié du Tsar ne ferait pas défaut à Charles-Albert si celui-ci comprenait ses intérêts réels, s'il se rapprochait de son alliée naturelle l'Autriche, de l'empereur de cet État, dans la seule personne duquel il pouvait trouver l'appui moral qui lui était nécessaire pour administrer son royaume (2). De plus le Tsar déclara tout à fait franchement à Charles-Albert que toute attaque par les armes contre l'Autriche en Lombardie serait considérée par la Russie comme *casus belli*.

Le 18 mars 1848, à Milan, commença un mouvement révolutionnaire. Le 22, le commandant en chef des armées autrichiennes, le feld-maréchal Radetzky, quitta la ville. Le 24, Charles-Albert publia une proclamation dans laquelle il promettait de porter aux Lombards « le secours que des frères pouvaient attendre de leurs frères » ; puis il leur conseillait d'avoir confiance en Dieu qui avait donné Pie IX à l'Italie, et à cette dernière la possibilité de régler sa destinée *di fare da se* (3). Le 26 mars, une brigade sarde entra dans Milan. Bien que n'ayant pas mis aux prises les armées russes et sardes, cette guerre entre la Sardaigne et l'Autriche, interrompit pourtant les relations diplomatiques entre ces deux États. Le 23 mars 1849, les Sardes furent complètement défaits devant Novare. L'infortuné Charles-Albert désespéré, chercha en vain la mort au champ d'honneur. Dans la nuit du 23 au 24 mars il abdiqua en faveur de son fils aîné Victor-Emmanuel.

(1) idip p. 256

(2) Dépêche de Saint-Pétersbourg adressée par d'Azeglio 15 février 1848. BIANCHI *Storia documentata della diplomasia europea in Italina dall'anno* 1886 *tome* VI années Torino, Napoli. 1869 96.

(3) REUCHLIN, ouvrage cité, 2e partie, p. 121.

La notification officielle de l'avènement au trône faite au Tsar resta sans réponse.

A la fin de l'année 1849, le comte de Revel, représentant diplomatique de la Sardaigne, fut chargé de proposer au comte Nesselrode de renouer les relations diplomatiques entre leurs deux gouvernements. Le comte Nesselrode répondit que S. M. l'Empereur n'avait pas l'inention de renouer de relations condiales avec le gouvernement de Victor-Emmanuel, attendu qu'il désapprouvait complètement sa politique. (1).

La France et l'Angleterre ayant signé un traité d'alliance, le 12 avril 1854, proposèrent à toutes les autres puissance européennes de se joindre à elles comme alliées. La Sardaigne répondit qu'elle considérait comme du droit et du devoir des grandes puissances occidentales de s'opposer aux empiétements de la Russie et de défendre l'Empire ottoman contre une agression injuste. Dès lors, toutes les sympathies de la Sardaigne furent assurées à cette noble cause que la France et l'Angleterre avaient généreusement embrassée. Mais en attendant, la Sardaigne s'abstint de prendre activement part aux hostilités. (2) Le ministre français des affaires étrangères, Drouyn de Lhys, informa Villamarina représentant diplomatique du royaume de Sardaigne à Paris, que le gouvernement français était satisfait de la réponse de la Sardaigne : qu'il était bon, qu'en attendant, le Piémont observât une prudente réserve, mais qu'il ne cessât pas de se préparer en silence à faire face aux éventualités qui pouvaient surgir. Que si l'Autriche se rangeait franchement et définitivement du côté des puissances alliées, lorsqu'elle serait bien engagée et aurait donné des garanties solides, le Piémont pourrait alors juger s'il lui convenait de prêter activement son concours aux alliés et se garantir ainsi le droit de suffrage et sa part dans les compensations lors de l'établissement définitif de l'ordre des choses. (3)

L'Angleterre fit également tous ses efforts pour amener la Sardaigne à se joindre à l'alliance anglo-française. Dans la seconde quinzaine d'avril 1854, le représentant politique de l'Angleterre à Turin (Hudson) communiqua deux dépêches au ministre des affaires étrangères, Dabor-

(1) dépêche du comte Reveli à Massimo d'azeglio du 22 janvier 1850, Bianchi ibid. tome VI p. 318.

(2) Ibidem p. 166.

(5) Ibidem. p. 167.

mida. La première avait été envoyée au gouvernement anglais par son ambassadeur de Florence : sir Scarlett informait son gouvernement qu'il avait des raisons fondées de croire que l'hésitation de l'Autriche à prendre part à la guerre contre la Russie provenait en partie de l'inquiétude que lui inspirait l'esprit révolutionnaire en Italie et la politique du Piémont qui le fomentait. Il croyait avoir observé que le cabinet de Vienne ne ferait aucun pas décisif dans l'alliance contre la Russie tant qu'il n'aurait pas obtenu des puissances occidentales une garantie sûre pour ses possessions en Italie. L'autre dépêche était de Clarendon. Il répondait à sir Scarlett que le cabinet de Vienne ne devait et ne pouvait avoir aucun motif sérieux de supposer au Piémont des intentions agressives et déloyales. (1) Le ministre des affaires étrangères du Piémont pensa que la communication que lui avait faite le représentant diplomatique de l'Angleterre, avait pour but d'engager le Piémont à observer une réserve prudente envers l'Autriche et à se garder de lui donner l'ombre d'un soupçon ou la moindre crainte. Il en exprima sa sincère reconnaissance à sir James Hudson, disant que c'eût été une absurdité par trop évidente de penser que le Piémont voulût donner cours à des desseins hostiles contre l'Autriche, alors que cette puissance pouvait conclure une alliance avec la France et l'Angleterre. Mais Hudson visait à un autre but en faisant les communications susdites. En quittant le ministre des affaires étrangères, il alla trouver Cavour, lui donna lecture des deux dépêches et lui fit connaître son opinion que les soupçons de l'Autriche n'étaient pas fondés. Il lui fit ensuite remarquer que le gouvernement sarde pouvait enlever ce prétexte au cabinet de Vienne en offrant d'envoyer un contingent de soldats en Turquie aussitôt que l'Autriche dirigerait ses armes contre la Russie. Le cabinet de Vienne voyant le Piémont s'engager à éloigner du royaume une partie de ses troupes, n'oserait plus alléguer que le Piémont soit un danger constant pour l'Autriche. Cavour répondit que le jour où l'Autriche prendrait irrévocablement part à la guerre d'Orient, il serait lui-même tout disposé à conseiller au roi d'envoyer en Turquie un contingent de 15.000 hommes, mais qu'il ne pouvait donner ce conseil avant d'avoir acquis la conviction que le concours que prêtait le Piémont aux puissances étrangères ne compromettrait pas le moins du monde ses intérêts. (2)

(1) Ibidem p. 168
(2) Ibidem p. 169

Les tentatives réitérées que firent ensuite l'Angleterre et la France pour entraîner le Piémont dans la guerre contre la Russie restèrent vaines. Le 13 décembre 1854, le représentant diplomatique à Turin présenta à Dabormida et à Cavour deux lettres particulières : l'une de Clarendo, l'autre de Russell, dans lesquelles il lui était prescrit de sonder le gouvernement piémontais, afin de savoir s'il était disposé à mettre à la solde de l'Angleterre un contingent de soldats, c'est-à-dire à les envoyer en Crimée à son compte. Ces lettres avaient été écrites le 27 novembre, mais détournées de leur destination directe par une main mystérieuse. Le lendemain du jour où Hudson avait donné lecture de ces lettres, le chargé d'affaires français et lui, reçurent des dépêches officielles contenant l'invitation formelle de la France et de l'Angleterre au Piémont, de faire alliance avec elles. Le Conseil des ministres sous la présidence du roi, decida que la Sardaigne s'engagerait à fournir un contingent de 15.000 hommes contre la Russie aux conditions suivantes : 1° L'Angleterre consentirait à prêter par contrat deux millions de livres sterling à la Sardaigne, qui lui en servirait les intérêts au taux de 3 o/o, jusqu'au remboursement qui aurait lieu à la conclusion de la paix ; 2° Les deux puissances occidentales devraient s'obliger à tenir compte, dans les négociations de paix, des services rendus par le gouvernement sarde, et des sacrifices qu'il aurait faits ; 3° La Sardaigne devrait participer au Congrès qui aurait lieu pour rétablir la paix et l'équilibre politique en Europe ; 4° Par des articles secrets, la France et l'Angleterre s'obligeraient à engager l'Autriche à annuler le décret du 13 janvier 1853 en vertu duquel les biens des sujets sardes avaient été séquestrés ; de plus les dites puissances devraient, lors de la négociation de la paix, faire sérieusement attention à la situation de l'Italie.

Les diplomates français et anglais à Turin laissèrent entendre au gouvernement sarde que leurs gouvernements ne pouvaient prendre l'engagement absolu de faire annuler le séquestre des biens sans offenser l'Autriche, et qu'il serait seulement stipulé dans le traité que tous les efforts seraient faits pour atteidre ce but (1). De longs pourparlers commencèrent pendant le cours desquels Cavour fut nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de Dabormida. Finalement, la Sardaigne se vit obligée de renoncer à ses exigences concernant l'annulation du séquestre des biens.

(1) ibid p. 175.

Le 25 janvier 1855, la Sardaigne signa un traité d'alliance avec les puissances occidentalee (). Le 3 février 1855, Cavour prononça un discours au Parlement dans lequel il prenait la défense de cette alliance. Il déclarait qu'en y participant, le Piémont avait pour but de défendre les intérêts de l'Italie au Levant et d'entraver les ambitieux projets du Tsar à Constantinople et dans la mer Noire. Mais outre ce but avoué, Cavour en avait un autre bien plus important pour la destinée de l'Italie. Ce but était de rompre l'allianec austro-russe, grâce à laquelle les armes autrichiennes dominaient en Italie depuis 1815 (2). Dans les instructions secrètes données par Dabormida, ministre des affaises étrangères, aux représentants diplomatiques de la Sardaigne à Londres et à Paris, le 4 mai 1854, il était dit qne le gouvernement du roi ne pouvait se décider à envoyer des troupes en Turquie avant que l'Autriche ne se soit activement et irrévocablement liée par des obligations hostiles contre la Russie. Les intérêts véritables et immédiats du Piémont ne demadaient pas qu'il déclarât la guerre à la Russie. Pour justifier aux yeux du pays les lourds sacrifices qu'imposerait une lutte dont la durée et les phases ne pouvaient encore être prévues, il fallait des garanties financières et politiques (3). Depuis 1815, la Russie laissait à l'Autriche l'entière liberté de s'immiscer dans les affaires de l'Italie. Si la Sardaigne s'était jointe à la France et à l'Angleterre et et que l'Autriche fût restée de côté, l'alliance austro-russe, si funeste aux intérêts italiens, eût acquis une stabilité encore plus grande et il eut été probablement possible à l'Autriche d'attenter à l'indépendance du Piémont (1).

Aussitôt qu'entre les puissances commencèrent les pourparlers au sujet de la convocation à Vienne d'une conférence en vue de la paix, le comte de Cavour s'occupa des rapports futurs de la Russie avec la Sardaigne. Dans une instruction secrète du 15 mai 1855, donnée par Cavour au marquis de Villamarina, ambassadeur de Sardaigue à Paris, il était dit qu'il ne serait pas suffisant de rétablir les rapports avec la Russie tels qu'ils existaient avant la guerre. Les alliés de la Sardaigne savaient que ses rapports avec la Russie, par la faute de cette dernière étaient loin d'être bons. L'activité de Cavour dans le ministère des affai-

(2) ibid p. 189

(3) Artom : L'Azione della Russia, in favore de l'indipendenza italiana, dans la revue : *Nuova Antologia* du 1er octobre 1903, p. 380.

(4) ibid

res étrangères, tendant à rendre leur normalité aux rapports russo sardes resta vaine. Étant donné cet insuccès, la Sardaigne se jugea en droit d'exiger que dans le traité de la paix il fût *formellement stipulé que les rapports les plus cordiaux entre la Russie et la Sardaigne seraient rétablis* (2).

La question d'admission des représentants de la Sardaigne au Congrès de Paris, au même titre que les représentants des autres puissances, fut résolue au profit de la Sardaigne malgré l'opposition de l'Autriche. La Russie s'était prononcée pour cette admission. Au Congrès la façon d'agir des représentants de la Sardaigne envers la Russie fut toute différente de celle des représentants de l'Autriche. Tandis que les plénipotentiaires autrichiens manifestaient une ténacité, une âpreté particulière dans leurs exigences, les meilleurs rapports s'établissaient entre Cavour et le comte Orloff. Lorsqn'on traita la question de la neutralisation de la mer Noire, celui-ci dit à Cavour assez haut pour être entendu des autres assistants : « Le comte Buol parle comme si l'Autriche avait pris Sébastopol. » Une autre fois relativement aux concessions territoriales en Bessarabie, le plénipotentiaire insistant sur l'abandon par la Russie de cette partie de son territoire, le comte Orloff dit à Cavour : « Il ne sait pas, M. le plénipotentiaire d'Autriche, combien de larmes et de sang cette rectification de frontières coûtera à son pays. » Les travaux du Congrès finis, Cavour en prenant congé d'Orloff eut une conversation avec lui concernant les affaires de l'Italie. Dans cet entretien, Orloff, à plusieurs reprises, assura à Cavour la sympathie de la Russie pour la Sardaigne et émit l'opinion que la situation de l'Italie était intenable; puis il lui donna presque à entendre que le gouvernement russe prêterait volontiers son concours à la Sardaigne pour améliorer cette situation (1).

Les relations diplomatiques entre la Russie et la Sardaigne furent officiellement reprises après l'envoi, par l'Empereur Alexandre II, au roi Victor-Emmanuel II, d'une lettre autographe dans laquelle il lui faisait part de son avènerent au trône. Le roi Victor-Emmanuel répondit à S. M. l'Empereur par une lettre que le général Dabormida apporta à St Pétersbourg. En outre de cette mission généralement connue, le général Dabormida était également chargé de faire tout son possible pour

(1) *Orloff mi face mille proteste d,amicizia, riconoble meco essere lo stato d'Italia insopportabile, e mi lascio quasi intendere che il suo Governo avrebbe volentieri coopérato per miglioro :* (lettre de Cavour à Rattazzi, 16 avril 1856) BIANCHI, tome VII, page 168.

rendre plus cordiaux les rapports entre les deux pays. L'envoyé sarde devait surtout faire tous ses efforts pour connaître les idées du jeune Empereur sur la question du sort futur de l'Italie. Des lettres du général Dabormida il ressort clairement qu'on nourrissait alors à Saint-Pétersbourg les sentiments les plus cordiaux à l'égard de la Sardaigne. L'Empereur et le prince Gortchakoff exprimèrent leurs sympathies pour la façon de penser de Cavour relativement à la question italienne. Pendant l'audience qu'il lui accorda, l'Empereur dit au délégué sarde ce qui suit ; « Dites bien à votre Roi que je compte sur son amitié, sur cette amitié qui a duré si longtemps entre nos deux dynasties, et qu'il peut compter sur la mienne. Il est vrai que mon père a été un ami trop dévoué de l'Autriche qui l'a payé d'ingratitude ; mais cet obstacle est à présent écarté et je ne doute pas que notre amitié soit parfaite. »

De Saint-Pétersbourg le général Dabormida se rendit à Varsovie. Dans son rapport sur son séjour dans cette ville, le général écrivait : « J'ai vu pendant mon court séjour à Varsovie, quatre fois le ministre des affaires étrangères ; je l'ai trouvé toujours plus aimable et expansif, me répétant à tout instant : « Je suis impatient de voir nos relations officiellement rétablies, écrivez à M. de Cavour qu'ils nomme vite son ministre, le mien est tout prêt et je puis vous assurer qu'ils est tout à fait votre ami. Je lui dis m'être permis d'avoir fait observer à l'Empereur que ce n'était pas notre faute si nos relations étaient restées interrompues pendant huit ans puisque nous avions échoué dans toute nos tentatives de rapprochement. Vous avez bien fait, me répondit-il, je n'ai pas manqué de le lui dire plusieurs fois ; sans notre faiblesse pour l'Autriche a-t-il ajouté, nous n'aurions pas eu contre nous quinze mille braves Piémontais en Crimée. M. le Prince m'a particulièrement chargé d'assurer V. E. que la Russie ne chercherait jamais à intervenir en Europe pour y faire triompher un principe ; qu'on sentait trop l'inutilité des efforts et des sacrifices qu'on avait faits pour cela, et dont n'on avait retiré qu'inimitié et ingratitude ; qu'il faisait des vœux tout particuliers pour la prospérité du Piémont auquel allaient toutes ses sympathies. »

L'article 4 du traité de Paris, conclu le 30 mars 1856, est conçu en ces termes : « Leurs Majestés l'Empereur des Français, le Roi de Sardaigne, la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et le Sultan s'engagent à restituer à S. M. l'Empereur de toutes les Russies les villes et ports de : *Sébastopol*, Balaklava, Kamych, Eupato-

ria, Kertch, Jénikalé, Kinburn, ainsi que toutes les autres places occupées par les armées des puissances alliées. » L'article 20 de ce même traité stipulait que: «En compensation des ports et des territoires désignés dans l'article 4 du présent traité et comme surcroît de garanties, relativement à la liberté de la navigation sur le Danube, Sa Majesté l'Empsreur de toutes les Russies consent à un nouveau tracé de frontières en Bessarabie... Il était dit dans l'article 21 : « Le territoire cédé par la Russie sera réuni à la principauté de Moldavie sous le pouvoir suprême de la Sublime-Porte. « La nouvelle frontière partait, au sud, de la ville de Bolgrad, qui devait être comprise dans la concession. Mais il existait deux villes portant le même nom et les puissances contranctantes commencèrent à discuter cette question : laquelle des deux villes homonymes devait être cédée à la Moldavie ? Un autre sujet de discussion était l'île des Sepents, située dans le delta du Danube, à égale distance du bras de Kilia et du bras de Sulina. Cette île, rocher dénudé et désert, avait alors une grande importance stratégique. Le traité de Paris n'en fait pas mention. Avant cet acte diplomatique, elle appartenait à la Russie. Après la conclusion du traité de Paris, la Russie voulut de nouveau occuper cette île, mais l'Angleterre s'y opposa et y envoya des navires de guerre.

Les pourpalers diplomatiques survenus par suite de ces deux questions divisèrent en deux camps les puissances signataires du traité de Paris. La Turquie, l'Autriche et l'Angleterre émirent l'opinion que la Russie devait être dépossédée de cette île ; et que, à son détriment, c'était la nouvellc ville de Bolgrad qui devait être réunie à la Moldavie. La France et la Russie étaient d'avis contraire, elles se prononcèrent en faveur de la Russie. Les relations diplomatiques entre les puissances relativement à ces deux questions s'aigrirent à un tel point que l'Angleterre envoya une partie de sa flotte dans la mer Noire et que l'Autriche refusa de retirer ses troupes des principautés danubiennes. Ce procédé souleva l'indignation du cabinet de St-Pétersbourg. Ce n'était pas précisément Bolgrad et l'île des Serpents qui constituaient la gravité de la situation, ceci n'était qu'une question secondaire, ainsi que le fit remarquer le prince Gortchakoff au représentant diplomatique de la Sardaigne dans l'entretien qu'il eut avec lui. Ce prince dit encore qu'il était important de savoir si l'Europe avait un arbitre et si toutes les puissances signataire du traité de Paris devaient s'y soumettre. Non seulement l'Angleterre se refusait à une entente de quelque nature qu'elle fût

mais encore elle violait les récentes stipulations en occupant la mer Noire par ses navires de guerre. Elle poussait l'Autriche à garder les principautes danubiennes. La Russie ne pouvait souffrir cet état de choses. La France, la Prusse et le Piémont ne devaiet pas tolérer qu'il se prolongeât davantage. 1)

Pour paralyser l'opposition de la Russie, de la France et de la Prus- l'Angleterre avait besoin de l'appui de la Sardaigne. Quand le représentant diplomatique de la Grande-Bretagne à Turin, Sir James Hudson, demanda à Cavour qu'elle était la façon de penser du gouvernement de Turin, il lui répondit qu'ils ne pouvait émettre son opinion relativement à la question de Bolgrad, attendu que les plénipotentiares de Sardaigne n'avaient pas paticipé aux travaux de la commission chargée du tracé de la nouvelle frontière en Bessarabie ; il demanda qu'on lui donnât le temps d'étudier cette question et qu'il lui répondrait ensuite (2).

Quelque temps après, sir Hudson s'adressa de nouveau à Cavour le priant de lui faire reconnaître son opinion, Cavour répondit que de l'examen des faits et des documents il résultait que la question de Bolgrad n'avait pas l'importance que lui prêtait d'un côté l'Angleterre au point de vue commercial et politique, et de l'autre côté la Russie relativement aux engagements moraux pris par elle envers les Bulgares fixée en Bessarabie (3). Et qu'il lui semblait que la question devait être résolue à l'amiable et formulée à la prochaine conférence ainsi qu'il suit : Par quel moyen est-il possible d'atteindre le double but indiqué dans le Congrès de Paris relativement au tracé de la nouvelle frontière en Bessarabie, en mettant à couvert la liberté de la navigation sur le Danube, et en troublant le moins possible l'organisation des colonies bulgares en Bessarabie (4)

Relativement à la proposition de convoquer une conférence pour examiner et résoudre la contestation dont Bolgrad était l'objet, Cavour

(1) Dépêche d'Oldini au premier ministre de Sardaigne en date du 26 octobre ibid. p. 1856 341

(2) Lettre de Cavour à Villamarina. Turin. 18 septembre 1856. ibid p. 342

(3) Le mot Bolgrad est la contraction du mot Bolgarograd. La vieile Bolgrad précédemment Taubock devint le centre des colonies bulgares. Mais ensuite il se forma une autre Bolgrad qui devint à son tour le centre de ces mêmes colonies bulgares en remplacement de l'ancinne ville de Bolgrad.

(4) Dépêche confidentielle de Cavour au marquis d'Azelio à Londres. Turin le 29 octobre 1856 ibid p. 342.

entra en pourparlers avec Napoléon III par l'intermédiaire de Villamarina, ambassadeur de Sardaigne à Paris. L'empereur déclara à l'ambassadeur qu'il désirait rester l'allié de l'Angleterre mais qu'en même temps il ne voulait pas qu'un refroidissement survint dans ses rapports avec la Russie.

Ce double but ne pouvait être atteint que si, seule, la question de Bolgrad était soumise à la Conférence. Il n'y avait que la Sardaigne qui pût arriver à ce résultat. Toutes les autres puissances s'étaient prononcées d'une manière trop tranchante sur cette question et ne pouvaient plus renoncer à leurs exigences ; la Sardaigne, elle, s'était sagement abstenue de paraître au premier plan et était restée en arrière (1) Bianchi remarque qu'au point de vue du droit strict, d'après la lettre du traité de Paris du 20 mars 1856, la nouvelle ville de Bolgrad devait être assignée à la Moldavie. Mais d'un autre côté au Congrès de Paris, il avait été promis à la Russie que la principale ville des colonies bulgares en Bessarabie, lui resterait. La Sardaigne proposa de ne convoquer la Conférence qu'après avoir convenu que la Russie recevrait une compensation territoriale supérieure à celle indiquée dans le traité mais que la nouvelle ville de Bolgrad devrait faire partie du territoire moldave.

Le 6 janvier 1857 la Conférence fut close ; ses décisions répondaient complètement aux propositions de Cavour. L'île des Serpents était abandonnée à la Porte qui jadis l'avait possédée. Par sa façon d'agir Cavour avait gagné la reconnaiseance de l'Empereur de Russie. Lors de son entrevue avec l'ambassadeur de Sardaigne, le Tsar dit à ce dernier : « J'espère que les relations cordiales existant entre la Russie et le Piémont se consolideront encore. Je me rappelle avec plaisir le temps où les troupes russes et les soldats du roi de Sardaigne combattaient côte à côte. » Le prince Gortchakoff au cours d'un entretien avec le même ambassadeur lui dit « la Russie réconciliée avec la Sardaigne restera fidèle à cette nouvelle politique. Nous sommes complètement satisfaits de votre façon de procéder à notre égard » (2)

Le 15 février le marquis de Sauli adressa une lettre confidentielle à Cavour dans laquelle il lui parlait de l'entretien qu'il avait eu avec le

(1) Dépêche confidentielle de Villamarina. 20 et 23 novembre 1856 et 12 janvier 1857. ibid p. 343

(2) Dépêche du marquis Sauli, envoyé sarde à Saint-Pétersbourg, des 17 janvier et 10 février 1857. ibid p.. 346.

prince Gortchakoff. Dans cet entretien le ministre des affaires étrangères russe admettait, dans un avenir prochain, la conclusion possible d'une alliance entre la Russie et la Sardaigne. Il reconnaissait que l'accroissement territorial du Piémont était nécessaires, et faisait allusion à la possibilité d'opérations de guerre effectuées par les armées russes et Piémontaises réunies contre la domination autrichienne en Italie. Il déclarait aussi que ce but atteint correspondait aux véritables et aux plus importants intérêts de la Russie, et qu'il était une base naturelle pour la conclusion d'une alliance russo-Sarde. Mais le prince Gortchakoff insistait pour que le gouvernement Piémontais refusât tout concours aux partisans de la révolution, et prouvât par ses actes qu'il était capable de maintenir l'ordre et le calme dans le royaume (1).

En 1857 les rapports entre l'Autriche et le Piémont s'aigrirent à un tel point qu'une collision entre ces deux puissances semblait inévitable. Le gouvernement autrichien se plaignait auprès des grandes puissances de la façon d'agir de la Sardaigne. Le prince Gartchakoff auquel le gouvernemcnt autrichien envoya, par l'intermédiaire de son représentant à St Pétersbourg une dépêche en date du 10 février au sujet des rapports diplomatiques austro-sardes, répondit qu'il trouvait que la presse quotidienne en Autriche revêtait un caractère plus révolutionnaire encore que les journaux piémontais dont elle croyait devoir se plaindre. Effectivement, que faisait la presse périodique piémontaise Elle discutait sur les éventualités et les théories des changements et des agrégations d'États, contraires au droit européen. Mais ceci arrive dans tous les pays. En Angleterre ces faits se présentent quotidiennement et cependant l'Autriche ne s'en plaignait point.

L'Autriche en parlant de la Sardaigne, invoquait les principes conservateurs mais elle savait bien qu'il existait dans le monde une puissance qui toujours avait défendu ouvertement ces principes; cette puissance c'était la Russie. Cependant dans les journaux quotidiens, en Autriche dans ce pays régi par un gouvernement absolu, il existait une malveillante et constante opposition contre la Russie. Heureusement, les insinuations des feuilles quotidiennes ne faisaient aucune impression sur l'esprit de notre peuple, c'est pourquoi le gouvernement russe ne s'en occupait nullement.

Il était extraordinaire que l'Autriche élevât ainsi la voix contre des abus inhérents aux conditions particulières existant dans les pays

(1) Artom *Nuova Antologia*, fascicule du 1er octobre 1903, p. 386.

libres dont les gouvernements ne peuvent être rendus responsables. Quant à la Russie elle était suffisamment fatiguée des efforts faits, des secours portés pour les intérêts d'autrui, et n'était pas disposée à retomber dans cette erreur (1). Afin de prouver clairement que dans la secontrover austro-sarde, provoquée par la politique des journaux, la sympathie de la Russie était toute pour la Sardaigne, le prince Gortchakoff fit insérer dans la gazette française. *Le Journal de Saint-Petersbourg* la réponse de Cavour à la provocation d'un organe officiel de Milan.

2. *Note du comte de Cavour, ministre des affaires étrangères de Sardaigne, au marquis Cantono, chargé d'affaires de Sardaigne à Vienne.*

Turin, 20 février.

« Le comte Paaz, à peine de retour de Milan, est venu me donner lecture d'une dépêche que le comte Buol venait de lui adresser, dont vous trouverez ci-joint une copie, pour se plaindre de l'attitude du gouvernement sarde, et lui faire connaître le ressentiment que ses procédés avaient fait éprouver à l'Empereur d'Autriche.

« Bien que je n'aie pas hésité à donner sur-le-champ à M. le comte Paaz des explications qui me paraissent de nature à réfuter victorieusement les reproches que nous adressa le gouvernement impérial, j'ai cru convenable de faire parvenir à M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche, par votre entremise, M. le marquis, une réponse catégorique et formelle.

« M. le comte Buol se plaint des attaques de la presse piémontaise, des manifestations provoquées, dit-on, dans les autres provinces de l'Italie en faveur d'une politique qui n'a pas l'approbation du gouvernement impérial ; enfin, il insiste sur l'acceptation d'un monument qu'on dit offert pas les Milanais à l'armée sarde. Rendant le gouvernement piémontais responsable de ces faits, M. de Buol l'accuse, en quelque sorte, de ne pas remplir les stipulations du traité de paix conclu à Milan.

« Je n'entreprendrai pas de justifier la presse nationale des reproches que M. de Buol lui adresse. Je n'hésite pas à admettre, non-seulement, comme le dit ce ministre, en confidence, mais publiquement, hautement, ainsi que j'ai coutume de le faire, qu'elle se livre quelquefois à

(1) Dépêche Confidentielle du marquis de Sauli, envoyé Sarde à St-Pétersbourg à Cavour, en date du 13 mars 1857 Bianchi tome VIII p. 364.

des excès éminemment regrettables, qu'elle se pernet des attaques contre la personne de l'Empereur, que je condamne ouvertement. Mais ce que je me crois en droit de soutenir, c'est que les critiques de la presse contre les actes du gouvernement autrichien ne peuvent lui créer de sérieux embarras ; et que, quant aux attaques contre l'Empereur, il serait aisé de les faire cesser en se servant des moyens que fournit notre législation pour réprimer les délits de ce genre. Comment les journaux qui combattent la politique autrichienne peuvent-ils entraver l'action du gouvernement impérial, lorsque leur introduction dans les provinces soumises à l'Empire est sévèrement défendue ? quelle que puisse être leur influence dans l'intérieur de notre pays — et cette influence est bien faible — leur action est nulle de l'autre côté du Tessin. Les assertions contenues dans la dépêche du comte Buol sur l'accueil que l'Empereur à reçu à Milan en sont une preuve qu'il ne saurait contester.

« La libre discussion des actes du gouvernement forme une des bases essentielles du régime politique en vigueur en Piémont, comme de plusieurs autres Etats de l'Europe. Nous osons affirmer que cette liberté y produit autant d'avantages et moins d'inconvénients que partout ailleurs. La paix profonde dont nous jouissons, l'union chaque jour plus intime du pays et du trône le prouvent à l'évidence ; et quant aux gouvernements étrangers, nous ne croyons pas qu'on puisse soutenir que nos journaux soient plus violents ou plus acerbes que les journaux anglais ou belges. Les attaques que les journaux de la Grande-Bretagne ont dirigées contre le Gouvernement de l'Empereur d'Autriche n'ont été ni moins virulentes, ni moins amères que celles contenues dans nos journaux; ce qui n'a pas empêché l'Autriche de rechercher, lorsqu'elle l'a cru conforme à ses intérêts, l'alliance et l'amitié de l'Angleterre, et de se montrer satisfaite et fière des bons rapports qu'elle a rétablis avec cette puissance. Pour ce qui concerne les attaques contre la personne de l'Empereur, non seulement je répéterai la désapprobation complète que j'ai manifestée plus haut mais je n'hésite pas à exprimer le regret que le gouvernement impérial n'ait pas été mis à même d'employer les moyens qui les auraient fait cesser en les réprimant d'une manière efficace.

« Vous savez, monsieur le marquis, que nous avons introduit dans notre législation des dispositions spéciales pour cette catégorie de délits de la presse, qui en rendent la répression plus sûre, plus sévère que dans aucun autre pays, où le principe de la liberté de discussion

est reconnu. Que M. le comte Buol compare notre législation à cet égard avec celles de la Belgique ou de l'Angleterre, et il reconnaîtra l'exactitude de mon assertion.

« L'expérience, d'ailleurs, de ces dernières années a démontré l'efficacité de la répressisn. Tous les gouvernements étrangers qui ont voulu se servir des moyens que fournissent nos lois pour punir les attaques contre leurs chefs respectifs ont vu ces attaques punies de façon à les faire cesser complètement. La même chose serait arrivée et arriverait encore certainement à l'égard de l'Empereur d'Autriche si son gouvernement avait voulu imiter l'exemple de la France et de l'Espagne.

« M. le comte Paaz, à qui j'ai adressé cette observation, m'a objecté le fait de l'*Espero*, poursuivi pour injures contre l'Empereur et frappé d'une peine légère. A cela je répondrai d'abord, qu'en fait de délit de presse, c'est bien plus la condamnation du journal que la gravité de la peine qui a de l'importance. J'ajouterai que le tribunal a pu être porté à l'indulgence, soit parce qu'il s'agissait de la première poursuite d'une attaque contre l'Empereur d'Autriche, après une longue tolérance; soit parce que le gouvernement impérial avait laissé écouler un très long intervalle entre la publication de l'article incriminé et l'instance qui a provoqué le procès auquel il a donné lieu. Il est hors de doute qu'une seconde fois, surtout si l'instance était immédiate, les tribunaux se montreraient beaucoup plus sévères, ainsi qu'ils se sont montrés envers les journaux qui avaient l'habitude d'attaquer l'Empereur des Français. Le comte Buol ne saurait rendre le gouvernement sarde solidaire de ces attaques qu'autant qu'il se refuserait d'user des moyens que la loi lui donne pour les réprimer. Mais dès qu'il déclare être prêt à les appliquer dans toute leur rigueur, pourvu que le gouvernement de l'Empereur le réclame, une telle occupation paraît dénuée de tout fondement solide.

En entendant les plaintes amères que le comte Buol adresse à la presse sarde, on serait tenté de croire que la presse autrichienne conserve à l'égard des souverains et des gouvernements étrangers, la mesure la plus parfaite, que jamais elle ne dépasse les bornes tracées par la modération et la convenance. Il n'en est rien cependant.

Loin de là, les journaux autrichiens, ceux surtout qui se publient en Lombardie, sont remplis d'injures et d'attaques contre le gouvernement sarde, et ils ne ménagent guère la personne du Roi et celles des membres de son auguste famille. Il me serait facile d'appuyer cette

dernière assertion de preuves nombreuses; je me bornerai à vous rappeler le langage des feuilles de Milan et de Vérone à l'égard d'une auguste princesse, proche parente de l'Empereur d'Autriche, langage qui a motivé, si je suis bien informé, d'énergiques remontrances de la part de la cour royale de Saxe.

Si M. de Buol est fondé à se plaindre de la violence d'une presse entièrement libre, qui ne pénètre pas dans les États autrichiens, que pourrions-nous dire d'une presse soumise à une censure sévère qui ne ménage pas plus les institutions que les hommes politiques de notre pays, et qui circule librement parmi nous. Au Piémont, si l'attaque est libre, la défense l'est également. L'Autriche, attaquée par une partie de la presse, est défendue non senlement par les journaux qui nous viennent d'au-delà du Tessin, mais aussi par un certain nombre de feuilles qui se publient dans les États du Roi.

« En Lombardie, au contraire, l'attaque seule est permise; les journaux y reproduisent impunément les articles les plus odieux des feuilles opposées au gouvernement du Roi, et contiennent fréquemment des injures et des insinuations personnelles contre les hommes d'État du Piémont, qui soulèvent le même dégoût que certaines feuilles sardes font éprouver à M. le comte Buol. Mais ce n'est pas tout encore. Le comte Buol accuse le gouvernement du Roi de demeurer indifférent à la polémique ardente des journaux. Certes, on ne peut pas en dire autant à l'égard de l'Autriche. Les articles que contiennent les journaux officiels que le gouvernement impérial inspire prouvent que le cabinet de Vienne sanctionne et dirige les attaques dont nous sommes l'objet. En verité, après avoir lu un article de fond de la *Gazette officielle de Milan,* dont la source ne saurait être douteuse, et dans lequel les ministres du Roi sont comparés aux Robespierre et aux Cromwell ; on s'étonne de l'âcreté des plaintes que la tolérance des hommes d'État du Piémont inspire au comte Buol.

« Mais ce n'est pas au nom seul de l'Autriche que le ministre impérial des affaires étrangères se plaint de notre tolérance, il l'accuse d'encourager les doctrines les plus funestes, de laisser saper les fondements du trône et détruire le sentiment monarchique.

« Les résultats que la politique suivie par le gouvernement du Roi a obtenus démentent ces accusations. Tout homme de bonne foi qui examine l'état actuel du pays, même superficiellement, est forcé, de reconnaître que le principe monarchique, ébranlé peut-être par les évé-

nements de 1848-1849, s'est progressivement fortifié et qu'il a reconquis une solidité inébranlable. Les démonstrations spontanées et unanimes qui accueillent le Roi dans toutes les parties de ses Etats, dans celles même où il n'existe pas un lien traditionnel d'affection et de respect, en sont la preuve manifeste. Mais ce qui démontre à l'évidence la vérité de notre assertion, c'est l'impuissance à laquelle se trouve réduit le parti républicain. Ce parti, qui n'était pas sans in fluence lors de l'avènement au trône du Roi Victor-Emmanuel, a tellement vu diminuer, sous l'empire de la liberté, ses moyens et ses forces, qu'il a dû laisser s'éteindre son seul organe dans la presse périodique, *l'Italie e il Popolo*, et cela non sous les coups des poursuites et des condamnations, mais par suite de la réduction progressive du nombre de ses abonnés.

« Ce fait me paraît la réfutation la plus éloquente des imputations anti-monarchiques que nous adresse M. de Buol.

« Après avoir examiné la question de la presse, qui constitue la partie la plus importante de la dépêche du comte Buol, je toucherai plus rapidement les autres sujets qu'elle traite.

« Quant aux démonstrations qu'on prétend avoir été provoquées dans d'autres parties de l'Italie, nous défions qui que ce soit de citer un seul fait, venant du gouvernement du Roi, ayant un pareil but. Le gouvernement piémontais ayant appelé l'attention du congrès de Paris sur l'état de l'Italie, et démontré la nécessité d'améliorer son sort par des moyens pacifiques et légaux, la politique a exité, sans autre provocation, des témoignages de reconnaissance et de sympathie de la part d'un grand nombre d'individus habitant diverses contrées de la Péninsule. Il n'y a rien en cela qui donne droit à l'Autriche de se plaindre. Elle aussi, tout en différant sur les moyens à employer, a reconnu qu'il y a lieu à modifier l'état des choses en Italie. Elle a fait plus que le reconnaître dans ses discours. Par les actes qu'elle vient d'accomplir, par ceux qu'on annonce comme devant se vérifier prochainement, elle a prouvé par les faits que les assertions des plénipotentiaires sardes n'étaient point dénuées de fondement, et que l'approbation que leurs efforts ont rencontrée ne peut leur être imputée comme un acte directement hostile à l'Autriche.

« Passant à la question du monument qu'il s'agit d'ériger à Turin à l'armée sarde, j'observerai d'abord que le gouvernement du Roi y est complètement étranger. Quelques personnes l'ayant interpellé pour

savoir s'il accepterait un don fait au nom des Milanais, Il leur a répondu par un refus net et positif. L'offre faite au conseil municipal a été acceptée. Le gouvernement ne pouvait et ne devait l'empêcher puisqu'elle été faite sans conditions, au nom de personnes inconnues, ce qui constitue un vérisable don anonyme. Mais si le gouvernement royal n'a pu empêcher le don d'une somme pour élever un monument à l'armée sarde, destiné à rappeler spécialement l'expédition de Crimée il ne permettra pas qu'il y ait rien dans ce monument qui puisse blesser la susceptibilité de l'Autriche ou de son armée, ni qu'on y mette une inscripiton qui donne à penser qu'il a été élevé par des individus sujets de l'Autriche. Cette assurance me paraît répondre pleinement à tout ce que pouvait avoir de fondé la réclamation du comte de Buol à ce sujet.

« Après avoir répondu aux reproches du ministre impérial des affaires étrangères je pourrais à mon tour énumérer les griefs auxquels a donné lieu la conduite du gouvernement autrichien envers nous depuis les sequestres mis sur les biens des Lombardo-Vénitiens devevenus légalement sujets sardes jusqu'à l'expulsion violente et non motivée de Milan de l'un des membres les plus distingués du Sénat du royaume. Mais j'aime mieux ne pas suivre sur le terrain des récriminations le ministre des affaires étrangères d'Autriche, pour ne pas envenimer une discussion qui ne nous paraît pas pouvoir amener des résultats avantageux pour les deux pays.

« J'aime à croire que les explications contenues dans cette dépêche dont vous laisserez une copis au comte Buol, et les développements, que votre connaissance de la pensé du gouvernement royal vous met à même de donner, convaincront le ministre impérial des affaires étrangères que tout en étant décidé a maintenire à tout prix les institutions qui font la prospérité et la gloire de notre pays, nons n'avons pas moins la ferme intention de remplir envers nos voisins, dans toute leur étendue, les obligations et les devoirs que les droits des gens et les traités nous imposent.

« Agréez, etc.

Signé : C. Cavour

Cette action du prince Gorchakoff produisit uue profonde impression sur la diplomatie européenne et eut pour résultat d'affermir la situation de la Sardaigne. Un ami de Cavour lui écrivit alors que la nouvelle de cette insertion dans l'organe du gouvernement russe avait

fait à Vienne l'effet d'un coup de foudre. Le ministre des affaires étrangère autrichien était déjà informé des déclarations hostiles du prince Gortchakoff pour son gouvernement; mais cet acte de répression annonçant à l'Europe entière la sympathie de la Russie pour le Piémont n'en produisit pas moins à Vienne l'impressiou la plus pénible (1).

Le 21 Juin 1856 eut lieu l'entrevue de Cavour avec Napoléon III à Plombières. L'entente par écrit qui devait être conclue entre la France et le Piémont ne le fut pas; ce ne fut que quatre mois plus tard que fut signé un traité d'alliance offensive entre les deux puissances. Déjà à Plombière, Napoléon III avait déclaré que la France prêterait main-forte au Piémont pour enlever à l'Autriche toute domination en Italie mais il avait ajouté qu'il fallait attendre une occasion propice pour déclarer la guerre à l'Autriche, et que jusque là le Piémont devait suivre la politique suivante : ne pas tenter de raprochement avec l'Autriche sans se compromettre cependant envers elle par des actes hostiles, mais entretenir l'esprit d'agitation en Italie tout en empèchant les mouvements révolutionnaires et gagner autant que possible l'amitié de la Russie. En compensation de son concours, Cavour consentait à céder la Savoir à la France. Quant a Nice il fut convenu qu'on entrerait en arrangement la guerre finie (2).

De Plombières, Cavour se rendit à Bade, il eut une entrevue avec le diplomate russe Balane. Celui-ci lui communiqua confidentiellement que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne se refuserait pas à examiner la question du concours de la Russie en cas d'hostilités entre l'Autriche, la France et le Piémont. Quelques mois plus tard, Cavour envoya le général d'Angrogna à Varsovie. Il était chargé par le cabinet de Turin d'assister aux grandes manœuvres en Russie. Mais outre cette mission apparente le général Italien en avait une autre, secrète, à remplir. Il était chargé d'entrer secrètement en arrangement avec la Russie afin de s'entendre sur l'attitude que prendrait cette puissance en cas de guerre entre la Sardaigne et l'Autriche. Le général d'Angrogna rentra à Turin enchanté du résultat de sa mission. Il annonça à Cavour que la Russie était disposée à conclure une alliance contre l'Autriche, mais à condition que la France se joignit aussi au Piémont. La compensation territoriale que la Russie devrait recevoir dans l'est de l'Europe serait définie dans la suite. Le Piémont devrait

Nuova Antologia du 1er Octobre 1903, p. 387.

(2) BIANCHI, tome VIII, p. 407.

se montrer partisan de la liberté sans céder toutefois à la révolution et s'obliger à ne pas transgresser l'inviolabilité territoriale du royaume des Deux-Siciles. (1)

Aussitot après cette communication Cavour pria Napoléon III de bien vouloir se charger des pourparlers avec la Russie pour la conclusion d'un traité d'alliance. L'Empereur envoya le prince Napoléon son cousin, à Varsovie, afin de traiter cette question avec l'Empereur Alexandre II lui-même. Ces pourparlers devaient servir de base a la conclusisn d'un traité secret entre la France, la Russie et la Sardaigne. La mission du prince Napoléon eut un succès complet. La Russie consentait à rester neutre en cas de guerre entre la France et l'Autriche. Cent mille soldats russes seraient mobilisés sur la frontière austro-russe. En outre la Russie s'engageait à agir sur le cabinet de Berlin afin d'empêcher la prusse et les autres Etats Allemands de prêter main forte à l'Autriche. Au cas où l'alliance allemande lui prêterait son concours, la Russie agirait de même envers la France. Pour ce concours, la Russie recevrait une compen sation territoriale en Europe orientale. La France renoncerait à tout empiétement dans la presqu'il des Appennins, ne transgresserait pas, et ne souffrirait pas que le Piémont transgresse l'inviolabilité du royaumes des Deux-Siciles.

Ayant reçu cette communication du général d'Angrogna, Cavour pria Napoléon de prendre sur lui l'initiative des pourparlers avec la Russie au sujet de la conclusion d'un traité d'alliance. L'empereur chargea son cousin, le prince Napoléon, de se rendre à Varsovie pour s'y entretenir avec Alexandre II lui-même. Ces pourparlers devaient servir de base à la conclusion d'une convention secrète entre la France la Russie et la Sardaigne. La mission du prince Napoléon fut couronnée de succès. La Russie déclara consentir à observer une neutralité armée en cas de guerre entre la France et l'Autriche. Cent mille hommes russes seraient mobilisés et concentrés sur la frontière russo-autrichienne. En outre la Russie s'obligeait à influer sur le Cabinet de Berlin pour empêcher la Prusse et les autres Etats germaniques de porter secours à l'Autriche. Au cas où la Confédération Germanique prêterait son concours par les armes à l'Autriche, la Russie en ferait autant pour la France. Mais pour ce concours armé la Russie devrait recevoir une compensation en Orient. La France devrait s'obliger à ne pas occuper quelque partie que ce fût des Appennins et à ne pas transgres-

(1) *Nuova Antologia* fascicule du 1er octobre 387

ser l'inviolabilité du royaume des Deux-Siciles et à empêcher le Piémont de le faire.

Le 25 octobre 1858 Cavour adressa une lettre au prince Napoléon dans laquelle il lui disait : « La mission de Varsovie que Votre Altesse impériale a rempli avec une si rare habileté contribuera immensément au succés de cette entreprise. Le concours du Tsar, quand même il se bornerait à empècher l'immixion de l'Allemagne assure, à mon avis, le résultat de la guerre. En nous le procurant Votre Atresse a rendu à notre cause le plus grand de tous les services ». En novembre le grand-duc Constantin Nikolaevich eut à Turin un entretien avec Cavour auquel il répéta les paroles dites par le Tsar au prince Napoléon. A la suite de l'heureuse issue de la mission de Varsovie, l'amiral Roncière le Nourry fut envoyé à Saint-Pétersbourg. Il était chargé d'établir les points principaux du traité de l'alliance offensive et défensive projetée entre la France et la Russie contre l'Autriche. La Sardaigne demanda aussi à être admise à signer le traité en projet. Les pourparlers devinrent difficiles par suite des exigences du prince Gortchakoff. Il réclamait l'aide de la France et de la Sardaigne afin d'apporter une modification aux articles du traité de Paris concernant l'interdiction de passage du détroit du Bosphore et de la mer Noire. Napoléon III ne se décida pas à faire cette concession, présumant qu'elle pourrait avoir pour résultat d'amener l'Angleterre et l'Autriche à conclure entre elles une alliance offensive et défensive.

L'alliance projetée entre la France et la Russie ne fut pas réalisée ; tout se borna à un échange de lettres entre Napoléon III et le Tsar. Conformément à une lettre de son Empereur, la Russie s'obligeait, en cas de guerre entre la France et l'Autriche, à mobiliser 100.000 hommes sur la frontière austro-russe. La jonction des troupes russes avec celles de la Sardaigne et de la France dépendrait des événements politiques ultérieurs ainsi que de nouvelles ententes contractuelles dans lesquelles seraient stipulées les conditions de la compensation que recevrait la Russie en Europe orientale. La Russie s'obligeait encore à agir sur le Cabinet de Berlin en vue de lui faire garder sa neutralité tant que les intérêts de la Confédération germanique ne seraient pas en jeu. (1) La Russie remplit loyalement, consciencieusement, le engagements qu'elle avait pris. Sa politique d'alors eut des conséquences très importantes

(1) *ibid.* p. 349.

qui se manifestèrent avant les opérations de la campagne comme pendant la guerre, jusqu'au traité de paix de Villafranca.

Grâce à la Russie, la médiation anglaise échoua. L'Angleterre voulait le maintien de la paix aux conditions ci-après : la cessation de l'ingérence de l'Autriche et de la France dans les affaires politiques des États de l'Eglise où des réformes devaient être introduites ; l'abolition complète de certains traités conclus entre l'Ar triche et les États du centre de l'Italie et aussi une modification partielle de quelques-uns d'entre eux. En vertu de ces traités, les dits États italiens ne pouvaient adopter un gouvernement constitutionnel, et en général, devaient prendre pour exemple, l'ordre politique autrichien qui était en vigueur dans le nord de l'Italie. Les propositions de l'Angleterre furent transmises à Napoléon III et au gouvernement autrichien par lord Cowley, L'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, Crampton, fut également chargé de conférer au sujet de ces propositions avec le prince Gortchakoff. Ce dernier déclara à l'ambassadeur que certainement la Russie aspirait à la paix, dont elle avait besoin pour achever ses réformes intérieures, mais qu'elle ne pouvait envisager de la même manière les intérêts de la France et ceux de l'Autriche. Qu'avec la France, la Russie était dans de bons rapports tandis qu'avec l'Autriche c'était le contraire. Le prince Gortchakoff ajouta qu'il n'avait pas l'intention de faire connaître à l'avance de quel côté seraient les armes russes au cas où la paix viendrait à être rompue et que sur ce point capital, la Russie était décidée à rester parfaitement libre de tout engagement (1). Après l'échec des propositions englaises, la Russie proposa de convoquer un Congrès. Les réformes radicales et la réunion des États italiens (Confédération) en formeraient le programme. Il fut convenu qu'au cas où l'Autriche refuserait sa participation, de procéder sans elle. Elle déclara qu'elle y participerait si l'on prenait pour base des délibérations les traités de 1815, c'est-à-dire le maintien du *statu quo*. De plus elle exigeait le désarmement universel et refusait d'admettre la participation du gouvernement sarde à la délibération de la question italienne.

Le 19 avril l'Autriche envoya à Turin le baron de Kellersbul chargé d'un ultimatum exigeant à bref délai le désarmement de la Sardaigne. Le 26 avril Cavour retourna l'ultimatum. Alors l'Autriche annonça à l'Angleterre qu'elle consentait à accepter sa médiation qui lui avait été proposée peu de temps avant par lord Cowley et qu'elle avait alors

(1) BIANCHI. VIII partee p. 41.

refusée. Mais ces projets fantaisistes échouèrent pricipalement à cause de la Russie qui déclara qu'après l'ultimatum de l'Autriche elle considérait toute tentative faite pour conserver la paix comme inutile.

Aussitôt après les premières opérations de guerre, la Russie mobilisa une partie de ces troupes et les concentra sur la frontière austro-russe (1). Bientôt après Solférino l'Europe fut stupéfaite à la nouvelle d'un armistice conclu entre les parties belligérantes (8 juillet) et trois jours après par les préliminaires de la paix de Villafranca. Le caractère personnel de Napoléon III explique en partie cette étrange cessation d'hostilités. La bataille de Solférino produisit sur lui une impression accablante, car comme le fait remarquer Afanasiew, bien que neveu de Nopoléon Ier, Napoléon III se laisait beaucoup plus impressionner que son oncle par les revers de la guerre. « Ne se sentant pas le talent de capitaine, les campagnes et les effusions de sang lui étaient à charge ». (2)

De plus il y avait des considérations d'un caractère purement militaire. Le fait est que les Français, à ce moment, avaient perdu beaucoup de soldats tués dans les combats, surtout parmi ceux de la garde et des Zouaves, et en outre un grand nombre avaient succombé à la chaleur et à la fièvre paludéenne. Cependant ce ne furent pas les considérations philanthropiques et purement militaires qui jouèrent le rôle pricipal dans les conclusions de l'armistice et de la paix, mais les considérations diplomatiques. Au début de la guerre, la Russie adressa des communications confidentielles au Cabinet de Berlin en vue de lui faire conserver sa neutralité ; et elle proposa de garantir l'intégrité territoriale de l'Allemagne. Les pourparlers russo-prussiens touchaient anssi la question d'accroissement du territoire de la Prusse à condition qu'elle s'engageât à obliger les autres Etats allemands à rester neutres (3). Mais le Cabinet de Berlin jugea préférable de ne pas

(3) BIANCHI, tome VIII, p. 132.

se hâter de prendre d'obligations, quelles qu'elles pussent être. Cette façon d'agir du Cabinet de Berlin, ainsi qne les préparatifs de guerre des autres États allemands, donnèrent des soupçons au gouvernement russe. Le prince Gortchakoff laissa à entendre que si la Confédération Germanique déclarait la guerre à la France, et par là même violait les traités en vertu desquels elle-même existait, la Russie se considérerait

(1) *Noava antologia* du Ier ocotbre 1903, article d'Armon page 389.

(2) E. AFANASIEW, *La Politique Extérieur de Napolèon III*. Odessa, 1885 p. 30

en droit de diriger ses armes contre elle (1). Ainsi donc, à l'époque historique de l'unification italienne, alors que s'engendrait l'Italie d'aujourd'hui, l'orsqu'elle eut besoin d'un secours étranger, lorsqu'elle se trouva menacée par les forces impures de l'Autriche despotique d'alors, par les cléricaux soutenus par elle, éteignant, pour ainsi dire la liberté du peuple, par les ennemis des tendances nationalistes italiennes, par les Bourbons, l'Italie trouva un puissant appui dans la Russie contre leur ennemi commun, l'Autriche. Après la campagne de Crimée, la Russie comprit enfin qu'il était temps de briser, en politique, les chaînes qui l'étranglaient, que le temps était venu de sortir de cette atmosphère infectieuse où elle avait vécu sous l'époque de Metternich, lorsqu'elle s'était liée d'amitié avec les Allemands d'Autriche et de Prusse du temps de la Sainte-Alliance. Les gouvernements des Etats allemands opprimaient leurs sujets, soutenaient le pseudo-absolutisme occidental, étouffaient sans pitié toute manifestation de l'esprit du peuple, trompaient effrontément leur peuple auquel ils avaient promis un gouvernement constitutionnel, à l'époque de la lutte définitive avec Napoléon Ier. Mais chacun sait comment l'Autriche nous a récompensés de l'appui que lui ont prêté nos Empereurs pour le maintien des principes de la Sainte-Alliance ; et pour avoir créé à notre porte un empire Germanique, tout le monde sait aussi comment l'Allemagne dans la personne de Bismarck nous a récompensés au Congrès de Berlin. L'admirable politique de la Russie quant à l'Italie, aussitôt après la campagne de Crimée, fut momentanément obscurcie par le rappel du représentant diplomatique de la Russie à Turin ; à cause de François II de Naples. Mais déjà en 1862 la Russie reconnaisait le nouveau royaume d'Italie et en 1863 concluait avec lui un traité de commerce. Les années suivantes, l'Italie, comme nous l'avons vu dans notre exposé historique au commencement de cet ouvrage, s'occupa de résoudre la question romaine. Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1870 époque où fut résolue cette question ; ensuite servint un refroidissement dans les rapports franco-italiens et un rapprochement de l'Italie avec l'Allenagne et l'Autriche ; mais ceci ne pouvait apporter aucun changement dans les bons rapports existans entre l'Iialie et la Russie, car celle-ci, pour son malheur, s'était à nouveau liée d'amitié avec les Allemands. En 1882 seulement, lorsque l'Italie entra dans l'alliance conclue en 1879 entre l'Allemagne et

(1) BIANCHI, tome 8, p. 133.

l'Autriche, ses rapports avec la Russie se refroidirent vu les intentions hostiles de la Triple-Alliance envers elle et la France.

Après la chute de Crispi (5 mars 1896) un raprochement entre l'Italie et la France se produisit.

Au fur et à mesure que l'Italie se montrait plus froide envers la Triple-Alliance et que croissait sa sympathie pour la France, ses rapports politiques avec la Russie s'amélioraient aussi. Dans les derniers temps ces rapports se firent si bons que le roi Victor-Emmanuel III commença sa tournée dans les principaux États d'Europe par la visite qu'il fit en 1902 à notre Souverain.

Le dimanche 30 juin 1902, Sa Majesté le roi d'Italie Victor-Emmanuel III arrivait à Péterhof. Le même jour, à huit heures du soir un dîner de gala était donné dans la salle Petropavlovsky du grand palais de Péterhof. Au cours de ce dîner Sa Majesté l'Empereur porta un toast où il exprimait au roi le vif et profond plaisir que lui procurait sa visite : « Il nous est particulièrement agréable, dit sa Majesté l'Empereur, que Votre Majesté ait commencé son voyage par sa venue dans notre pays. La Russie entière y voit un nouveau témoignage de sincère amitié unissant les deux Monarques, et elle joint ses sentiments aux Nôtres.

Ces sentiments et sympathies mutuels qui se manifestent de plus en plus entre nos deux peuples contribuent au développement de relations les plus désirables pour les intérêts de nos pays ». — Dans sa réponse à ce toast, le roi remerciait Sa Majesté l'Empereur de son cordial accueil et de son discours. » Les liens d'amitié personnelle qui nous unissent si heureusement et les bonnes relations existant depuis longtemps entre la Russie et l'Italie me rendent cette visite particulièrement agréable. Je suis arrivé à Saint-Pétersbourg accompagné de la satisfaction de mon peuple qui voit dans l'étroite union de ces relations un nouveau gage de paix et de prospérité ». — Ces toasts des deux Souverains répondent entièrement au véritable état de choses, aux rapports politiques réels, effectifs. Il n'existe aucune question politique ou économique qui puisse, dans un avenir prochain, amener entre la Russie et l'Italie des discordes, des conflits, des collisions, en général des hottilités.

La question de Trieste n'est pas pour l'Italie d'une importance essentielle, vitale ; ce n'est pas pour cette cause qu'elle apporterait un changement dans sa politique fondamentale, politique qui doit

être basée sur les intérêts vitaux du pays. Le peuple italien est doué d'une remarquable sagesse politique, d'un bon sens politique, d'une clairvoyance dans ses vues politiques. Dans le domaine de la politique internationale il ne s'adonne pas à des projets fantastiques, il ne bâtit pas de châteaux en Espagne, mais il aspire à réaliser des projets pratiques, tout à fait réalisables, des projets ayant pour but final la prospérité du pays, et les intérêts de l'État. Il s'y trouve certes, comme partout ailleurs, des exceptions, mais la caractéristique d'un peuple et des hommes politiques ne peut être établie en se basant sur des monstres. Un de ces monstres politiques fut Crispi ce mauvais génie de l'Italie. Mais nous avons vu combien son pouvoir fut éphémère, comme les Italiens, avec énergie, s'en débarassèrent opportunément. — Le sort de l'Autriche est appelé à jouer un grand rôle dans les relations futures entre la Russie et l'Italie. Dans leurs intérêts, la Russie, les Slaves, la France et l'Italie ne doivent tolérer n le morcellement, ni le démembrement de l'Autriche, ni l'absorption pa l'Allemagne d'une de ses parties, ni la réalisation de l'idéal du pangermanisme. La Russie s'étant, par sa politique aveugle de 1870, embâtée d'un voisin aussi puissant que l'Empire d'Allemagne, ne doit pas aujourd'hui répéter une semblable faute politique en tolérant l'accroissement ultérieur et si grave de la puissance de ce voisin, par la formation d'un territoire Allemand s'étendant, compact, de Hambourg à Trieste. — La France en comparaison avec l'Allemagne s'affaiblit de plus en plus chaque année. Sa population ne s'accroît presque pas tandis que celle de l'Allemagne augmente très rapidement. Même une faible parcelle du territoire Autrichien absorbée par l'Allemagne serait un danger pour la France vu la rupture de l'équilibre international. En présence d'une victoire du pangermanisme, l'Italie aussi se trouverait dans une situation bien plus mauvaise encore que la Russie après 1870. Il suffit de comparer la puissance physique de la Russie et celle de l'Italie et de l'Allemagne, dans leurs proportions, pour s'en convaincre. — Le rapprochement de l'Italie avec la France notre alliée, doit être aussi un des motifs d'un rapprochement de la Russie avec l'Italie. Que la France soit puissante est chose indispensable à l'existence de l'équilibre international. C'est pourquoi nous avons conclu une alliance avec elle. De plus de réciproques sympathies nationales s'y sont adjointes. La France a son importance pour l'Italie comme contrepoids à la pression austro-germanique. Mais admettons que des évènements fort

regrettables surviennent, ce qui, espérons-le, est fort improbable

Admettons ne fût-ce que la possibilité minimale de la conclusion d'une alliance défensive et offensive entre la France et l'Angleterre ou encore un rapprochement extrême dans leur politique au détriment des intérêts franco-russes. Admettons la possibilité minimale que la France ajoute foi à l'existence réelle d'une entente cordiale avec l'Angleterre, qu'elle céde à l'influence des socialistes et des radicaux de l'extrême-gauche et qu'elle conçoive de grandes espérances en la force de la flotte anglaise — l'exterminatrice de la flotte allemande. — Elle suivrait ainsi une politique hostile à l'Allemagne. Dans ce cas la Russie se verrait obligée de se rapprocher autant de l'Allemagne que la Erance le ferait de l'Angleterre. Pour nous, et en général pour tous, l'Angleterre est une alliée peu sûre. Et de quelle utilité essentielle pourrait bien nous être la flotte anglaise dans une guerre de terre avec l'Allemagne? Si nous entrions en guerre contre l'Allemagne, soit à cause de la question du chemin de fer de Bagdad, soit parce qu'elle voudrait transformer, faire de la Mésopotamie le grenier de l'Europe, au détriment de notre commerce de grains ; soit à cause de sa prédominance politique au Levant, le concours militaire de la France nous serait utile ; mais quel rôle piteux jouerait l'Angleterre dans une guerre comme celle-ci ! Si même elle réussisait à anéantir la flotte allemande, ce fait ne saurait décider de l'issue de la guerre entre la Russie et l'Allemagne. Et la disparition de la rivalité anglo-allemande sur mer, ne serait pas plus dans notre intérêt que la disparition de l'animosité franco-allemande à cause de l'Alsace-Lorraine. En tous cas, si jamais la Russie et l'Allemagne prennent les armes l'une contre l'autre, soit à cause de la question d'Orient soit à cause de la question Autrichienne, ceci n'aura pas lieu de sitôt. Dans un avenir prochain nous serons tout entier à cicatriser les plaies de notre armée et à résoudre fondamentalement la question d'Extrême-Orient.

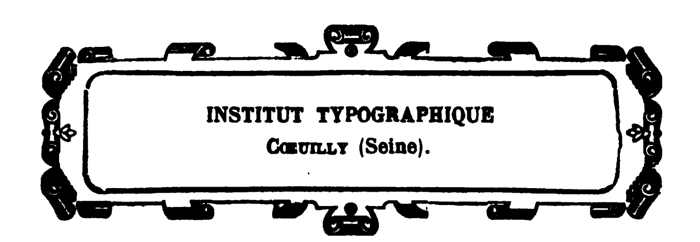
Dans un avenir prochain, répétons-le, la croissance du rapprochement franco-anglais ne pourra qu'aboutir à un rapprochement russo-allemand. La politique des mains libres serait pour la Russie difficile à suivre dans la prochaine période politique qui surviendra aussitôt la guerre russo-japonaise terminée. — Quel serait le rôle politique que jouerait l'Italie au cas d'un étroit rapprochement russo-allamand provoqué par un rapprochement anglo-français de plus en plus étroit. Les intérêts politiques de l'Italie, même lors d'une semblable combinai-

son politique ne se trouveraient pas en antagonisme avec ceux de la Russie. Comme nous l'avons vu, l'Allemagne, sans la Russie est un danger pour l'Italie, vu la question autrichienne, vu les prétentions du pangermanisme.

Mais pendant la période, ne fût-ce que d'un rapprochement temporaire russo-allemand, la Russie serait une barrière contre les visées pangermanistes de l'Allemagne et par conséquent l'adhésion au groupe politique russo-allemand serait dans les intérêts de l'Italie. Il n'est pas probable que l'Italie accède à l'alliance anglo-française.

Faire la guerre de concert avec l'Angleterre et la France contre l'Almagne pour les intérêts de l'Angleterre au détriment des siens, comme l'ont fait les Japonais, et aussi les Français pendant la campagne de Crimée, les Italiens ne le feront pas. Le garant, dans cette affaire, est le bon sens politique du peuple italien qui a tracé la voie à cette idée lumineuse de l'Unification Italiene.

FIN


INSTITUT TYPOGRAPHIQUE
Cœuilly (Seine).


INSTITUT TYPOGRAPHIQUE
Clichy (Seine).



